



**RAPPORT BISANNUEL CONCERNANT
LES RÉGIMES DE PENSION SECTORIELS**

Août 2019

Introduction

La loi du 28 avril 2003 relative aux pensions complémentaires (LPC) a étendu aux régimes de pension sectoriels, avec effet au 1^{er} janvier 2004, la réglementation applicable aux pensions complémentaires et à leur contrôle.

Les régimes de pension sectoriels sont des engagements de pension complémentaires qui sont instaurés sur la base d'une convention collective de travail (CCT) conclue au sein d'une commission ou sous-commission paritaire.

Afin de pouvoir suivre l'évolution des régimes de pension sectoriels, le législateur a chargé la FSMA de rédiger un rapport bisannuel à leur sujet (article 50 de la LPC).

Les données mentionnées dans ce rapport sont établies sur la base des réponses fournies par les organisateurs sectoriels et les organismes de pension à un questionnaire annuel. Ce questionnaire est joint en annexe au présent rapport. Pour certaines informations¹, le rapport se fonde également sur les données que les organismes de pension ont déclarées à Sigedis via la banque de données du deuxième pilier (« DB2P »). Les données puisées dans la banque de données DB2P ne sont donc plus demandées par le biais du questionnaire.

Champ d'étude

Régimes de pension sectoriels

Les régimes de pension sectoriels au sens de la LPC sont des engagements de pension qui sont instaurés sur la base d'une CCT conclue au sein d'une commission ou sous-commission paritaire et qui prévoient la désignation, au niveau de la (sous-)commission paritaire, d'un organisateur sectoriel qui assume la responsabilité de l'engagement de pension. Certains secteurs ont mis en place des accords sectoriels qui portent sur les pensions complémentaires, mais qui confient la responsabilité de l'engagement de pension aux employeurs individuels (cf. infra). Ces accords ne sont pas considérés comme des régimes de pension sectoriels.

« Régimes FSE fermés »

Quelques secteurs connaissent encore un régime de pension chargé de gérer les droits de pension qui, avant l'entrée en vigueur de la LPC, étaient logés dans un fonds de sécurité d'existence. Ces régimes font l'objet d'une disposition transitoire spécifique de la LPC (article 58). Ils sont qualifiés de « fermés » car ils portent uniquement sur des droits de pension afférents à des années de service antérieures à la date d'entrée en vigueur de la LPC. La constitution de nouveaux droits de pension est, quant à elle, toujours soumise intégralement aux dispositions de la LPC. Les régimes susvisés entrent dans le champ d'étude du présent rapport, mais sont traités séparément. Sauf mention contraire expresse, les données relatives à ces régimes et celles concernant les régimes de pension sectoriels proprement dits ne sont pas globalisées.

¹ Il s'agit du type d'engagement de pension, du fait que la prestation de pension est exprimée en capital ou en rente, du nombre d'affiliés, du montant total des réserves acquises, du nombre de sorties, du type d'organisme de pension et des données relatives à la gestion des pensions (branche 21, branche 23 ou obligation de moyen).

Période sous revue 2016-2017

Le présent rapport porte uniquement sur les régimes de pension sectoriels (et les régimes FSE fermés) qui étaient actifs à la date du 31 décembre 2017.

Hors champ d'étude

Plusieurs commissions paritaires ont conclu des conventions qui concernent directement ou indirectement la constitution de pensions complémentaires, mais qui ne tombent pas dans le champ d'étude du présent rapport.

Secteurs ayant conclu un accord cadre

Il s'agit de commissions paritaires qui imposent aux entreprises du secteur l'obligation d'instaurer un régime de pension au niveau de l'entreprise même. Ces régimes ne sont pas considérés comme des régimes de pension sectoriels au sens de la LPC².

Secteur du travail intérimaire (CP 322)

Le secteur du travail intérimaire a adopté un régime spécifique pour les travailleurs envoyés dans des entreprises qui relèvent d'une commission paritaire ayant instauré un régime de pension sectoriel. Ce régime consiste à augmenter le salaire brut des travailleurs concernés, en guise de compensation pour l'absence de pension complémentaire³.

Régimes instaurés ou connus seulement après la période sous revue

La période couverte par le présent rapport bisannuel a été clôturée le 31 décembre 2017. A notre connaissance, il n'a pas été instauré à ce jour de nouveaux régimes qui devront être traités dans le prochain rapport bisannuel.

Régimes pour lesquels la FSMA n'a pas reçu de données

Les données du régime de pension sectoriel instauré par la CP 102.07 n'ont pas été communiquées à la FSMA à temps pour la rédaction du rapport et de ses annexes statistiques. A l'exception de certaines données qualitatives qui peuvent être déduites directement de la CCT, le rapport ne prend donc pas en compte le régime de pension sectoriel applicable au sein de cette commission paritaire. L'absence de ces données ne devrait pas avoir d'impact important sur les montants totaux.

² Tel est le cas notamment des CP 105, 106.03, 117, 133 et 219.

³ Cette augmentation est calculée en multipliant par un coefficient déterminé la cotisation de pension sectorielle applicable au sein de la commission paritaire dont relève l'utilisateur. Cette « prime de pension » est payée directement aux travailleurs intérimaires, sous la forme d'une augmentation du salaire brut.

Nombre de (sous-)commissions paritaires, de régimes de pension sectoriels et d'unités de gestion

50
commissions
paritaires
disposant
d'un régime
de pension
sectoriel

Au 31 décembre 2017, 50 commissions ou sous-commissions paritaires (contre 49 au 31 décembre 2015) avaient instauré un ou plusieurs régimes de pension sectoriels.

1.	CP 102.01	Carrières de petit granit Hainaut
2.	CP 102.06	Carrières de gravier et de sable Flandre
3.	CP 102.07	Carrières, cimenteries et fours à chaux Tournai
4.	CP 102.09	Carrières et fours de calcaire et dolomie
5.	CP 106.02	Industrie du béton
6.	CP 111	Constructions métallique, mécanique et électrique
7.	CP 112	Entreprises de garage
8.	CP 113.04	Tuileries
9.	CP 114	Industrie des briques
10.	CP 116	Ouvriers de l'industrie chimique
11.	CP 118	Industrie alimentaire
12.	CP 120.02	Préparation du lin
13.	CP 121	Entreprises de nettoyage et de désinfection
14.	CP 124	Construction
15.	CP 126	Ameublement et industrie transformatrice du bois
16.	CP 127	Commerce de combustibles
17.	CP 130	Imprimerie, arts graphiques et journaux
18.	CP 132	Entreprises de travaux techniques agricoles et horticoles
19.	CP 139	Batellerie
20.	CP 140.01	Autobus et autocars
21.	CP 140.03	Transport et logistique
22.	CP 140.05	Entreprises de déménagement
23.	CP 142.01	Récupération de métaux
24.	CP 143	Pêche maritime
25.	CP 144	Agriculture
26.	CP 145	Entreprises horticoles
27.	CP 149.01	Électriciens
28.	CP 149.02	Carrosserie
29.	CP 149.03	Métaux précieux
30.	CP 149.04	Commerce du métal
31.	CP 207	Employés de l'industrie chimique
32.	CP 209	Employés des fabrications métalliques
33.	CP 216	Employés occupés chez les notaires
34.	CP 220	Employés de l'industrie alimentaire
35.	CP 226	Employés du commerce international, du transport et de la logistique
36.	CP 301.01	Port d'Anvers
37.	CP 302	Industrie hôtelière
38.	CP 304	Spectacle
39.	CP 317	Services de gardiennage et/ou de surveillance
40.	CP 318.02	Services aides familiales et aides seniors de la Communauté flamande
41.	CP 319.01	Établissements et services d'éducation et d'hébergement de la Communauté flamande
42.	CP 323	Secteur immobilier
43.	CP 324	Industrie et commerce du diamant
44.	CP 326	Industrie du gaz et de l'électricité
45.	CP 327.01	Entreprises de travail adapté de la Communauté flamande
46.	CP 328.01	Transport urbain et régional de la Région flamande
47.	CP 328.03	Transport urbain et régional de la Région de Bruxelles-Capitale
48.	CP 329.01	Secteur socio-culturel de la Communauté flamande
49.	CP 330	Établissements et services de santé
50.	CP 331	Secteur flamand de l'aide sociale et des soins de santé

*2 régimes de pension
multisectoriels pour 8
commissions paritaires*

Plusieurs commissions paritaires organisent un régime de pension commun. Il existe ainsi 2 régimes de pension multisectoriels pour au total 8 (sous-)commissions paritaires. Il s'agit, d'une part, du régime instauré par les « secteurs verts » (les CP 132, 144 et 145) et, d'autre part, du régime mis en place par le « secteur non marchand flamand » (les CP 318.02, 319.01, 327.01, 328.01 et 331). Les données afférentes à ces régimes de pension communs ne sont pas, dans le présent rapport, ventilées par (sous-)commission paritaire.

*7 commissions
paritaires disposant de
plusieurs régimes de
pension*

Dans 7 commissions paritaires, il existe plusieurs régimes de pension et/ou le régime de pension est géré par des organismes de pension distincts. Il s'agit des CP 143, 216, 220, 301.01, 302, 326 et 328.03. Le tableau ci-dessous donne un aperçu de ces régimes. Dans le cas des CP 143 et 326, il s'agit de régimes dont le champ d'application personnel est différent et qui coexistent. Dans le cas des CP 216 et 301.01, il s'agit de régimes qui s'adressent au même groupe de personnes, mais qui se succèdent dans le temps, l'ancien régime ne concernant dans ce cas que les années de service du passé. Dans le cas de la CP 328.03, les avantages des deux régimes sont cumulés. Dans le cas des CP 220 et 302, le même régime de pension est géré par plusieurs organismes de pension.

	Référence du régime de pension	Nature	Champ d'application personnel	Champ d'application temporel	Organisme de pension
143	<i>143 A</i>	DC	Personnel entrepôts	Toutes les années de service	<i>Assureur I</i>
	<i>143 B</i>	DC	Marins pêcheurs agréés	Toutes les années de service	<i>Assureur II</i>
216	<i>216 DC</i>	DC	Tous les travailleurs	Années de service à partir de 1987	<i>Assureur</i>
	<i>216 DB</i>	DB		Années de service jusqu'à 1987	<i>IRP</i>
220	<i>220</i>	DC	Tous les travailleurs	Toutes les années de service	<i>Assureur I</i>
					<i>Assureur II</i>
301.01	<i>301.01 DC</i>	DC	Tous les travailleurs	Années de service à partir de 2005	<i>Assureur</i>
	<i>301.01 DB</i>	DB		Années de service jusqu'à 2005	
302	<i>302</i>	DC	Tous les travailleurs	Toutes les années de service	<i>Assureur I</i>
					<i>Assureur II</i>
326	<i>326 DC</i>	DC	Pas opté pour le régime DB ou DBbis	Toutes les années de service	<i>IRP</i>
					<i>Assureur I</i>
					<i>Assureur II</i>
326	<i>326 DB</i>	DB capital	Opté pour ce régime en 2002	Toutes les années de service	<i>IRP</i>
					<i>Assureur I</i>
					<i>Assureur II</i>
326	<i>326 DB bis</i>	DB rente	Opté pour ce régime en 2002	Toutes les années de service	<i>IRP</i>
328.03	<i>328.03 DC</i>	DC	Tous les travailleurs	Toutes les années de service	<i>Assureur I</i>
	<i>328.03 DB</i>	DB			<i>Assureur II</i>

48 régimes de pension ouverts et 2 régimes de pension « fermés »

Compte tenu des particularités de ces différentes commissions paritaires, le nombre total de régimes de pension sectoriels s'établissait, fin 2017, à 50. Deux de ces régimes sont fermés, en ce sens qu'ils ne constituent plus de droits de pension pour les années de service futures (216 DB et 301.01 DB). Il existait donc, à cette date, 48 régimes de pension sectoriels *ouverts*⁴.

Répartis sur 55 unités de gestion

Lorsque les régimes de pension sont gérés par plusieurs organismes de pension (tel est le cas pour les CP 220, 302, 326 DC et 326 DB), les données sont communiquées au niveau de l'organisme de pension. Lorsque la gestion de plusieurs régimes de pension du même organisateur prend place au sein du même organisme de pension (tel est le cas pour la CP 301.01), certaines données (concernant par exemple les investissements) sont communiquées au niveau du régime de pension. Cette façon de procéder permet de distinguer au total 55⁵ unités de gestion.

La plupart des données reproduites dans le présent rapport ont été globalisées au niveau des (sous-)commissions paritaires⁶. Les données portant sur les caractéristiques des régimes de pension ont parfois été ventilées jusqu'au niveau du régime de pension. Une ventilation plus poussée jusqu'au niveau de l'unité de gestion a été opérée pour l'analyse des données portant sur la gestion du régime de pension par l'organisme de pension (par exemple, le portefeuille d'investissement).

1 nouveau régime au sein d'une sous-commission paritaire en 2016-2017

L'un des régimes de pension précités est entré en vigueur au cours de la période sous revue. Ce régime concerne les travailleurs d'une sous-commission paritaire (la CP 102.07)⁷.

Régime de pension entré en vigueur au cours de la période 2016-2017

1.	102.07	Sous-commission paritaire de l'industrie des carrières, cimenteries et fours à chaux de l'arrondissement administratif de Tournai.
----	---------------	--

⁴ Le terme *ouvert* qualifie un régime de pension au sein duquel des droits de pension portant sur les années de service futures sont constitués, même si le régime de pension n'accepte plus de nouveaux affiliés.

⁵ Ces 55 unités de gestion incluent l'unité de gestion qui exécute le régime de pension sectoriel de la CP 102.07, régime pour lequel la FSMA ne dispose pas d'autres données.

⁶ A cet égard, les CP 132, 144 et 145 sont considérées comme une seule commission paritaire (« les secteurs verts »). Tel est également le cas pour les CP 318.02, 319.01, 327.01, 329.01 et 331 (« le secteur non marchand flamand »).

⁷ Comme indiqué ci-dessus, la FSMA n'a pas reçu à temps les données relatives à la CP 102.07. Le présent rapport et ses annexes statistiques ne prennent donc pas en compte le régime de pension sectoriel applicable au sein de cette commission paritaire.

Caractéristiques des secteurs concernés

*1.590.808 travailleurs,
128.829 employeurs*

Les secteurs représentés par les 50 (sous-)commissions paritaires⁸ qui, au 31 décembre 2017, disposaient d'un régime de pension sectoriel, employaient à cette date 1.590.808 travailleurs, ce qui représente une hausse de 102.894, soit environ 7 %, par rapport à 2015. Ces travailleurs se répartissaient entre 128.829 employeurs.

Les secteurs les plus importants en termes d'emploi sont ceux représentés par la CP 330 (établissements et services de santé), la CP 124 (construction), la CP 302 (industrie hôtelière) et la CP 111 (industrie du métal), ainsi que le secteur non marchand flamand. Ces secteurs totalisent plus de la moitié des travailleurs occupés dans l'ensemble des secteurs concernés. Tel était déjà le cas au cours de la période 2014-2015.

*La plupart des régimes de
pension sectoriels concernent
les ouvriers*

La plupart des régimes de pension sectoriels concernent, comme auparavant, les ouvriers. Le nombre d'employés occupés dans des secteurs dotés d'un régime de pension sectoriel est légèrement inférieur à 600.000, ce qui équivaut à 37 % du nombre total de travailleurs, tout comme en 2015.

*Plusieurs groupes de
secteurs restent en retrait*

S'agissant plus particulièrement des ouvriers, l'on avait constaté dans les rapports précédents qu'il existait de grandes différences entre groupes de secteurs⁹. Dans certains groupes de secteurs, tels que la construction¹⁰, l'agriculture, l'horticulture, la sylviculture et la pêche maritime¹¹, l'horeca¹², l'industrie alimentaire¹³, la chimie et le pétrole¹⁴, l'industrie du métal¹⁵, les médias, l'imprimerie et l'édition¹⁶, le transport et la logistique¹⁷, le taux de pénétration des régimes de pension sectoriels était déjà très élevé, dépassant même les 90 %. Les régimes de pension sectoriels sont également fort présents dans les groupes de secteurs de l'industrie du bois (80 %) et - depuis 2011 - dans le non-marchand (70 %). Dans d'autres groupes de secteurs, comme la distribution, l'industrie textile et les services aux entreprises, les régimes de pension sectoriels n'étaient encore, en 2017, que peu ou pas du tout introduits.

⁸ Aucune donnée n'est toutefois disponible pour la CP 102.07.

⁹ La ventilation est basée sur « Steunpunt Werk, *Boordtabellen aantal werknemers naar sectorgroep* », www.steunpuntwerk.be (sous la rubrique 'Cijfers').

¹⁰ Régime de pension au sein de la CP 124.

¹¹ Régimes de pension au sein des CP 132, 143, 144 et 145.

¹² Régime de pension au sein de la CP 302.

¹³ Régime de pension au sein de la CP 118.

¹⁴ Régime de pension au sein de la CP 116.

¹⁵ Régimes de pension au sein des CP 111, 112, 142.01, 149.01, 149.02 et 149.04.

¹⁶ Régime de pension au sein de la CP 130.

¹⁷ Régimes de pension au sein des CP 139, 140.01, 140.03, 140.05, 301.01, 328.01 et 328.03.

Caractéristiques des régimes de pension

Deux peer groups

Différences significatives en termes de contenu et de poids financier entre les régimes de pension sectoriels matures et les régimes de pension sectoriels « nouveau style »

Aux fins des différentes analyses, les régimes de pension sectoriels ont été répartis en deux peer groups, comme tel était déjà le cas dans les rapports précédents.

- Le *peer group 1* comprend les (sous-)commissions paritaires dotées d'un régime de pension sectoriel « nouveau style ». Il s'agit de tous les régimes de pension mis en place à partir de 2000. Ceux-ci sont de type contributions définies ou cash balance et leur poids financier est encore limité. Le peer group 1 compte la très grande majorité des affiliés actifs (97 %) et représente 58 % des réserves (= le patrimoine).
- Le *peer group 2* comprend les (sous-)commissions paritaires dotées d'un régime de pension sectoriel « mature ». Il s'agit de régimes de pension de type prestations définies, même si, dans certains cas, il a été opté pour un régime de pension de type contributions définies pour les années de service futures (CP 216) ou pour les nouveaux affiliés (CP 326). Le peer group 2 comporte les CP 216, 326, 328.01 et 328.03 et tous les régimes existant au sein de ces commissions. Malgré le nombre limité d'affiliés actifs (3 %), le peer group 2 représente encore environ 42 % des réserves (= le patrimoine). La part du peer group 2 sur le plan des réserves a légèrement augmenté par rapport à 2015 (en 2015 : 38 %, en 2013 : 43 %, en 2011 : 49 %).

Nature de l'engagement¹⁸

Prédominance des plans de type contributions définies et cash balance

La prédominance des plans de type contributions définies et cash balance, qui avait été constatée dès l'entrée en vigueur de la LPC, se confirme encore.

Sur les 48¹⁹ régimes de pension sectoriels *ouverts*, 43 sont de type contributions définies, 1 de type cash balance (CP 124) et 4 de type prestations définies (CP 326 DB, 326 DBbis, 328.01 et 328.03 DB).

Deux secteurs disposent encore d'un régime de type prestations définies *fermé*, qui porte uniquement sur les années de service passées (CP 216 et 301.01).

86 % des affiliés pour les régimes de type contributions définies, 11 % pour le régime de type cash balance

Les régimes de pension de type contributions définies comptent à présent 86 % des affiliés actifs (contre 85 % en 2015). Ils sont suivis par le régime de type cash balance, qui en rassemble 11 % (contre 12 % en 2015). Les régimes de type prestations définies ne représentent que 3 % des affiliés actifs (tout comme en 2015).

Les régimes de type prestations définies représentent encore 36 % des réserves

En 2017, les engagements de pension de type prestations définies représentaient encore 36 % des réserves totales des régimes de pension sectoriels. Ce pourcentage est en légère baisse par rapport à celui de 2015 (38 %).

¹⁸ Le tableau 13 en annexe donne un aperçu des différents régimes de pension sectoriels et de leurs principales caractéristiques.

¹⁹ Ces chiffres tiennent compte de la CP 102.07.

Organisateur

L'organisateur est le plus souvent un FSE

Dans la très grande majorité des régimes de pension sectoriels, le rôle d'organisateur a été assigné à un fonds de sécurité d'existence. Dans d'autres cas, ce rôle a été confié à un autre type de personne morale, comme une ASBL²⁰ ou une personne morale de droit public²¹.

Délimitation du champ d'application et opting-out²²

Un peu moins de la moitié des régimes prévoient une clause d'opting-out ou une exclusion du champ d'application

Au total, 22 régimes de pension prévoient une (possibilité d') exclusion du champ d'application et/ou une clause d'opting-out.

Dans 18 régimes de pension, certains employeurs sont exclus du champ d'application. Dans 7 cas²³, cette exclusion résulte d'une définition spécifique du champ d'application, celle-ci étant par exemple opérée sur la base d'un critère géographique ou sur la base de l'activité de l'entreprise. Dans les autres cas²⁴, l'exclusion du champ d'application s'applique aux entreprises qui, à un moment de référence donné, disposaient déjà d'un régime de pension d'entreprise équivalent.

Dans 7 régimes de pension, une clause d'opting-out est prévue. Dans 4 cas²⁵, il s'agit d'une clause ouverte, accessible à tous les employeurs. Dans les autres cas²⁶, le champ d'application de la clause d'opting-out est limité, par exemple, aux entreprises qui sont nouvelles au sein de la commission paritaire ou aux entreprises existantes qui disposaient déjà, à la date d'entrée en vigueur du régime de pension sectoriel, d'une pension d'entreprise équivalente.

Ces mécanismes touchent 17 % des travailleurs des secteurs concernés, les différences entre ouvriers et employés s'atténuant lentement

Comme en 2015, la proportion de travailleurs qui ne relèvent pas du régime de pension sectoriel en raison d'une limitation du champ d'application ou d'une clause d'opting-out, s'élève à 17 %.

Les différences notables enregistrées, sur ce plan, entre ouvriers et employés se sont atténuées au fil des ans, dans le sillage de l'instauration de nouveaux régimes. Cette tendance s'est confirmée au cours de la période sous revue. En 2017, la proportion des ouvriers touchés par une clause d'opting-out ou une exclusion du champ d'application s'est stabilisée autour de 9 %. Celle des employés s'est maintenue à 29 %.

Ces chiffres recèlent des différences importantes entre les secteurs. Plus de trois quarts des travailleurs touchés par une exclusion du champ d'application ou une clause d'opting-out relèvent de six commissions paritaires : les CP 116, 207, 209, 220, 226 et 302.

4 % des employeurs ne participent pas au régime de pension sectoriel, surtout dans les grandes entreprises

Tous secteurs confondus, quelque 4 % des employeurs ne participent pas au régime de pension sectoriel en raison de l'un de ces mécanismes. Ce pourcentage est fort semblable à celui enregistré en 2013 et 2015. L'impact desdits mécanismes est étroitement lié à la taille de l'entreprise. Ainsi, 3 %

²⁰ CP 326 DB et 326 DBbis.

²¹ CP 328.01 et 328.03.

²² Pour un aperçu, voir le tableau 8 en annexe.

²³ CP 102.06, 130, 302, 304, 326 DB, 326 DBbis et 330.

²⁴ CP 111, 116, 118, 127, 139, 149.04, 207, 209, 216, 220 et 226.

²⁵ CP 118, 126, 304 et 326 DC.

²⁶ CP 140.03, 140.05 et 209.

des entreprises comptant moins de 50 travailleurs ne participent pas au régime de pension sectoriel parce qu'elles tombent en dehors du champ d'application de la CCT ou font usage d'une clause d'opting-out (même proportion pratiquement qu'en 2013 et 2015). Du côté des entreprises comptant plus de 100 travailleurs, ce pourcentage s'établit à environ 28 % (comme en 2015).

Cela ne signifie pas que les travailleurs concernés sont exclus du deuxième pilier. En effet, dans la plupart des cas, les exclusions et clauses appliquées tendent à tenir compte des engagements existant déjà au niveau de l'entreprise.

Champ d'application personnel

La plupart des régimes sont applicables à l'ensemble des travailleurs

Le champ d'application personnel des régimes de pension sectoriels est défini de manière large. La plupart des régimes sont applicables à l'ensemble des travailleurs ou ne prévoient que des exclusions très limitées. Ce constat avait déjà été fait en 2013 et 2015. Les exclusions souvent rencontrées concernent l'emploi comme étudiant ou dans le cadre de programmes de formation professionnelle ou de reconversion. Certains régimes ont fixé un âge d'affiliation minimum, mais il n'est qu'exceptionnellement supérieur à 18 ans (23 et 25 ans)²⁷.

Détermination des cotisations et des montants attribués²⁸

La plupart des cotisations sont linéaires et calculées sur la base du salaire

Dans la plupart des 43 régimes de type contributions définies ou cash balance, la cotisation²⁹ correspond à un pourcentage du salaire. Plusieurs régimes appliquent toutefois des cotisations forfaitaires, que ce soit totalement ou partiellement. Dans 12 régimes³⁰, les cotisations sont purement forfaitaires. Dans 3 autres, une cotisation sous forme de pourcentage est combinée avec une cotisation minimum fixée de manière forfaitaire (CP 116 et 207) ou avec une cotisation complémentaire forfaitaire (CP 124).

Dans la plupart des cas, la cotisation, qu'il s'agisse d'un pourcentage ou d'un montant forfaitaire, est linéaire³¹. Quelques régimes recourent à un système par paliers, la cotisation augmentant en fonction des années de service³². Dans un seul cas³³, plusieurs taux de cotisation sont appliqués aux tranches de salaire supérieures ou inférieures à un plafond salarial fixé (*step rate*).

²⁷ Dans le passé, les plans de pension pouvaient prévoir que les travailleurs de moins de 25 ans ne soient pas affiliés ou ne le soient qu'au terme d'un délai d'attente. Depuis le 1^{er} janvier 2019, les plans de pension complémentaire ne peuvent plus imposer d'âge minimum. Les travailleurs qui remplissent les conditions d'affiliation, qui n'ont pas encore atteint l'âge de 25 ans ou qui ne sont pas encore arrivés au terme du délai d'attente, doivent obligatoirement être affiliés au plan de pension complémentaire à partir du 1^{er} janvier 2019.

²⁸ Pour un aperçu, voir le tableau 13 en annexe.

²⁹ Dans le cas d'un engagement de type cash balance, il faut entendre par « cotisation » le « montant attribué ».

³⁰ CP 102.06, 102.07, 102.09, 106.02, 113.04, 114, 130, 140.01, 140.03, 143 B, secteur non marchand flamand (318.02 etc.) et 330.

³¹ L'on entend par là que le même pourcentage (ou le même forfait) est appliqué, quels que soient le niveau du salaire et l'ancienneté.

³² CP 106.02, 124, 126, 326 DC et 328.03 DC.

³³ CP 326 DC.

Dans 8 des 26 régimes appliquant uniquement une cotisation linéaire calculée sur la base du salaire, la cotisation³⁴ est comprise entre 1 % et 1,75 % du salaire. Ces 8 régimes représentent 31 % des affiliés actifs auprès de ce type de régime de pension. Pour 35 % des affiliés actifs (auprès de 8 régimes), la cotisation est inférieure à 1 % du salaire, tandis que 34 % des affiliés actifs (auprès de 10 régimes) paient une cotisation supérieure à 1,75 % du salaire. La cotisation moyenne par affilié actif auprès de ces régimes s'établit à 1,52 % (contre 1,47 % en 2015). Quant à la cotisation moyenne par régime, elle s'élève à 1,62 % (contre 1,41 % en 2015)³⁵.

Pour les régimes appliquant des cotisations forfaitaires ou des cotisations sous forme de pourcentage non linéaires, des moyennes de cotisations ne peuvent être calculées que si l'on formule un certain nombre d'hypothèses en matière de salaire et d'années de service. Comme dans le rapport précédent, l'on a supposé que tous les affiliés au sein de ces régimes gagnaient un salaire brut de 25.000 EUR et comptaient 11 années de service.

Dans le cadre de ces hypothèses, il s'avère que 8 des 18³⁶ régimes concernés appliquent un taux de cotisation inférieur à 1 %. Ces régimes représentent 62 % des affiliés actifs auprès de ce type de régime de pension. Pour 37 % des affiliés actifs (auprès de 7 régimes), la cotisation oscille entre 1 % et 1,75 %. Pour 1 % seulement des affiliés actifs (auprès de 3 régimes), la cotisation excède 1,75 % du salaire.

Au total - pour les deux types de régimes de pension et compte tenu des hypothèses précitées - 49 % (contre 54 % en 2015) des affiliés actifs se prévaudraient d'une cotisation inférieure à 1 % du salaire, 34 % (contre 32 % en 2015) d'une cotisation comprise entre 1 % et 1,75 % du salaire et 17 % (contre 14 % en 2015) d'une cotisation supérieure à 1,75 % du salaire.

Bon nombre de cotisations ont été majorées au cours de la période 2016-2017, ce qui relève également le taux de la cotisation moyenne

Les cotisations ont été majorées dans un nombre considérable de secteurs. Ces majorations concernent 18 régimes de pension³⁷ (contre 14 en 2015). Tel était déjà le cas en 2015 pour 8 de ces 18 régimes. Les majorations de cotisations oscillent entre 0,05 % et 0,86 %. Le taux de la cotisation moyenne s'inscrit en progression par rapport à 2015. La cotisation moyenne par affilié actif, tous régimes confondus, s'élève à 1,07 % (contre 0,99 % en 2015).

Rendements garantis

La plupart des régimes de pension de type contributions définies ou cash balance garantissent un rendement annuel (minimum), déterminé soit sur la base de la garantie tarifaire offerte par l'entreprise d'assurance (cf. infra), soit

³⁴ Dans de nombreux cas, la cotisation est une cotisation nette qui est versée intégralement sur le compte individuel de l'affilié. Dans certains régimes, le pourcentage fixé par CCT sert également au financement de la taxe sur la prime (4,4 %, si applicable), de même parfois qu'au financement de la cotisation ONSS prélevée sur les cotisations patronales pour les pensions complémentaires (8,86 %). Dans ces cas, seul le solde, déduction faite des taxes et de la cotisation ONSS, est affecté à la constitution de la pension. Dans les analyses, il a été tenu compte uniquement de ce solde (net) et non de la cotisation brute.

³⁵ Voir le tableau 16 en annexe.

³⁶ Les régimes des CP 116 et 207 ont été repris dans cette catégorie car, dans les hypothèses retenues, le minimum forfaitaire est plus élevé que la cotisation calculée sur la base du salaire.

³⁷ CP 111, 112, 116, secteurs verts, 139, 140.03, 140.05, 143 (pêcheurs maritimes), 149.01, 149.02, 149.03, 149.04, 207, 220, 301.01 DC, 304, 317 et 324.

sur la base d'un rendement annuel garanti par l'organisateur. Dans 6 des régimes gérés par une IRP, aucun rendement annuel minimum n'est garanti³⁸.

Forme de la prestation : capital ou rente

Les régimes prévoient le versement d'un capital

Seuls deux régimes³⁹ prévoient le versement obligatoire d'une rente. Deux autres régimes⁴⁰ versent en principe une rente, mais prévoient la possibilité de convertir la rente en capital. Ces quatre régimes font partie du peer group 2. Tous les autres régimes, dont ceux du peer group 1, prévoient le versement d'un capital.

Age de la retraite

Un paiement anticipé n'est possible qu'en cas de prise de cours de la pension légale de retraite

L'âge normal de la retraite est fixé à 65 ans, sauf dans trois régimes, où il est fixé à 60 ans. En vertu de la loi du 18 décembre 2015⁴¹, applicable depuis le 1^{er} janvier 2016, un paiement anticipé - à savoir avant la prise de cours de la pension légale de retraite - n'est en principe plus possible.

Structures d'accueil

Au total, 13 régimes de pension prévoient une structure d'accueil pour la gestion des réserves de pension laissées par des affiliés sortants, tandis que 23 régimes de pension ont créé une structure d'accueil pour les réserves acquises qui sont transférées au départ de l'organisme de pension d'un ancien employeur ou secteur.

Couverture décès

La couverture décès est limitée au remboursement des réserves

Dans la plupart des régimes de pension, la réserve constituée est, en cas de décès, versée aux bénéficiaires, sans qu'il soit prévu de couverture décès supplémentaire. Tel est le cas dans tous les régimes de pension du peer group 1, exception faite de la CP 317 (qui prévoit le paiement d'un montant forfaitaire en cas de décès). Plusieurs de ces régimes prévoient toutefois une couverture décès complémentaire dans le cadre de l'engagement de solidarité (cf. infra). Au sein du peer group 2, la plupart des régimes de pension prévoient une couverture décès autonome, exprimée sous la forme d'un facteur du salaire ou d'une fraction de la pension de retraite.

En ce qui concerne les clauses relatives aux bénéficiaires, les constatations faites les années précédentes se confirment. Les bénéficiaires des avantages en cas de décès avant l'âge de la retraite sont désignés sur la base d'un système en cascade. Dans un certain nombre de cas, il s'agit d'un ordre de succession fixe auquel l'affilié ne peut déroger. Dans la grande majorité des régimes, l'affilié a la liberté de désigner lui-même un bénéficiaire. Dans de nombreux cas, cette possibilité n'existe toutefois que si l'affilié n'a ni partenaire ni enfants.

³⁸ En vertu de l'article 24 de la LPC, les affiliés ont toutefois droit, au moment de leur sortie ou de leur départ à la retraite, à un rendement légal garanti. L'apurement doit, le cas échéant, avoir lieu au plus tard au moment du transfert des réserves (article 32 de la LPC) ou au moment du départ à la retraite.

³⁹ CP 216 DB et 326 DBbis.

⁴⁰ CP 328.01 et 328.03 DB.

⁴¹ Loi du 18 décembre 2015 visant à garantir la pérennité et le caractère social des pensions complémentaires et visant à renforcer le caractère complémentaire par rapport aux pensions de retraite, *M.B.* 24 décembre 2015.

Les cohabitants légaux sont assimilés aux conjoints

Dans pratiquement tous les régimes, le partenaire cohabitant légal est assimilé au conjoint ou occupe, dans le système en cascade, l'échelon suivant immédiatement le conjoint, ce qui revient au même.

Nombre d'affiliés actifs et d'affiliés dormants

Le nombre d'affiliés actifs a augmenté de 6 %, pour s'établir à 1.283.820

Fin 2017, le nombre total d'affiliés actifs s'établissait à 1.283.820, ce qui représente une hausse de 6 % par rapport au nombre atteint fin 2015. La très grande majorité des affiliés actifs (97 %) font partie des régimes de pension du peer group 1.

Le nombre d'affiliés dormants a progressé de 6 %, pour s'établir à 1.092.840

Le nombre d'affiliés dormants est passé de 1.033.627 en 2015 à 1.092.840 en 2017, signant ainsi une progression d'environ 6 %. La proportion des affiliés dormants par rapport aux affiliés actifs est restée stable par rapport à 2015, s'établissant toujours autour de 85 %. Il s'était avéré en 2015 que, dans 15 régimes, le nombre d'affiliés dormants avait déjà rattrapé ou dépassé le nombre d'affiliés actifs. Tel était également le cas en 2017.

La prépondérance des hommes est tombée à 60 %

En 2011, les femmes ne représentaient encore que 17 % des affiliés actifs d'un régime de pension sectoriel. La part prise par les femmes a augmenté d'année en année, pour atteindre 40 % en 2017.

68 % des affiliés actifs sont ouvriers

68 % des affiliés actifs sont ouvriers et 32 % ont le statut d'employé. Ces pourcentages sont fort proches de ceux constatés en 2015. La proportion d'employés parmi les affiliés actifs est légèrement inférieure à la part qu'ils représentent dans les chiffres d'emploi au sein des commissions paritaires (cf. supra, p. 7), pour le motif que les exclusions du champ d'application et les clauses d'opting-out sont davantage appliquées au sein des régimes pour employés.

Le vieillissement de la population se confirme

Le vieillissement de la population, qui avait été constaté dans le rapport précédent, s'est confirmé en 2017, tant parmi les affiliés actifs que parmi les affiliés dormants. Du côté des affiliés actifs, la proportion des plus de 45 ans a légèrement augmenté, pour s'établir à 42 %, contre 41 % en 2015. Du côté des affiliés dormants, leur part a progressé plus fortement, passant de 35 % en 2015 à 39 % en 2017.

Type d'organisme de pension

Plus de trois quarts des régimes sont gérés totalement ou partiellement par une entreprise d'assurance

Plus de trois quarts des régimes de pension sectoriels sont gérés par une entreprise d'assurance. Dans 11 cas⁴², le régime est géré totalement ou partiellement par une IRP⁴³. Dans les régimes des CP 216 et 326, tant une IRP qu'une ou plusieurs entreprises d'assurance ont été désignées comme organisme de pension.

56 % des affiliés actifs et 53 % des affiliés dormants relèvent d'un régime de pension géré par une IRP

En ce qui concerne le nombre d'affiliés actifs, les IRP occupent la première position : 56 % des affiliés actifs relèvent d'un régime de pension géré par une IRP⁴⁴. En 2009, les affiliés actifs auprès de régimes assurés étaient encore légèrement majoritaires. Quant aux affiliés dormants, leurs réserves sont gérées pour 53 % d'entre eux par une IRP.

Les IRP gèrent deux tiers du patrimoine

En 2017, les IRP géraient deux tiers du patrimoine total (ou des réserves), ce qui correspond grosso modo à la proportion constatée en 2015. La part des IRP au sein du peer group 1 (61 %) est légèrement inférieure à celle qu'elles représentent au sein du peer group 2 (77 %).

Seuls des contrats de la branche 21 sont conclus, tandis que se dessine une tendance vers un abaissement des rendements garantis

Comme en 2015, tous les contrats d'assurance conclus par des organisateurs sectoriels font partie de la branche 21. Le taux d'intérêt technique garanti sur les primes versées en 2017 s'élève à 3,25 % dans 2 régimes seulement, alors qu'en 2015, il était encore octroyé par 16 régimes. Un rendement de 3,25 % constituait en 2017 le plus haut rendement garanti dans un contrat d'assurance de la branche 21. Dans 3 régimes, le rendement garanti s'élève à 1,75 %. Les 38 autres régimes garantissent un rendement de 1 % ou moins, avec un minimum de 0,01 %. La combinaison d'assurances la plus fréquente est celle du capital différé avec contre-assurance des réserves.

Dans la plupart des cas, le secteur a opté pour un contrat d'assurance basé sur des primes uniques successives. L'importance de ce type de contrats a continué à progresser pour s'établir à 78 % des réserves gérées (contre 69 % en 2015).

11 contrats d'assurance sont liés à un fonds cantonné, système dans lequel la participation aux bénéfices est liée à l'évolution de la valeur du fonds. L'importance de la part prise par ces contrats a diminué : ils ne représentent plus que 24 % des réserves gérées par les assureurs (contre 33 % en 2015).

L'importance de l'activité « AR 69 » diminue

11 contrats d'assurance (contre 16 en 2015) sont gérés dans le cadre d'une activité « AR 69 »⁴⁵. L'importance de cette forme de gestion a elle aussi baissé : elle ne concerne plus que 27 % des réserves gérées par les assureurs (contre 50 % en 2015).

⁴² CP 111, 124, 127, 140.03, 216 DB, secteur non marchand flamand (318.02 etc.), 326 DC, 326 DB, 326 DBbis, 328.01 et 330.

⁴³ Pour un aperçu des organismes de pension et de la nature des contrats, voir le tableau 52 en annexe.

⁴⁴ Dans un certain nombre de cas, les droits des affiliés sont gérés par une IRP, mais une entreprise d'assurance intervient également dans cette gestion. Il en va ainsi pour les affiliés relevant des CP 326 DB, 326 DC et 328.01 (dans ce dernier cas, uniquement en ce qui concerne la couverture décès). Dans le calcul des pourcentages, ces affiliés ont été comptés parmi ceux dont les droits sont gérés par une IRP. Les affiliés relevant de la CP 216 ont en revanche été tous comptés parmi les affiliés couverts par une assurance de groupe, même si une partie des droits de certains d'entre eux est gérée par une IRP.

⁴⁵ Il s'agit d'une activité d'assurance spécifique pour laquelle l'entreprise d'assurance doit disposer d'un agrément particulier et dont elle doit répartir la totalité du bénéfice entre les affiliés.

Obligations de pension

Réserves acquises

Les droits de pension constitués ont augmenté de 19 %, pour s'établir à 4,6 Mrd EUR

En 2017, le montant total des réserves acquises - c.-à-d. des droits de pension constitués - des affiliés (actifs et dormants) s'élevait à 4,6 Mrd EUR, ce qui équivaut à une hausse de 19 % par rapport à 2015. Les réserves acquises au sein du peer group 1 (3,3 Mrd) dépassent celles du peer group 2 (1,3 Mrd). Entre 2015 et 2017, le montant total des réserves acquises du peer group 1 s'est accru de 25 %, hausse inférieure à celle enregistrée entre 2013 et 2015. Au sein du peer group 2, les réserves acquises ont augmenté de 7 %, alors qu'elles avaient accusé une baisse de 6 % au cours de la période précédente. Les réserves acquises sont ainsi revenues au niveau qui était le leur en 2013.

Fin 2017, la réserve acquise moyenne par affilié au sein du peer group 1 se chiffrait à 1.404 EUR, tandis que la réserve acquise moyenne par affilié au sein du peer group 2 s'élevait à 25.537 EUR.

Capitaux constitutifs

351 Mio EUR en capitaux constitutifs des rentes en cours

Le montant total des capitaux constitutifs des rentes en cours s'élevait, fin 2017, à 351 Mio EUR. Il s'agit d'une augmentation de 81 % par rapport à l'année 2015. La majeure partie de ce montant avait trait aux rentes en cours des régimes de pension du peer group 2⁴⁶ et principalement aux rentes en cours au sein de la CP 326. La forte augmentation intervenue entre 2015 et 2017 s'explique par le fait que la gestion de l'engagement de pension sectoriel a été externalisée pour deux entreprises d'affiliation de la CP 326. Il ne s'agit donc pas uniquement de nouvelles rentes, mais principalement de rentes qui étaient auparavant gérées en interne et qui ont été versées pour la première fois par le biais d'un organisme de pension⁴⁷.

Prestations

Pension de retraite

Le nombre de nouveaux pensionnés a progressé, pour s'établir à 29.494

En 2017, 29.494 personnes ont perçu pour la première fois une pension de retraite en vertu d'un régime de pension sectoriel. Ce nombre dépasse de 79 % celui relevé en 2015. Cette évolution peut s'expliquer à la fois par le fait que, depuis le 1^{er} janvier 2016, la pension complémentaire est obligatoirement versée lors de la prise de cours de la pension légale de retraite et par le fait que, au sein de la CP 326, une partie de l'engagement vient seulement d'être externalisée (cf. supra).

Le capital constitue la norme

La très grande majorité (94 %) des pensions complémentaires nouvellement versées l'ont été sous la forme d'un capital unique. Le nombre de nouvelles rentes a toutefois augmenté, passant de 155 en 2015 à 1.854 en 2017. Le versement sous forme de rente atteint ainsi le niveau le plus élevé constaté au cours des différentes périodes couvertes par les rapports bisannuels. Cette hausse semble particulièrement perceptible au sein de la CP 326.

⁴⁶ CP 216 DB, 326 DBbis, 328.01 et 328.03.

⁴⁷ Au moment de soumettre les régimes de pension existants à une surveillance prudentielle, le législateur a prévu dans le passé, pour des situations bien déterminées, une exemption pour l'externalisation des obligations de pension auprès d'une entreprise d'assurance ou d'une IRP et, dans certains cas, une exemption pour la constitution de provisions techniques dans une IRP.

Le nombre de demandes de conversion d'un capital en rente est négligeable

La très grande majorité des rentes nouvellement versées l'ont été dans le cadre d'un régime de pension prévoyant (en principe) le versement d'une rente (toutes relèvent du peer group 2 - cf. supra). Au cours de la période sous revue, la conversion d'un capital en rente n'a été demandée que par 2 affiliés. C'est la première fois que cela arrivait depuis 2011. Il est probable que les pensionnés n'optent presque jamais pour la conversion du capital en rente parce que les droits de pension constitués sont faibles, surtout au sein du peer group 1 (cf. infra).

En 2017, le montant total des capitaux de pension versés s'élevait à 154 Mio EUR, ce qui constitue une progression de 18 % par rapport à 2015. Avec 94 Mio EUR, les versements au sein du peer group 2 représentent toujours la majeure partie de ce montant (61 %). Ils accusent toutefois une baisse de 2 % par rapport à 2015. Les versements au sein du peer group 1 ont, quant à eux, enregistré une augmentation de 71 %, passant de 35,4 Mio EUR en 2015 à 60,4 Mio EUR en 2017.

Le capital moyen dans les régimes de pension sectoriels « nouveau style » s'élevait à 2.246 EUR

Le capital de pension moyen au sein du peer group 1 s'élevait, en 2017, à 2.246 EUR, ce qui équivaut à peu près au niveau atteint en 2015. Le capital de pension moyen au sein du peer group 2 se chiffrait, en 2017, à 129.920 EUR, ce qui représente une hausse de 6 % par rapport à 2015.

Les versements sous forme de rente représentaient en 2017 un montant total de 20,4 Mio EUR, signant ainsi une progression de 62 % par rapport à 2015. La rente (annuelle) moyenne s'élevait à 4.266 EUR, soit un montant en hausse de 3 % par rapport à celui de 2015.

Pension de survie

4.301 nouveaux bénéficiaires d'une pension de survie, soit une hausse de 19 %

En 2017, le nombre de nouveaux bénéficiaires d'une pension de survie en vertu d'un régime de pension sectoriel s'est établi à 4.301, ce qui représente une augmentation de 19 % par rapport à 2015. Tout comme pour les pensions de retraite, le nombre de prestations sous forme de rente est très limité (moins de 1 % en 2017, comme en 2013 et 2015). La conversion d'un capital en rente n'a été demandée, au cours de la période sous revue, par aucun bénéficiaire, situation identique à celle constatée au cours de la période précédente.

Le montant total versé en capitaux décès a progressé de 21 % par rapport à 2015, pour s'établir à 10,6 Mio EUR. Contrairement à ce qui était le cas au cours de la période couverte par le rapport précédent, les régimes de pension du peer group 2 ne représentent plus la fraction la plus importante de ce montant. En 2017, les secteurs relevant du peer group 1 ont versé un montant total de 5,8 Mio EUR en capitaux décès (hausse de 42 % par rapport à 2015), dont la valeur moyenne était de 1.393 EUR par bénéficiaire (baisse de 20 % par rapport à 2015). Les secteurs relevant du peer group 2 ont versé un montant total de 4,9 Mio EUR (baisse de 2 % par rapport à 2015), la valeur moyenne par bénéficiaire s'établissant à 39.761 EUR (baisse de 28 % par rapport à 2015).

Les prestations sous forme de rente ont atteint en 2017 un montant total de 3,5 Mio EUR, la rente annuelle moyenne par bénéficiaire se chiffrant à 3.508 EUR. Il s'agit, pour ces deux montants, d'une hausse d'environ 17 %.

Sorties et structures d'accueil

Environ 127.521 sorties en 2017

En 2017, les régimes de pension sectoriels ont enregistré un nombre total de 127.521 sorties.⁴⁸ Seule une très petite fraction des sorties a été suivie d'un transfert des réserves à un autre organisme de pension. Le nombre de transferts effectués en 2017 s'est établi à 1.347. La proportion entre le nombre de transferts et le nombre total de sorties reste constante par rapport à 2013 et 2015 (autour de 1 %). Comme on l'avait déjà constaté dans le rapport précédent, la majeure partie des transferts consiste en transferts opérés vers l'organisme de pension du nouvel employeur ou secteur (77 %). Dans 20 % des cas, la réserve est transférée à un organisme « AR 69 » et, dans 3 % des cas, à la structure d'accueil.

La plupart du temps, pas de transfert des réserves après la sortie

L'importance des structures d'accueil reste limitée

L'importance des structures d'accueil reste très limitée. En 2017, ces structures d'accueil géraient les droits de 1.592 personnes. Si ce nombre est en progression de 5 % par rapport à celui enregistré en 2015, il n'en reste pas moins très faible par rapport au nombre des affiliés dormants (en 2017 : 1.092.840). Les droits gérés dans le cadre d'une structure d'accueil concernaient, pour 22 %, des réserves laissées par des affiliés après leur sortie et, pour 78 %, des réserves transférées à partir de l'organisme de pension de l'ancien employeur ou secteur.

Cotisations

Le montant des cotisations a progressé de 5 %, pour s'établir à 449 Mio EUR ; il a augmenté de 29 % au sein du peer group 1 et diminué de 35 % au sein du peer group 2

En 2017, le montant total des cotisations versées à des régimes de pension sectoriels s'est établi à 449 Mio EUR, montant en hausse de 5 % par rapport à 2015. Cette augmentation contraste avec la tendance à la baisse observée depuis 2011.

Le peer group 1 représente plus de trois quarts du montant total des cotisations, ayant encaissé 346 Mio EUR, contre 102 Mio EUR pour le peer group 2. Au sein du peer group 1, le montant global des cotisations a augmenté, entre 2015 et 2017, de 29 %. Au sein du peer groupe 2, le montant global des cotisations a diminué, sur la même période, de 35 %, atteignant ainsi son niveau le plus bas depuis 2006. Cette dernière évolution est due à la baisse de 56 % des cotisations patronales versées au sein de la CP 326.

La plupart des régimes sont financés uniquement par des cotisations patronales

La grande majorité des régimes de pension sectoriels prévoient un financement purement patronal. Seuls les régimes de pension relevant du peer group 2 prévoient le paiement d'une cotisation personnelle. Le volume des cotisations personnelles a enregistré, au sein du peer group 2, une hausse de 3 %, pour s'établir aux alentours de 15 Mio EUR.

Patrimoine de pension

Le patrimoine de pension a augmenté de 23 %, pour atteindre 6,5 Mrd EUR

Les réserves totales constituées dans le cadre des régimes de pension sectoriels s'élevaient, fin 2017, à 6,5 Mrd EUR, enregistrant ainsi une progression de 23 % par rapport à 2015. Le peer group 1 concentre, avec une part de 58 %, la plus grande partie du patrimoine. Les CP 326 et 111 représentent ensemble la moitié du patrimoine total.

⁴⁸ Pour la première fois, les données de la banque de données DB2P ont été utilisées pour le nombre de sorties.

Investissements : portefeuille et rendements

Portefeuille d'investissement

59 % des réserves sont placés dans des obligations, 28 % l'étant dans des actions

Fin 2017, le patrimoine⁴⁹ des régimes de pension sectoriels était placé à raison de 59 % dans des obligations et à raison de 28 % dans des actions. Les 13 % restants se répartissaient entre des biens immobiliers (4 %), des réserves auprès de (ré)assureurs (1 %), des liquidités (3 %) et d'autres instruments de placement (5 %). En 2015, ces investissements avaient été opérés comme suit : 55 % dans des obligations, 23 % dans des actions, 3 % dans des biens immobiliers, 4 % comme réserves auprès de (ré)assureurs, 4 % via des liquidités et 11 % dans d'autres instruments de placement.

Les régimes de moindre taille et les entreprises d'assurance investissent davantage dans des obligations

Si l'on subdivise les unités de gestion en quintiles⁵⁰, l'on observe également au cours de la période sous revue une corrélation claire entre le volume du patrimoine géré et le poids du portefeuille à revenu fixe. Le cinquième quintile (à savoir le quintile supérieur) comprend 79 % de l'ensemble du patrimoine géré, soit un peu moins qu'en 2015 (83 %), et, par son poids, se rapproche étroitement de la moyenne sectorielle, avec toutefois une proportion d'actions légèrement supérieure (31 %) et une proportion d'obligations légèrement inférieure (55 %). Au sein des autres quintiles, le poids du portefeuille d'obligations s'établit à 74 % (quatrième quintile), 76 % (troisième quintile), 79 % (deuxième quintile) et 71 % (premier quintile).

Les IRP ont légèrement augmenté leur portefeuille d'obligations et leurs placements opérés par le biais d'OPC

Les entreprises d'assurance placent, par rapport aux IRP, une partie plus importante de leurs actifs en obligations (80 % contre 49 %) et une partie moins importante de leurs actifs en actions (4 % contre 39 %). Dans les entreprises d'assurance, la proportion d'obligations et d'actions est restée stable par rapport à 2015. Dans les IRP, en revanche, l'importance des obligations a augmenté (passant de 40 % en 2015 à 49 % en 2017), à l'instar de celle des actions (passée de 33 % en 2015 à 39 % en 2017).

Les IRP continuent à investir beaucoup plus que les entreprises d'assurance par le biais d'OPC. Du côté des IRP, la proportion d'OPC a légèrement augmenté par rapport à 2015 (atteignant 55 %, contre 47 % en 2015). Du côté des entreprises d'assurance, ce pourcentage s'élève à 1 % seulement.

Rendement des investissements

Rendement des investissements : 4,43 % en 2016, 4,83 % en 2017

En 2016, le rendement moyen des réserves gérées s'élevait à 4,43 %. En 2017, il s'établissait à 4,83 %. Ces moyennes recèlent des différences non négligeables entre les régimes : les rendements variaient, en 2016, entre 0,75 % et 5,77 % et, en 2017, entre 0,17 % et 6,92 %. Le rendement minimum a ainsi atteint son niveau le plus bas depuis 2011.

Les régimes les plus grands et les IRP connaissent une volatilité plus importante

Si l'on considère ces chiffres sur une plus longue période, l'on observe une corrélation nette entre la taille du régime et la volatilité. Tandis que les régimes faisant partie des deux premiers quintiles génèrent depuis 2005 des rendements relativement constants, ceux figurant au sein du cinquième quintile se caractérisent par des rendements présentant de fortes fluctuations. Ce dernier constat vaut également pour les IRP. Les régimes relevant des

⁴⁹ Les parts d'organismes de placement collectif (OPC) ne sont pas considérées comme une classe d'actifs distincte. Les placements dans des OPC ont été ventilés sur la base des actifs sous-jacents dans lesquels l'OPC est investi.

⁵⁰ Subdivision en quintiles sur la base des réserves fin 2017.

troisième et quatrième quintiles se situent, en termes de volatilité, entre ces deux groupes.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux

A l'exception d'une CP, tous les régimes prennent en compte les aspects sociaux, éthiques et environnementaux

Tous les organisateurs sectoriels ou organismes de pension ayant répondu au questionnaire ont indiqué que les réserves constituées dans le cadre des régimes de pension sectoriels prenaient en compte les aspects sociaux, éthiques et environnementaux. Seule une commission paritaire ne tient pas compte de ces aspects.

Régimes de pension de type contributions définies et cash balance : rendements octroyés

Les rendements octroyés s'inscrivent à la baisse

Les rendements octroyés s'inscrivent à la baisse. Le rendement moyen octroyé par unité de gestion est passé de 2,86 % en 2015 à 2,61 % en 2016 et à 2,41 % en 2017. Bien que le rendement moyen octroyé par unité de gestion soit donc en recul, la plupart des unités de gestion ont continué à octroyer un rendement égal ou supérieur au niveau de la garantie de rendement prévue par la LPC (à ce moment-là, 1,75 %). Deux tiers des unités de gestion ont octroyé un rendement inférieur à 2,75 %. En 2017, seuls 11 % des unités de gestion octroyaient encore un rendement égal ou supérieur à 3,25 % (contre environ 60 % en 2015). Comme en 2015, une unité de gestion a octroyé un rendement supérieur à 3,75 %.

En 2017, le rendement octroyé se situait, pour 32 % des affiliés actifs, entre 3,25 % et 3,75 %.

En 2017, 32 % des affiliés actifs ont reçu un rendement compris entre 3,25 % et 3,75 %, contre 47 % en 2015. Un peu plus de 1 % seulement des affiliés ont eu droit en 2017, tout comme en 2015, à un rendement supérieur à 3,75 %. En 2011 et 2013, tel était le cas pour environ 8 % d'entre eux. Pour 67 % des affiliés, le rendement octroyé a été inférieur à 3,25 %. Leur proportion s'est donc encore accrue par rapport à 2015, où cette situation concernait déjà 52 % des affiliés. En 2013, la proportion d'affiliés ayant reçu un rendement inférieur à 3,25 % ne s'élevait qu'à 4 %.

Structure de frais

Plus de la moitié des régimes assurés appliquent un chargement d'encaissement inférieur à 2 % de la prime

Toutes les unités de gestion gérées par des entreprises d'assurance⁵¹ appliquent des chargements d'encaissement, qui se présentent généralement sous la forme d'un pourcentage de la prime. Le niveau des chargements d'encaissement est très variable, allant de 0,5 % à 8 % de la prime. Deux régimes recourent à un forfait de frais annuel plutôt qu'à un chargement exprimé en pourcentage⁵². Plus de la moitié des unités de gestion utilisent un chargement d'encaissement inférieur à 2 % (comme tel était le cas en 2013 et 2015), ce pourcentage étant même inférieur à 1 % dans 13 % des cas. D'un autre côté, près de 18 % des unités de gestion appliquent un chargement d'encaissement égal ou supérieur à 5 %, comme elles le faisaient déjà presque toutes en 2015 (13 %).

Au sein de 6 unités de gestion, il est fait application d'un chargement d'inventaire déterminé en fonction de la réserve et fixé à 0,05 % ou 0,1 %.

⁵¹ Seules les unités de gestion dans le cadre d'un régime de pension de type contributions définies ou cash balance ont été prises en compte.

⁵² Dans le cadre des analyses, ces forfaits ont été considérés comme des chargements d'encaissement et convertis en pourcentages.

Les frais de gestion s'élèvent, en moyenne, à 0,13 % du patrimoine dans les IRP et à 0,19 % pour les entreprises d'assurance

Au sein d'une autre unité de gestion, il est fait application d'un chargement d'inventaire calculé sur le capital décès et établi à 0,08 %. Dans les autres régimes, le chargement d'encaissement est le seul chargement appliqué. Du côté des entreprises d'assurance, le total des chargements imputés représente en moyenne 0,19 % des réserves.

Pour les IRP, l'analyse a été effectuée sur la base des montants qui sont inscrits dans les comptes annuels sous le poste « autres charges d'exploitation ». Le poids de ces montants varie fortement d'une IRP à l'autre. Exprimées en pourcentage des cotisations, les charges d'exploitation vont de 0,04 % à 5,36 % (moyenne de 1,77 %, contre 1,57 % en 2015) ; exprimées en pourcentage des réserves, elles vont de 0,01 % à 0,69 % (moyenne de 0,13 %, contre 0,15 % en 2015).

La moyenne générale des frais, pour l'ensemble des entreprises d'assurance et des IRP qui gèrent un régime de pension sectoriel, s'élève à 0,15 % par rapport aux réserves totales des régimes de pension sectoriels.

Les constatations concernant la structure de frais doivent être considérées avec la prudence nécessaire. Les grandes différences observées ne peuvent être interprétées sans tenir compte de l'ensemble des tâches de gestion qui sont confiées à l'organisme de pension et dont l'ampleur peut varier sensiblement d'un régime à l'autre. Si, dans certains cas, l'organisme de pension assume la totalité de la gestion administrative, il arrive, dans d'autres cas, que les tâches de l'organisme de pension soient réduites au minimum et que l'encadrement administratif du régime de pension soit entièrement pris en charge au niveau de l'organisateur.

Régimes de pension sociaux et solidarité

Caractéristiques des secteurs concernés

Environ la moitié des régimes sont des régimes sociaux

Le nombre de régimes sociaux est légèrement supérieur à celui des régimes ordinaires

56 % des affiliés actifs relèvent d'un régime social

Au 31 décembre 2017, le nombre de régimes de pension sociaux était - pour la première fois depuis 2009 - redevenu supérieur au nombre de régimes de pension ordinaires (25 des 48 régimes de pension sectoriels existant au 31 décembre 2017 sont des régimes de pension sociaux⁵³). L'augmentation du nombre de régimes de pension sociaux s'explique par le fait que la CP 209 a transformé (avec effet au 1^{er} janvier 2017) son régime de pension ordinaire en un régime de pension social et par le fait que le nouveau régime instauré au sein de la CP 102.07 est lui aussi à caractère social. Seul un régime social fait partie du peer group 2 (CP 326 DB).

L'augmentation du nombre de régimes de pension sociaux n'engendre qu'une légère hausse de la proportion d'affiliés actifs relevant d'un régime de pension social (leur pourcentage s'élevant à 56 %, contre 54 % en 2015). Les régimes de pension sociaux connaissent toujours un taux de pénétration beaucoup plus important du côté des ouvriers que du côté des employés. La proportion de ces régimes auprès des ouvriers s'est stabilisée aux alentours de 76 %, pourcentage fort équivalent à celui noté en 2013 et 2015. Leur proportion auprès des employés s'est quant à elle accrue, passant de 8 % en 2015 à 22 % en 2017. Cette évolution est probablement due au fait que la CP 209 a transformé son régime de pension ordinaire en un régime de pension social.

⁵³ CP 102.07, 102.09, 106.02, 111, 112, 118, 121, 124, 126, 127, 132-144-145, 140.01, 140.05, 142.01, 149.01, 149.02, 149.03, 149.04, 209, 220, 301.01, 302, 317, 323 et 326 DB.

Organisme de solidarité

Dans 11 cas, la gestion du régime de pension social a été confiée à un fonds de sécurité d'existence, dans 4 cas à une IRP, dans 8 cas à une entreprise d'assurance et dans 1 cas à un autre type d'organisme.

Engagement de solidarité⁵⁴

Les périodes assimilées en cas d'incapacité de travail et de chômage temporaire et les prestations en cas de décès sont les plus fréquentes

Les prestations de solidarité les plus fréquentes sont la poursuite du financement de la pension complémentaire pendant les périodes d'incapacité de travail (24 régimes), la poursuite du financement pendant les périodes de chômage temporaire (17 régimes) et le paiement d'une indemnité en cas de décès (19 régimes). Dans 14 des 24 régimes de pension sociaux, l'engagement de solidarité est une combinaison de ces trois types de prestations, parfois complétées encore par une prestation supplémentaire. Les autres prestations de solidarité sont beaucoup moins souvent offertes. Les autres prestations les plus fréquentes sont la poursuite du financement de la constitution de la pension en cas de faillite (9 régimes) et l'indexation des rentes en cours (4 régimes). Malgré ces fortes similitudes, les modalités concrètes des prestations diffèrent d'un secteur à l'autre, tant en ce qui concerne les conditions d'octroi de la prestation⁵⁵ qu'en ce qui concerne son mode de calcul.

Cotisations pour l'engagement de solidarité

14,9 Mio EUR en cotisations de solidarité

En 2017, le montant total des cotisations versées pour l'engagement de solidarité s'élevait à 14,9 Mio EUR, ce qui représente une baisse de 5 % par rapport à 2015.

Prestations de solidarité versées

Les prestations de solidarité versées ont diminué, pour s'établir à 9,1 Mio EUR

En 2017, les prestations de solidarité versées ont atteint un montant total de 9,1 Mio EUR, ce qui représente une baisse de 12 % par rapport à 2015 et de 10 % par rapport à 2016. Cette baisse est principalement due à la diminution des prestations en cas de chômage temporaire, en recul de 23 % par rapport à 2015. L'on constate néanmoins une très forte augmentation des prestations de solidarité versées à la suite de la faillite de l'employeur.

Les périodes assimilées représentent environ 87 % des prestations versées

Les périodes assimilées restent de loin les prestations de solidarité les plus importantes : elles représentent environ 87 % du montant total versé. En 2017, les périodes assimilées pour cause d'incapacité de travail représentaient 61 % du total, s'inscrivant ainsi en légère diminution par rapport à 2015 (65 %). La part des périodes assimilées pour cause de chômage temporaire a elle aussi baissé, passant de 24 % à 21 %. Le fait que le pourcentage total des périodes assimilées reste relativement stable s'explique par l'accroissement des prestations de solidarité versées à la suite de la faillite de l'employeur (elles sont passées de 0,06 % en 2015 à 4,31 % en 2017). Les prestations versées en cas de décès représentaient 11 % du total. La part des autres prestations était négligeable.

⁵⁴ Pour un aperçu, voir le tableau 66 en annexe.

⁵⁵ Ainsi, l'intervention est, dans plusieurs cas, limitée à une ou plusieurs sous-prestations, par exemple le chômage temporaire pour cause d'intempéries ou l'incapacité de travail pour cause de repos d'accouchement ou de maternité.

Régimes FSE fermés

Il existe un régime FSE fermé dans les CP 124, 139 et 301.01.

Ces régimes prévoient des pensions complémentaires forfaitaires sous la forme d'une rente viagère dont le paiement est subordonné à la prestation d'un nombre minimum d'années de service dans le secteur concerné et/ou à la condition de partir à la retraite en terminant sa carrière dans ce secteur. L'étendue des avantages dépend du nombre d'années de service prestées au sein du secteur. Les régimes FSE fermés ne peuvent octroyer des avantages que pour les années de service antérieures à l'entrée en vigueur de la LPC. Le régime FSE fermé de la CP 124 prévoit également une rente en cas de décès.

Dans les CP 124 et 139, les régimes FSE fermés continuent à être gérés par le fonds de sécurité d'existence, selon le principe de la répartition. Dans la CP 301.01, la gestion du régime FSE fermé a été transférée à l'organisme de pension qui gère le régime de pension sectoriel.

48.613 pensionnés reçoivent une rente viagère forfaitaire. En moyenne, 1.414 EUR par an

En 2017, une pension de retraite complémentaire a été versée à 48.613 personnes, le montant total de ces pensions s'établissant à 68,7 Mio EUR. Cette année-là, 2.389 nouveaux pensionnés ont été dénombrés. La pension de retraite moyenne s'élevait à 1.414 EUR. Etant donné qu'il s'agit de régimes fermés, ces montants ont peu évolué par rapport à 2015.

Le montant total versé en pensions de survie s'est élevé en 2017 à 10,1 Mio EUR, ce qui représente une diminution de 11 % par rapport à 2015. La pension de survie moyenne a baissé sur cette période, passant de 427 EUR à 393 EUR.

Les régimes FSE fermés sont financés uniquement par des cotisations patronales. Le montant total de ces cotisations s'élevait en 2017 à 77 Mio EUR, montant en légère baisse (environ 2 %) par rapport à celui noté en 2015.

CONCLUSION

Les constatations les plus importantes concernant les régimes de pension sectoriels sont les suivantes :

- fin 2017, le nombre d'affiliés actifs auprès de régimes de pension sectoriels s'établissait à 1.283.820. Il s'agit d'une augmentation de 6 % par rapport à 2015, dernière année sur laquelle portait le rapport précédent ;
- en ce qui concerne la nature des avantages octroyés, les tendances dégagées dans les rapports précédents se confirment. La grande majorité des régimes de pension sectoriels sont des régimes de type 'contributions définies' ;
- fin 2017, l'on dénombrait 50 régimes de pension sectoriels. Au cours de la période 2016-2017, seul un nouveau régime a été mis en place. Quelques secteurs d'activités n'ont toujours pas instauré de régime de pension sectoriel ;
- la prépondérance des affiliés de sexe masculin diminue d'année en année. En 2017, elle s'élevait à 60 % ;
- en 2017, le montant total des réserves acquises, c'est-à-dire des droits de pension constitués par l'ensemble des affiliés, s'élevait à 4,6 Mrd EUR. Il s'agit d'une augmentation de 19 % par rapport à 2015 ;
- la très grande majorité des pensions complémentaires (94 %) ont été versées sous la forme d'un capital unique ;
- le niveau des cotisations reste modeste dans la plupart des régimes de pension sectoriels ;
- au cours de la période sous revue, 18 secteurs ont majoré la cotisation servant à financer la pension complémentaire des affiliés. Les majorations de cotisations oscillaient entre 0,05 % et 0,86 % du salaire ;
- tous les contrats d'assurance conclus par les organisateurs sectoriels relèvent de la branche 21. La plupart des régimes garantissaient un rendement de 1 % ou moins, avec un minimum de 0,01 %. Seuls deux régimes ont octroyé une garantie de 3,25 % comme taux d'intérêt technique sur les primes versées en 2017 ;
- plus de trois quarts des régimes de pension sectoriels sont gérés par une entreprise d'assurance. Les IRP occupent néanmoins la première position en termes de nombre d'affiliés et de patrimoine ;
- toutes les entreprises d'assurance recourent à des chargements d'encaissement. Il s'agit des frais qu'elles facturent pour la perception des cotisations. Plus de la moitié des régimes assurés appliquent un chargement d'encaissement inférieur à 2 % de la prime. Le niveau des chargements d'encaissement est très variable, allant de 0,5 % à 8 % de la prime. Par rapport aux réserves, le total des chargements perçus par les entreprises d'assurance s'élève en moyenne à 0,19 %, tandis que la moyenne des frais dans les IRP s'élève à 0,13 % ;
- dans tous les secteurs, sauf un, les réserves constituées dans le cadre des régimes de pension sectoriels tiennent compte des aspects sociaux, éthiques et environnementaux ;

- au 31 décembre 2017, et ce pour la première fois depuis 2009, les régimes de pension sociaux étaient à nouveau plus nombreux que les régimes de pension ordinaires. Plus de la moitié des régimes sectoriels sont des régimes sociaux. Les prestations de solidarité versées à la suite de la faillite de l'employeur ont enregistré une très forte progression.

ANNEXES STATISTIQUES

Liste des graphiques et tableaux

Caractéristiques des secteurs concernés

Graphique 1. Employeurs, ventilation par commission paritaire, 2017

Tableau 1. Employeurs, nombre par commission paritaire et nombre total, 2011 - 2017

Graphique 2. Employeurs, ventilation selon la taille de l'entreprise, par commission paritaire et au total, 2017

Tableau 2. Employeurs, nombre selon la taille de l'entreprise, par commission paritaire et au total, 2011 - 2017

Graphique 3. Travailleurs, ventilation par commission paritaire, 2017

Tableau 3. Travailleurs, nombre par commission paritaire et nombre total, 2011 - 2017

Graphique 4. Travailleurs, nombre selon leur statut au regard du droit du travail, 2017

Tableau 4. Ouvriers et employés, nombre par commission paritaire et nombre total, 2017

Graphique 5. Ouvriers, ventilation par commission paritaire, 2017

Tableau 5. Ouvriers, nombre par commission paritaire et nombre total, 2011 - 2017

Graphique 6. Nombre d'ouvriers par groupe de secteurs et nombre d'ouvriers représentés au sein des commissions paritaires ayant instauré un régime de pension sectoriel, 2017 (*)

Graphique 7. Employés, ventilation par commission paritaire, 2017

Tableau 6. Employés, nombre par commission paritaire et nombre total, 2011 - 2017

Graphique 8. Travailleurs, ventilation en fonction du sexe, par commission paritaire et au total, 2017

Tableau 7. Travailleurs, nombre en fonction du sexe, par commission paritaire et au total, 2011 - 2017

Délimitation du champ d'application et opting-out

Tableau 8. Exclusion du champ d'application et opting-out, 2017

Graphique 9. Employeurs, pourcentage sous CCT (*), hors CCT et en opting-out, selon la taille de l'entreprise et au total, 2011 - 2017

Tableau 9. Employeurs, nombre au sein d'une commission paritaire, sous CCT, hors CCT et en opting-out, selon la taille de l'entreprise, 2011 - 2017

Tableau 10. Employeurs, nombre sous CCT, hors CCT et en opting-out, par commission paritaire et au total, 2011 - 2017

Tableau 11. Ouvriers, nombre au sein d'une commission paritaire, sous CCT, hors CCT et en opting-out, par commission paritaire et au total, 2011 - 2017

Graphique 10. Employeurs, pourcentage hors CCT et en opting-out, par commission paritaire et au total, 2017

Graphique 11. Ouvriers, pourcentage sous CCT (*), hors CCT et en opting-out, par commission paritaire et au total, 2017

Graphique 12. Employés, pourcentage sous CCT (*), hors CCT et en opting-out, par commission paritaire et au total, 2017

Tableau 12. Employés, nombre sous CCT, hors CCT et en opting-out, par commission paritaire et au total, 2011 - 2017

Nature de l'engagement

Tableau 13. Nature et caractéristiques de l'engagement de pension, 2017

Graphique 13. Affiliés actifs, ventilation selon le type d'engagement, par statut (ouvrier - employé) et au total, 2011 - 2017

Tableau 14. Affiliés actifs, nombre selon le type d'engagement, par statut (ouvrier - employé) et au total, 2011 - 2017

Graphique 14. Réserves, ventilation selon le type d'engagement, 2009 - 2017 (*)

Tableau 15. Réserves, ventilation selon le type d'engagement, 2009 - 2017 (*)

Graphique 15. Régimes de type contributions définies ou cash balance prévoyant des cotisations linéaires, taux de cotisation net (après ONSS et taxe sur la prime), 2017 (*)

Graphique 16. Régimes de pension de type contributions définies avec cotisations linéaires < 3% (*), niveau de cotisations, par régime et en moyenne, 2004 - 2017 (**)

Tableau 16. Régimes de pension de type contributions définies avec cotisations linéaires, niveau de cotisations (%), par régime et en moyenne, 2004 - 2017 (*)

Graphique 17. Affiliés actifs auprès de régimes de pension de type contributions définies ou cash balance, ventilation selon le niveau de cotisations, régimes avec cotisations linéaires, autres régimes (*) et total, 2017

Graphique 18. Régimes de pension de type contributions définies ou cash balance, ventilation selon le niveau de cotisations, régimes avec cotisations linéaires, autres régimes (*) et total, 2017

Nombre d'affiliés actifs et d'affiliés dormants

Graphique 19. Affiliés actifs et affiliés dormants, ventilation par commission paritaire et au total, 2017

Tableau 17. Affiliés actifs et affiliés dormants, nombre par commission paritaire et nombre total, 2011 - 2017 (*)

Graphique 20. Affiliés actifs, nombre, 2005 - 2017

Graphique 21. Affiliés dormants, nombre, 2005 - 2017

Graphique 22. Affiliés actifs, ventilation par tranche d'âge, 2011 - 2017 (*)

Graphique 23. Affiliés dormants, ventilation par tranche d'âge, 2011 - 2017 (*)

Graphique 24. Affiliés actifs, hommes, ventilation par tranche d'âge, 2011 - 2017 (*)

Graphique 25. Affiliés actifs, femmes, ventilation par tranche d'âge, 2011 - 2017 (*)

Tableau 18. Affiliés actifs, hommes, nombre par tranche d'âge, 2011 - 2017 (*)

Tableau 19. Affiliés actifs, femmes, nombre par tranche d'âge, 2011 - 2017 (*)

Graphique 26. Affiliés dormants, hommes, ventilation par tranche d'âge, 2011 - 2017 (*)

Graphique 27. Affiliés dormants, femmes, ventilation par tranche d'âge, 2011 - 2017 (*)

Tableau 20. Affiliés dormants, hommes, nombre par tranche d'âge, 2011 - 2017 (*)

Tableau 21. Affiliés dormants, femmes, nombre par tranche d'âge, 2011 - 2017 (*)

Sorties et structures d'accueil

Graphique 28. Affiliés auprès de structures d'accueil, nombre, 2008 - 2017

Tableau 22. Affiliés auprès de structures d'accueil, nombre selon le type de structure d'accueil, par régime de pension et au total, 2015 - 2017

Graphique 29. Transferts de réserves, ventilation selon la destination, 2008 - 2017

Tableau 23. Sorties et transferts de réserves, nombre par commission paritaire et nombre total, 2015 - 2017

Obligations de pension

Graphique 30. Réserves acquises, augmentation entre 2015 et 2017, par commission paritaire

Tableau 24. Réserves acquises, montant par commission paritaire et montant total, 2011 - 2017

Graphique 31. Réserves acquises, montant total et montant moyen par affilié actif (*), 2007 - 2017, peer group 1

Tableau 25. Réserves acquises, montant moyen par affilié actif (*), par commission paritaire et au total, 2007 - 2017, peer group 1

Graphique 32. Réserves acquises, montant total et montant moyen par affilié actif, 2007 - 2017, peer group 2

Tableau 26. Réserves acquises, montant moyen par affilié actif, par commission paritaire et au total, 2007 - 2017, peer group 2

Graphique 33. Réserves acquises, ventilation par commission paritaire, 2017

Tableau 27. Réserves acquises, ventilation par commission paritaire, 2011 - 2017

Graphique 34. Capitaux constitutifs des rentes en cours, ventilation par commission paritaire, 2017

Tableau 28. Capitaux constitutifs des rentes en cours (*), montant par commission paritaire et montant total, 2011 - 2017

Prestations

Tableau 29. Pensions de retraite nouvellement versées, ventilation selon le mode de versement (capital/rente), 2007 - 2017

Tableau 30. Capitaux de pension, montant total et montant moyen par bénéficiaire, 2007 - 2017

Tableau 31. Rentes de retraite, nombre de nouvelles rentes, nombre total de rentes, montant total et rente annuelle moyenne, 2007 - 2017

Tableau 32. Pensions de survie nouvellement versées, ventilation selon le mode de versement (capital/rente), 2007 - 2017

Tableau 33. Capitaux décès, montant total et montant moyen par bénéficiaire, 2007 - 2017

Tableau 34. Rentes décès, nombre de nouvelles rentes, nombre total de rentes, montant total et rente annuelle moyenne, 2007 - 2017

Graphique 35. Pensions de retraite nouvellement versées, ventilation selon le mode de versement (capital/rente), 2007 - 2017

Graphique 36. Pensions de retraite nouvellement versées, nombre, 2007 - 2017

Graphique 37. Capitaux de pension, montant total et montant moyen par bénéficiaire, 2004 - 2017, peer group 1

Tableau 35. Capitaux de pension, montant par commission paritaire et montant total, 2011 - 2017, peer group 1

Graphique 38. Capitaux de pension, montant total et montant moyen par bénéficiaire, 2004 - 2017, peer group 2

Tableau 36. Capitaux de pension, montant par commission paritaire et montant total, 2011 - 2017, peer group 2

Graphique 39. Capitaux de pension, montant moyen par bénéficiaire, par commission paritaire, 2006 - 2017, peer group 1

Tableau 37. Capitaux de pension, nombre de bénéficiaires par commission paritaire, 2007 - 2017, peer group 1

Tableau 38. Capitaux de pension, montant total par commission paritaire, 2011 - 2017, peer group 1

Tableau 39. Capitaux de pension, montant moyen par bénéficiaire, par commission paritaire, 2011 - 2017, peer group 1

Graphique 40. Capitaux de pension, montant moyen par bénéficiaire, par commission paritaire, 2011 - 2017, peer group 2

Tableau 40. Capitaux de pension, nombre de bénéficiaires par commission paritaire, 2011 - 2017, peer group 2

Tableau 41. Capitaux de pension, montant total par commission paritaire, 2011 - 2017, peer group 2

Tableau 42. Capitaux de pension, montant moyen par bénéficiaire, par commission paritaire, 2011 - 2017, peer group 2

Graphique 41. Rentes non issues de la conversion d'un capital, montant total et rente annuelle moyenne, 2006 - 2017

Tableau 43. Rentes non issues de la conversion d'un capital, nombre de nouvelles rentes, nombre total de rentes, montant total versé et rente annuelle moyenne, par commission paritaire et au total, 2007 - 2017

Graphique 42. Capitaux décès, montant total et montant moyen par bénéficiaire, 2006 - 2017, peer group 1

Tableau 44. Capitaux décès, nombre de bénéficiaires, montant total et montant moyen versé, par commission paritaire et au total, 2007 - 2017, peer group 1

Graphique 43. Capitaux décès, montant total et montant moyen par bénéficiaire, 2010 - 2017, peer group 2

Tableau 45. Capitaux décès, nombre de bénéficiaires, par commission paritaire et au total, 2010 - 2017, peer group 2

Tableau 46. Capitaux décès, montant par commission paritaire et montant total, 2010 - 2017, peer group 2

Tableau 47. Capitaux décès, montant moyen par commission paritaire et au total, 2010 - 2017, peer group 2

Graphique 44. Rentes décès non issues de la conversion d'un capital, montant total et rente annuelle moyenne, 2007 - 2017 (*)

Tableau 48. Rentes décès non issues de la conversion d'un capital, nombre de nouvelles rentes, nombre total de rentes, montant total et rente annuelle moyenne, par commission paritaire et au total, 2007 - 2017 (*)

Cotisations

Graphique 45. Volet pensions, cotisations patronales et cotisations personnelles, 2007 - 2017

Tableau 49. Volet pensions, cotisations patronales et cotisations personnelles, 2007 - 2017

Graphique 46. Cotisations patronales et cotisations personnelles, montant total et ventilation, 2006 - 2017, peer group 1

Tableau 50. Cotisations patronales et cotisations personnelles, montant par commission paritaire et montant total, 2012 - 2017, peer group 1

Graphique 47. Cotisations patronales et cotisations personnelles, montant total et ventilation, 2006 - 2017, peer group 2

Tableau 51. Cotisations patronales et cotisations personnelles, montant par commission paritaire et montant total, 2012 - 2017, peer group 2

Type d'organisme de pension

Tableau 52. Type d'organisme de pension et type de contrat d'assurance, 2017

Graphique 48. Contrats d'assurance, ventilation selon le type de contrat (primes uniques successives/contrat classique), 2008 - 2017

Graphique 49. Contrats d'assurance, proportion de contrats liés au fonds commun/au fonds cantonné, 2008 - 2017

Graphique 50. Contrats d'assurance, proportion de la gestion dans le cadre de l'AR 69, 2008 - 2017

Graphique 51. Réserves gérées par des assureurs, ventilation selon le type de contrat (primes uniques successives/contrat classique), 2008 - 2017

Graphique 52. Réserves gérées par des assureurs, proportion fonds commun/fonds cantonné, 2008 - 2017

Graphique 53. Réserves gérées par des assureurs, proportion de la gestion dans le cadre de l'AR 69, 2008 - 2017

Graphique 54. Réserves gérées par des entreprises d'assurances, montant total et proportion de la gestion dans le cadre de l'AR 69, 2008 - 2017

Graphique 55. Réserves, montant total par commission paritaire, 2011 - 2017 (*)

Patrimoine de pension

Graphique 56. Réserves, montant total, 2008 - 2017

Graphique 57. Réserves, ventilation par commission paritaire, 2017

Graphique 58. Réserves, montant total, 2008 - 2017, peer group 1

Graphique 59. Réserves, ventilation par commission paritaire, 2017, peer group 1

Graphique 60. Commissions paritaires, ventilation selon le type d'organisme de pension (entreprise d'assurances/IRP), 2007 - 2017, peer group 1

Graphique 61. Réserves, ventilation selon le type d'organisme de pension (entreprise d'assurances/IRP), 2007 - 2017, peer group 1

Tableau 53. Réserves, montant total selon le type d'organisme de pension (entreprise d'assurances/IRP), par commission paritaire et au total, 2009 - 2017, peer group 1

Graphique 62. Réserves, montant total, 2007 - 2017, peer group 2

Graphique 63. Réserves, ventilation par commission paritaire, 2017, peer group 2

Graphique 64. Commissions paritaires, ventilation selon le type d'organisme de pension (entreprise d'assurances/IRP), 2007 - 2017, peer group 2

Graphique 65. Réserves, ventilation selon le type d'organisme de pension (entreprise d'assurances/IRP), 2007 - 2017, peer group 2

Tableau 54. Réserves, montant total selon le type d'organisme de pension (entreprise d'assurances/IRP), par commission paritaire et au total, 2009 - 2017, peer group 2

Graphique 66. Réserves, augmentation en % sur 2009 - 2011, 2011 - 2013, 2013 - 2015 et 2015 - 2017, par commission paritaire

Tableau 55. Réserves, augmentation en % sur 2009 - 2011, 2011 - 2013, 2013 - 2015 et 2015 - 2017, par commission paritaire

Portefeuille d'investissement

Graphique 67. Allocation des actifs, globalement, 2017

Graphique 68. Allocation des actifs, quintile 1, 2017

Graphique 69. Allocation des actifs, quintile 2, 2017

Graphique 70. Allocation des actifs, quintile 3, 2017

Graphique 71. Allocation des actifs, quintile 4, 2017

Graphique 72. Allocation des actifs, quintile 5, 2017

Graphique 73. Allocation des actifs, entreprises d'assurances, 2017

Graphique 74. Allocation des actifs, IRP, 2017

Graphique 75. IRP, pourcentage des réserves placées dans des OPC, 2007 - 2017

Graphique 76. Assureurs, pourcentage des réserves placées dans des OPC, 2007 - 2017

Graphique 77. Allocation des actifs, évolution des classes d'actifs, 2011 - 2017

Graphique 78. Allocation des actifs, 2011 - 2017

Graphique 79. Réserves pour lesquelles il est tenu compte des aspects sociaux, éthiques et environnementaux, montant total et part dans les réserves totales, 2007 - 2017 (*)

Tableau 56. Est-il tenu compte des aspects sociaux, éthiques et environnementaux, 2017

Rendement des investissements et rendement octroyé

Graphique 80. Rendement net du portefeuille, par quintile (*) et en moyenne, 2008 - 2017

Tableau 57. Rendement net du portefeuille, par quintile et en moyenne, rendement maximum et minimum obtenu, rendement moyen selon le type d'organisme de pension (IRP/Assureur), 2008 - 2017

Graphique 81. Unités de gestion au sein des régimes de pension de type contributions définies ou cash balance, ventilation selon le rendement octroyé aux comptes individuels, 2006 - 2017

Tableau 58. Unités de gestion au sein des régimes de pension de type contributions définies ou cash balance, nombre selon le rendement octroyé aux comptes individuels, 2006 - 2017

Tableau 59. Unités de gestion au sein des régimes de pension de type contributions définies ou cash balance, rendement moyen octroyé selon le type d'organisme de pension (IRP/Assureur), rendement minimum et maximum octroyé, 2006 - 2017

Graphique 82. Affiliés actifs auprès de régimes de pension de type contributions définies ou cash balance, ventilation selon le rendement octroyé aux comptes individuels, 2008 - 2017

Tableau 60. Affiliés actifs auprès de régimes de pension de type contributions définies ou cash balance, nombre selon le rendement octroyé aux comptes individuels, 2008 - 2017

Graphique 83. Réserves des régimes de pension de type contributions définies ou cash balance, ventilation selon le rendement octroyé aux comptes individuels, 2008 - 2017 (*)

Tableau 61. Réserves des régimes de pension de type contributions définies ou cash balance, montant total selon le rendement octroyé aux comptes individuels, 2008 - 2017 (**)

Structure de frais

Graphique 84. Unités de gestion au sein de régimes de pension de type contributions définies ou cash balance gérées par des assureurs, ventilation selon la hauteur des chargements d'encaissement, 2009 - 2017

Tableau 62. Unités de gestion au sein de régimes de pension de type contributions définies ou cash balance gérées par des assureurs, nombre selon la hauteur des chargements d'encaissement, 2009 - 2017

Graphique 85. Frais de gestion dans les IRP, montants absolus et en % des cotisations et des réserves, 2009 - 2017

Régimes de pension sociaux et solidarité

Graphique 86. Régimes de pension, nombre de régimes de pension sociaux et de régimes de pension non sociaux, 2004 - 2017

Graphique 87. Régimes de pension sociaux, ventilation selon le type d'organisme de solidarité, 2004 - 2017

Tableau 63. Régimes de pension sociaux, nombre selon le type d'organisme de solidarité, 2008 - 2017

Graphique 88. Cotisations pour le volet solidarité, ventilation par commission paritaire, 2017

Tableau 64. Cotisations pour le volet solidarité, par commission paritaire et au total, 2007 - 2017 (*)

Graphique 89. Cotisations pour le volet solidarité, montant total, 2004 - 2017

Tableau 65. Cotisations pour le volet solidarité, montant par commission paritaire et montant total, 2007 - 2017 (*)

Tableau 66. Contenu de l'engagement de solidarité, 2017

Graphique 90. Prestations de solidarité, ventilation selon leur nature, 2017

Tableau 67. Prestations de solidarité, ventilation selon leur nature, 2009 - 2017

Graphique 91. Poursuite du financement de la pension complémentaire pendant les périodes de chômage temporaire, montant selon la nature de la prestation, 2004 - 2017

Tableau 68. Poursuite du financement de la pension complémentaire pendant les périodes de chômage temporaire, montant selon la nature de la prestation, 2008 - 2017

Graphique 92. Poursuite du financement de la pension complémentaire pendant les périodes d'incapacité de travail, ventilation des prestations selon leur nature, 2009 - 2017

Tableau 69. Poursuite du financement de la pension complémentaire pendant les périodes d'incapacité de travail, montant selon la nature de la prestation, 2009 - 2017

Graphique 93. Poursuite du financement de la pension complémentaire pendant les périodes d'interruption de carrière et de crédit-temps, ventilation selon la nature des prestations, 2008 - 2017

Tableau 70. Poursuite du financement de la pension complémentaire pendant les périodes d'interruption de carrière et de crédit-temps, montant selon la nature de la prestation, 2011 - 2017

Graphique 94. Poursuite du financement de la constitution de la pension complémentaire en cas de faillite de l'employeur, montant total, 2004 - 2017

Tableau 71. Poursuite du financement de la constitution de la pension complémentaire en cas de faillite de l'employeur, montant total, 2009 - 2017

Graphique 95. Indemnité sous forme de rente en cas de décès, montant total et rente moyenne, 2004 - 2017 (*)

Tableau 72. Indemnité sous forme de rente en cas de décès: nombre de nouvelles rentes, nombre total de rentes et montant total versé, 2009 - 2017 (*)

Graphique 96. Augmentation des rentes de retraite ou de survie en cours, montant total, 2004 - 2017

Tableau 73. Augmentation des rentes de retraite ou de survie en cours, montant total, 2010 - 2017

Régimes FSE fermés

Graphique 97. Régimes FSE fermés, rentes de retraite, montant total et rente annuelle moyenne, 2004 - 2017

Tableau 74. Régimes FSE fermés, rentes de retraite, nombre de nouvelles rentes, nombre total de rentes et montant total versé, 2009 - 2017

Graphique 98. Régimes FSE fermés, rentes de survie, montant total et rente annuelle moyenne, 2004 - 2017

Tableau 75. Régimes FSE fermés, rentes de survie, nombre de nouvelles rentes, nombre total de rentes et montant total versé, 2009 - 2017

Graphique 99. Régimes FSE fermés, cotisations patronales et cotisations personnelles, 2004 - 2017

Tableau 76. Régimes FSE fermés, cotisations patronales et cotisations personnelles, 2009 - 2017

Graphique 1. Employeurs, ventilation par commission paritaire, 2017

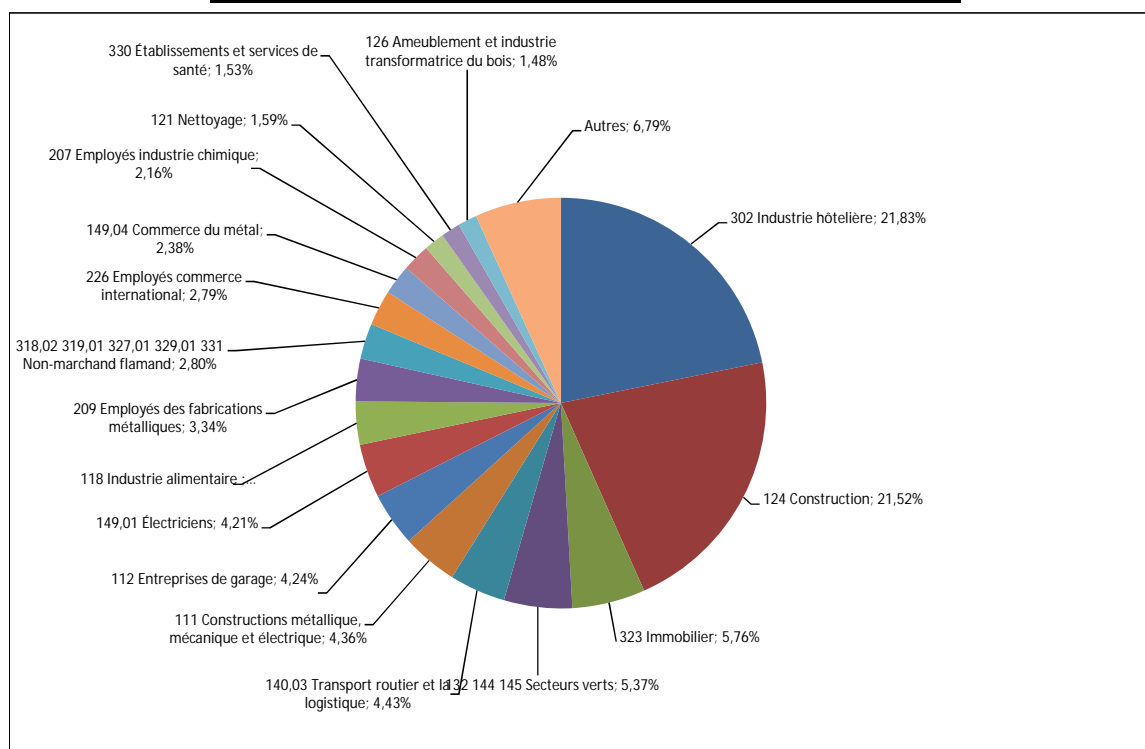


Tableau 1. Employeurs, nombre par commission paritaire et nombre total, 2011 - 2017

Commission paritaire	2011	2013	2015	2017
102,01 Industrie des carrières Hainaut	5	5	5	5
102,06 Carrières de Gravier et de Sable			14	12
102,07 Carrières, cimenteries et fours à chaux de Tournai				
102,09 Carrières et fours de calcaire et dolomie		25	27	25
106,02 Industrie du béton	217	214	211	214
111 Constructions métallique, mécanique et électrique	6.277	5.985	5.819	5.622
112 Entreprises de garage	6.749	6.494	6.936	5.457
113,04 Tuileries	1	2	2	2
114 Industrie des briques		13	15	15
116 Ouvriers industrie chimique	1.562	1.500	1.454	1.428
118 Industrie alimentaire	4.412	4.178	4.458	4.398
120,02 Préparation du lin	47	46	47	47
121 Nettoyage	1.798	1.817	1.873	2.052
124 Construction	29.997	29.010	27.170	27.729
126 Ameublement et industrie transformatrice du bois	2.275	2.067	1.961	1.908
127 Commerce de combustibles	460	415	384	378
130 Imprimeries, arts graphiques et journaux	1.327	1.001	895	844
132 144 145 Secteurs verts	5.683	5.636	6.373	6.921
139 Batellerie	196	164	169	190
140,01 Autobus et Autocars	488	483	423	413
140,03 Transport routier et la logistique	5.237	5.310	5.216	5.703
140,05 Déménagement	243	266	301	335
142,01 Récupération de métaux	239	243	242	193
143 Pêche maritime	108	98	99	93
149,01 Électriciens	6.607	5.363	5.145	5.427
149,02 Carrosserie	1.033	1.011	1.032	862
149,03 Métaux précieux			680	168
149,04 Commerce du métal	5.205	4.791	4.808	3.066
207 Employés industrie chimique	2.768	2.735	2.726	2.787
209 Employés des fabrications métalliques	4.133	3.920	4.404	4.301
216 Employés occupés chez les notaires	1.329	1.181	1.176	1.177
220 Employés de l'industrie alimentaire		1.338	1.425	1.492
226 Employés commerce international	3.481	3.299	3.438	3.598
301,01 Port d'Anvers	1	1	1	1
302 Industrie hôtelière		23.956	26.419	28.119
304 Spectacle	438	432	444	524
317 Services de gardiennage et/ou de surveillance	156	148	139	144
318,02 319,01 327,01 329,01 331 Non-marchand flamand	3.639	3.587	3.513	3.603
323 Immobilier	6.420	6.427	7.163	7.421
324 Industrie et commerce du diamant	166	152	138	136
326 Industrie du gaz et de l'électricité	34	35	43	51
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	1	1	1	1
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale	1	1	1	1
330 Établissements et services de santé	1.888	1.901	1.914	1.966
Total	104.621	125.251	128.704	128.829

Graphique 2. Employeurs, ventilation selon la taille de l'entreprise, par commission paritaire et au total, 2017

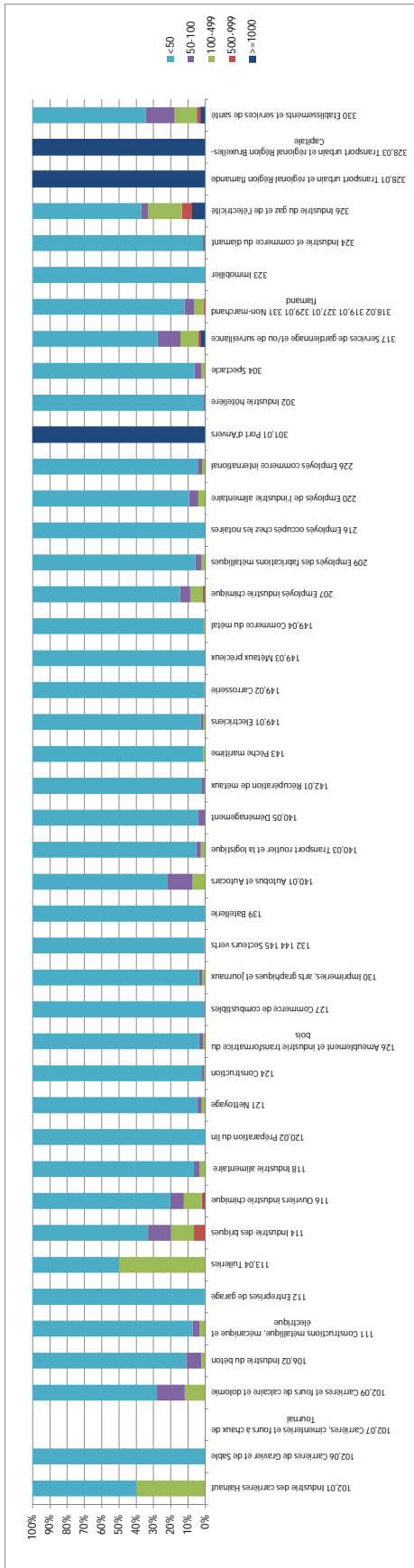


Tableau 2. Employeurs, nombre selon la taille de l'entreprise, par commission paritaire et au total, 2011-2017

Commission paritaire	2011					2013					2015					2017					
	>=1000	500-999	100-499	50-100	<50	>=1000	500-999	100-499	50-100	<50	>=1000	500-999	100-499	50-100	<50	>=1000	500-999	100-499	50-100	<50	
102.01 Industrie des carrières Hainaut																					
102.06 Carrières de Gravier et de Sable																					
102.07 Carrières, cimenteries et tours à chaux de Tournai																					
102.09 Carrières et tours de calcaire et dolomie																					
106.02 Industrie du béton	14	16	35	3	194	13	12	171	238	5.812	3	4	32	68	6.387	11	12	172	213	5.411	
111 Constructions métallique, mécanique et électrique	3	4	1	1	6.653	3	4	32	68	6.387	3	6	32	65	6.830	3	6	32	65	6.830	
112 Entreprises de garage																					
113.04 Tulleteries																					
114 Industrie des briques	12	21	146	124	1.259	11	22	142	112	1.213	9	22	147	103	1.173	10	21	148	112	1.137	
116 Ouvriers industrie chimique	3	8	127	128	4.146	2	11	131	128	3.906	4	7	130	145	4.172	4	8	135	146	4.105	
120.02 Préparation du lin																					
121 Nettoyage																					
126 Ameublement et industrie transformatrice du bois	2	10	188	237	5.812	2	10	171	238	5.811	2	10	172	213	5.411	2	10	174	226	5.200	
127 Commerce de combustibles	14	16	35	3	6.653	3	4	32	68	6.387	3	6	32	65	6.830	3	6	32	65	6.830	
128 Commerce de produits alimentaires																					
129 Commerce de produits agricoles																					
130 Imprimeries, arts graphiques et journaux	1	13	26	12	56	1	13	26	12	56	1	13	26	12	56	1	13	26	12	56	
132 144 145 Secteurs verts																					
139 Batellerie																					
140.01 Autobus et Autocars																					
140.03 Transport routier et la logistique																					
140.05 Déménagement																					
142.01 Récupération de métaux	1	2	97	130	5.007	1	3	93	127	5.086	1	14	126	146	4.929	2	12	133	156	5.400	
143 Pêche maritime																					
149.01 Électriciens	4	5	52	91	107	3	5	54	83	5.218	3	5	49	74	5.014	4	3	56	88	5.276	
149.02 Carrosserie																					
149.03 Métaux précieux																					
149.04 Commerce du métal	1	2	63	98	5.041	2	1	60	97	4.631	2	5	62	94	4.645	2	2	21	18	3.025	
207 Employés industrie chimique	13	25	194	172	2.364	13	27	189	167	2.336	11	29	198	152	2.336	12	29	205	163	2.378	
209 Employés des fabrications métalliques	30	30	253	312	3.508	23	26	246	290	3.335	3	10	101	140	4.150	2	14	93	142	4.050	
216 Employés occupés chez les notaires																					
220 Employés de l'industrie alimentaire																					
226 Employés commerce international	1	7	62	83	3.328	2	3	63	67	1.203	2	3	54	78	1.176	2	4	57	79	1.350	
301.01 Port d'Anvers																					
302 Industrie hôtelière																					
304 Spectacle																					
317 Services de gardiennage et/ou de surveillance	5	2	12	18	407	14	26	574	1.459	21.883	6	7	96	255	26.055	5	11	85	264	27.754	
318.02 319.01 327.01 329.01 331 Non-marchand flamand	9	13	145	245	3.227	14	19	183	231	3.140	13	25	182	212	3.081	14	26	202	197	3.164	
323 Immobilier																					
324 Industrie et commerce du diamant	6	2	1	1	164	3	4	7	1	150	3	4	9	2	136	4	3	10	2	134	
326 Industrie du gaz et de l'électricité	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
328.01 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale	50	41	212	331	1.254	50	43	225	339	1.244	52	41	250	333	1.238	56	41	254	328	1.287	
330 Établissements et services de santé	174	195	1.926	2.617	99.709	179	235	2.596	4.069	118.172	150	219	2.035	2.866	123.614	155	217	2.027	2.643	123.767	

Graphique 3. Travailleurs, ventilation par commission paritaire, 2017

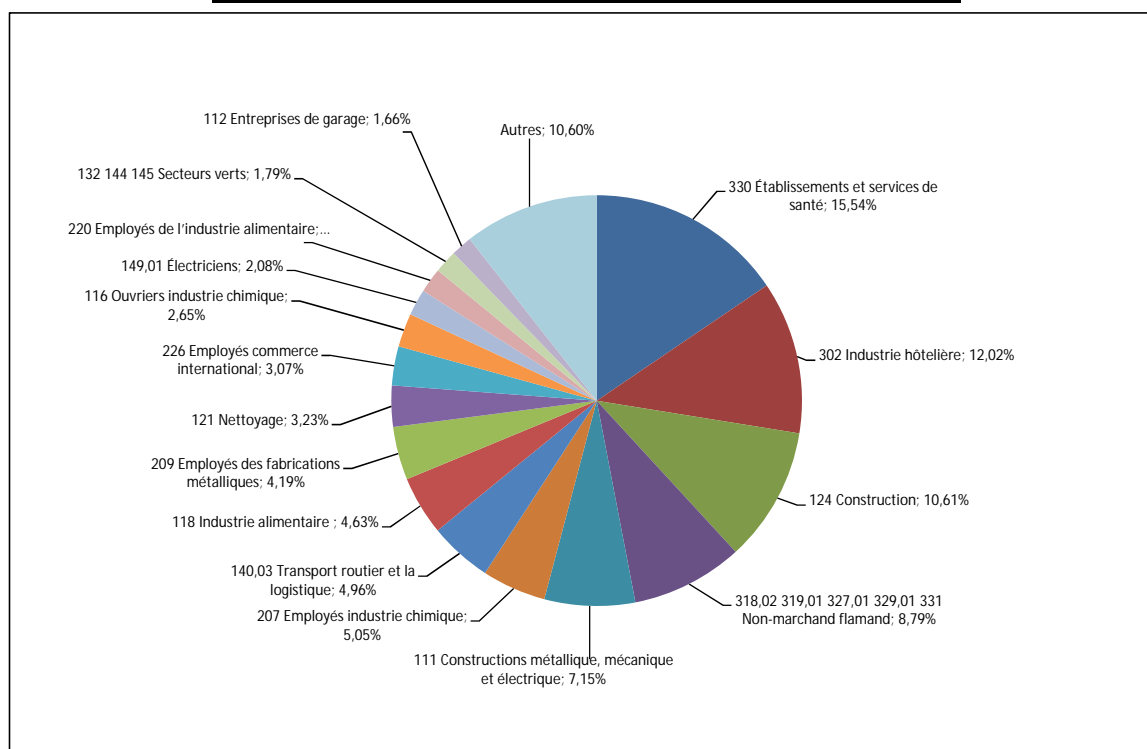


Tableau 3. Travailleurs, nombre par commission paritaire et nombre total, 2011 - 2017

Commission paritaire	2011	2013	2015	2017
102,01 Industrie des carrières Hainaut	549	527	556	558
102,06 Carrières de Gravier et de Sable			192	48
102,07 Carrières, cimenteries et fours à chaux de Tournai				
102,09 Carrières et fours de calcaire et dolomie		1.036	1.091	1.120
106,02 Industrie du béton	4.920	4.754	4.957	4.792
111 Constructions métallique, mécanique et électrique	146.894	137.478	127.685	113.665
112 Entreprises de garage	28.341	26.975	25.934	26.432
113,04 Tuileries	324	299	270	273
114 Industrie des briques		938	961	1.027
116 Ouvriers industrie chimique	43.816	41.477	41.028	42.124
118 Industrie alimentaire	70.850	71.684	63.362	73.718
120,02 Préparation du lin	236	217	277	279
121 Nettoyage	45.419	44.494	45.233	51.414
124 Construction	193.126	182.320	170.765	168.844
126 Ameublement et industrie transformatrice du bois	18.948	17.489	16.158	16.109
127 Commerce de combustibles	1.771	1.861	1.917	1.986
130 Imprimeries, arts graphiques et journaux	8.553	7.239	6.303	6.013
132 144 145 Secteurs verts	20.160	19.991	20.754	28.491
139 Batellerie	1.016	1.035	824	1.001
140,01 Autobus et Autocars	11.516	11.146	10.244	10.370
140,03 Transport routier et la logistique	66.083	70.631	72.271	78.921
140,05 Déménagement	2.490	2.990	3.339	3.598
142,01 Récupération de métaux	1.822	1.767	1.705	1.724
143 Pêche maritime	802	716	731	760
149,01 Électriciens	33.613	32.651	31.247	33.127
149,02 Carrosserie	4.911	4.648	4.466	4.703
149,03 Métaux précieux			429	390
149,04 Commerce du métal	19.263	18.989	18.386	18.847
207 Employés industrie chimique	74.565	75.300	77.131	80.316
209 Employés des fabrications métalliques	65.908	65.714	67.267	66.663
216 Employés occupés chez les notaires	6.911	6.732	7.330	7.797
220 Employés de l'industrie alimentaire		28.923	27.220	31.211
226 Employés commerce international	42.021	42.859	45.983	48.905
301,01 Port d'Anvers	8.649	9.870	9.034	9.368
302 Industrie hôtelière		132.309	133.054	191.289
304 Spectacle	9.874	11.801	13.514	7.644
317 Services de gardiennage et/ou de surveillance	16.169	17.551	17.470	19.764
318,02 319,01 327,01 329,01 331 Non-marchand flamand	113.186	132.295	134.909	139.857
323 Immobilier	10.901	11.452	12.381	15.533
324 Industrie et commerce du diamant	939	846	724	644
326 Industrie du gaz et de l'électricité	19.091	18.574	17.926	17.678
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	8.498	8.143	8.112	7.888
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale	6.933	7.251	8.003	8.773
330 Établissements et services de santé	218.013	225.145	236.771	247.144
Total	1.327.081	1.498.117	1.487.914	1.590.808

Graphique 4. Travailleurs, nombre selon leur statut au regard du droit du travail, 2017

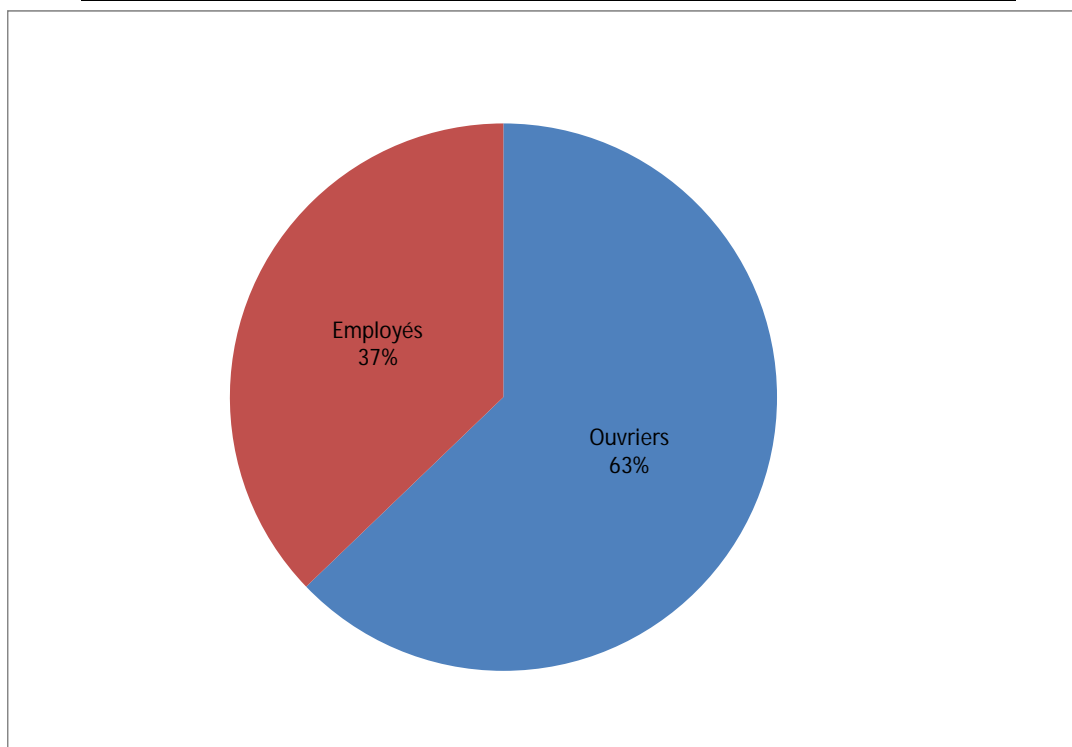


Tableau 4. Ouvriers et employés, nombre par commission paritaire et nombre total, 2017

Commission paritaire	Ouvriers	Employés	Total
102,01 Industrie des carrières Hainaut	558		558
102,06 Carrières de Gravier et de Sable	48		48
102,07 Carrières, cimenteries et fours à chaux de Tournai			
102,09 Carrières et fours de calcaire et dolomie	1.120		1.120
106,02 Industrie du béton	4.792		4.792
111 Constructions métallique, mécanique et électrique	113.665		113.665
112 Entreprises de garage	26.432		26.432
113,04 Tuileries	273		273
114 Industrie des briques	1.027		1.027
116 Ouvriers industrie chimique	42.124		42.124
118 Industrie alimentaire	73.718		73.718
120,02 Préparation du lin	279		279
121 Nettoyage	51.414		51.414
124 Construction	168.844		168.844
126 Ameublement et industrie transformatrice du bois	16.109		16.109
127 Commerce de combustibles	1.986		1.986
130 Imprimeries, arts graphiques et journaux	6.013		6.013
132 144 145 Secteurs verts	28.491		28.491
139 Batellerie	1.001		1.001
140,01 Autobus et Autocars	10.370		10.370
140,03 Transport routier et la logistique	78.921		78.921
140,05 Déménagement	3.598		3.598
142,01 Récupération de métaux	1.724		1.724
143 Pêche maritime	760		760
149,01 Électriciens	33.127		33.127
149,02 Carrosserie	4.703		4.703
149,03 Métaux précieux	390		390
149,04 Commerce du métal	18.847		18.847
207 Employés industrie chimique		80.316	80.316
209 Employés des fabrications métalliques		66.663	66.663
216 Employés occupés chez les notaires		7.797	7.797
220 Employés de l'industrie alimentaire		31.211	31.211
226 Employés commerce international		48.905	48.905
301,01 Port d'Anvers	9.368		9.368
302 Industrie hôtelière	171.126	20.163	191.289
304 Spectacle		7.644	7.644
317 Services de gardiennage et/ou de surveillance	17.015	2.749	19.764
318,02 319,01 327,01 329,01 331 Non-marchand flamand	57.463	82.394	139.857
323 Immobilier	5.662	9.871	15.533
324 Industrie et commerce du diamant	644		644
326 Industrie du gaz et de l'électricité		17.678	17.678
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	6.242	1.646	7.888
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale	6.236	2.537	8.773
330 Établissements et services de santé	35.242	211.902	247.144
Total	999.332	591.476	1.590.808

Graphique 5. Ouvriers, ventilation par commission paritaire, 2017

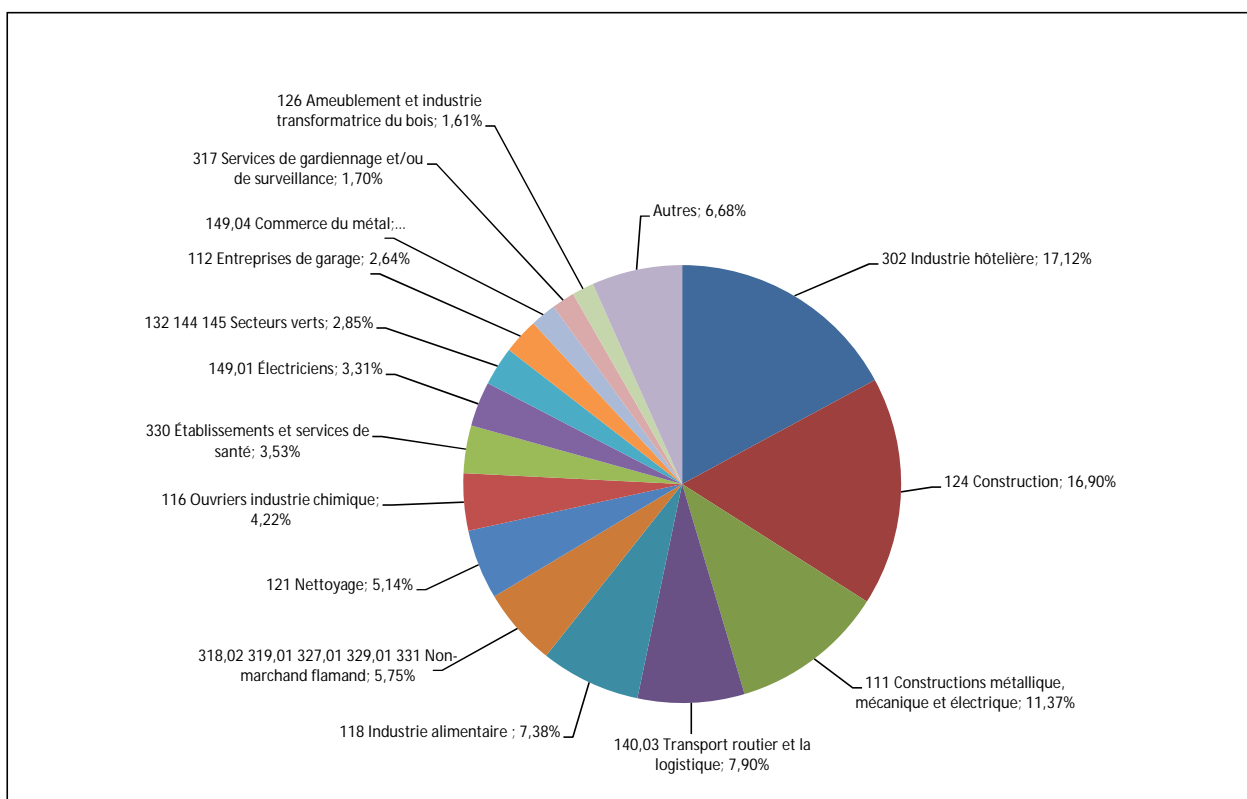
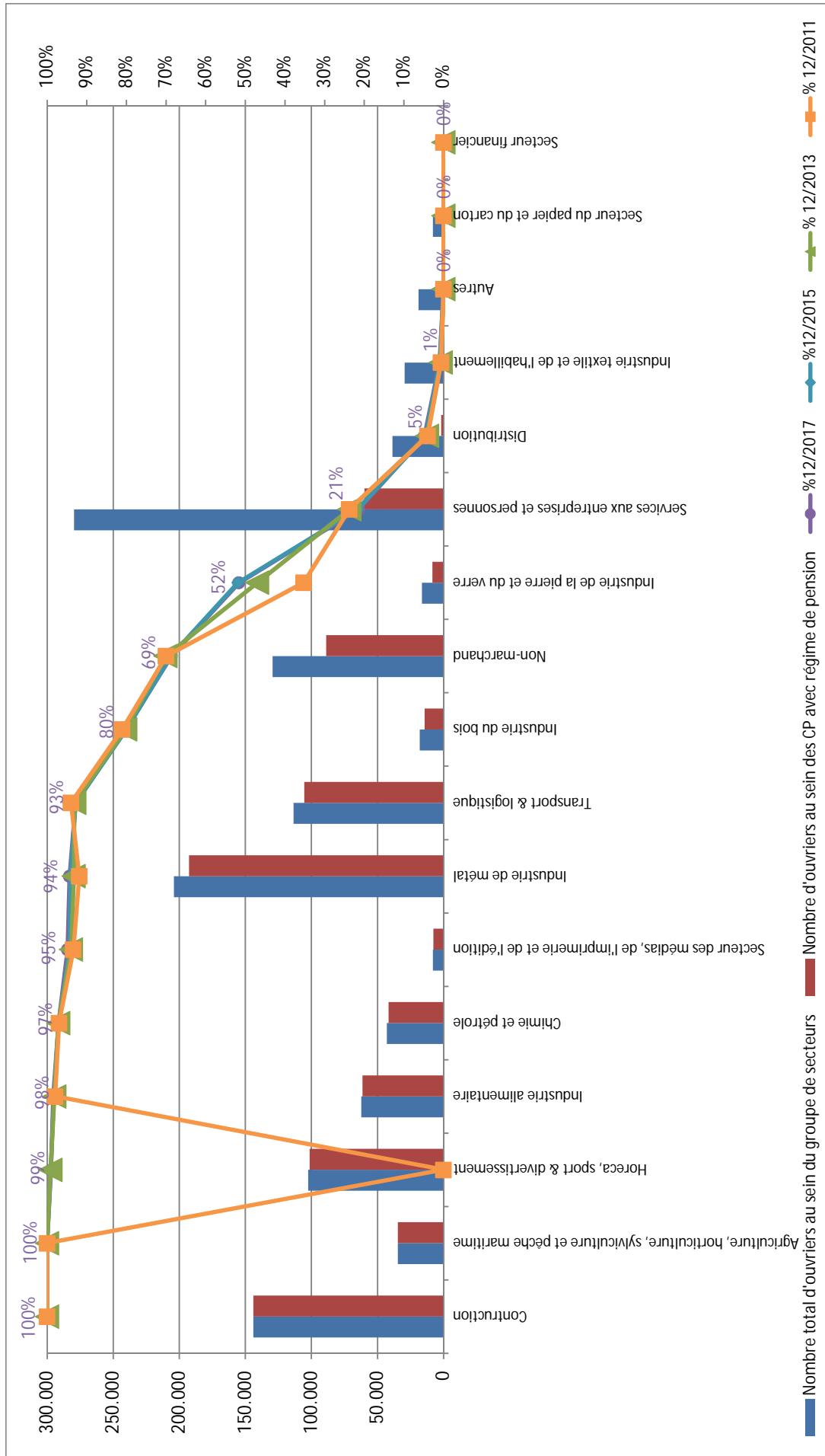


Tableau 5. Ouvriers, nombre par commission paritaire et nombre total, 2011 - 2017

Commission paritaire	2011	2013	2015	2017
102,01 Industrie des carrières Hainaut	549	527	556	558
102,06 Carrières de Gravier et de Sable			192	48
102,07 Carrières, cimenteries et fours à chaux de Tournai				
102,09 Carrières et fours de calcaire et dolomie		1.036	1.091	1.120
106,02 Industrie du béton	4.920	4.754	4.957	4.792
111 Constructions métallique, mécanique et électrique	146.894	137.478	127.685	113.665
112 Entreprises de garage	28.341	26.975	25.934	26.432
113,04 Tuileries	324	299	270	273
114 Industrie des briques		938	961	1.027
116 Ouvriers industrie chimique	43.816	41.477	41.028	42.124
118 Industrie alimentaire	70.850	71.684	63.362	73.718
120,02 Préparation du lin	236	217	277	279
121 Nettoyage	45.419	44.494	45.233	51.414
124 Construction	193.126	182.320	170.765	168.844
126 Ameublement et industrie transformatrice du bois	18.948	17.489	16.158	16.109
127 Commerce de combustibles	1.771	1.861	1.917	1.986
130 Imprimeries, arts graphiques et journaux	8.553	7.239	6.303	6.013
132 144 145 Secteurs verts	20.160	19.991	20.754	28.491
139 Batellerie	1.016	1.035	824	1.001
140,01 Autobus et Autocars	11.516	11.146	10.244	10.370
140,03 Transport routier et la logistique	66.083	70.631	72.271	78.921
140,05 Déménagement	2.490	2.990	3.339	3.598
142,01 Récupération de métaux	1.822	1.767	1.705	1.724
143 Pêche maritime	802	716	731	760
149,01 Électriciens	33.613	32.651	31.247	33.127
149,02 Carrosserie	4.911	4.648	4.466	4.703
149,03 Métaux précieux			429	390
149,04 Commerce du métal	19.263	18.989	18.386	18.847
301,01 Port d'Anvers	8.649	9.870	9.034	9.368
302 Industrie hôtelière		116.119	117.007	171.126
304 Spectacle				
317 Services de gardiennage et/ou de surveillance	13.889	15.038	15.013	17.015
318,02 319,01 327,01 329,01 331 Non-marchand flamand	38.232	54.792	58.350	57.463
323 Immobilier	4.676	4.506	5.076	5.662
324 Industrie et commerce du diamant	939	846	724	644
326 Industrie du gaz et de l'électricité				
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	6.707	6.446	6.394	6.242
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale	5.018	5.221	5.701	6.236
330 Établissements et services de santé	32.716	32.328	34.220	35.242
Total	836.249	948.518	922.604	999.332

Graphique 6. Nombre d'ouvriers par groupe de secteurs et nombre d'ouvriers représentés au sein des commissions paritaires ayant instauré un régime de pension sectoriel, 2017 (*)



* Concernant la division en groupes de secteurs, voir le rapport p. 7.

** Les groupes de secteurs Gaz & électricité et Secteur public/aucune CP n'ont pas été repris dans le graphique.

Graphique 7. Employés, ventilation par commission paritaire, 2017

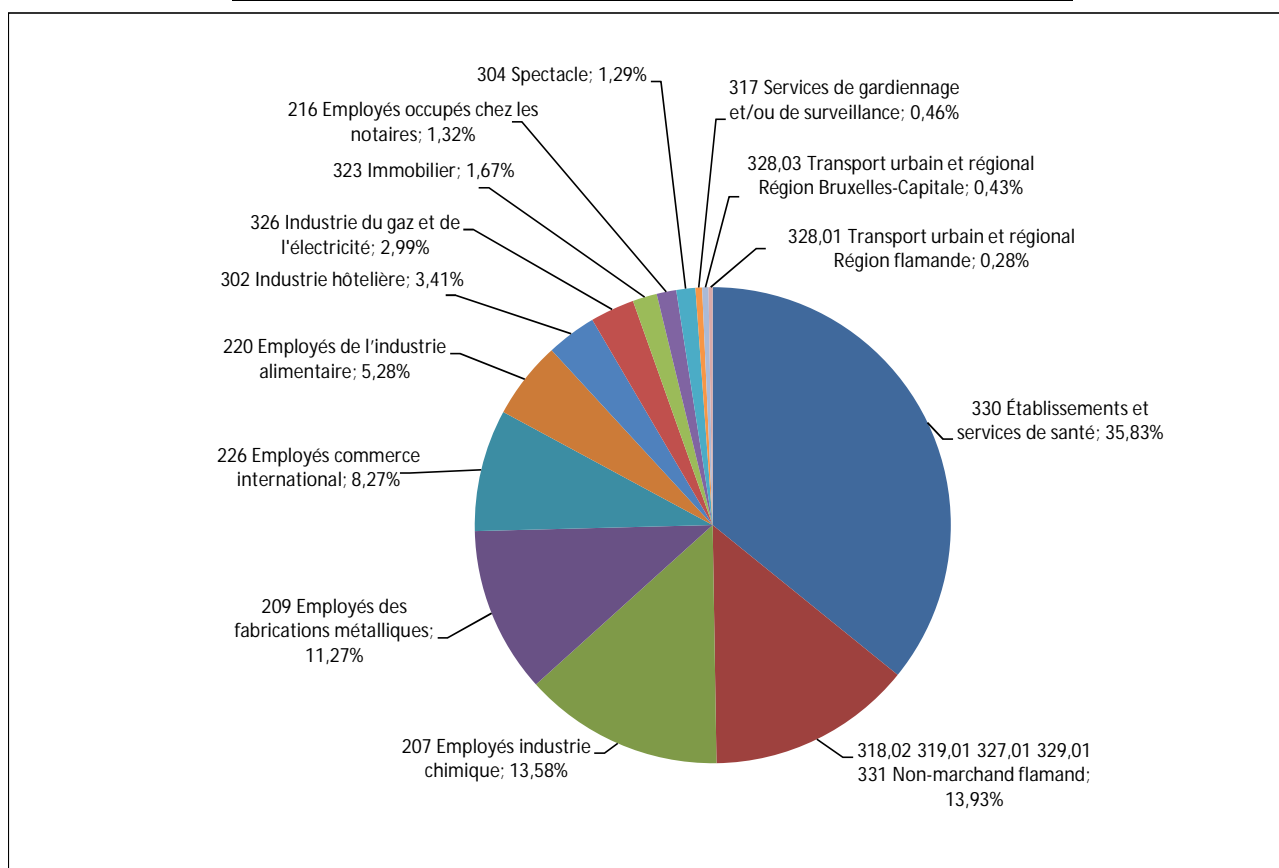


Tableau 6. Employés, nombre par commission paritaire et nombre total, 2011 - 2017

Commission paritaire	2011	2013	2015	2017
207 Employés industrie chimique	74.565	75.300	77.131	80.316
209 Employés des fabrications métalliques	65.908	65.714	67.267	66.663
216 Employés occupés chez les notaires	6.911	6.732	7.330	7.797
220 Employés de l'industrie alimentaire		28.923	27.220	31.211
226 Employés commerce international	42.021	42.859	45.983	48.905
301,01 Port d'Anvers				
302 Industrie hôtelière		16.190	16.047	20.163
304 Spectacle	9.874	11.801	13.514	7.644
317 Services de gardiennage et/ou de surveillance	2.280	2.513	2.457	2.749
318,02 319,01 327,01 329,01 331 Non-marchand flamand	75.148	77.503	76.559	82.394
323 Immobilier	6.225	6.946	7.305	9.871
324 Industrie et commerce du diamant				
326 Industrie du gaz et de l'électricité	19.091	18.574	17.926	17.678
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	1.791	1.697	1.718	1.646
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale	1.915	2.030	2.302	2.537
330 Établissements et services de santé	185.511	192.817	202.551	211.902
Total	491.240	549.599	565.310	591.476

Graphique 8. Travailleurs, ventilation en fonction du sexe, par commission paritaire et au total, 2017

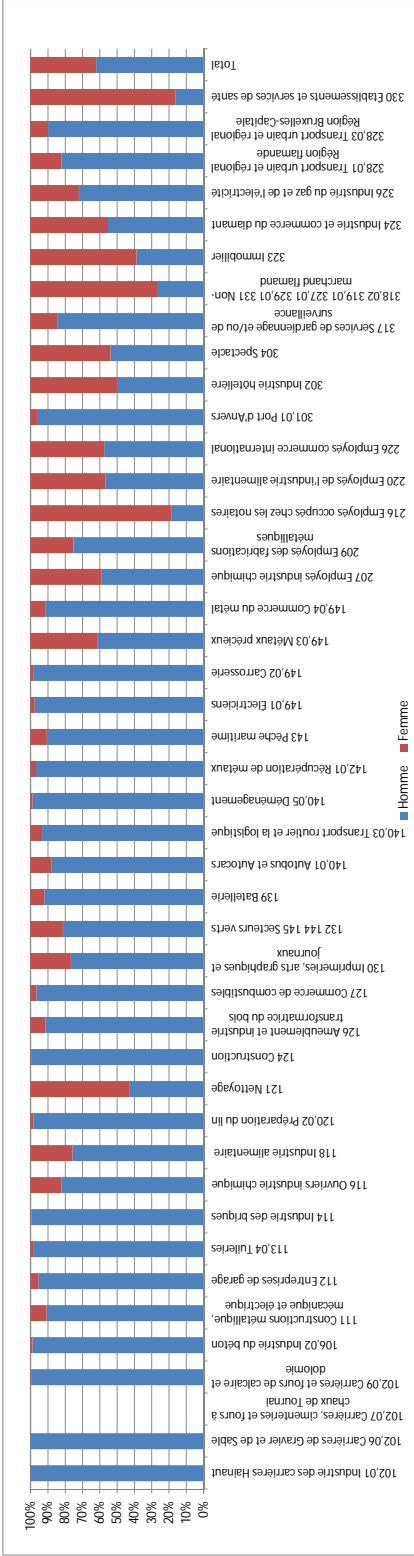


Tableau 7. Travailleurs, nombre en fonction du sexe, par commission paritaire et au total, 2011 - 2017

Commission paritaire	2011		2013		2015		2017	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
102.01 Industrie des carrières Hainaut								
102.06 Carrières de Gravier et de Sable								
102.07 Carrières, cimenteries et fours à chaux de Tournai								
106.02 Industrie du béton	4.864	56	1.025	11	1.079	12	1.111	9
111 Constructions métallique, mécanique et électrique	131.654	15.240	4.695	59	4.896	61	4.735	57
112 Entreprises de garage	26.781	1.660	23.626	13.852	115.431	12.254	103.103	10.562
113.04 Tuileries	320	4	25.565	1.410	24.650	1.284	25.183	1.249
114 Industrie des briques			296	3	267	3	269	4
116 Ouvriers industrie chimique			931	7	953	8	1.021	6
118 Industrie alimentaire	35.921	7.895	33.963	7.514	33.629	7.399	34.558	7.566
120.02 Préparation du lin	52.941	17.909	53.791	17.893	47.947	15.415	55.813	17.905
121 Nettoyage	213	23	212	5	271	6	274	5
124 Construction	18.412	27.007	18.433	26.061	19.095	26.138	22.133	29.281
126 Ameublement et industrie transformatrice du bois	191.389	1.737	180.722	1.598	169.225	1.540	167.333	1.511
127 Commerce de combustibles	17.091	1.857	14.629	1.660	14.629	1.629	14.701	1.408
128 Commerces de combustibles	1.674	97	1.776	85	1.950	67	1.920	66
130 Imprimeries, arts graphiques et journaux	6.409	2.144	5.562	1.677	4.803	1.500	4.1613	1.400
132 144, 145 Secteurs verts	16.560	3.600	16.457	3.534	17.076	3.676	23.164	5.327
139 Bâtellerie	965	51	982	53	794	30	921	80
140.01 Autobus et Autocars	10.167	1.349	9.844	1.302	9.011	1.233	9.104	1.266
140.03 Transport routier et la logistique	61.608	4.475	66.004	4.627	67.381	4.890	73.583	5.338
140.05 Déménagement	2.459	31	2.958	32	3.299	40	3.555	43
142.01 Récupération de métaux	1.764	58	1.700	67	1.640	65	1.667	57
143 Pêche maritime	712	90	639	77	657	74	688	72
148.01 Electriciens	32.456	1.157	31.600	1.051	30.362	865	32.275	852
149.01 Electriciens	4.796	115	4.539	109	4.371	95	4.610	93
149.02 Carrosserie								
149.03 Métaux précieux	17.448	1.815	17.187	1.802	264	165	238	152
149.04 Commerce du métal	44.759	29.806	45.079	30.221	45.743	31.388	47.489	32.827
207 Employés industrie chimique	49.413	16.495	49.374	16.340	48.432	16.340	50.057	16.606
209 Employés des fabrications métalliques	1.339	5.572	1.221	5.511	1.385	5.945	1.439	6.358
216 Employés occupés chez les notaires			16.725	12.198	15.671	11.549	17.676	13.535
220 Employés de l'industrie alimentaire	23.593	18.428	24.329	18.530	26.332	19.651	28.075	20.830
226 Employés commerce international	8.338	311	9.491	379	8.696	338	9.015	353
301.01 Port d'Anvers			67.350	64.959	67.535	65.519	95.790	96.499
302 Industrie hôtelière	5.016	4.858	5.839	5.839	6.784	6.730	4.109	3.535
304 Spectacle	13.771	2.938	14.971	2.585	14.985	2.585	16.648	3.116
317 Services de gardiennage et/ou de surveillance	26.274	86.912	36.766	95.509	36.327	98.562	37.562	102.295
318.02 319.01 327.01 329.01 331 Non-marchand flamand	3.785	7.106	4.139	7.313	4.631	7.750	6.015	9.518
323 Immobilier	569	370	495	351	416	308	356	288
324 Industrie et commerce du diamant	13.913	5.178	13.498	5.076	12.978	4.948	12.716	4.962
326 Industrie du gaz et de l'électricité	6.995	1.503	6.660	1.463	6.666	1.456	6.474	1.414
328.01 Transport urbain et régional Région flamande	6.340	593	6.622	629	7.55	755	7.875	898
328.03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale	34.685	183.328	35.871	189.274	38.068	198.703	39.997	207.147
330 Etablissements et services de santé								
Total	875.953	451.128	957.456	540.661	932.896	555.018	965.701	605.107
Pourcentage homme/femme	66,01%	33,99%	63,91%	36,09%	62,70%	37,30%	61,96%	38,04%

Tableau 8. Exclusion du champ d'application et opting-out, 2017

Régime	Exclusion du champ d'application	Opting out
102.01	Non	Non
102.06	Champ d'application spécifique	Non
102.07	Non	Non
102.09	Non	Non
106.02	Non	Non
111	Pension d'entreprise équivalente instaurée avant le 1/01/2000	Non
112	Non	Non
113.04	Non	Non
114	Non	Non
116	Pension d'entreprise équivalente instaurée avant le 01/01/2016	Non
118	Pension d'entreprise équivalente instaurée avant le 01/01/2003	Possible pour toutes les entreprises
120.02	Non	Non
121	Non	Non
124	Non	Non
126	Non	Possible pour toutes les entreprises, moyennant l'accord de l'organisateur
127	Pension d'entreprise équivalente instaurée avant le 16/06/2003	Non
130	Champ d'application spécifique	Non
132 - 144 - 145	Non	Non
139	Pension d'entreprise équivalente instaurée avant le 22/08/2006	Non
140.01	Non	Non
140.03	Non	Possible uniquement pour les entreprises existantes (dans le secteur le 01/07/2011) ayant instauré une pension d'entreprise équivalente
140.05	Non	Possible uniquement pour les entreprises existantes ayant instauré une pension d'entreprise équivalente avant le 06/05/2009
142.01	Non	Non
143 (Entrepôts)	Non	Non
143 (Marins pêcheurs)	Non	Non
149.01	Non	Non
149.02	Non	Non
149.03	Non	Non
149.04	Pension d'entreprise équivalente instaurée avant le 1/01/2001	Non
207	Pension d'entreprise équivalente instaurée avant le 01/01/2016	Non
209	Pension d'entreprise équivalente instaurée avant le 11/06/2001	Possible uniquement pour les entreprises existantes, jusqu'au 30/06/2002, et pour les nouvelles entreprises (entrées dans le secteur après le 1/04/2002) ayant instauré une pension d'entreprise équivalente
216	Pension d'entreprise équivalente instaurée avant le 1/01/1986	Non
220	Pension d'entreprise équivalente instaurée avant le 1/07/2012	Non
226	Pension d'entreprise équivalente instaurée avant le 31/12/2006	Non
301.01	Non	Non
302	Champ d'application spécifique	Non

Régime	Exclusion du champ d'application	Opting out
304	Champ d'application spécifique	Possible pour toutes les entreprises
317	Non	Non
318.02, 319.01, 327.01, 329.01 et 331	Non	Non
323	Non	Non
324	Non	Non
326 DC	Non	Possible pour toutes les entreprises
326 DB	Champ d'application spécifique	Non
326 DB bis	Champ d'application spécifique	Non
328.01	Non	Non
328.03 DC	Non	Non
328.03 DB	Non	Non
330	Champ d'application spécifique	Non

Graphique 9. Employeurs, pourcentage sous CCT (*), hors CCT et en opting-out, selon la taille de l'entreprise et au total, 2011 - 2017

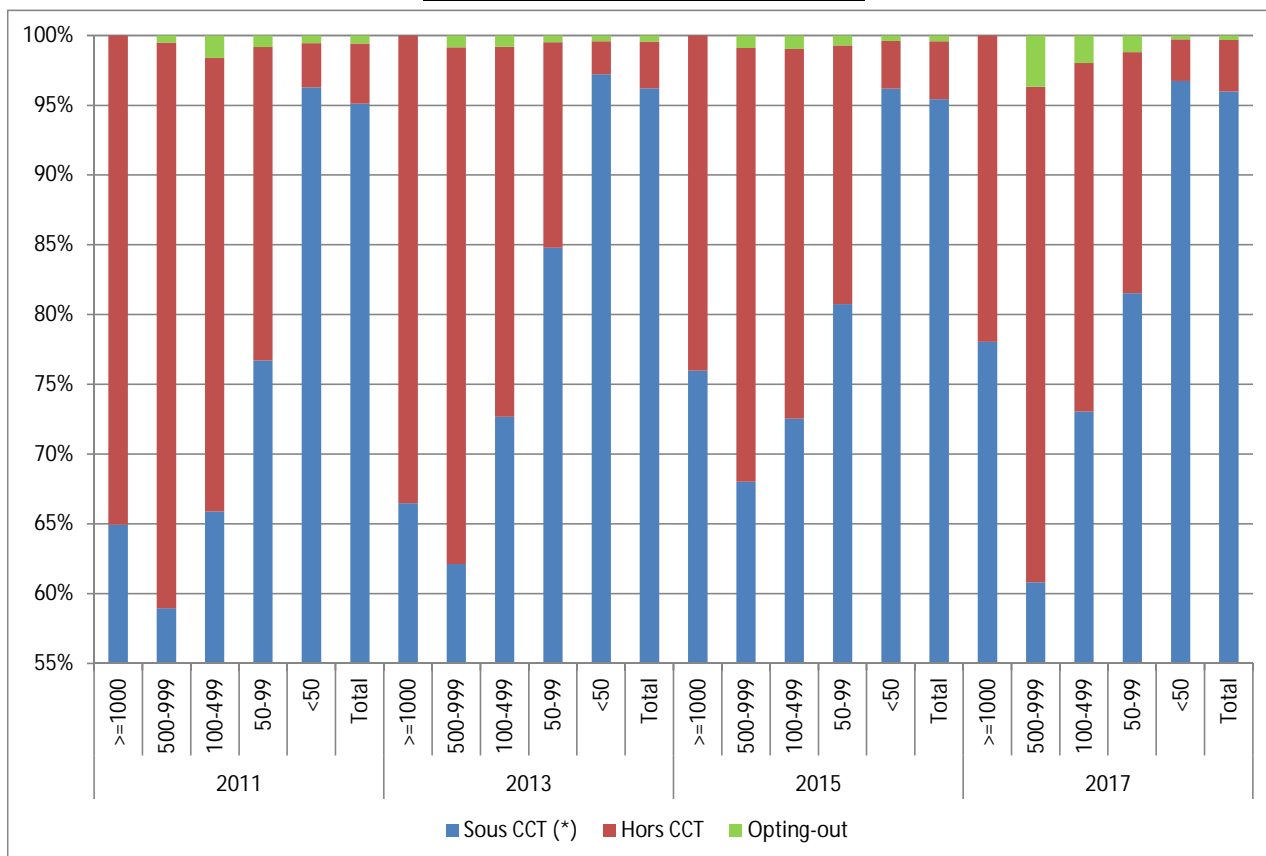


Tableau 9. Employeurs, nombre au sein d'une commission paritaire, sous CCT, hors CCT et en opting-out, selon la taille de l'entreprise, 2011 - 2017

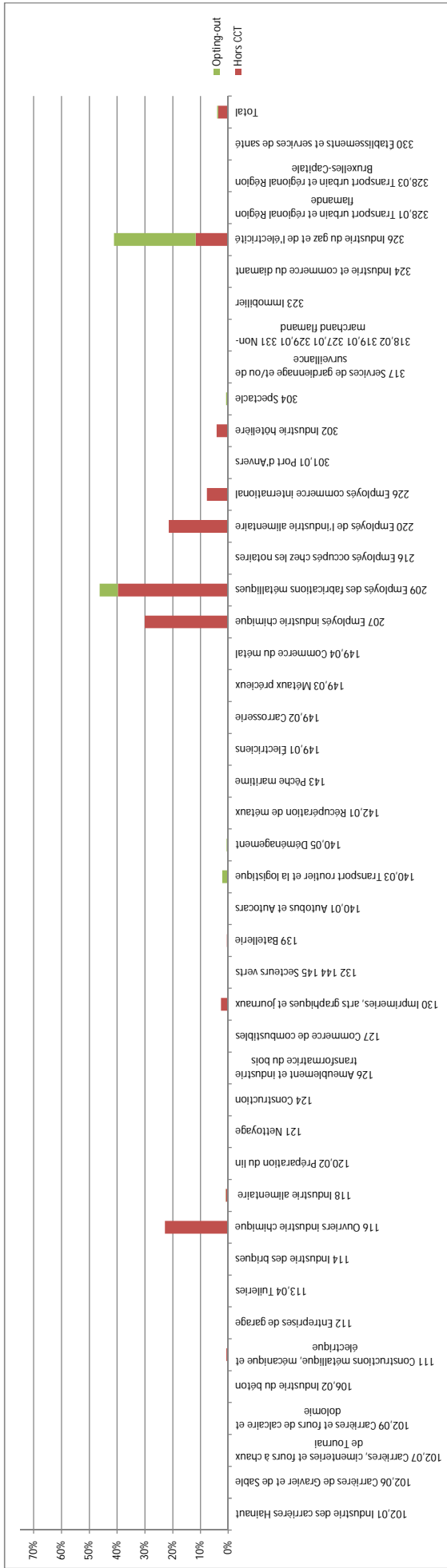
		Sous CP	Sous CCT	Hors CCT	Opting-out
2011	>=1000	174	113	61	0
	500-999	195	116	79	1
	100-499	1.926	1.300	626	31
	50-99	2.617	2.030	587	22
	<50	99.709	96.546	3.163	556
2013	>=1000	179	119	60	0
	500-999	235	148	87	2
	100-499	2.596	1.906	687	21
	50-99	4.069	3.469	598	20
	<50	118.172	115.392	2.785	504
2015	>=1000	150	114	36	0
	500-999	219	151	68	2
	100-499	2.035	1.497	539	20
	50-99	2.686	2.181	496	19
	<50	123.614	119.403	4.219	494
2017	>=1000	155	121	34	0
	500-999	217	140	77	8
	100-499	2.027	1.521	506	40
	50-99	2.643	2.187	456	32
	<50	123.787	120.104	3.683	349

* Sous CCT hors les cas d'opting-out.

Tableau 11. Ouvriers, nombre au sein d'une commission paritaire, sous CCT, hors CCT et en opting-out, par commission paritaire et au total, 2011 - 2017

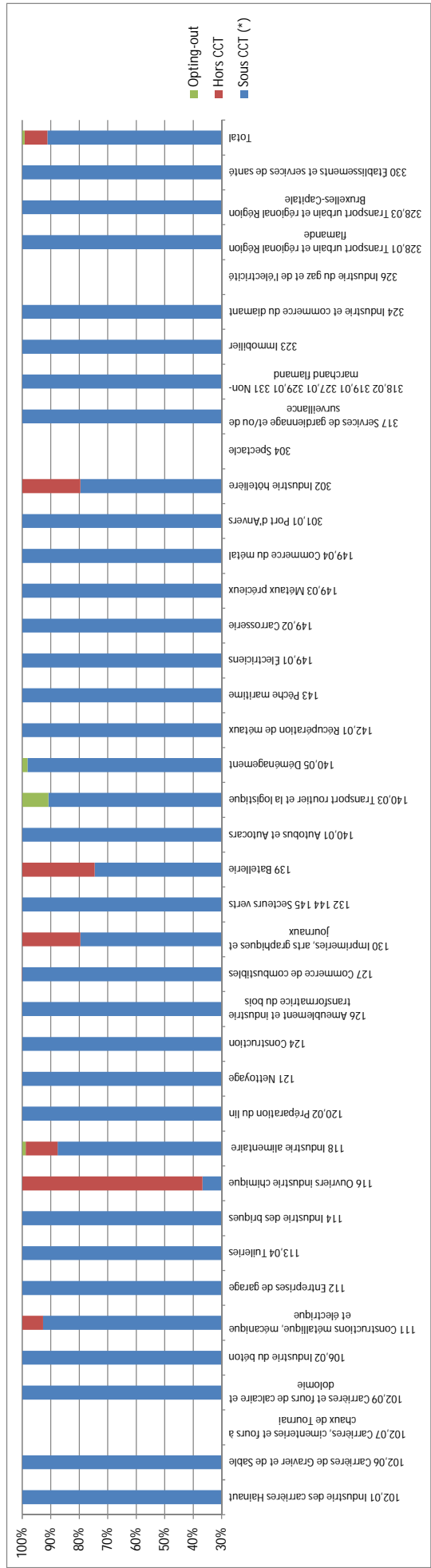
Commission paritaire	2011			2013			2015			2017		
	Sous CP	Hors CCT	Opting-out	Sous CP	Hors CCT	Opting-out	Sous CP	Hors CCT	Opting-out	Sous CP	Hors CCT	Opting-out
102.01 Industrie des carrières Hainaut	549			527			556			558		
102.06 Carrières de Gravier et de Sabie												
102.07 Carrières, cimenteries et fours à chaux de Tourmai	0	0		1.036	0		1.091	124		1.120	48	
106.02 Industrie du béton	4.920	8.917		4.754			4.957			4.792		
111 Constructions métallique, mécanique et électrique	146.894			128.614	8.864		118.891	8.794		113.665	8.278	
112 Entreprises de garage	28.341			26.975			25.934			26.432		
113.04 Tuileries	324			299			270			273		
114 Industrie des briques				938			961			1.027		
116 Ouvriers industrie chimique	43.816	28.011		41.477	26.740		41.028	25.642		42.124	26.645	
118 Industrie alimentaire	70.850	9.614	619	62.142	9.542	628	63.362	10.012	813	73.718	8.263	887
120.02 Préparation du lin	236			217			277			279		
121 Nettoyage												
124 Construction	193.126			182.320			170.765			168.844		
126 Ameublement et industrie transformatrice du bois	18.948			17.489			16.158			16.109		
127 Commerce de combustibles	1.771	3		1.861	4		1.917	2		1.985	1	
130 Imprimeries, arts graphiques et journaux	8.553			7.239	1.301		6.303	1.072		6.013	1.226	
132 144 145 Secteurs verts	20.160	276		19.991	296		20.754			28.491	254	
139 Batellerie	1.016			1.035			824			1.001		
140.01 Autobus et Autocars	11.516			11.146			10.244			10.370		
140.03 Transport routier et la logistique	66.083		7.429	70.631		6.653	72.271		6.809	78.921		7.225
140.05 Déménagement	2.490		93	2.990			3.339			3.598		
142.01 Récupération de métaux	1.822			1.767			1.705			1.724		
143 Pêche maritime	802			716			731			760		
149.01 Électriciens	33.613			32.651			31.247			33.127		
149.02 Carrosserie	4.911			4.648			4.466			4.703		
149.03 Métaux précieux							429			390		
149.04 Commerce du métal	19.263	106		18.888	101		18.386	99		18.847		
301.01 Port d'Anvers	8.649			9.870			9.034			9.368		
302 Industrie hôtelière				116.119	8.655		117.007	33.412		136.245	34.895	
304 Spectacle												
317 Services de gardiennage et/ou de surveillance	13.889			15.038			15.013			17.015		
318.02 319.01 327.01 329.01 331 Non-marchand flamand	38.232			54.792			58.350			57.463		
323 Immobilier	4.676			4.506			5.076			5.650		
324 Industrie et commerce du diamant	939			846			724			644		
326 Industrie du gaz et de l'électricité												
328.01 Transport urbain et régional flamande	6.707			6.446			6.394			6.242		
328.03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale	5.018			5.221			5.701			6.236		
330 Établissements et services de santé	34.337	1.621		32.328			34.220			35.242		
Total	837.870	48.548	8.141	948.518	55.503	7.323	922.604	79.410	7.684	999.334	79.562	8.178

Graphique 10. Employeurs, pourcentage hors CCT et en opting-out, par commission paritaire et au total, 2017



* Pour la CP 326, il n'est tenu compte que du régime 326 DC. Les régimes 326 DB et 326 DBbis n'appliquent pas de mécanismes d'exclusion du champ d'application ou d'opting-out.

Graphique 11. Ouvriers, pourcentage sous CCT (*), hors CCT et en opting-out, par commission paritaire et au total, 2017



* Sous CCT hors les cas d'opting-out.

Graphique 12. Employés, pourcentage sous CCT (*), hors CCT et en opting-out, par commission paritaire et au total, 2017

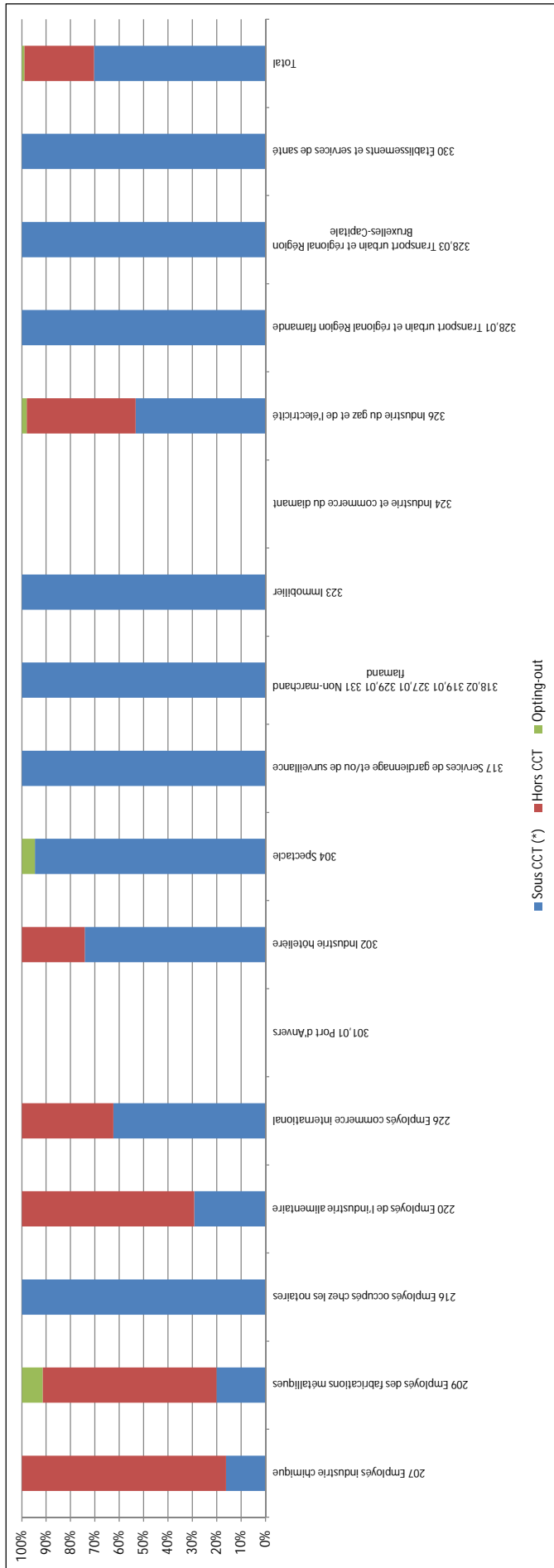


Tableau 12. Employés, nombre sous CCT, hors CCT et en opting-out, par commission paritaire et au total, 2011 - 2017

Commission paritaire	2011			2013			2015			2017			
	Sous CP	Sous CCT	Hors CCT	Sous CP	Sous CCT	Hors CCT	Sous CP	Sous CCT	Hors CCT	Sous CP	Sous CCT	Hors CCT	Opting-out
207 Employés industrie chimique	74.565	10.057	64.508	75.300	10.590	64.710	77.131	15.201	61.930	80.316	13.033	67.283	5.679
209 Employés des fabrications métalliques	65.908	13.443	52.465	65.714	14.842	50.872	67.267	18.053	49.214	66.663	19.122	47.541	
216 Employés occupés chez les notaires	6.911	6.911		6.732	6.732		7.330	7.330		7.797	7.797		
220 Employés de l'industrie alimentaire				28.923	7.087	21.836	27.220	8.179	19.041	31.211	9.123	22.088	
226 Employés commerce international	42.021	24.684	17.337	42.859	28.663	14.196	45.983	28.932	17.051	48.905	30.518	18.387	
301,01 Port d'Anvers				16.190	11.091	5.099	16.047	10.201	5.846	20.149	14.944	5.205	
302 Industrie hôtelière				11.801	11.801		13.514	13.514		7.644	7.644		414
304 Spectacle	9.874	9.874		2.513	2.513		2.457	2.457		2.749	2.749		
317 Services de gardiennage et/ou de surveillance	2.280	2.280		77.503	77.503		76.559	76.559		82.394	82.394		
318,02 319,01 327,01 329,01 331 Non-marchand flamand	75.148	75.148		6.946	6.946		7.305	7.305		9.883	9.883		
323 Immobilier	6.225	6.225		18.574	12.375	6.199	17.926	12.037	5.883	17.678	12.080	9.764	451
324 Industrie et commerce du diamant	19.091	12.447	6.644	1.697	1.697		1.718	1.718		1.646	1.646		
326 Industrie du gaz et de l'électricité	1.791	1.791		2.030	2.030		2.302	2.302		2.537	2.537		
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	1.915	1.915		192.817	192.817		202.551	202.551		211.902	211.902		
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale	194.434	185.511	8.923										
330 Établissements et services de santé													
Total	500.163	350.286	149.877	549.599	386.687	162.912	565.310	406.339	163.865	591.474	425.372	170.268	6.544

* Sous CCT hors les cas d'opting-out.

** CP 326 : seuls les travailleurs qui ne relèvent d'aucune CCT sont qualifiés de "hors CCT".

Tableau 13. Nature et caractéristiques de l'engagement de pension, 2017

Régime	Prestations définies	Contributions définies	Cash balance	Formule de pension (prestations définies)	Cotisation / montant attribué (contributions définies et cash balance) (*)	Taux d'intérêt (**)	Capital / rente	Age de la retraite	Couverture décès
Régimes de pension sectoriels									
102.01		•			0,92%	0,75%	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
102.06		•			62,5 EUR / trimestre	1,75%	Capital	65	Remboursement de la réserve
102.07		•			Pas d'info	Pas d'info	Capital	65	Remboursement de la réserve
102.09		•			250 EUR / an	0,75%	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
106.02		•			En fonction du nombre d'années de service: Jusque 5 années: 358,8 EUR / an De 6 à 10 années: 375,36 EUR / an De 11 à 15 années: 391,92 EUR / an De 16 à 20 années: 432,4 EUR / an Plus de 20 années: 469,2 EUR / an Dotation complémentaire de 200 EUR / mois pour les affiliés actifs qui, en cas de licenciement, entrent en ligne de compte pour la prépension.	1,75%	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
111		•			2,29%	/	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
112		•			1,72%	0,75%	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
113.04		•			95 EUR/ an	0,75%	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
114		•			34,09 EUR / trimestre	1,75%	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
116		•			0,85% Au moins 57,41 EUR / trimestre	0,50%	Capital	65	Remboursement de la réserve
118		•			1,46%	0,75%	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
120.02		•			0,57%	0,50%	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
121		•			1,5% (= 1,38% net)	0,50%	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve

Régime	Prestations définies	Contributions définies	Cash balance	Formule de pension (prestations définies)	Cotisation / montant attribué (contributions définies et cash balance) (*)	Taux d'intérêt (**)	Capital / rente	Age de la retraite	Couverture décès
124			•		En fonction du nombre d'années de service: Jusque 4 années: 0,25% De 5 à 9 années: 0,45% De 10 à 14 années: 1,10% De 15 à 19 années: 1,35% De 20 à 24 années: 1,65% De 25 à 29 années: 2,20% A partir de la 30e année: 2,65% Dotations complémentaires de 500 EUR / trimestre pour les affiliés actifs qui, en cas de licenciement, entreraient en ligne de compte pour la pré-pension.	1,75%	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
126		•			En fonction du nombre d'années de service: Jusque 9 années: 0,69% A partir de la 10e année: 1,15%	1,75%	Capital	65	Remboursement de la réserve
127		•			3%	/	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
130		•			34 EUR / trimestre (= 30,99 EUR / trimestre net)	0,75%	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
132 - 144 - 145		•			1,82% (= 1,66% net)	0,75%	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
139		•			2% (= 1,74% net)	0,75%	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
140.01		•			144 EUR / an	0,75%	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
140.03		•			66,5 EUR / trimestre	/	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
140.05		•			0,85%	0,75%	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
142.01		•			1,72%	0,75%	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
143 (Entrepôts)		•			1,25% (= 1,1% net)	0,75%	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
143 (Marins pêcheurs)		•			600 EUR / an	0,75%	Capital	60	Remboursement de la réserve
149.01		•			2,01%	3,35%	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
149.02		•			2,11%	0,75%	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
149.03		•			0,77%	0,75%	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve

Régime	Prestations définies	Contributions définies	Cash balance	Formule de pension (prestations définies)	Cotisation / montant attribué (contributions définies et cash balance) (*)	Taux d'intérêt (**)	Capital / rente	Age de la retraite	Couverture décès
149.04		•			2,01%	0,75%	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
207		•			0,85% Au moins 57,41 EUR / trimestre	0,50%	Capital	65	Remboursement de la réserve
209		•			1,97%	0,75%	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
216 DC		•			Contribution travailleur: 1,55% Contribution employeur: 4,25% (= 1,48% et 4,06% net)	0,25%	Capital	60	1 fois la rémunération soumise à l'ONSS de l'année précédente + capitalisation des contributions personnelles
216 DB	•			Années de service jusque 1987: Rente annuelle N/35 * (75 %/60 % * S-WP)			Rente	60	Rente fixée à 60 % de la pension de retraite
220		•			0,88% (= 0,76% net)	0,75%	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
226		•			1% (= 0,88% net)	0,50%	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
301.01 DC		•			1,65%	0,75%	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
301.01 DB	•			Années de service jusque 2005: Capital 255,97 EUR * N (indexé)			Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
302		•			1% (= 0,88% net)	0,75%	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
304		•			1,5% (= 1,37% net)	0,50%	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
317		•			0,60%	0,50%	Capital	65 (60)	2.040 EUR
318.02, 319.01, 327.01, 329.01, et 331		•			Forfait à déterminer annuellement: 120 EUR en 2016	/	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
323		•			1,90%	0,50%	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
324		•			3% (= 2,7% net) jusque 56 an 9% (= 8,2% net) à partir de 56 an	0,75%	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve

Régime	Prestations définies	Contributions définies	Cash balance	Formule de pension (prestations définies)	Cotisation / montant attribué (contributions définies et cash balance) (*)	Taux d'intérêt (**)	Capital / rente	Age de la retraite	Couverture décès
326 DC		•			Contribution travailleur: $0,875\% \cdot S1 + 2,625\% \cdot S2$ Contribution employeur: N < 5ans: $2,625\% \cdot S1 + 7,875\% \cdot S2$ 5ans < N < 10ans: $2,7563\% \cdot S1 + 8,2688\% \cdot S2$ N >= 10ans: $2,8875\% \cdot S1 + 8,6625\% \cdot S2$	- / 3,25% (***)	Capital	65 (60)	3* salaire annuel pour personnes mariées 1* salaire annuel pour personnes isolées
326 DB	•			Capital $N/45 \cdot (2,75 \cdot S1 + 9,6 \cdot S2) \cdot \text{coefficient}$			Capital	65 (60)	3* salaire annuel pour personnes mariées 1* salaire annuel pour personnes isolées
326 DB bis	•			Rente annuelle $[(0,38 + 0,62 \cdot (N-10))/35 \cdot (75\% \cdot S - WP)]$			Rente	65 (60)	Rente fixée à 60 % de la pension de retraite
328.01	•			Rente annuelle $N/35 \cdot (7\% \cdot S1 + 70\% \cdot S2)$			Rente convertible en capital	65 (60)	Rente fixée à 2/3 de la pension de retraite
328.03 DC		•			En fonction du nombre d'années de service: Jusque 10 années: contribution travailleur: 1% A partir de la 11e année: contribution travailleur: 1% + contribution employeur: 0,253%	0,01 %	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
328.03 DB	•			Rente annuelle $N/35 \cdot (70\% \cdot S - WP)$			Rente convertible en capital	65 (60)	Rente fixée à 66 % de la pension de retraite
330		•			Forfait à déterminer annuellement: 40 EUR en 2017	/	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
Régimes FSE fermés									
124	•			Années de service antérieures à 2007 Rente annuelle: 1.462,57 EUR			Rente	65 (60)	* Décès après le départ à la retraite: Rente annuelle : 483,39 EUR pour l'année 1 290,04 EUR à partir de l'année 2 * Décès avant le départ à la retraite: Capital: 800 EUR
139	•			Rente annuelle N (max. 24) * 24,79 EUR			Rente	65 (60)	

Régime	Prestations définies	Contributions définies	Cash balance	Formule de pension (prestations définies)	Cotisation / montant attribué (contributions définies et cash balance) (*)	Taux d'intérêt (**)	Capital / rente	Age de la retraite	Couverture décès
301.01	•			Rente en cours au 01/01/2005 Rente annuelle entre 539,21 et 655,96 EUR			Rente	65 (60)	

* Si le pourcentage fixé par CCT sert également au financement de la taxe sur la prime (4,4 %) et/ou de la cotisation ONSS (8,86 %), le pourcentage brut est mentionné en premier lieu et est suivi, entre parenthèses, du pourcentage net, obtenu après prélèvement de la taxe et/ou de la cotisation ONSS.

** Il s'agit, selon le cas, du taux d'intérêt technique garanti par l'entreprise d'assurances ou du taux d'intérêt garanti par l'organisateur.

*** Pas de garantie tarifaire sur la partie gérée par l'IRP, mais bien sur la partie gérée par l'entreprise d'assurances.

Graphique 13. Affiliés actifs, ventilation selon le type d'engagement, par statut (ouvrier - employé) et au total, 2011 - 2017

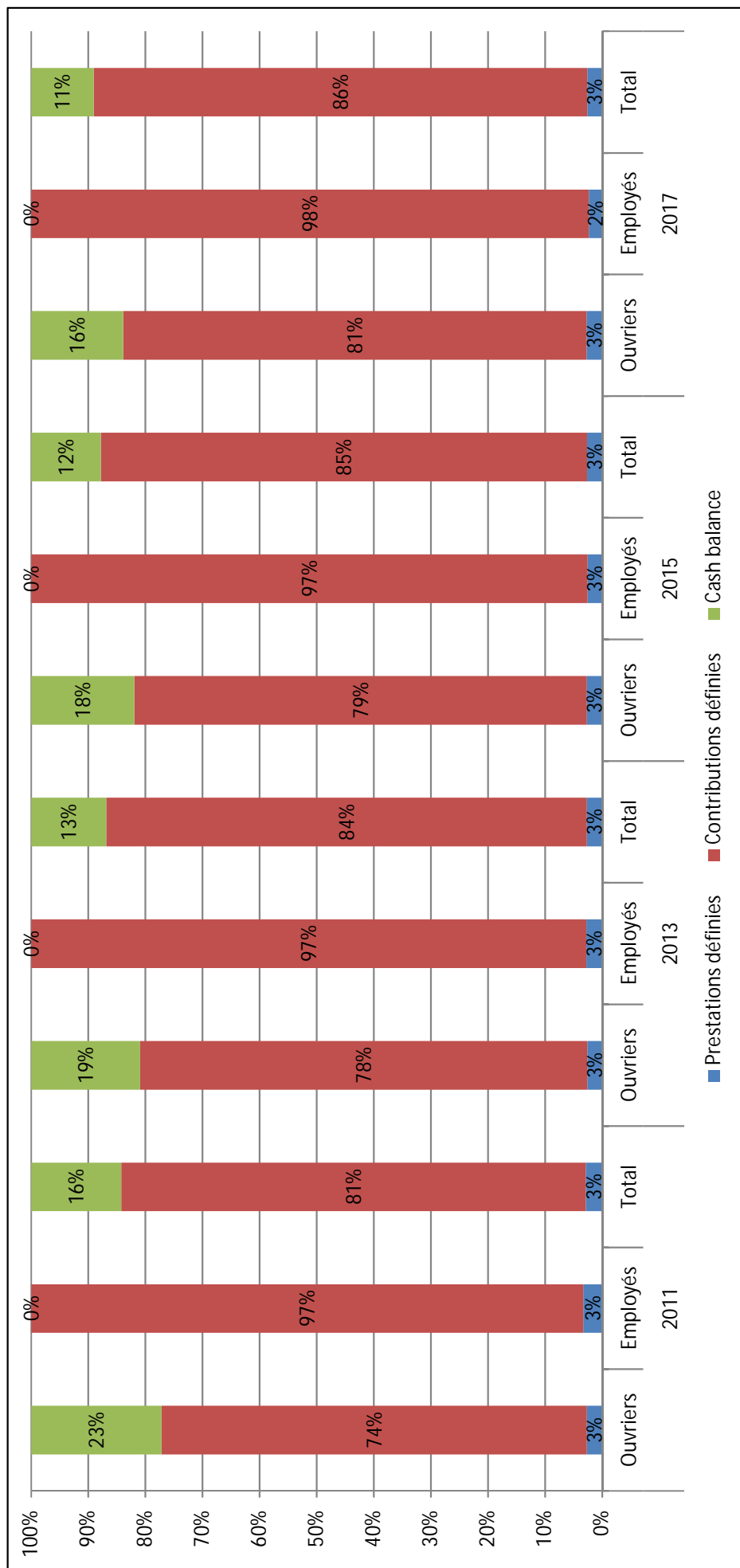


Tableau 14. Affiliés actifs, nombre selon le type d'engagement, par statut (ouvrier - employé) et au total, 2011 - 2017

Type de plan	2011			2013			2015			2017		
	Ouvriers	Employés	Total	Ouvriers	Employés	Total	Ouvriers	Employés	Total	Ouvriers	Employés	Total
Prestations définies	21.108	11.567	32.675	22.320	10.718	33.038	22.121	10.209	32.330	24.141	9.753	33.894
Contributions définies	584.917	338.824	923.741	671.492	374.324	1.045.816	657.731	390.443	1.048.174	720.220	406.696	1.126.916
Cash balance	179.385	0	179.385	163.608	0	163.608	150.028	0	150.028	143.069	0	143.069

Graphique 14. Réserves, ventilation selon le type d'engagement, 2009 - 2017 (*)

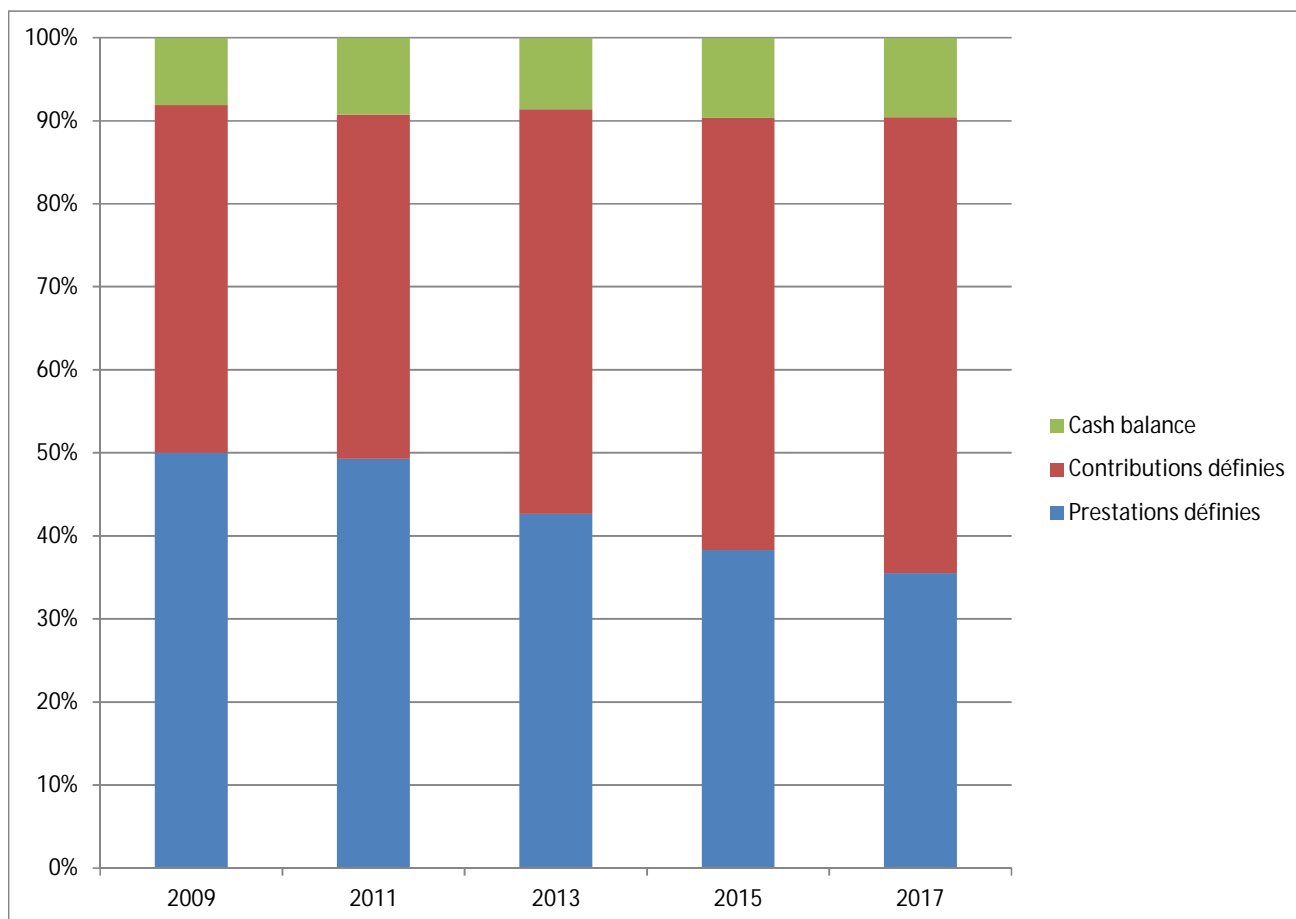
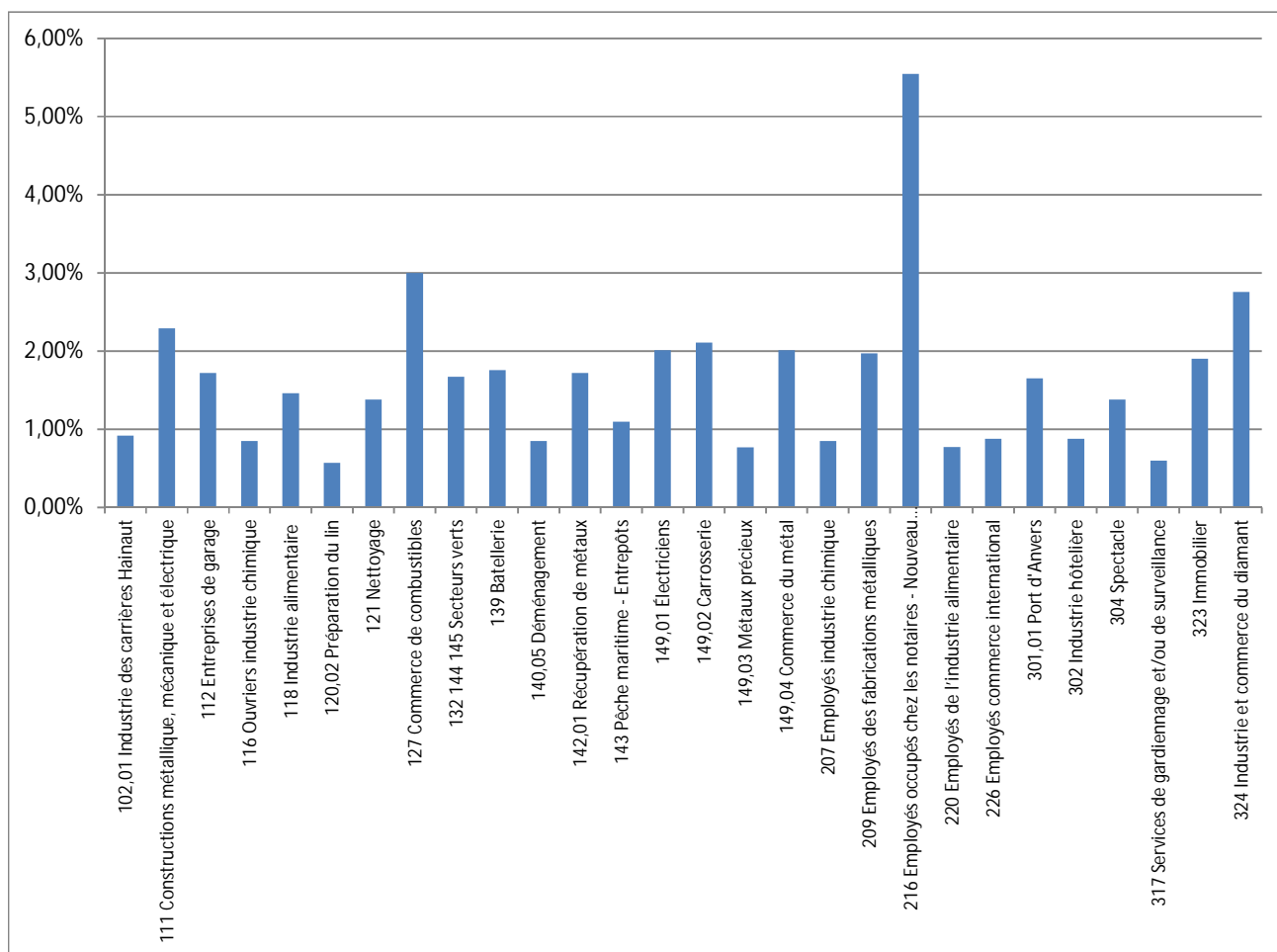


Tableau 15. Réserves, ventilation selon le type d'engagement, 2009 - 2017 (*)

Type de plan	2009	2011	2013	2015	2017
Prestations définies	1.146.201.776	1.527.154.259	1.813.838.467	2.025.014.276	2.305.223.706
Contributions définies	959.474.842	1.284.595.413	2.070.367.585	2.753.975.046	3.560.181.024
Cash balance	186.160.005	287.659.290	367.548.412	510.542.858	622.029.632
Total	2.291.836.623	3.099.408.962	4.251.754.464	5.289.532.181	6.487.434.362

* Pour la CP 301.01, les réserves ne peuvent pas être ventilées selon le type d'engagement. Les réserves de cette CP ont été cataloguées dans leur intégralité comme étant de type cash balance jusque l'année 2011. A partir de l'année 2012 les réserves ont été cataloguées comme étant de type contributions définies.

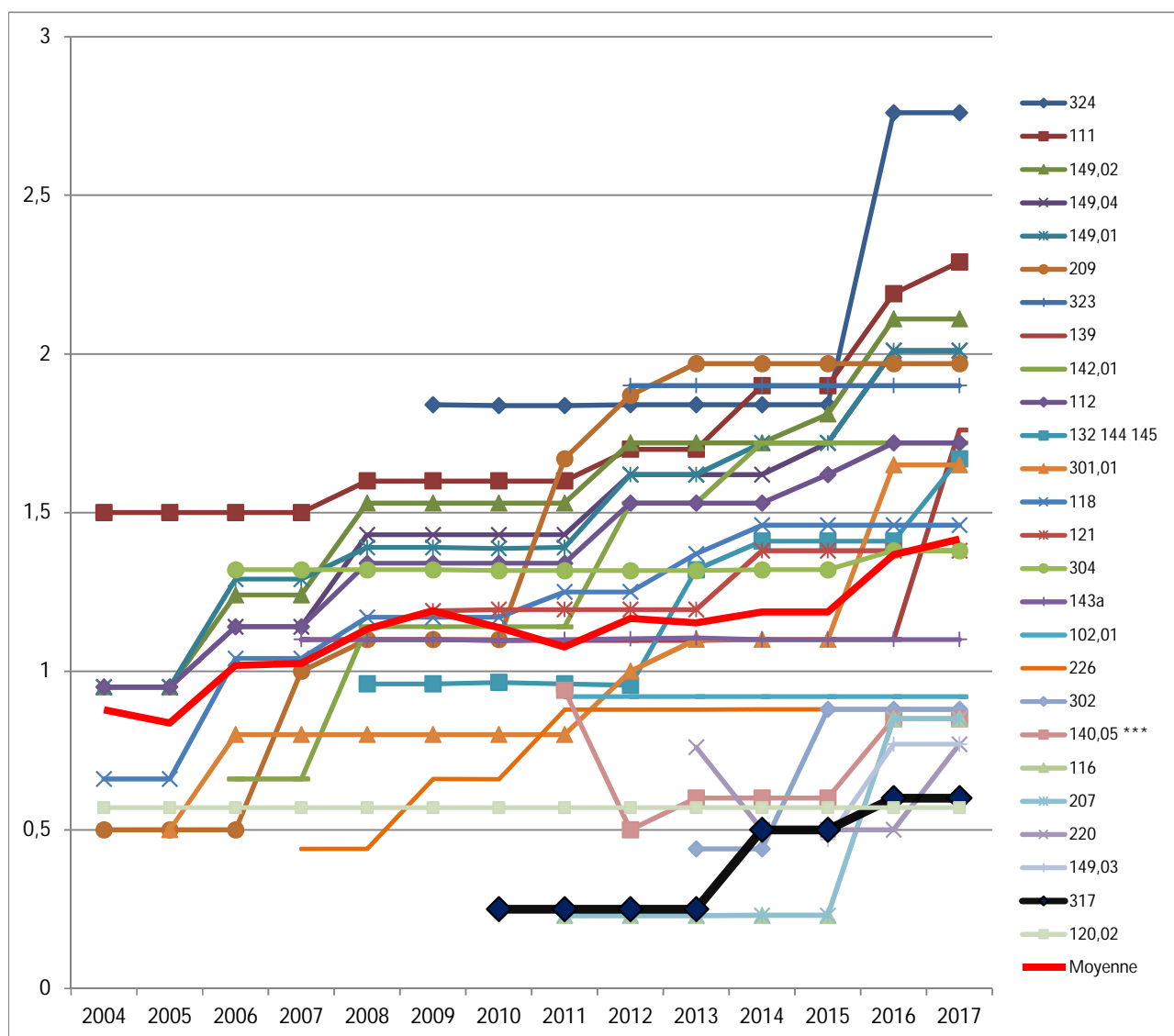
Graphique 15. Régimes de type contributions définies ou cash balance prévoyant des cotisations linéaires, taux de cotisation net (après ONSS et taxe sur la prime), 2017 (*)



* Pour la CP 116 et 207 la contribution exprimée en pourcentage est combinée avec une contribution minimum forfaitairement déterminée.

** À partir du 1er janvier 2013, dans le CP 324 le pourcentage de cotisation est de 3% jusque 56 ans et 9% à partir de 56 ans.

Graphique 16. Régimes de pension de type contributions définies avec cotisations linéaires < 3% (*), niveau de cotisations, par régime et en moyenne, 2004 - 2017 ()**



* Pour des raisons de lisibilité, les CP 127 et 216 DC (> 3%) n'ont pas été reprises dans ce graphique.

** Pour la CP 116 et 207 la contribution exprimée en pourcentage est combinée avec une contribution minimum forfaitairement déterminée.

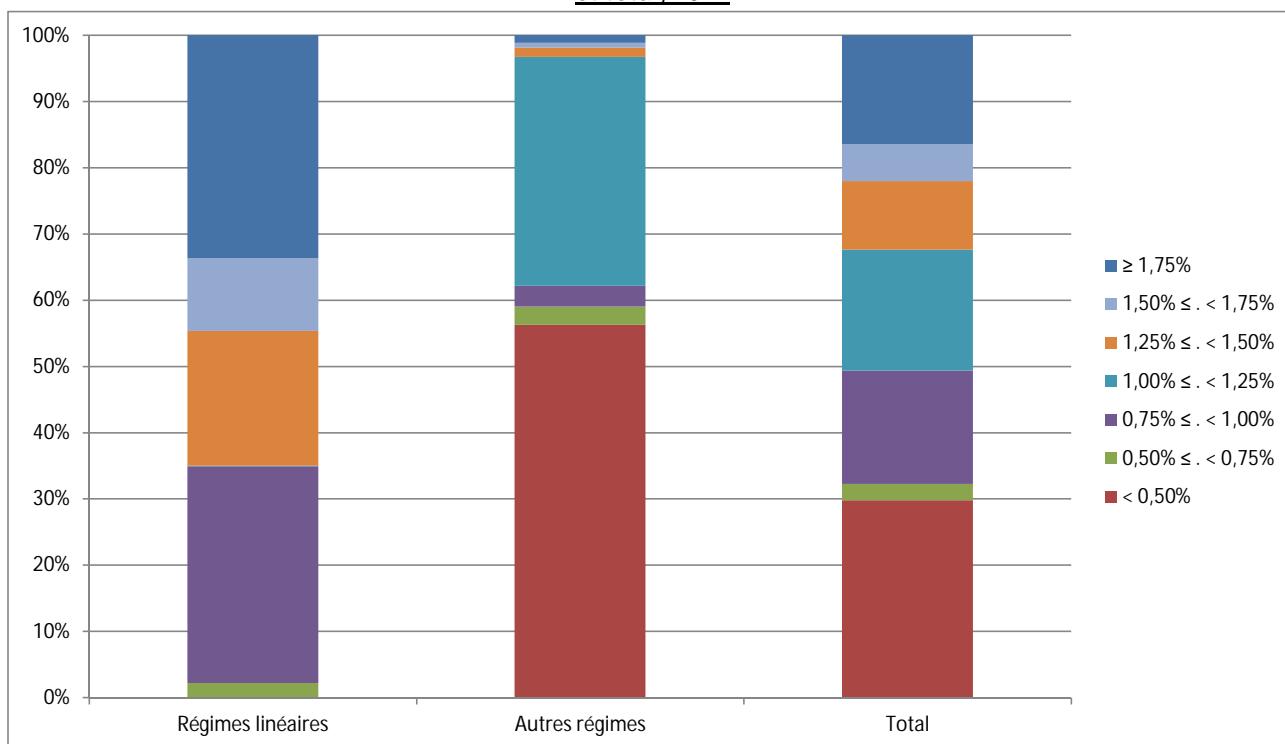
*** Le pourcentage de 2011 pour la CP 140,05 concerne autant les années 2010 et 2011. Il n'y a pas de réelle diminution du pourcentage par rapport à 2012.

Tableau 16. Régimes de pension de type contributions définies avec cotisations linéaires, niveau de cotisations (%), par régime et en moyenne, 2004 - 2017 (*)

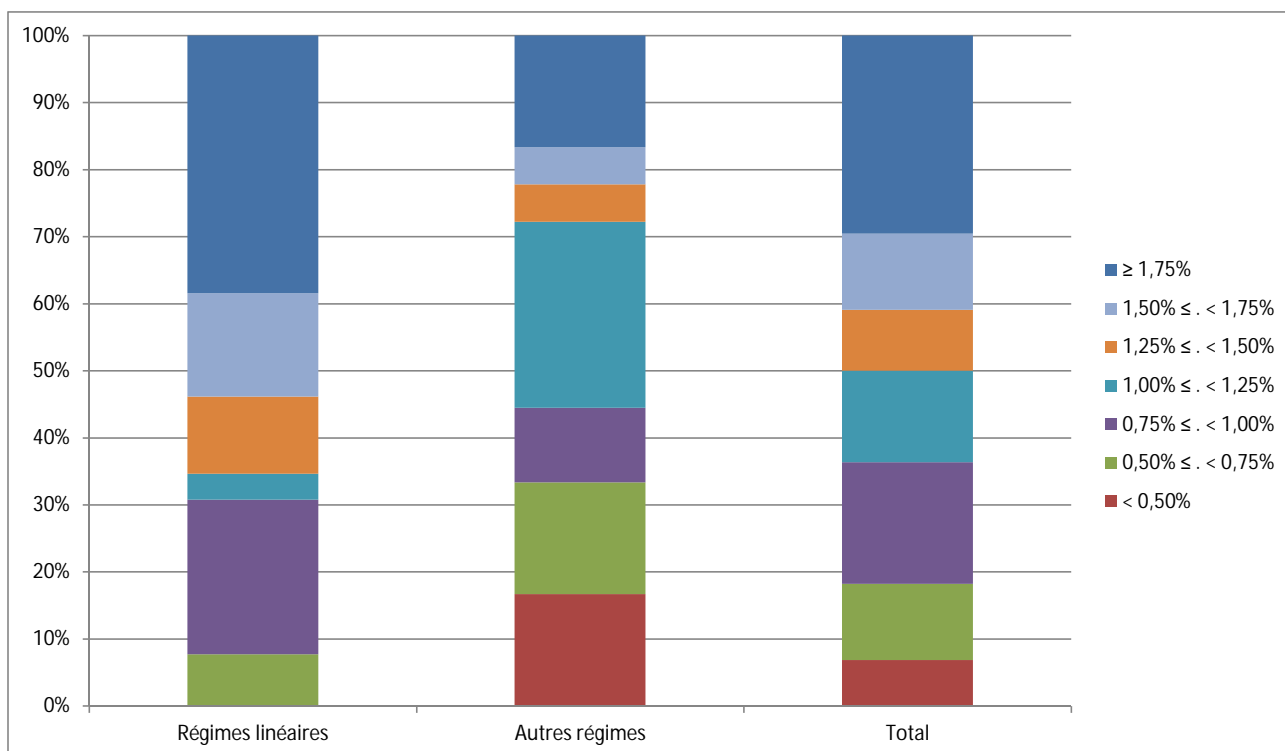
Commission paritaire	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
102,01 Industrie des carrières Hainaut														
111 Constructions métallique, mécanique et électrique	1,50	1,50	1,50	1,50	1,60	1,60	1,60	1,60	1,70	1,70	1,90	1,90	0,92	0,92
112 Entreprises de garage	0,95	0,95	1,14	1,14	1,34	1,34	1,34	1,34	1,53	1,53	1,53	1,62	1,72	1,72
116 Ouvriers industrie chimique								0,23	0,23	0,23	0,23	0,23	0,85	0,85
118 Industrie alimentaire	0,66	0,66	1,04	1,04	1,17	1,17	1,17	1,25	1,25	1,37	1,46	1,46	1,46	1,46
120,02 Préparation du lin	0,57	0,57	0,57	0,57	0,57	0,57	0,57	0,57	0,57	0,57	0,57	0,57	0,57	0,57
121 Nettoyage						1,19	1,19	1,19	1,19	1,19	1,38	1,38	1,38	1,38
127 Commerce de combustibles	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00
132 144 145 Secteurs verts					0,96	0,96	0,96	0,96	0,96	1,32	1,41	1,41	1,41	1,67
139 Batellerie				1,10	1,10	1,10	1,10	1,10	1,10	1,10	1,10	1,10	1,10	1,76
140,05 Déménagement			0,66	0,66	1,14	1,14	1,14	1,14	1,53	1,53	1,72	1,72	1,72	0,85
142,01 Récupération de métaux				1,10	1,10	1,10	1,10	1,10	1,10	1,10	1,10	1,10	1,10	1,72
143 Pêche maritime - Entrepôts				1,29	1,39	1,39	1,39	1,39	1,62	1,62	1,72	1,72	2,01	2,01
149,01 Électriciens	0,95	0,95	1,24	1,24	1,53	1,53	1,53	1,53	1,72	1,72	1,72	1,81	2,11	2,11
149,02 Carrosserie	0,95	0,95	1,14	1,14	1,43	1,43	1,43	1,43	1,62	1,62	1,62	1,72	2,01	2,01
149,03 Métaux précieux												0,47	0,77	0,77
149,04 Commerce du métal	0,95	0,95	1,14	1,14	1,43	1,43	1,43	1,43	1,62	1,62	1,62	1,72	2,01	2,01
207 Employés industrie chimique								0,23	0,23	0,23	0,23	0,23	0,85	0,85
209 Employés des fabrications métalliques	0,50	0,50	0,50	1,00	1,10	1,10	1,10	1,67	1,87	1,97	1,97	1,97	1,97	1,97
216 Employés occupés chez les notaires - Nouveau régime	4,21	4,21	4,68	4,68	5,16	5,16	5,16	5,16	5,54	5,54	5,54	5,54	5,54	5,54
220 Employés de l'industrie alimentaire										0,76	0,50	0,50	0,50	0,77
226 Employés commerce international				0,44	0,44	0,66	0,66	0,88	0,88	0,88	0,88	0,88	0,88	0,88
301,01 Port d'Anvers		0,50	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	1,00	1,10	1,10	1,10	1,65	1,65
302 Industrie hôtelière											0,44	0,44	0,88	0,88
304 Spectacle			1,32	1,32	1,32	1,32	1,32	1,32	1,32	1,32	1,32	1,32	1,38	1,38
317 Services de gardiennage et/ou de surveillance							0,25	0,25	0,25	0,25	0,50	0,50	0,60	0,60
323 Immobilier								1,90	1,90	1,90	1,90	1,90	1,90	1,90
324 Industrie et commerce du diamant						1,84	1,84	1,84	1,84	1,84	1,84	1,84	2,76	2,76
Moyenne	1,42	1,34	1,45	1,38	1,48	1,49	1,43	1,33	1,41	1,38	1,41	1,41	1,57	1,62

* Pour la CP 116 et 207 la contribution exprimée en pourcentage est combinée avec une contribution minimum forfaitairement déterminée.

Graphique 17. Affiliés actifs auprès de régimes de pension de type contributions définies ou cash balance, ventilation selon le niveau de cotisations, régimes avec cotisations linéaires, autres régimes (*) et total, 2017



Graphique 18. Régimes de pension de type contributions définies ou cash balance, ventilation selon le niveau de cotisations, régimes avec cotisations linéaires, autres régimes (*) et total, 2017



* Dans les autres régimes (CP 102.06, 102.09, 106.02, 113.04, 114, 116, 124, 126, 130, 140.01, 140.03, 143b, 207, 318.02 et autres, 326 IRP DC, 326 assureur DC, 328.03 DC et 330) le niveau de cotisations a été déterminé sur la base des hypothèses suivantes: salaire brut: 25.000 EUR - nombre d'années de service: 11. Aussi les régimes de la CP 116 et 207 ont été classés parmi les "autres régimes" parce que dans les hypothèses choisies, le minimum forfaitaire était plus élevé que les contributions liées au salaires.

Graphique 19. Affiliés actifs et affiliés dormants, ventilation par commission paritaire et au total, 2017

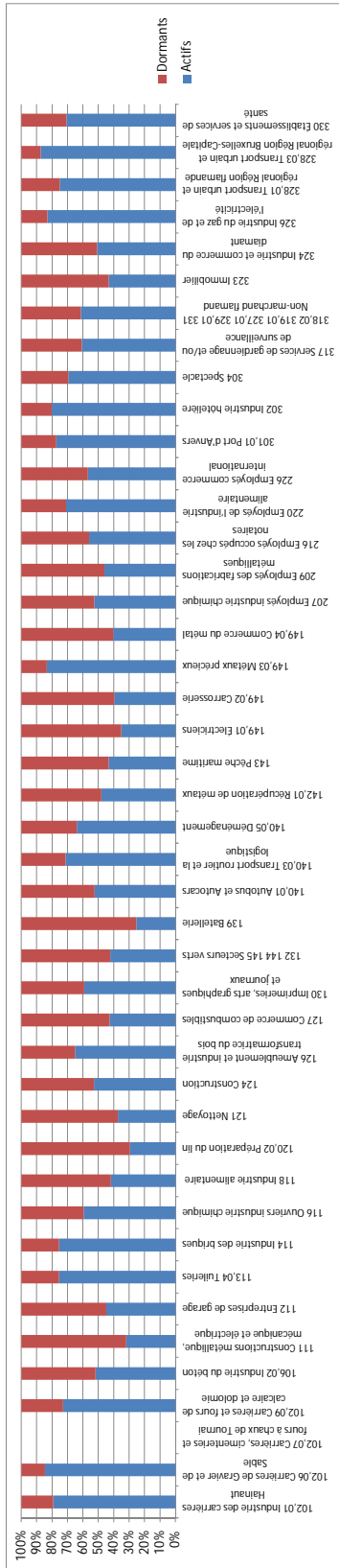
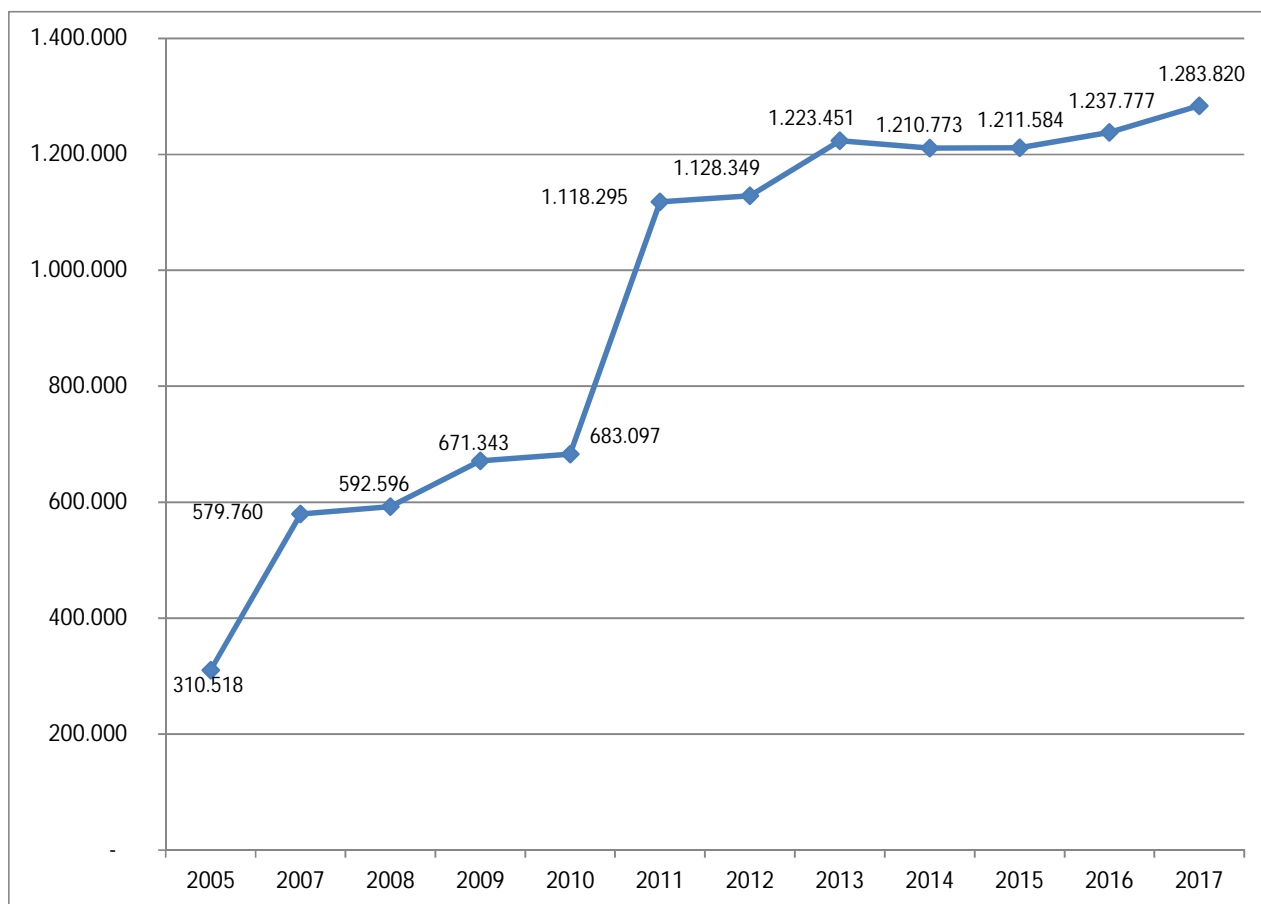


Tableau 17. Affiliés actifs et affiliés dormants, nombre par commission paritaire et nombre total, 2011 - 2017 (*)

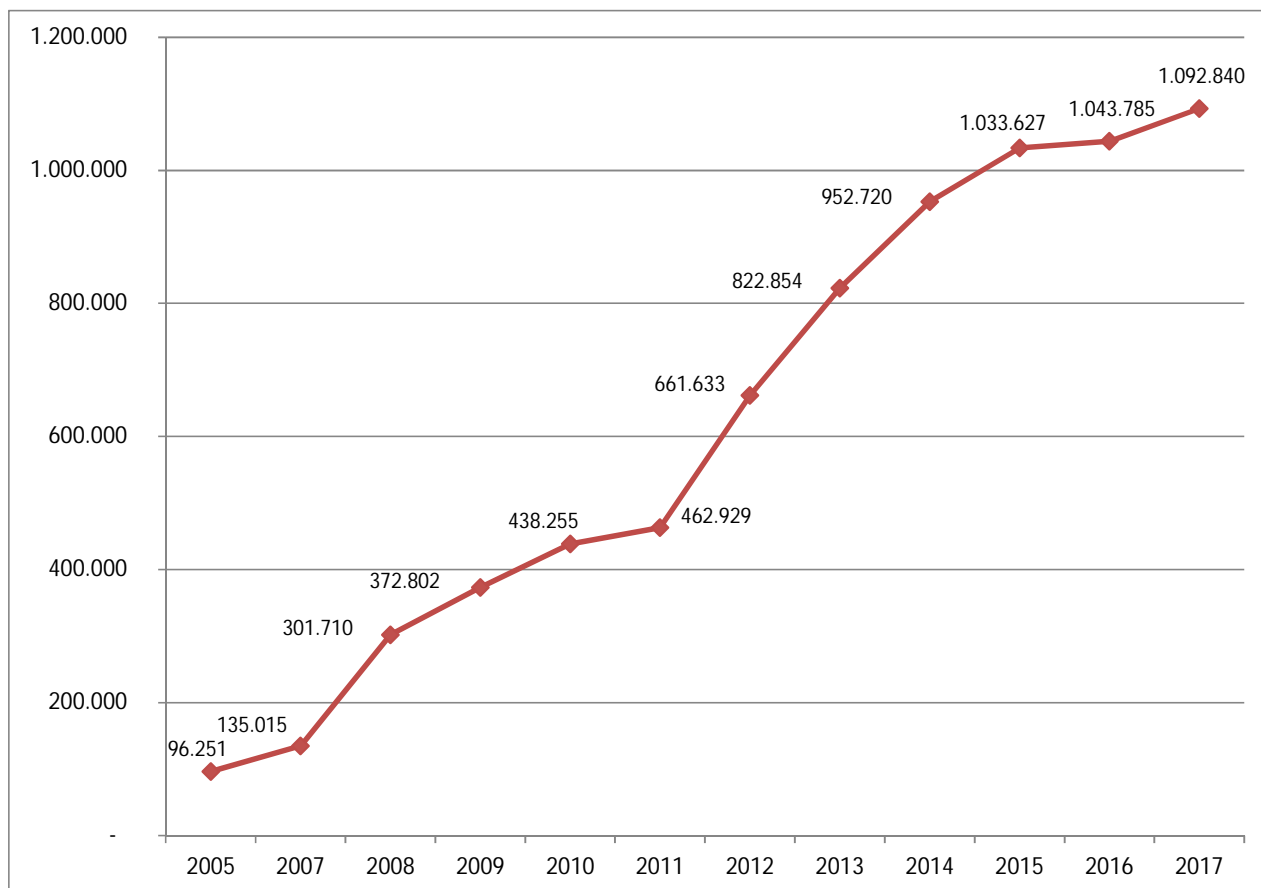
	2011		2013		2015		2017	
	Actifs	Dormants	Actifs	Dormants	Actifs	Dormants	Actifs	Dormants
Commission paritaire								
102.01 Industrie des carrières Hainaut	549	121	527	121	533	142	558	147
102.06 Carrières de Gravier et de Sable					68	3	49	9
102.07 Carrières, cimenteries et fours à chaux de Tournai		0	0	0	0	0	0	0
102.09 Carrières et fours de calcaire et dolomie	4.920	89	947	89	888	203	810	303
106.02 Industrie du béton	137.977	3.190	4.770	3.771	4.957	4.060	4.791	4.078
111 Constructions métallique, mécanique et électrique	29.009	176.419	128.614	198.592	118.891	217.976	105.886	226.323
112 Entreprises de garage	306	19.681	28.205	23.904	25.249	29.605	24.963	30.774
113.04 Tuileries		19	283	16	270	93	282	92
114 Industrie des briques	17.215	938	17.036	101	961	255	1.027	335
116 Ouvriers industrie chimique	55.284	49.924	4.369	4.369	16.240	6.699	12.746	8.717
118 Industrie alimentaire	270	353	51.456	81.152	51.015	91.934	64.583	89.910
120.02 Préparation du lin	56.649	2.454	278	385	249	491	215	514
121 Nettoyage	170.736	78.541	50.936	58.459	42.383	71.743	49.587	84.035
124 Construction	17.618	1.446	14.898	108.961	150.028	113.119	143.069	128.740
126 Aneublement et industrie transformatrice du bois	1.961	2.112	1.922	2.423	1.964	7.051	15.915	8.549
127 Commerce de combustibles	8.553	1.170	7.912	2.711	6.504	2.638	4.796	2.652
130 Imprimeries, arts graphiques et journaux	19.882	18.558	19.991	31.436	20.390	39.683	29.365	40.288
132 144 145 Secteurs verts	626	114	582	1.148	568	1.310	566	1.670
139 Batellerie	9.746	6.528	9.925	6.880	10.244	8.081	10.370	9.486
140.01 Autobus et Autocars	2.489	6.528	66.883	18.745	66.388	19.553	72.098	29.090
140.03 Transport routier et la logistique	1.794	958	2.833	157	2.676	663	2.484	1.407
140.05 Déménagement	802	712	1.772	1.271	1.622	1.629	1.629	1.774
142.01 Récupération de métaux	34.193	35.386	37.193	36.600	28.588	54.487	30.591	56.895
143 Pêche maritime	5.886	3.709	5.747	4.653	4.371	6.629	4.510	6.915
149.01 Électriciens	17.416	17.177	19.513	20.456	17.487	25.044	17.813	26.468
149.02 Carrosserie	11.493	13.066	12.753	3.549	13.999	5.717	8.538	7.719
149.03 Métaux précieux	13.443	13.066	14.842	15.978	18.053	17.458	19.122	22.584
149.04 Commerce du métal	6.563	2.771	6.976	3.557	6.857	5.332	8.101	6.400
207 Employés industrie chimique			6.713	1.169	7.171	2.926	9.172	3.799
209 Employés des fabrications métalliques			28.663	14.086	28.932	18.761	30.496	23.405
216 Employés occupés chez les notaires	24.684	11.277	28.683	14.086	9.201	2.503	9.758	2.895
220 Employés de l'industrie alimentaire	8.649	1.679	9.870	397	9.201	18.761	30.496	23.405
226 Employés commerce international	5.573	5.194	85.030	37.724	100.620	83.371	152.621	37.695
301.01 Port d'Anvers	113.380	1.161	6.163	6.676	5.739	8.951	7.646	3.377
302 Industrie hôtelière	10.332	1.161	17.551	4.181	18.962	9.098	12.963	8.425
303 Spectacle	12.447	1.342	13.665	49.826	134.099	71.433	135.933	86.286
317 Services de gardiennage et/ou de surveillance	926	4.548	12.140	7.882	11.662	11.111	12.732	16.789
318.02 319.01 327.01 329.01 331 Non-marchand flamand	12.447	1.342	12.045	1.636	12.037	1.975	11.629	2.399
323 Immobilier	8.498	1.827	8.143	2.312	8.112	2.875	9.561	3.181
324 Industrie et commerce du diamant	1.827	1.125	8.339	1.476	9.161	1.656	9.591	1.400
326 Industrie du gaz et de l'électricité			224.227	56.261	236.407	81.179	241.837	100.359
328.01 Transport urbain et régional flamand								
328.03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale								
330 Etablissements et services de santé								
Total	1.118.295	462.929	1.223.451	822.854	1.271.584	1.033.627	1.283.820	1.092.840

* Pour la CP Non-marchand flamand (318.02 e.a.) et la CP 330 le nombre de travailleurs sous CCT a été utilisé pour l'année 2011.

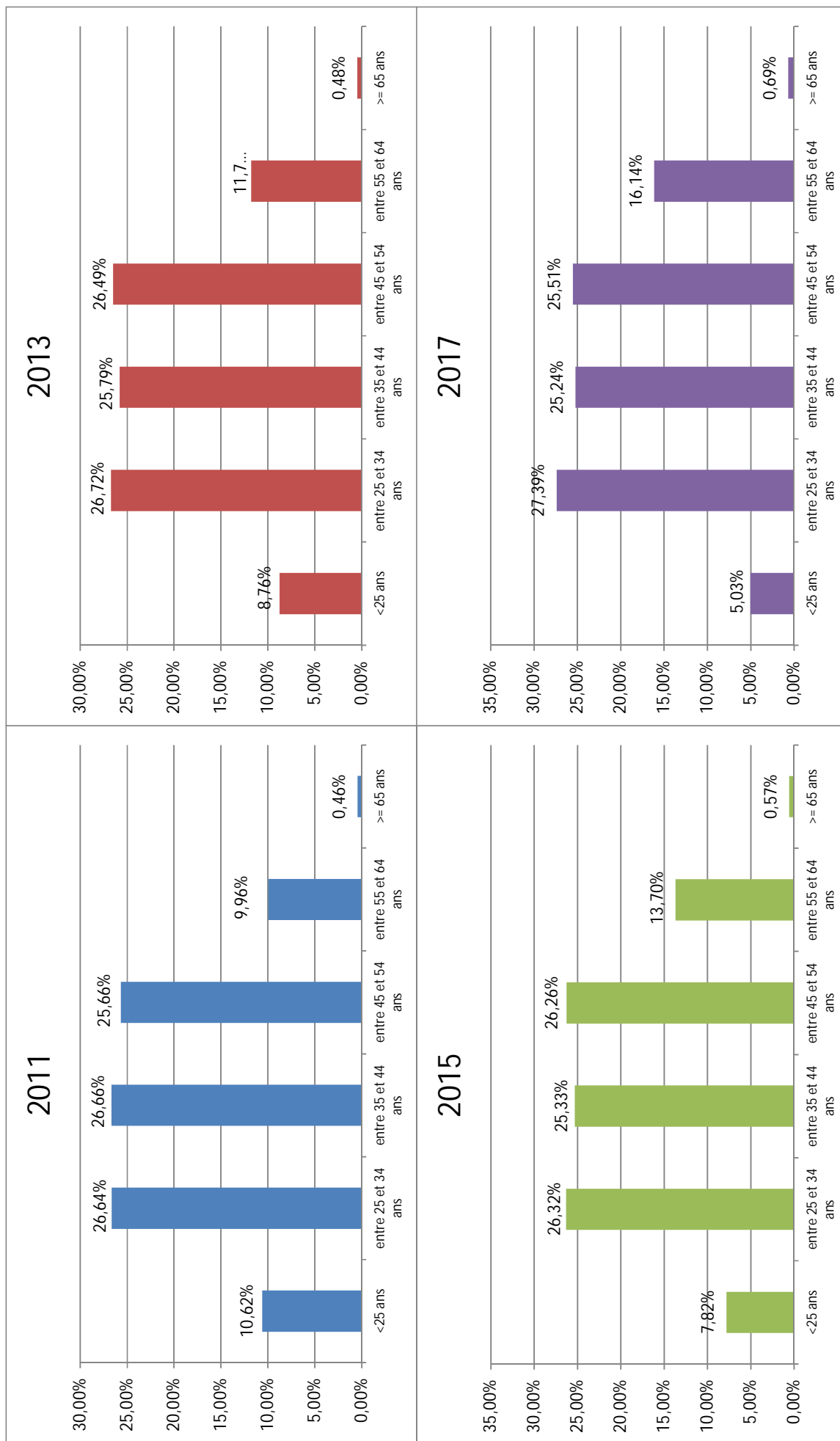
Graphique 20. Affiliés actifs, nombre, 2005 - 2017



Graphique 21. Affiliés dormants, nombre, 2005 - 2017



Graphique 22. Affiliés actifs, ventilation par tranche d'âge, 2011 - 2017 (*)



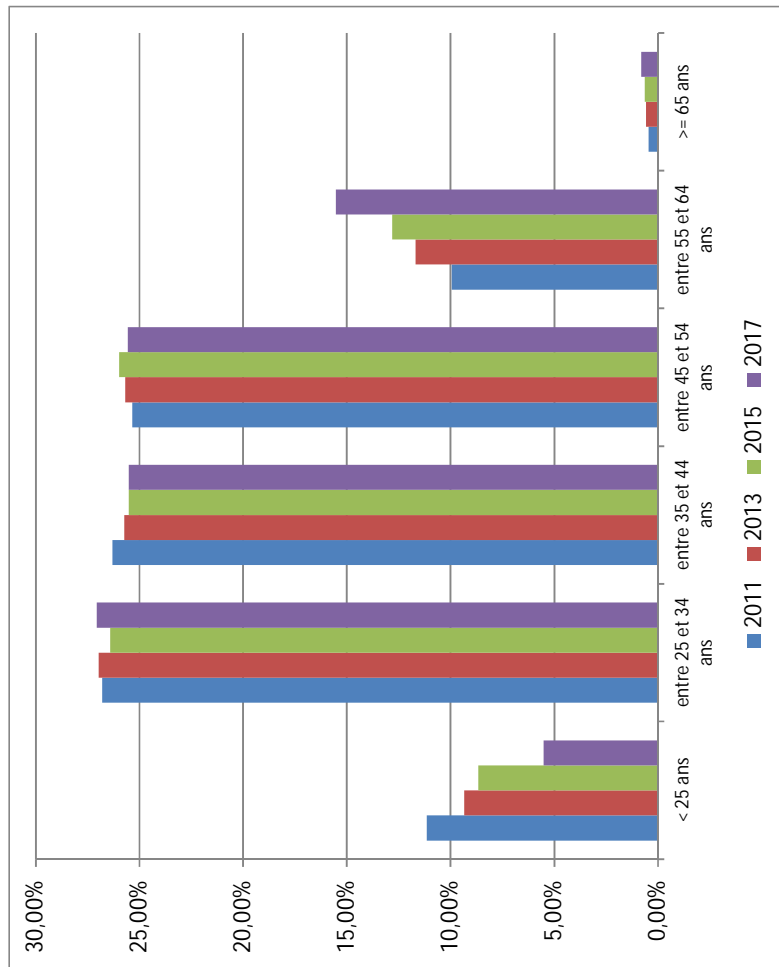
* Pas des données concernant le nombre d'affiliés pour la CP Non-marchand flamand (318.02 e.a.) et la CP 330 pour l'année 2011.

Graphique 23. Affiliés dormants, ventilation par tranche d'âge, 2011 - 2017 (*)



* Pas des données concernant le nombre d'affiliés pour la CP Non-marchand flamand (318,02 e.a.) et la CP 330 pour l'année 2011.

Graphique 24. Affiliés actifs, hommes, ventilation par tranche d'âge, 2011 - 2017 (*)



Graphique 25. Affiliés actifs, femmes, ventilation par tranche d'âge, 2011 - 2017 (*)

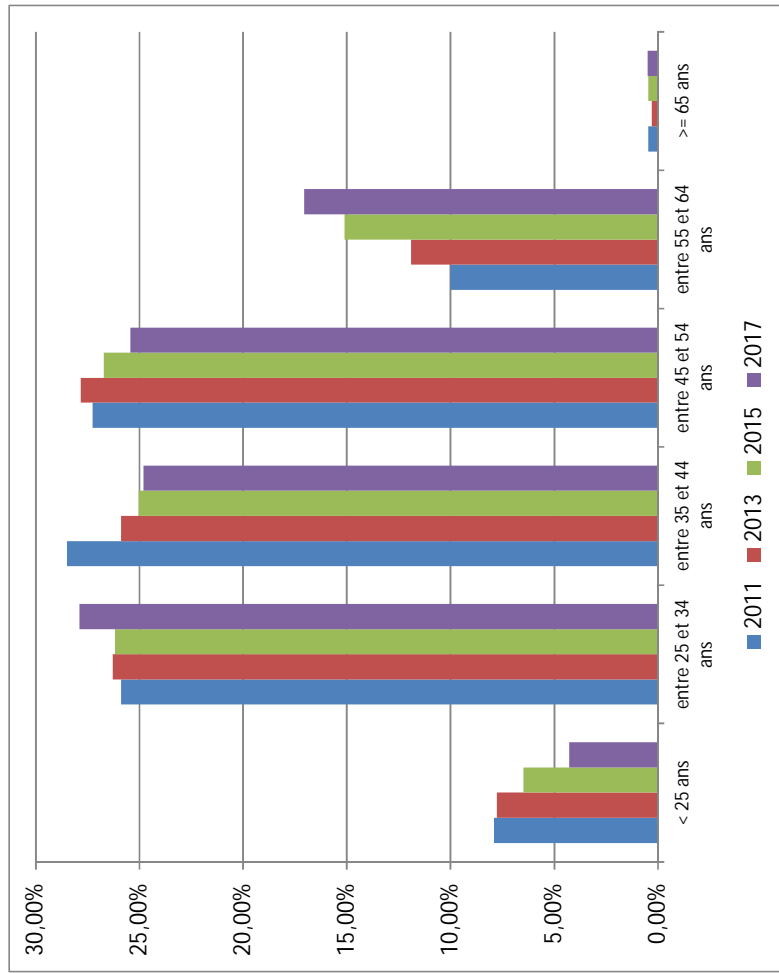


Tableau 18. Affiliés actifs, hommes, nombre par tranche d'âge, 2011 - 2017 (*)

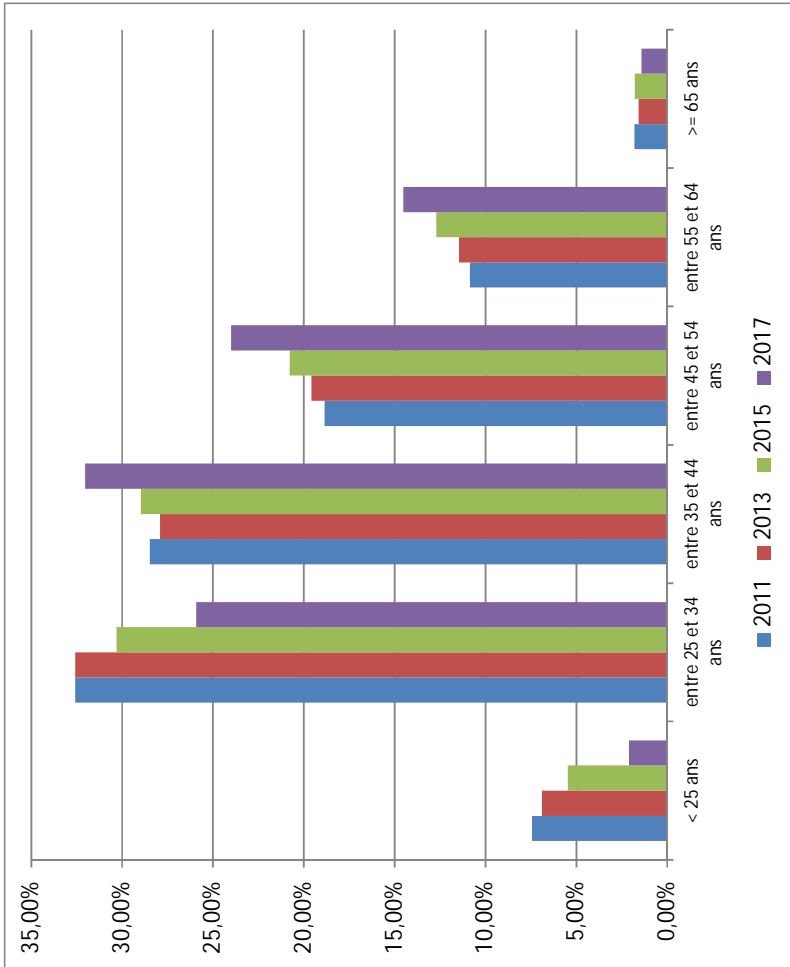
Tranche d'âge	2011	2013	2015	2017
< 25 ans	73.227	71.873	64.435	42.824
entre 25 et 34 ans	175.876	207.569	196.588	209.731
entre 35 et 44 ans	172.618	198.020	189.859	197.821
entre 45 et 54 ans	166.408	197.710	193.336	198.127
entre 55 et 64 ans	65.335	89.965	95.333	120.405
>= 65 ans	3.005	4.426	4.750	6.243
Total	656.469	769.563	744.301	775.151

Tableau 19. Affiliés actifs, femmes, nombre par tranche d'âge, 2011 - 2017 (*)

Tranche d'âge	2011	2013	2015	2017
< 25 ans	10.290	35.291	30.319	21.815
entre 25 et 34 ans	33.714	119.307	122.303	141.913
entre 35 et 44 ans	37.100	117.523	116.977	126.160
entre 45 et 54 ans	35.489	126.326	124.871	129.427
entre 55 et 64 ans	13.022	54.053	70.623	86.766
>= 65 ans	604	1.389	2.190	2.588
Total	130.219	453.889	467.283	508.669

* Pas des données concernant le nombre d'affiliés pour la CP Non-marchand flamand (318,02 e.a.) et la CP 330 pour l'année 2011.

Graphique 26. Affiliés dormants, hommes, ventilation par tranche d'âge, 2011 - 2017 (*)



Graphique 27. Affiliés dormants, femmes, ventilation par tranche d'âge, 2011 - 2017 (*)

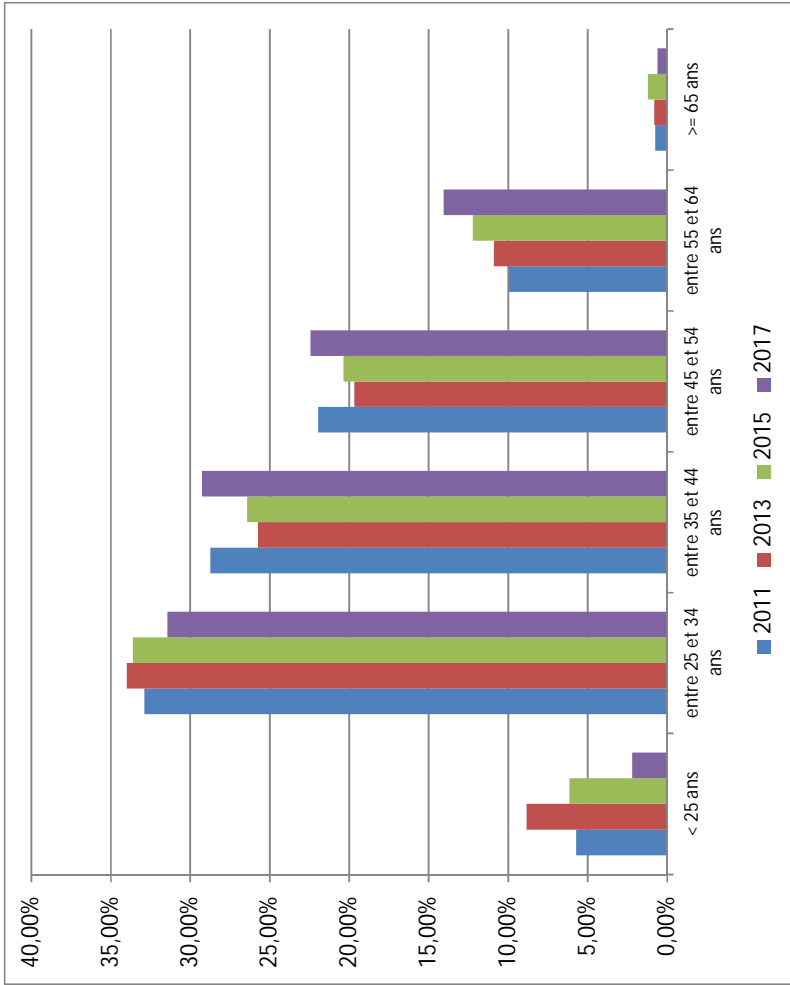


Tableau 20. Affiliés dormants, hommes, nombre par tranche d'âge, 2011 - 2017 (*)

Tranche d'âge	2011	2013	2015	2017
< 25 ans	28.856	40.578	39.200	16.009
entre 25 et 34	126.215	191.837	216.838	196.328
entre 35 et 44	110.338	164.302	207.285	242.522
entre 45 et 54	73.067	115.220	148.633	181.725
entre 55 et 64	42.057	67.510	90.958	109.983
>= 65 ans	6.979	9.310	12.796	10.725
Total	387.512	588.757	715.710	757.292

Tableau 21. Affiliés dormants, femmes, nombre par tranche d'âge, 2011 - 2017 (*)

Tranche d'âge	2011	2013	2015	2017
< 25 ans	4.313	20.721	19.580	7.414
entre 25 et 34	24.802	79.576	106.814	105.441
entre 35 et 44	21.669	60.260	84.015	98.173
entre 45 et 54	16.559	46.084	64.754	75.276
entre 55 et 64	7.510	25.530	38.851	47.177
>= 65 ans	564	1.925	3.903	2.067
Total	75.417	234.096	317.917	335.548

* Pas des données concernant le nombre d'affiliés pour la CP Non-marchand flamand (318,02 e.a.) et la CP 330 pour l'année 2011.

Graphique 28. Affiliés auprès de structures d'accueil, nombre, 2008 - 2017

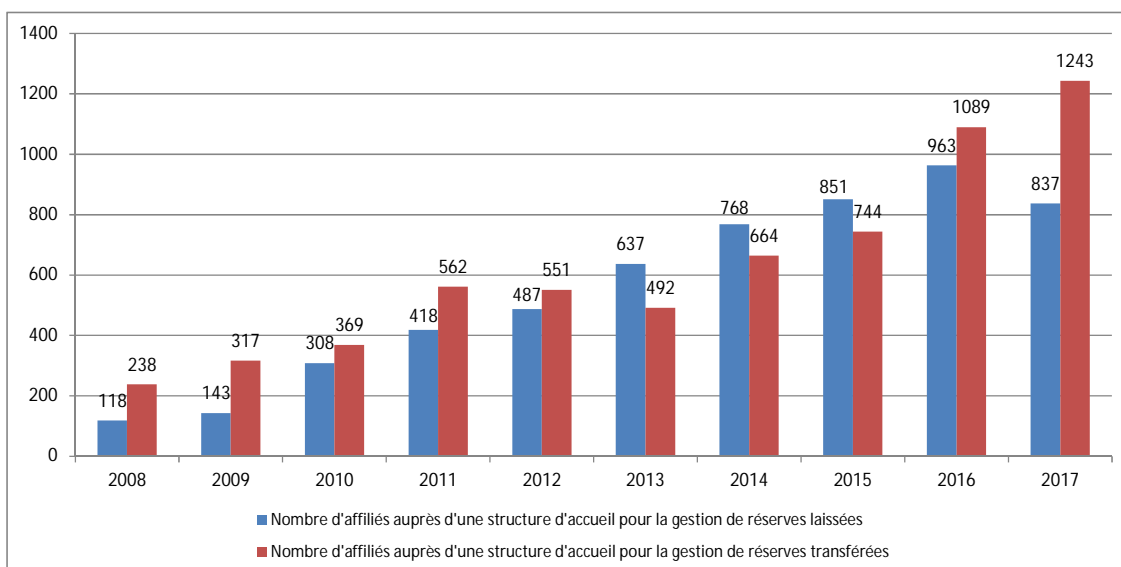


Tableau 22. Affiliés auprès de structures d'accueil, nombre selon le type de structure d'accueil, par régime de pension et au total, 2015 - 2017

Régime de pension	2015		2017	
	Réserves laissées	Réserves transférées	Réserves laissées	Réserves transférées
102,01 Industrie des carrières Hainaut		0		0
102,06 Carrières de Gravier et de Sable	0	0	0	0
102,07 Carrières, cimenteries et fours à chaux de Tournai				
102,09 Carrières et fours de calcaire et dolomie	0	0	0	0
106,02 Industrie du béton		30		34
111 Constructions métallique, mécanique et électrique		237		302
112 Entreprises de garage				
113,04 Tuileries	0	0	0	0
114 Industrie des briques	0	0	0	2
116 Ouvriers industrie chimique	0	0	0	0
118 Industrie alimentaire				
120,02 Préparation du lin	0	0	0	0
121 Nettoyage		0		0
124 Construction				
126 Ameublement et industrie transformatrice du bois	0	0	0	30
127 Commerce de combustibles				
130 Imprimeries, arts graphiques et journaux		0		5
132 144 145 Secteurs verts				
139 Batellerie	0	0	0	0
140,01 Autobus et Autocars	0	0	0	0
140,03 Transport routier et la logistique				
140,05 Déménagement	0	0	0	0
142,01 Récupération de métaux				
143 Pêche maritime - Entrepôts				
143 Pêche maritime - Marins pêcheurs	0	0	0	0
149,01 Électriciens		5		114
149,02 Carrosserie				
149,03 Métaux précieux				
149,04 Commerce du métal				
207 Employés industrie chimique	0	0	0	0
209 Employés des fabrications métalliques	445		500	
216 Employés occupés chez les notaires - Ancien régime				
216 Employés occupés chez les notaires - Nouveau régime	290	89	328	93
220 Employés de l'industrie alimentaire				
226 Employés commerce international	0	70	0	110
301,01 Port d'Anvers		13		61
302 Industrie hôtelière	0	0	0	0
304 Spectacle	1	6	8	6
317 Services de gardiennage et/ou de surveillance	115	6	1	0
318,02 319,01 327,01 329,01 331 Non-marchand flamand	0	0	0	0
323 Immobilier		0		2
324 Industrie et commerce du diamant		0		2
326 Industrie du gaz et de l'électricité - DB	0	0	0	0
326 Industrie du gaz et de l'électricité - DB - IRP bis				
326 Industrie du gaz et de l'électricité - DC	0	0	0	0
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	0	288	0	482
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale - DB	0	0	0	0
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale - DC	0	0	0	0
330 Établissements et services de santé	0	0	0	0
Total	851	744	837	1.243

Graphique 29. Transferts de réserves, ventilation selon la destination, 2008 - 2017

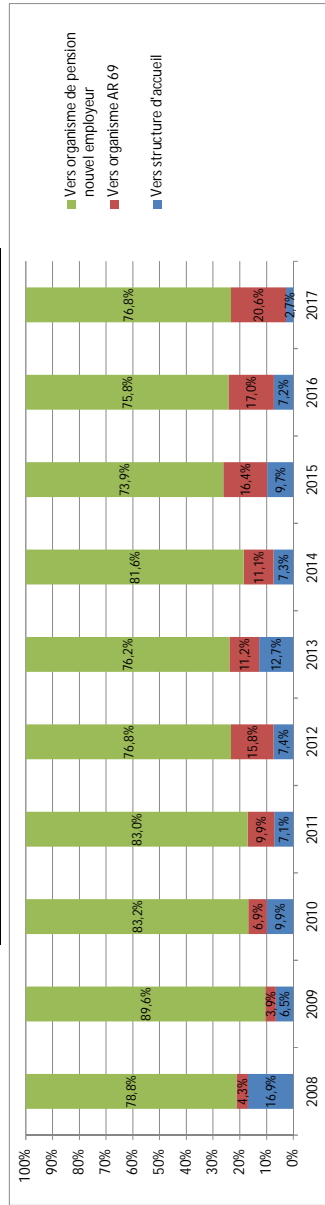


Tableau 23. Sorties et transferts de réserves, nombre par commission paritaire et nombre total, 2015 - 2017

Commission paritaire	2015			2017		
	Sorties	Structure d'accueil	AR 69	Sorties	Structure d'accueil	AR 69
102.01 Industrie des carrières Hainaut	27	0	0	17	0	0
102.06 Carrières de Gravier et de Sable	0	0	0	1	0	0
102.07 Carrières, cimenteries et fours à chaux de Tournai	0	0	0	0	0	0
102.09 Carrières et fours de calcaire et dolomite	40	0	0	10	0	0
106.02 Industrie du béton	384	0	0	90	0	0
111 Constructions métallique, mécanique et électrique	14.181	0	0	9.508	0	0
112 Entreprises de garage	2.716	0	0	1.361	0	1
113.04 Tuileries	0	0	0	0	0	0
114 Industrie des briques	77	0	0	14	0	0
116 Ouvriers industrie chimique	1.423	0	0	353	0	8
118 Industrie alimentaire	7.220	0	0	8.749	0	0
120.02 Préparation du lin	11	0	0	4	0	0
121 Nettoyage	8.911	0	218	5.958	0	0
124 Construction	24.351	0	0	10.963	0	0
126 Ameublement et industrie transformatrice du bois	2.169	0	0	1.053	0	0
127 Commerce de combustibles	69	0	0	0	0	2
130 Imprimeries, arts graphiques et journaux	787	0	0	774	0	5
132 144 145 Secteurs verts	4.889	0	0	8.569	0	0
139 Batellerie	0	0	0	0	0	0
140.01 Autobus et Autocars	1.215	0	0	742	0	51
140.03 Transport routier et la logistique	9.589	0	0	10.348	0	0
140.05 Déménagement	546	0	0	301	0	1
142.01 Récupération de métaux	145	0	0	64	0	0
143 Pêche maritime	84	0	0	100	0	0
149.01 Electriciens	3.587	0	0	4.369	0	53
149.02 Carrosserie	609	0	0	235	0	0
149.03 Métaux précieux	0	0	0	13	0	0
149.04 Commerce du métal	1.877	0	0	954	0	14
207 Employés industrie chimique	1.645	0	0	456	0	16
209 Employés des fabrications métalliques	2.200	24	0	58	12	28
216 Employés occupés chez les notaires	733	49	0	740	16	4
220 Employés de l'industrie alimentaire	993	0	0	1.268	0	1
226 Employés commerce international	661	0	0	2	0	3
301.01 Port d'Anvers	296	0	0	307	0	0
302 Industrie hôtelière	34.080	0	0	42.103	0	0
304 Spectacle	0	0	0	2	7	0
317 Services de gardiennage et/ou de surveillance	26	21	0	1	1	0
318.02 319.01 327.01 329.01 331 Non-marchand flamand	11.156	0	1	7.291	0	1
323 Immobilier	2.327	0	0	0	0	0
324 Industrie et commerce du diamant	65	0	0	153	0	0
326 Industrie du gaz et de l'électricité	366	0	1	73	0	39
328.01 Transport urbain et régional Région flamande	633	38	4	0	0	0
328.03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale	309	0	0	574	0	4
330 Etablissements et services de santé	12.945	0	0	9.943	0	42
Total	153.342	132	224	127.521	36	277
			1.006			1.034

Graphique 30. Réserves acquises, augmentation entre 2015 et 2017, par commission paritaire

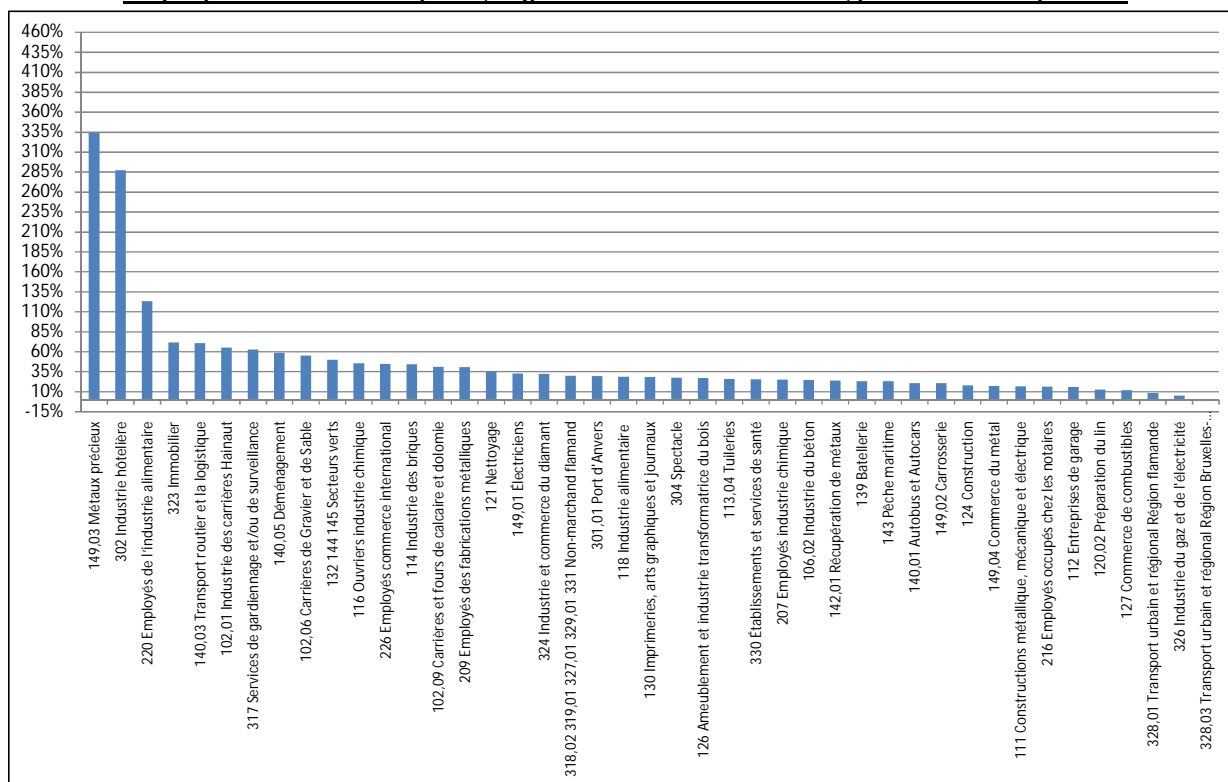


Tableau 24. Réserves acquises, montant par commission paritaire et montant total, 2011 - 2017

Commission paritaire	2011	2013	2015	2017
102,01 Industrie des carrières Hainaut		581.148	858.233	1.418.737
102,06 Carrières de Gravier et de Sable			34.662	53.831
102,07 Carrières, cimenteries et fours à chaux de Tournai				
102,09 Carrières et fours de calcaire et dolomie		405.851	1.033.140	1.458.382
106,02 Industrie du béton	6.525.594	11.009.898	15.707.063	19.583.308
111 Constructions métallique, mécanique et électrique	665.455.703	801.777.966	950.382.876	1.108.533.140
112 Entreprises de garage	80.632.060	107.272.182	134.097.060	155.350.526
113,04 Tuileries	103.880	145.754	207.214	261.010
114 Industrie des briques		305.117	563.900	814.510
116 Ouvriers industrie chimique	2.868.240	9.421.065	16.524.956	24.078.687
118 Industrie alimentaire	98.927.796	137.930.139	185.175.157	238.262.034
120,02 Préparation du lin	499.522	629.940	716.554	808.551
121 Nettoyage	34.107.657	53.565.503	64.250.294	87.002.760
124 Construction	217.577.841	314.893.833	415.503.307	489.409.322
126 Ameublement et industrie transformatrice du bois	9.449.714	16.273.234	23.653.337	30.057.461
127 Commerce de combustibles	8.792.787	11.279.194	14.015.841	15.693.665
130 Imprimeries, arts graphiques et journaux	2.359.026	4.307.025	6.119.587	7.852.481
132 144 145 Secteurs verts	10.201.739	18.941.238	30.400.408	45.626.558
139 Batellerie	716.776	1.210.439	1.552.166	1.912.421
140,01 Autobus et Autocars	3.032.653	6.993.188	9.803.298	11.842.101
140,03 Transport routier et la logistique	3.740.196	20.018.443	35.152.795	60.052.499
140,05 Déménagement	148.795	576.391	1.024.229	1.627.636
142,01 Récupération de métaux	2.699.523	4.248.892	6.059.127	7.499.192
143 Pêche maritime	1.388.036	1.967.375	2.576.137	3.173.224
149,01 Électriciens	71.007.035	96.772.085	129.102.616	171.541.071
149,02 Carrosserie	14.446.675	19.567.523	25.083.866	30.300.362
149,03 Métaux précieux			44.003	191.076
149,04 Commerce du métal	55.415.010	75.237.866	103.417.436	121.220.728
207 Employés industrie chimique	1.783.316	6.325.667	12.298.111	15.374.785
209 Employés des fabrications métalliques	41.895.699	67.746.839	98.913.190	139.190.417
216 Employés occupés chez les notaires	146.406.826	185.981.947	217.158.255	252.619.992
220 Employés de l'industrie alimentaire		1.029.159	4.835.396	10.793.611
226 Employés commerce international	24.987.353	43.449.426	60.353.987	87.271.353
301,01 Port d'Anvers	27.578.307	34.774.959	48.153.496	62.383.408
302 Industrie hôtelière			13.446.645	52.056.631
304 Spectacle	6.567.937	10.418.898	13.860.342	17.684.905
317 Services de gardiennage et/ou de surveillance	1.837.426	4.017.818	8.630.165	14.035.138
318,02 319,01 327,01 329,01 331 Non-marchand flamand		55.231.968	83.447.523	108.384.457
323 Immobilier	2.640.806	11.947.248	24.856.240	42.633.334
324 Industrie et commerce du diamant	1.128.188	1.927.852	3.084.012	4.084.759
326 Industrie du gaz et de l'électricité	865.022.623	887.116.148	754.460.860	793.700.149
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	122.135.781	139.297.140	151.750.858	164.158.968
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale	110.233.868	118.670.443	126.440.818	124.131.158
330 Établissements et services de santé		41.896.389	58.989.660	74.153.742
Total	2.642.314.388	3.325.163.190	3.853.738.820	4.598.282.080

Graphique 31. Réserves acquises, montant total et montant moyen par affilié actif (*), 2007 - 2017, peer group 1

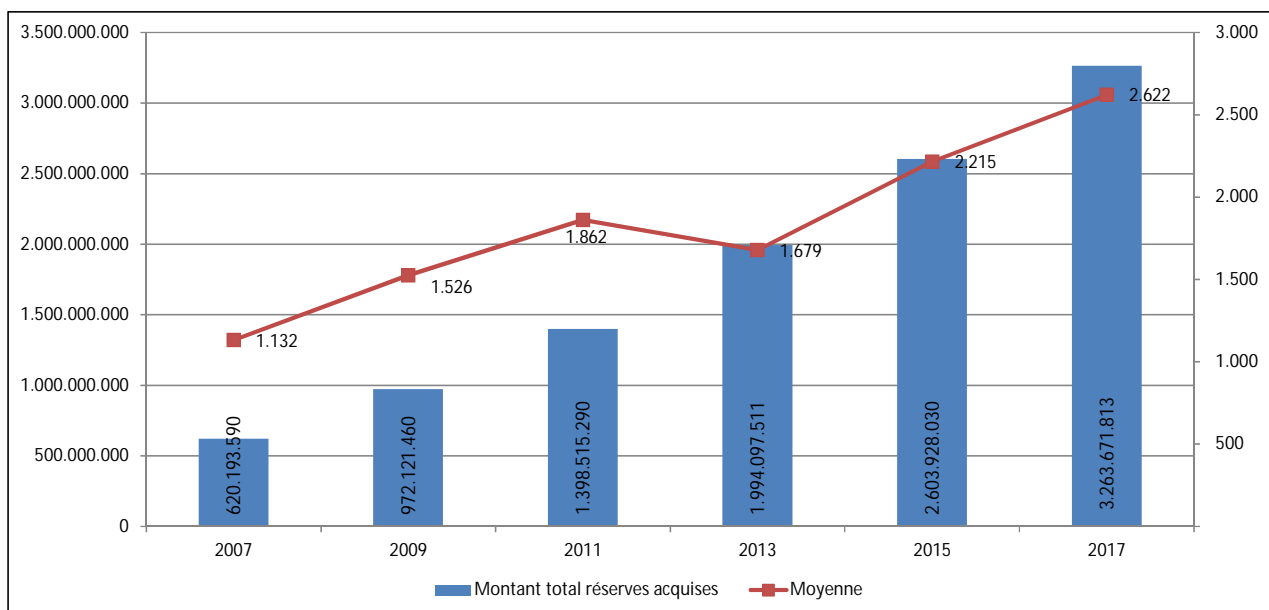


Tableau 25. Réserves acquises, montant moyen par affilié actif (*), par commission paritaire et au total, 2007 - 2017, peer group 1

Commission paritaire	2007	2009	2011	2013	2015	2017
102,01 Industrie des carrières Hainaut				1.103	1.610	2.543
102,06 Carrières de Gravier et de Sable					510	1.099
102,07 Carrières, cimenteries et fours à chaux de Tournai						
102,09 Carrières et fours de calcaire et dolomie				429	1.163	1.800
106,02 Industrie du béton	292	598	1.326	2.308	3.169	4.088
111 Constructions métallique, mécanique et électrique	2.764	3.791	4.823	6.234	7.994	10.519
112 Entreprises de garage	1.290	2.096	2.780	3.803	5.311	6.223
113,04 Tuileries			339	515	767	926
114 Industrie des briques				325	587	793
116 Ouvriers industrie chimique			167	553	1.018	1.889
118 Industrie alimentaire	671	1.045	1.789	2.681	3.630	3.689
120,02 Préparation du lin	984	1.399	1.850	2.266	2.878	3.761
121 Nettoyage		135	602	1.052	1.516	1.755
124 Construction	197	762	1.274	1.925	2.770	3.421
126 Ameublement et industrie transformatrice du bois		170	536	1.092	1.463	1.889
127 Commerce de combustibles	2.012	3.346	4.484	5.868	7.136	8.003
130 Imprimeries, arts graphiques et journaux			276	544	899	1.135
132 144 145 Secteurs verts		222	513	947	1.491	1.554
139 Batellerie	169	613	1.145	2.080	2.733	3.379
140,01 Autobus et Autocars		172	311	705	957	1.142
140,03 Transport routier et la logistique			57	299	530	833
140,05 Déménagement			60	203	383	655
142,01 Récupération de métaux	267	979	1.505	2.398	3.736	4.604
143 Pêche maritime	331	979	1.731	2.748	3.644	3.942
149,01 Électriciens	980	1.304	2.077	2.602	4.548	5.608
149,02 Carrosserie	1.169	1.910	2.454	3.405	5.739	6.718
149,03 Métaux précieux					109	523
149,04 Commerce du métal	1.244	2.137	3.182	3.856	5.914	6.805
207 Employés industrie chimique			155	496	878	1.801
209 Employés des fabrications métalliques	1.097	2.023	3.117	4.565	5.479	7.279
220 Employés de l'industrie alimentaire				153	674	1.177
226 Employés commerce international	122	325	1.012	1.516	2.086	2.862
301,01 Port d'Anvers	1.015	2.160	3.189	3.523	5.234	6.393
302 Industrie hôtelière					134	341
304 Spectacle	258	716	1.179	1.691	2.415	2.313
317 Services de gardiennage et/ou de surveillance			114	229	455	1.083
318,02 319,01 327,01 329,01 331 Non-marchand flamand				419	622	797
323 Immobilier			256	984	2.131	3.349
324 Industrie et commerce du diamant		366	1.218	2.419	4.659	6.142
330 Établissements et services de santé				187	250	307
Moyenne	1.132	1.526	1.862	1.679	2.215	2.622

* Une ventilation des réserves acquises entre affiliés actifs et affiliés dormants n'est pas disponible. Ces chiffres reproduisent la proportion entre le montant total des réserves acquises et le nombre d'affiliés actifs.

Graphique 32. Réserves acquises, montant total et montant moyen par affilié actif, 2007 - 2017, peer group 2

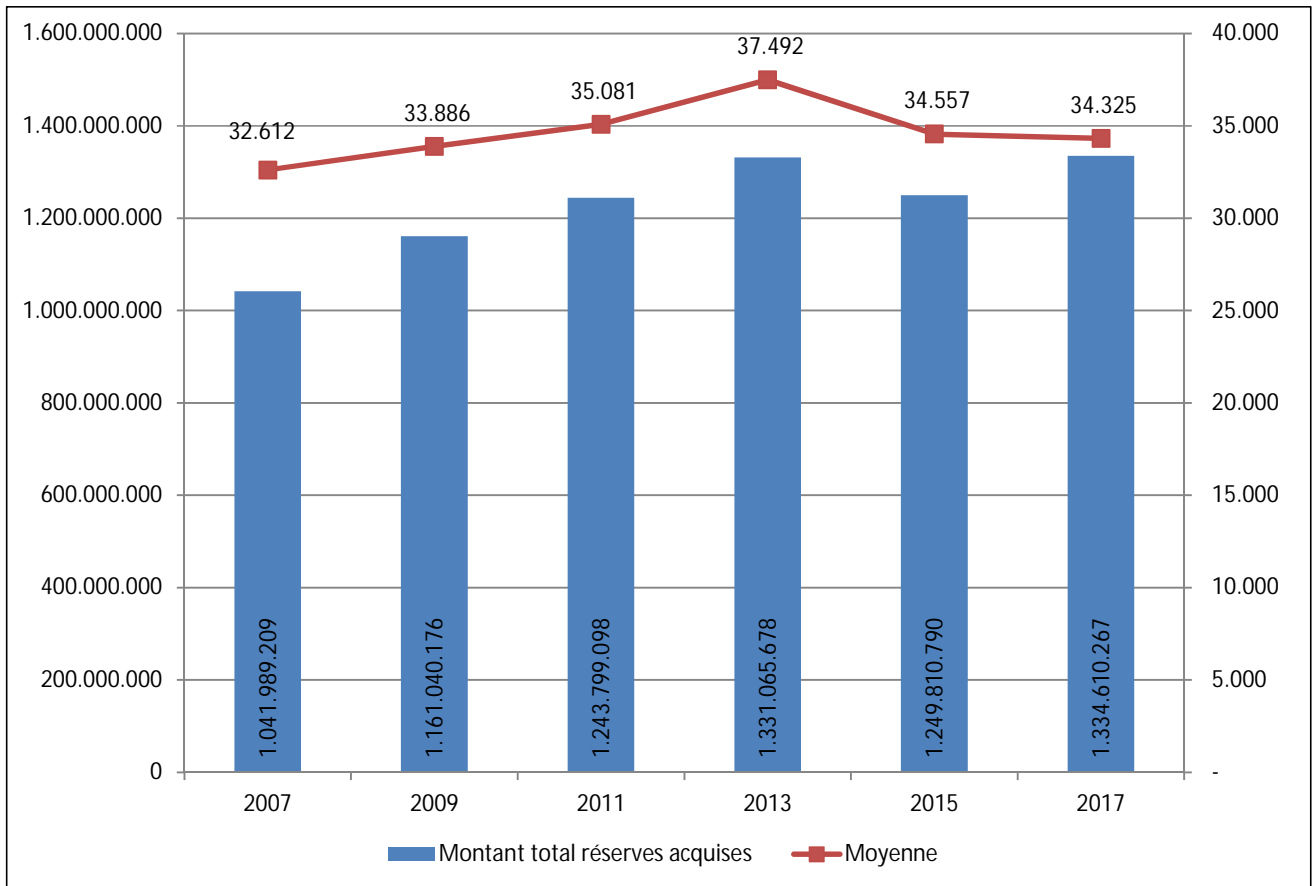


Tableau 26. Réserves acquises, montant moyen par affilié actif, par commission paritaire et au total, 2007 - 2017, peer group 2

Commission paritaire	2007	2009	2011	2013	2015	2017
216 Employés occupés chez les notaires	11.124	18.895	22.308	26.660	31.670	31.184
326 Industrie du gaz et de l'électricité	69.447	70.413	69.496	73.650	62.678	68.252
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	10.058	8.332	14.372	17.106	18.707	17.170
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale	15.755	14.496	13.871	14.231	13.802	12.942
Moyenne	32.612	33.886	35.081	37.492	34.557	34.325

Graphique 33. Réserves acquises, ventilation par commission paritaire, 2017

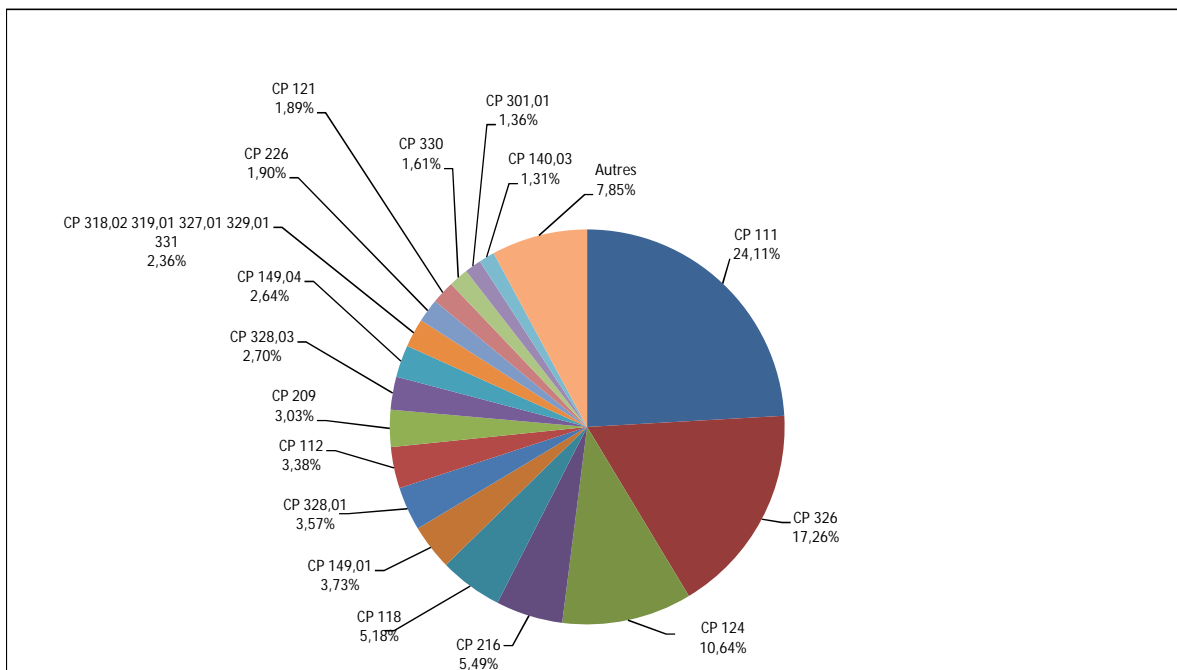


Tableau 27. Réserves acquises, ventilation par commission paritaire, 2011 - 2017

Commission paritaire	2011	2013	2015	2017
111 Constructions métallique, mécanique et électrique	25,18%	24,11%	24,66%	24,11%
326 Industrie du gaz et de l'électricité	32,74%	26,68%	19,58%	17,26%
124 Construction	8,23%	9,47%	10,78%	10,64%
216 Employés occupés chez les notaires	5,54%	5,59%	5,64%	5,49%
118 Industrie alimentaire	3,74%	4,15%	4,81%	5,18%
149,01 Électriciens	2,69%	2,91%	3,35%	3,73%
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	4,62%	4,19%	3,94%	3,57%
112 Entreprises de garage	3,05%	3,23%	3,48%	3,38%
209 Employés des fabrications métalliques	1,59%	2,04%	2,57%	3,03%
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale	4,17%	3,57%	3,28%	2,70%
149,04 Commerce du métal	2,10%	2,26%	2,68%	2,64%
318,02 319,01 327,01 329,01 331 Non-marchand flamand	0,00%	1,66%	2,17%	2,36%
226 Employés commerce international	0,95%	1,31%	1,57%	1,90%
121 Nettoyage	1,29%	1,61%	1,67%	1,89%
330 Établissements et services de santé	0,00%	1,26%	1,53%	1,61%
301,01 Port d'Anvers	1,04%	1,05%	1,25%	1,36%
140,03 Transport routier et la logistique	0,14%	0,60%	0,91%	1,31%
302 Industrie hôtelière	0,00%	0,00%	0,35%	1,13%
132 144 145 Secteurs verts	0,39%	0,57%	0,79%	0,99%
323 Immobilier	0,10%	0,36%	0,64%	0,93%
149,02 Carrosserie	0,55%	0,59%	0,65%	0,66%
126 Ameublement et industrie transformatrice du bois	0,36%	0,49%	0,61%	0,65%
116 Ouvriers industrie chimique	0,11%	0,28%	0,43%	0,52%
106,02 Industrie du béton	0,25%	0,33%	0,41%	0,43%
304 Spectacle	0,25%	0,31%	0,36%	0,38%
127 Commerce de combustibles	0,33%	0,34%	0,36%	0,34%
207 Employés industrie chimique	0,07%	0,19%	0,32%	0,33%
317 Services de gardiennage et/ou de surveillance	0,07%	0,12%	0,22%	0,31%
140,01 Autobus et Autocars	0,11%	0,21%	0,25%	0,26%
220 Employés de l'industrie alimentaire		0,03%	0,13%	0,23%
130 Imprimeries, arts graphiques et journaux	0,09%	0,13%	0,16%	0,17%
142,01 Récupération de métaux	0,10%	0,13%	0,16%	0,16%
324 Industrie et commerce du diamant	0,04%	0,06%	0,08%	0,09%
143 Pêche maritime	0,05%	0,06%	0,07%	0,07%
139 Batellerie	0,03%	0,04%	0,04%	0,04%
140,05 Déménagement	0,01%	0,02%	0,03%	0,04%
102,09 Carrières et fours de calcaire et dolomie		0,01%	0,03%	0,03%
102,01 Industrie des carrières Hainaut	0,00%	0,02%	0,02%	0,03%
114 Industrie des briques		0,01%	0,01%	0,02%
120,02 Préparation du lin	0,02%	0,02%	0,02%	0,02%
113,04 Tuileries	0,00%	0,00%	0,01%	0,01%
149,03 Métaux précieux			0,00%	0,00%
102,06 Carrières de Gravier et de Sable			0,00%	0,00%
102,07 Carrières, cimenteries et fours à chaux de Tournai				0,00%
Total	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Graphique 34. Capitaux constitutifs des rentes en cours, ventilation par commission paritaire, 2017

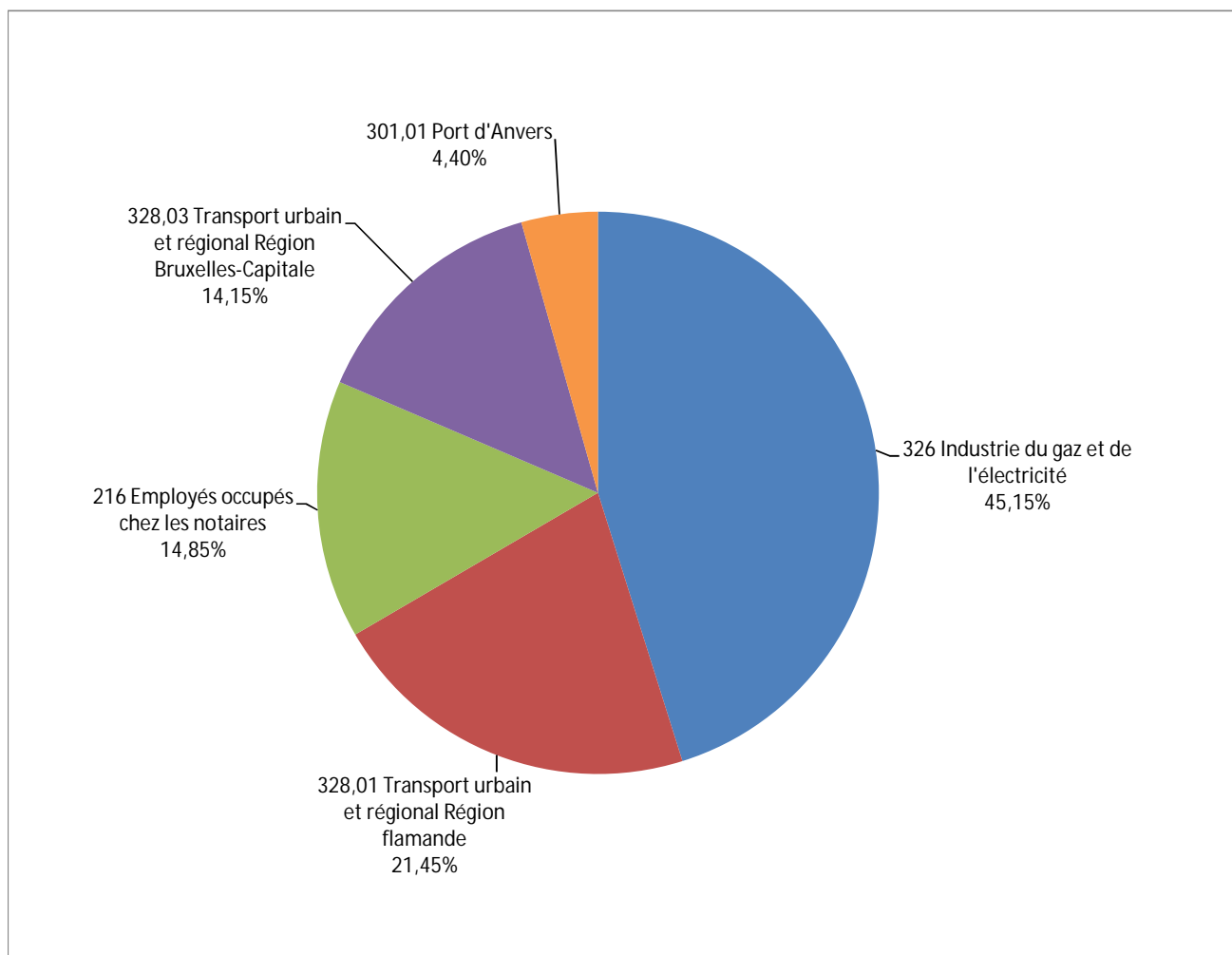


Tableau 28. Capitaux constitutifs des rentes en cours (*), montant par commission paritaire et montant total, 2011 - 2017

Commission paritaire	2011	2013	2015	2017
216 Employés occupés chez les notaires	43.858.994	46.885.289	52.058.439	52.117.598
301,01 Port d'Anvers	15.678.098	23.511.798	18.912.452	15.426.870
326 Industrie du gaz et de l'électricité	1.055.975	2.651.359	5.280.614	158.457.786
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	45.224.181	58.162.839	67.617.690	75.296.032
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale	55.192.915	50.698.899	50.165.686	49.670.830
Total	161.010.163	181.910.184	194.034.881	350.969.116

* Les rentes en cours de la CP 301.01 sont des rentes versées dans le cadre du régime FSE fermé (années de service antérieures à 2005).

Tableau 29. Pensions de retraite nouvellement versées, ventilation selon le mode de versement (capital/rente), 2007 - 2017

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Capital	4.215	5.116	5.115	3.940	5.060	6.709	13.891	12.663	16.341	19.993	27.640
Rente issue de la conversion d'un capital	3	0	4	2	1	0	0	0	0	0	2
Rente non issue de la conversion d'un capital	148	153	151	144	113	162	174	108	155	143	1.852
Nombre total de rentes	151	153	155	146	114	162	174	108	155	143	1.854

Tableau 30. Capitaux de pension, montant total et montant moyen par bénéficiaire, 2007 - 2017

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre	4.215	5.116	5.115	3.940	5.060	6.709	13.891	12.663	16.341	19.993	27.640
Montant total	134.766.351	148.797.932	130.588.157	121.986.350	130.795.940	125.809.542	130.959.320	141.977.918	131.451.611	137.922.690	154.513.267
Montant moyen	31.972	29.085	25.530	30.961	25.849	18.752	9.428	11.212	8.044	6.899	5.590

Tableau 31. Rentes de retraite, nombre de nouvelles rentes, nombre total de rentes, montant total et rente annuelle moyenne, 2007 - 2017

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nouvelles rentes	151	153	155	146	114	162	174	108	155	143	1.854
Nombre total de rentes	2.435	2.449	2.376	2.325	2.381	2.440	2.747	2.781	3.066	2.953	4.793
Montant total	6.953.694	7.304.350	6.955.125	7.493.614	8.079.827	9.012.440	11.443.447	11.709.765	12.639.793	12.731.447	20.446.637
Montant moyen	2.856	2.983	2.927	3.223	3.393	3.694	4.166	4.211	4.123	4.311	4.266

Tableau 32. Pensions de survie nouvellement versées, ventilation selon le mode de versement (capital/rente), 2007 - 2017

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Capital	1.024	1.107	1.286	1.791	1.491	2.175	3.096	2.992	3.597	3.910	4.277
Rente issue de la conversion d'un capital	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rente non issue de la conversion d'un capital	14	23	19	34	28	47	26	19	13	41	24
Nombre total de rentes	24	23	19	34	28	47	26	19	13	41	24

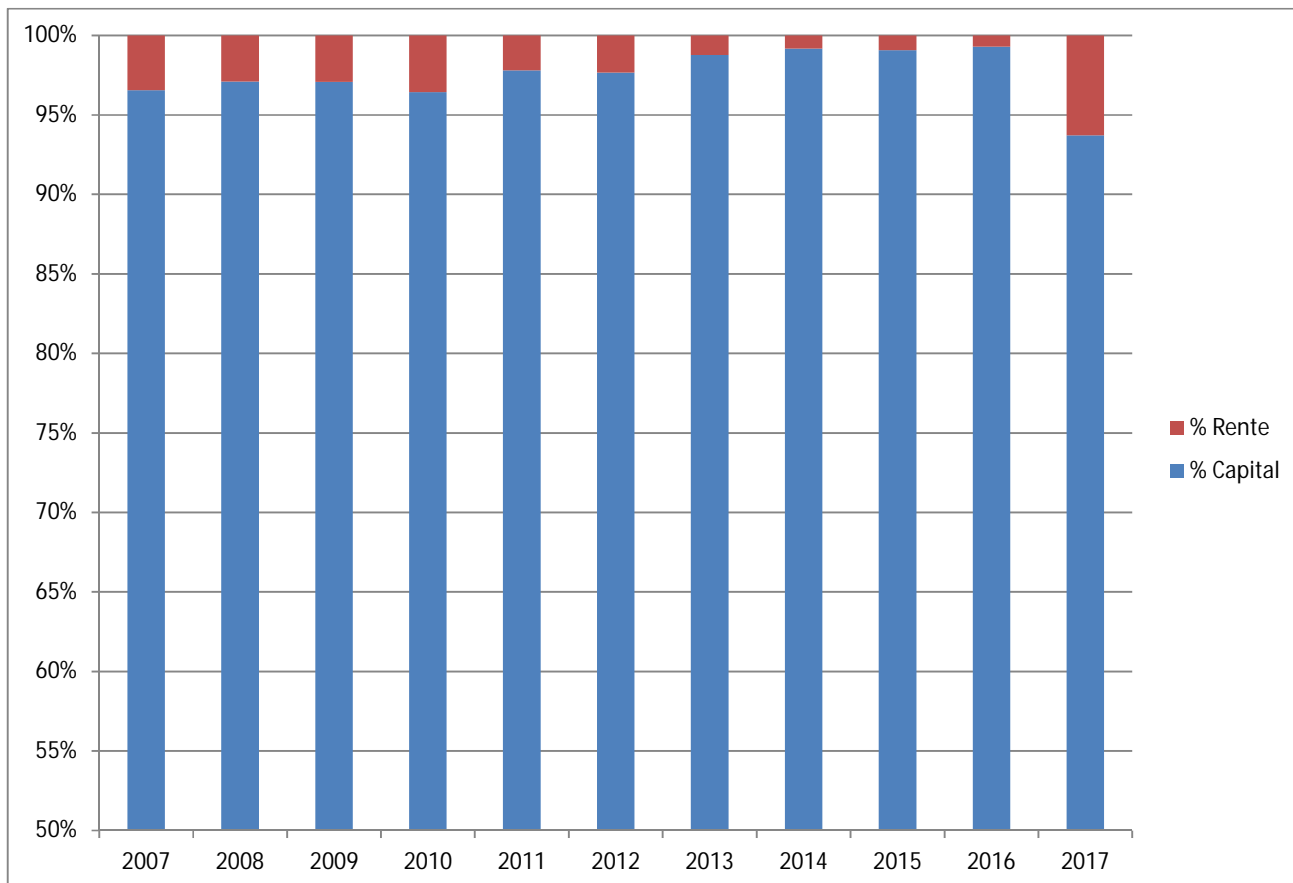
Tableau 33. Capitaux décès, montant total et montant moyen par bénéficiaire, 2007 - 2017

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre	1.024	1.107	1.286	1.791	1.491	2.175	3.096	2.992	3.597	3.910	4.277
Montant total	4.706.309	5.381.289	6.374.238	5.568.411	6.370.828	7.130.583	7.987.123	7.308.465	8.813.058	10.004.316	10.637.435
Montant moyen	4.596	4.861	4.957	3.109	4.273	3.278	2.580	2.443	2.450	2.559	2.487

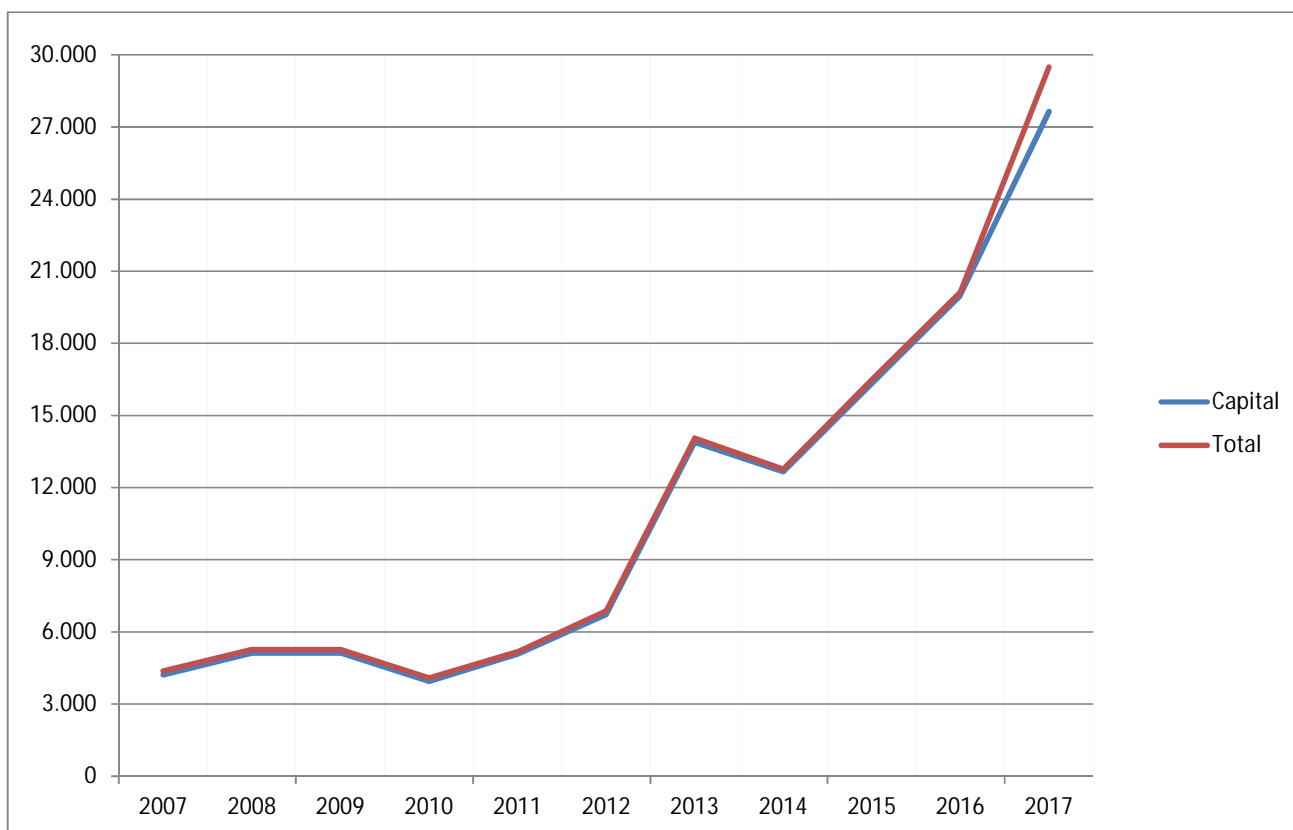
Tableau 34. Rentes décès, nombre de nouvelles rentes, nombre total de rentes, montant total et rente annuelle moyenne, 2007 - 2017

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nouvelles rentes	24	23	19	34	28	47	26	19	13	41	24
Nombre total de rentes	413	462	393	369	425	445	1.004	958	998	1.049	986
Montant total	1.025.296	1.058.819	904.106	1.011.113	1.114.782	1.057.098	3.488.009	3.271.849	2.977.635	3.377.596	3.458.475
Montant moyen	2.483	2.292	2.301	2.740	2.623	2.376	3.474	3.415	2.984	3.220	3.508

Graphique 35. Pensions de retraite nouvellement versées, ventilation selon le mode de versement (capital/rente), 2007 - 2017



Graphique 36. Pensions de retraite nouvellement versées, nombre, 2007 - 2017



Graphique 37. Capitaux de pension, montant total et montant moyen par bénéficiaire, 2004 - 2017, peer group

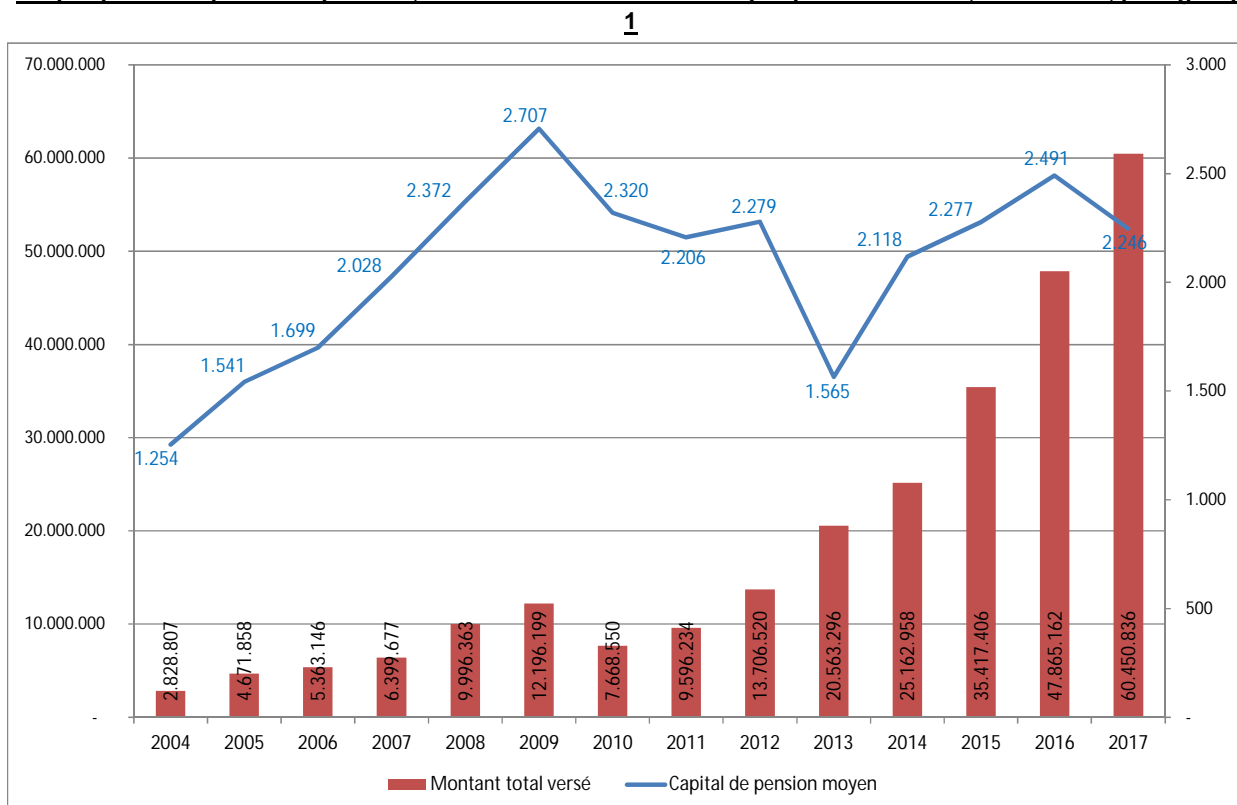


Tableau 35. Capitaux de pension, montant par commission paritaire et montant total, 2011 - 2017, peer group

1

Commission paritaire	2011	2013	2015	2017
102,01 Industrie des carrières Hainaut		3.894	8.539	18.256
102,06 Carrières de Gravier et de Sable			129	
102,07 Carrières, cimenteries et fours à chaux de Tournai				
102,09 Carrières et fours de calcaire et dolomie		2.840	10.165	24.782
106,02 Industrie du béton	8.142	51.788	117.920	330.488
111 Constructions métallique, mécanique et électrique	3.594.780	6.974.124	12.621.825	19.127.707
112 Entreprises de garage	554.653	906.296	1.416.557	3.017.150
113,04 Tuileries	15.246	774		
114 Industrie des briques		431	706	6.758
116 Ouvriers industrie chimique		13.746	78.139	197.083
118 Industrie alimentaire	457.901	1.070.592	1.187.006	1.186.154
120,02 Préparation du lin	6.548	6.930	3.066	17.615
121 Nettoyage	270.588	784.972	1.832.232	3.059.936
124 Construction	2.182.446	5.635.809	9.224.718	17.341.413
126 Ameublement et industrie transformatrice du bois	19.952	80.200	280.069	1.090.833
127 Commerce de combustibles	54.376	171.992	297.232	318.852
130 Imprimeries, arts graphiques et journaux	2.738	18.496	59.849	88.085
132 144 145 Secteurs verts	17.379	70.276	190.176	123.545
139 Batellerie		4.244	29.781	0
140,01 Autobus et Autocars	34.585	70.029	127.987	115.037
140,03 Transport routier et la logistique		125.281	328.033	804.519
140,05 Déménagement		3.042	7.002	26.975
142,01 Récupération de métaux	13.435	39.234	59.671	110.607
143 Pêche maritime	5.467	2.402	27.091	24.881
149,01 Électriciens	331.292	391.707	1.131.079	1.540.538
149,02 Carrosserie	51.273	167.258	206.634	407.114
149,03 Métaux précieux				1.997
149,04 Commerce du métal	268.286	559.234	1.073.080	2.023.052
207 Employés industrie chimique		34.548	75.340	228.070
209 Employés des fabrications métalliques	347.274	738.763	1.138.068	2.398.948
220 Employés de l'industrie alimentaire			21.545	50.897
226 Employés commerce international	61.074	268.499	546.099	1.057.259
301,01 Port d'Anvers	1.276.772	1.556.408	2.084.204	1.607.857
302 Industrie hôtelière			14.830	36.508
304 Spectacle	3.599	46.884	177.633	274.011
317 Services de gardiennage et/ou de surveillance	2.632	9.766	31.869	119.316
318,02 319,01 327,01 329,01 331 Non-marchand flamand		350.719	434.098	1.875.967
323 Immobilier		63.739	180.095	429.503
324 Industrie et commerce du diamant	15.795	33.161	76.325	141.284
330 Établissements et services de santé		305.218	318.614	1.227.841
Total	9.596.234	20.563.296	35.417.406	60.450.836

Graphique 38. Capitaux de pension, montant total et montant moyen par bénéficiaire, 2004 - 2017, peer group 2

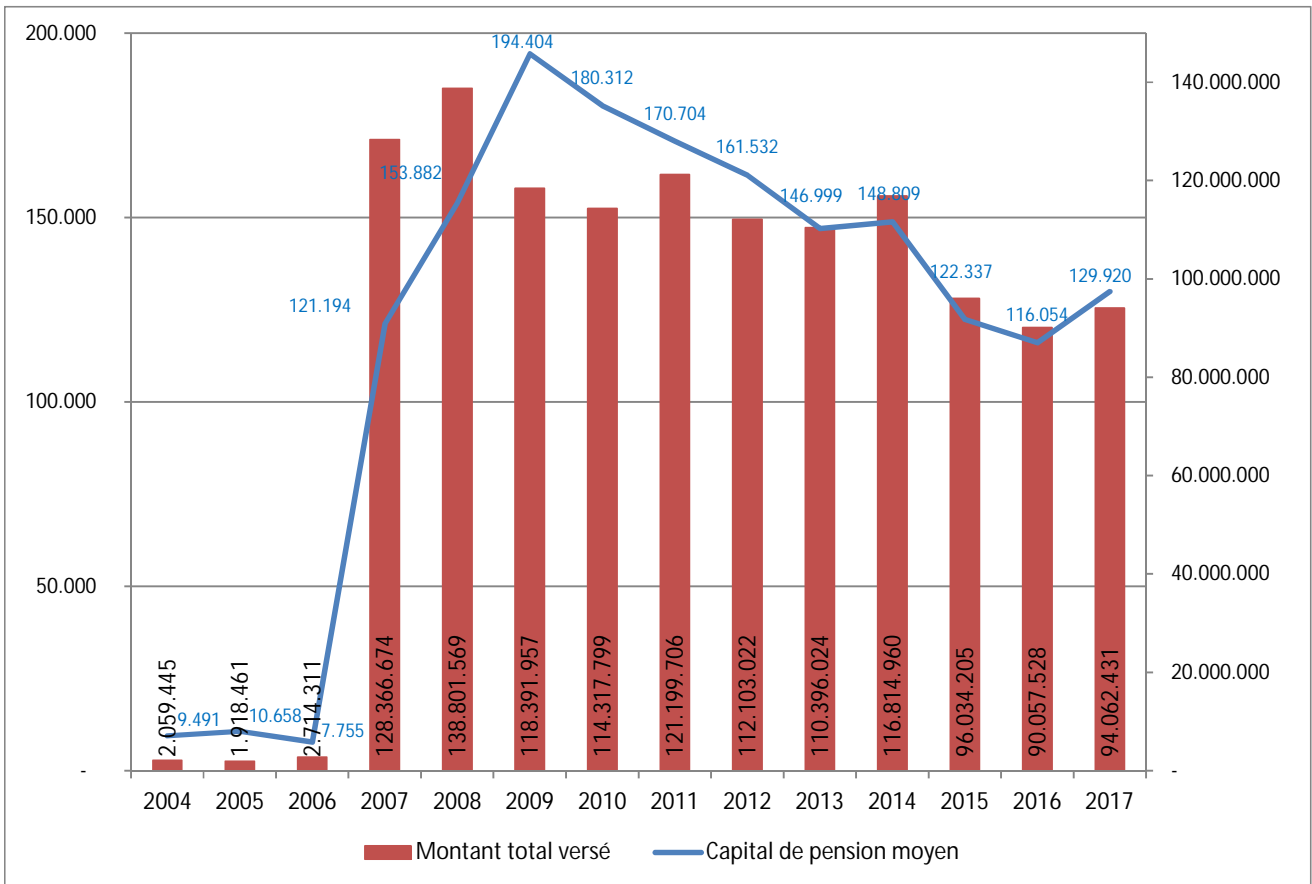


Tableau 36. Capitaux de pension, montant par commission paritaire et montant total, 2011 - 2017, peer group 2

Commission paritaire	2011	2013	2015	2017
216 Employés occupés chez les notaires	3.782.773	5.432.374	5.282.228	5.708.810
326 Industrie du gaz et de l'électricité	105.344.031	87.862.020	75.052.754	74.829.406
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	2.483.092	4.034.133	3.428.541	5.486.740
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale	9.589.810	13.067.497	12.270.682	8.037.475
Total	121.199.706	110.396.024	96.034.205	94.062.431

Graphique 39. Capitaux de pension, montant moyen par bénéficiaire, par commission paritaire, 2006 - 2017, peer group

1

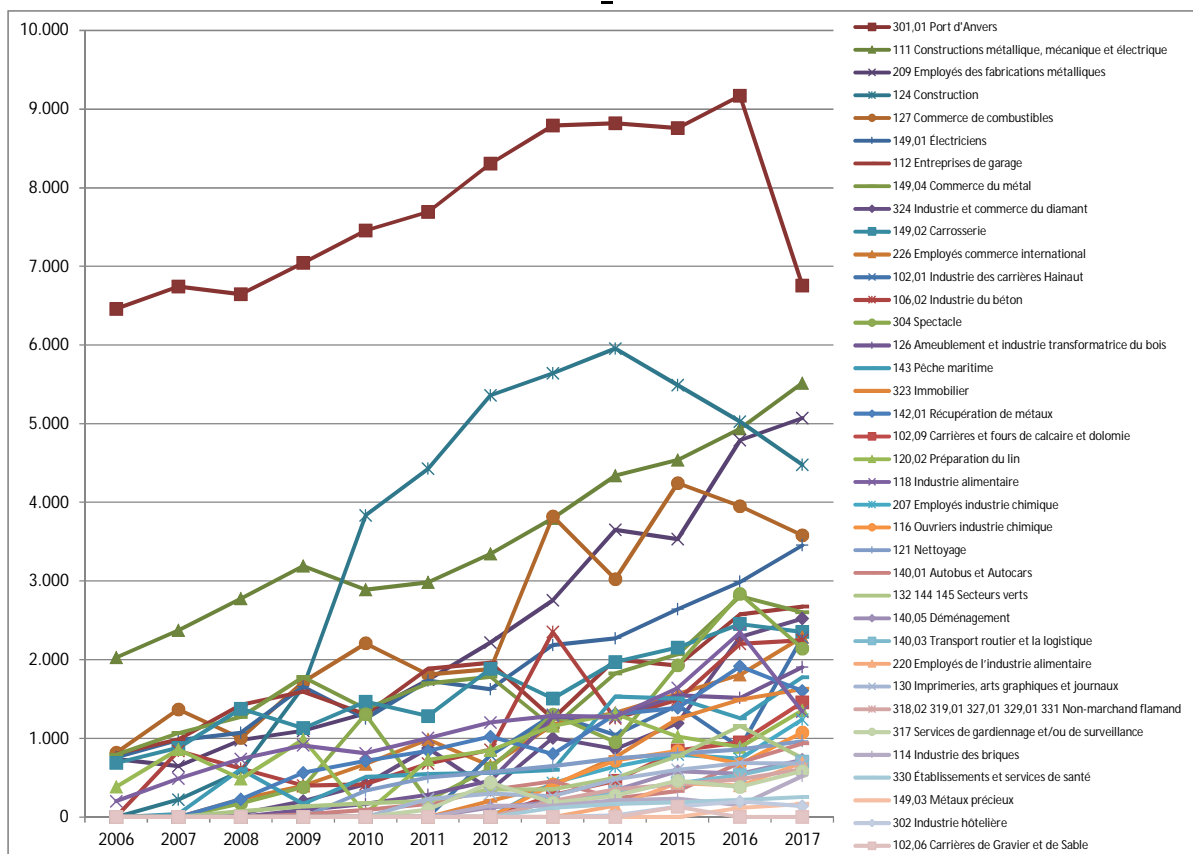


Tableau 37. Capitaux de pension, nombre de bénéficiaires par commission paritaire, 2007 - 2017, peer group 1

Commission paritaire	2007	2009	2011	2013	2015	2017
102,01 Industrie des carrières Hainaut	0	0	0	3	6	8
102,06 Carrières de Gravier et de Sable	0	0	0	0	1	0
102,07 Carrières, cimenteries et fours à chaux de Tournai	0	0	0	0	0	0
102,09 Carrières et fours de calcaire et dolomie	0	0	0	10	12	17
106,02 Industrie du béton	17	6	12	22	79	147
111 Constructions métallique, mécanique et électrique	1.818	2.698	1.204	1.837	2.781	3.468
112 Entreprises de garage	245	210	294	724	735	1.128
113,04 Tuileries	0	0	37	2	0	0
114 Industrie des briques	0	0	0	3	3	13
116 Ouvriers industrie chimique	0	0	0	33	93	183
118 Industrie alimentaire	350	406	456	832	723	884
120,02 Préparation du lin	2	2	9	6	3	13
121 Nettoyage	0	0	537	1.207	2.269	3.173
124 Construction	149	266	493	999	1.680	3.872
126 Ameublement et industrie transformatrice du bois	0	16	71	63	181	573
127 Commerce de combustibles	20	29	30	45	70	89
130 Imprimeries, arts graphiques et journaux	0	0	12	70	100	129
132 144 145 Secteurs verts	0	5	85	199	245	165
139 Batellerie	0	0	0	14	28	0
140,01 Autobus et Autocars	0	1	205	155	386	123
140,03 Transport routier et la logistique	0	0	0	629	762	1.144
140,05 Déménagement	0	0	0	16	12	37
142,01 Récupération de métaux	0	11	16	49	43	69
143 Pêche maritime	1	7	10	4	18	14
149,01 Électriciens	113	306	191	179	428	446
149,02 Carrosserie	19	19	40	111	96	173
149,03 Métaux précieux	0	0	0	0	0	12
149,04 Commerce du métal	137	133	158	491	519	778
207 Employés industrie chimique	0	0	0	80	95	184
209 Employés des fabrications métalliques	99	166	199	268	322	473
220 Employés de l'industrie alimentaire	0	0	0	0	50	74
226 Employés commerce international	0	19	62	229	349	462
301,01 Port d'Anvers	186	201	166	177	238	238
302 Industrie hôtelière	0	0	0	0	112	262
304 Spectacle	0	3	17	36	92	128
317 Services de gardiennage et/ou de surveillance	0	0	28	54	69	204
318,02 319,01 327,01 329,01 331 Non-marchand flamand	0	0	0	1.724	1.044	3.078
323 Immobilier	0	0	0	160	144	264
324 Industrie et commerce du diamant	0	2	18	33	64	56
330 Établissements et services de santé	0	0	0	2.676	1.704	4.835
Total	3.156	4.506	4.350	13.140	15.556	26.916

Tableau 38. Capitaux de pension, montant total par commission paritaire, 2011 - 2017, peer group 1

Commission paritaire	2011	2013	2015	2017
102,01 Industrie des carrières Hainaut	0	3.894	8.539	18.256
102,06 Carrières de Gravier et de Sable			129	0
102,07 Carrières, cimenteries et fours à chaux de Tournai				
102,09 Carrières et fours de calcaire et dolomie		2.840	10.165	24.782
106,02 Industrie du béton	8.142	51.788	117.920	330.488
111 Constructions métallique, mécanique et électrique	3.594.780	6.974.124	12.621.825	19.127.707
112 Entreprises de garage	554.653	906.296	1.416.557	3.017.150
113,04 Tuileries	15.246	774	0	0
114 Industrie des briques		431	706	6.758
116 Ouvriers industrie chimique	0	13.746	78.139	197.083
118 Industrie alimentaire	457.901	1.070.592	1.187.006	1.186.154
120,02 Préparation du lin	6.548	6.930	3.066	17.615
121 Nettoyage	270.588	784.972	1.832.232	3.059.936
124 Construction	2.182.446	5.635.809	9.224.718	17.341.413
126 Ameublement et industrie transformatrice du bois	19.952	80.200	280.069	1.090.833
127 Commerce de combustibles	54.376	171.992	297.232	318.852
130 Imprimeries, arts graphiques et journaux	2.738	18.496	59.849	88.085
132 144 145 Secteurs verts	17.379	70.276	190.176	123.545
139 Batellerie	0	4.244	29.781	0
140,01 Autobus et Autocars	34.585	70.029	127.987	115.037
140,03 Transport routier et la logistique	0	125.281	328.033	804.519
140,05 Déménagement	0	3.042	7.002	26.975
142,01 Récupération de métaux	13.435	39.234	59.671	110.607
143 Pêche maritime	5.467	2.402	27.091	24.881
149,01 Électriciens	331.292	391.707	1.131.079	1.540.538
149,02 Carrosserie	51.273	167.258	206.634	407.114
149,03 Métaux précieux			0	1.997
149,04 Commerce du métal	268.286	559.234	1.073.080	2.023.052
207 Employés industrie chimique	0	34.548	75.340	228.070
209 Employés des fabrications métalliques	347.274	738.763	1.138.068	2.398.948
220 Employés de l'industrie alimentaire		0	21.545	50.897
226 Employés commerce international	61.074	268.499	546.099	1.057.259
301,01 Port d'Anvers	1.276.772	1.556.408	2.084.204	1.607.857
302 Industrie hôtelière		0	14.830	36.508
304 Spectacle	3.599	46.884	177.633	274.011
317 Services de gardiennage et/ou de surveillance	2.632	9.766	31.869	119.316
318,02 319,01 327,01 329,01 331 Non-marchand flamand	0	350.719	434.098	1.875.967
323 Immobilier	0	63.739	180.095	429.503
324 Industrie et commerce du diamant	15.795	33.161	76.325	141.284
330 Établissements et services de santé	0	305.218	318.614	1.227.841
Total	9.596.234	20.563.296	35.417.406	60.450.836

Tableau 39. Capitaux de pension, montant moyen par bénéficiaire, par commission paritaire, 2011 - 2017, peer group 1

Commission paritaire	2011	2013	2015	2017
102,01 Industrie des carrières Hainaut	0	1.298	1.423	2.282
102,06 Carrières de Gravier et de Sable			129	0
102,07 Carrières, cimenteries et fours à chaux de Tournai				
102,09 Carrières et fours de calcaire et dolomie		284	847	1.458
106,02 Industrie du béton	679	2.354	1.493	2.248
111 Constructions métallique, mécanique et électrique	2.986	3.796	4.539	5.515
112 Entreprises de garage	1.887	1.252	1.927	2.675
113,04 Tuileries	412	387	0	0
114 Industrie des briques		144	235	520
116 Ouvriers industrie chimique	0	417	840	1.077
118 Industrie alimentaire	1.004	1.287	1.642	1.342
120,02 Préparation du lin	728	1.155	1.022	1.355
121 Nettoyage	504	650	808	964
124 Construction	4.427	5.641	5.491	4.479
126 Ameublement et industrie transformatrice du bois	281	1.273	1.547	1.904
127 Commerce de combustibles	1.813	3.822	4.246	3.583
130 Imprimeries, arts graphiques et journaux	228	264	598	683
132 144 145 Secteurs verts	204	353	776	749
139 Batellerie	0	303	1.064	0
140,01 Autobus et Autocars	169	452	332	935
140,03 Transport routier et la logistique	0	199	430	703
140,05 Déménagement	0	190	584	729
142,01 Récupération de métaux	840	801	1.388	1.603
143 Pêche maritime	547	601	1.505	1.777
149,01 Électriciens	1.735	2.188	2.643	3.454
149,02 Carrosserie	1.282	1.507	2.152	2.353
149,03 Métaux précieux			0	166
149,04 Commerce du métal	1.698	1.139	2.068	2.600
207 Employés industrie chimique	0	432	793	1.240
209 Employés des fabrications métalliques	1.745	2.757	3.534	5.072
220 Employés de l'industrie alimentaire		0	431	688
226 Employés commerce international	985	1.172	1.565	2.288
301,01 Port d'Anvers	7.691	8.793	8.757	6.756
302 Industrie hôtelière		0	132	139
304 Spectacle	212	1.302	1.931	2.141
317 Services de gardiennage et/ou de surveillance	94	181	462	585
318,02 319,01 327,01 329,01 331 Non-marchand flamand	0	203	416	609
323 Immobilier	0	398	1.251	1.627
324 Industrie et commerce du diamant	878	1.005	1.193	2.523
330 Établissements et services de santé	0	114	187	254
Total	2.206	1.565	2.277	2.246

Graphique 40. Capitaux de pension, montant moyen par bénéficiaire, par commission paritaire, 2011 - 2017, peer group 2

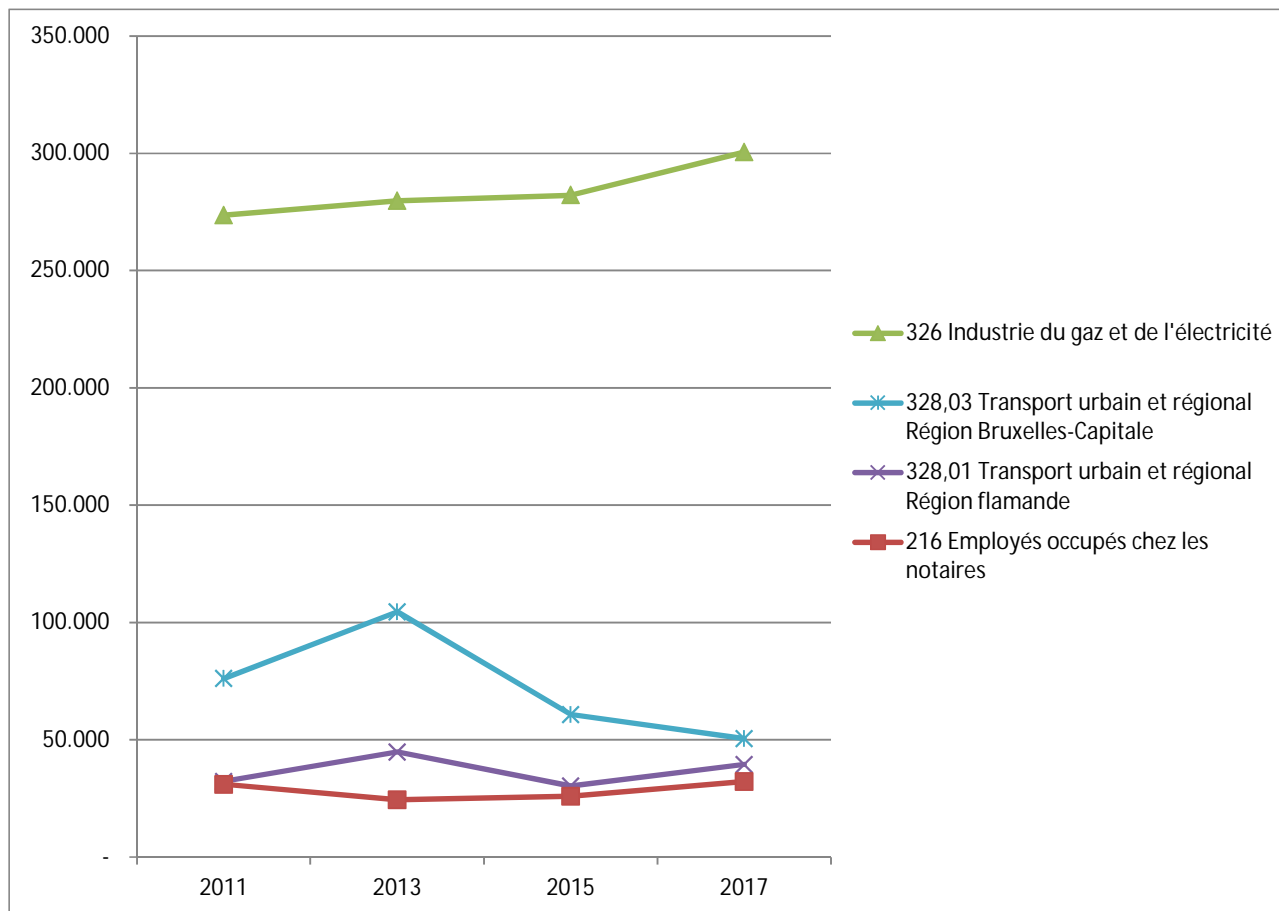


Tableau 40. Capitaux de pension, nombre de bénéficiaires par commission paritaire, 2011 - 2017, peer group 2

Commission paritaire	2011	2013	2015	2017
216 Employés occupés chez les notaires	122	222	204	177
326 Industrie du gaz et de l'électricité	385	314	266	249
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	77	90	113	139
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale	126	125	202	159
Total	710	751	785	724

Tableau 41. Capitaux de pension, montant total par commission paritaire, 2011 - 2017, peer group 2

Commission paritaire	2011	2013	2015	2017
216 Employés occupés chez les notaires	3.782.773	5.432.374	5.282.228	5.708.810
326 Industrie du gaz et de l'électricité	105.344.031	87.862.020	75.052.754	74.829.406
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	2.483.092	4.034.133	3.428.541	5.486.740
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale	9.589.810	13.067.497	12.270.682	8.037.475
Total	121.199.706	110.396.024	96.034.205	94.062.431

Tableau 42. Capitaux de pension, montant moyen par bénéficiaire, par commission paritaire, 2011 - 2017, peer group 2

Commission paritaire	2011	2013	2015	2017
216 Employés occupés chez les notaires	31.006	24.470	25.893	32.253
326 Industrie du gaz et de l'électricité	273.621	279.815	282.153	300.520
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	32.248	44.824	30.341	39.473
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale	76.110	104.540	60.746	50.550
Moyenne	170.704	146.999	122.337	129.920

Graphique 41. Rentes non issues de la conversion d'un capital, montant total et rente annuelle moyenne, 2006 - 2017

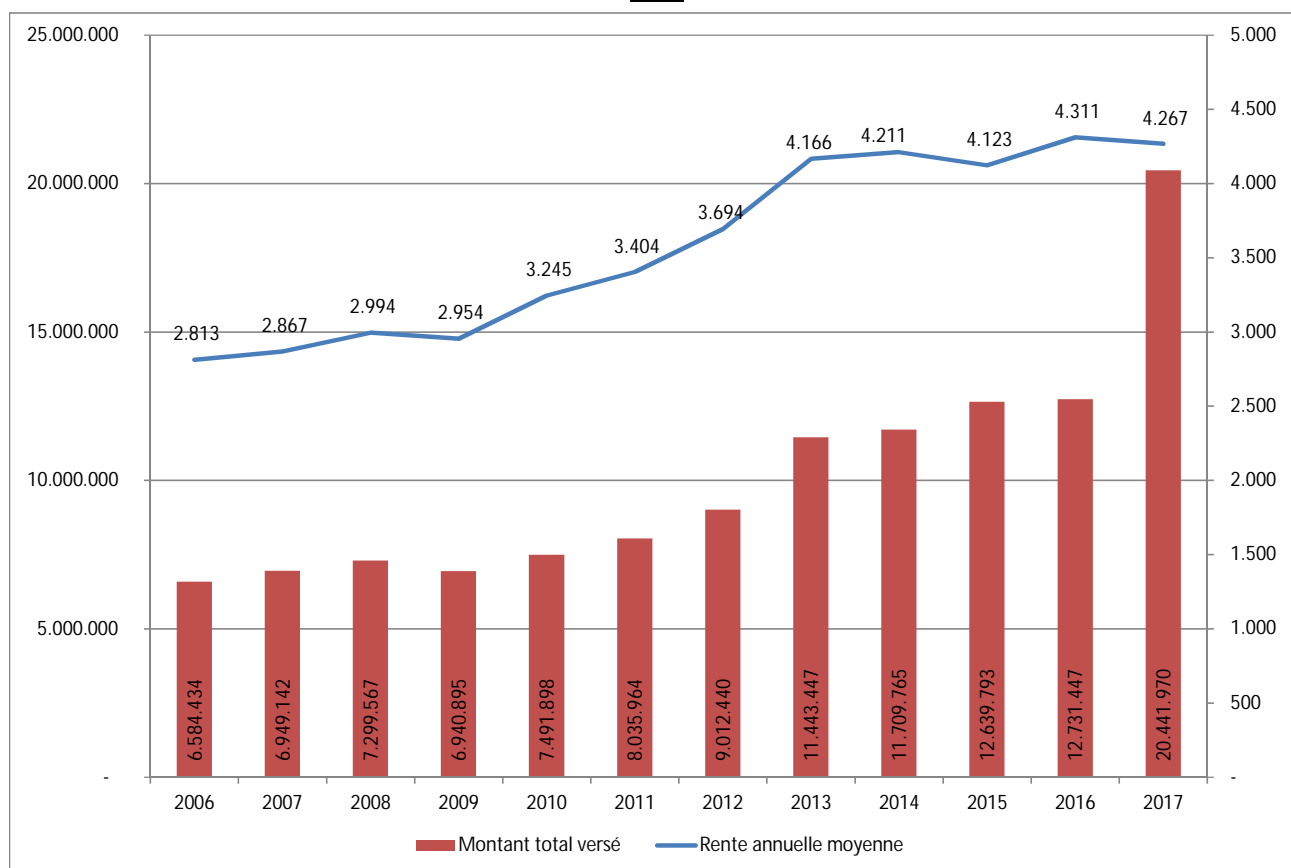


Tableau 43. Rentes non issues de la conversion d'un capital, nombre de nouvelles rentes, nombre total de rentes, montant total versé et rente annuelle moyenne, par commission paritaire et au total, 2007 - 2017

Nombre de nouvelles rentes	2007	2009	2011	2013	2015	2017
216 Employés occupés chez les notaires	57	47	18	58	51	54
326 Industrie du gaz et de l'électricité	-	16	18	25	8	1.765
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	75	77	61	70	65	33
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale	16	11	16	21	31	-
Total	148	151	113	174	155	1.852

Nombre total de rentes	2007	2009	2011	2013	2015	2017
216 Employés occupés chez les notaires	1.023	1.086	1.079	1.093	1.140	1.171
326 Industrie du gaz et de l'électricité	-	33	65	103	125	1.890
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	687	832	823	940	1.172	1.203
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale	714	399	394	611	629	527
Total	2.424	2.350	2.361	2.747	3.066	4.791

Montant total versé	2007	2009	2011	2013	2015	2017
216 Employés occupés chez les notaires	2.656.633	2.816.549	2.739.078	2.895.908	2.787.747	2.752.588
326 Industrie du gaz et de l'électricité	-	387.240	879.782	1.607.277	2.210.414	9.716.328
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	1.231.000	1.651.780	2.067.576	2.608.848	3.237.776	3.921.073
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale	3.061.509	2.085.326	2.349.528	4.331.414	4.403.857	4.051.981
Total	6.949.142	6.940.895	8.035.964	11.443.447	12.639.793	20.441.970

Rente annuelle moyenne	2007	2009	2011	2013	2015	2017
216 Employés occupés chez les notaires	2.597	2.594	2.539	2.650	2.445	2.351
326 Industrie du gaz et de l'électricité	-	11.735	13.535	15.605	17.683	5.141
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	1.792	1.985	2.512	2.775	2.763	3.259
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale	4.288	5.226	5.963	7.089	7.001	7.689
Moyenne	2.867	2.954	3.404	4.166	4.123	4.267

Graphique 42. Capitaux décès, montant total et montant moyen par bénéficiaire, 2006 - 2017, peer group 1

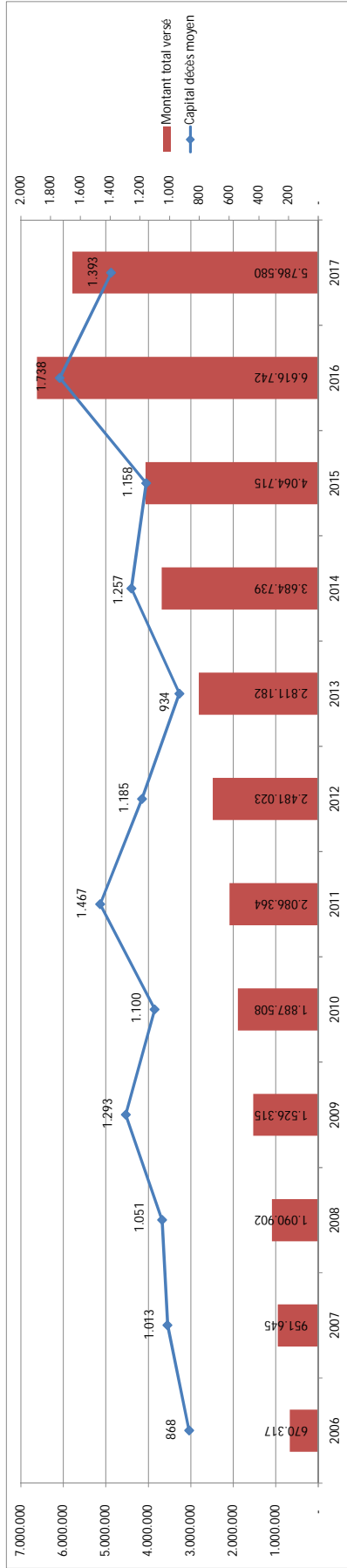


Tableau 44. Capitaux décès, nombre de bénéficiaires, montant total et montant moyen versé, par commission paritaire et au total, 2007 - 2017, peer_group 1

Commission paritaire	Nombre de bénéficiaires							Montant total versé							Montant moyen versé						
	2007	2009	2011	2013	2015	2017	2007	2009	2011	2013	2015	2017	2007	2009	2011	2013	2015	2017			
102.01 Industrie des carrières Hainaut																					
102.06 Carrières de Gravier et de Sable																					
102.07 Carrières, cimenteries et fours à chaux de Tournai																					
102.09 Carrières et fours de calcaire et dolomie																					
106.02 Industrie du béton	15	21	22	0	3	15	2,769	9,490	13,046	0	2,114	5,210	185	462	593	0	705	347			
111 Constructions métallique, mécanique et électrique	385	395	375	309	572	609	633,086	1,103,383	1,232,450	1,191,642	1,656,267	1,989,242	1,644	2,793	3,447	3,856	2,896	3,283			
112 Entreprises de garage	80	93	90	222	164	224	47,360	83,193	121,347	177,351	174,797	299,338	592	1,002	1,348	799	1,066	1,336			
113.04 Tuileries			1					451	572		438	2,524		451	191	438	841				
114 Industrie des briques				8	6	7			1,095	1,611	1,617			137	269	231					
116 Ouvriers industrie chimique				31	40	24			6,673	21,386	18,659			0	215	535	777				
118 Industrie alimentaire	113	156	114	114	114	171	29,383	79,103	123,217	202,303	424,608	260	507	1,081	1,197	2,038	2,483				
120.02 Préparation du lin	3	0	1	3	12	2	1,874	0	1,000	1,277	4,194	2,698	625	0	1,000	426	344	1,349			
121 Nettoyage			148	272	754	511		96,502	139,240	286,310	374,746			382	512	380	733				
124 Construction	168	185	250	331	431	658	10,716	37,069	133,232	316,041	511,406	936,080	64	200	533	955	1,187	1,423			
126 Ameublement et industrie transformatrice du bois			6	29	10	39	6,460	28,212	29,678	15,235	15,235	15,235	64	200	533	955	1,187	1,423			
127 Commerce de combustibles	8	1	11	7	11	10	9,758	63	6,532	6,785	29,592	34,621	1,220	63	1,077	973	1,099	1,354			
130 Imprimeries, arts graphiques et journaux			8	22	24	33		2,109	4,187	7,878	12,668			264	190	328	384				
132 144 145 Secteurs verts			44	49	43	29		15,069	17,770	17,770	31,257			308	413	964	680				
139 Batellerie	0	0	0	1	2	0			0	0	1,239			0	27	619	0				
140.01 Autobus et Autocars			25	42	48	44		833	7,012	17,601	27,114	29,510	33	167	289	565	671				
140.03 Transport routier et la logistique			0	123	157	185			19,450	52,539	82,903			0	158	335	448				
140.05 Déménagement			0	8	6	8			0	1,066	1,230	3,994			0	133	205	499			
142.01 Récupération de métaux	0	3	11	11	12	11		1,832	4,834	6,242	12,852	11,973	0	611	449	567	1,071	1,088			
143 Pêche maritime	4	8	4	10	4	9	506	3,576	1,043	6,642	4,287	12,175	126	447	261	964	1,072	1,353			
149.01 Electriciens	56	99	102	89	134	114	49,198	69,325	102,751	176,501	241,333	312,917	879	700	1,007	1,983	1,801	2,745			
149.02 Carrosserie	11	10	23	33	28	25	7,133	9,086	24,822	34,119	22,066	46,069	648	909	1,079	1,034	788	1,843			
149.03 Métaux précieux																					
149.04 Commerce du métal	53	57	55	154	164	174	144,819	54,309	57,714	130,062	246,256	234,320	2,732	953	1,049	845	1,502	1,347			
207 Employés industrie chimique			5	19	28	40			0	5,752	10,488	22,964			0	303	375	574			
209 Employés de fabrications métalliques	28	31	32	44	45	57	12,255	34,525	47,055	61,626	111,148	100,089	438	1,114	1,470	2,470	1,756				
220 Employés de l'industrie alimentaire			0	11	11	15			0	3,300	8,097			0	0	300	540				
226 Employés commerce international	8	36	34	61	49	57	453	12,916	19,173	44,320	67,098	87,404	57	359	564	727	1,369	1,533			
301.01 Port d'Anvers	7	7	6	16	20	15	2,325	7,403	11,117	14,611	54,894	39,160	332	1,058	1,853	913	2,745	2,611			
302 Industrie hôtelière				0	37	65			0	5,974	20,778			0	0	161	320				
304 Spectacle	0	0	5	9	8	21			7,642	1,494	3,258	41,964	0	0	1,528	166	407	6,994			
317 Services de gardiennage et/ou de surveillance			6	16	21	177			8,688	16,426	27,222	220,074	0	0	1,448	1,027	1,296	1,243			
318.02 319.01 327.01 329.01 331 Non-marchand flamand			0	403	243	337			0	80,726	85,515	131,765			0	200	352	391			
323 Immobilier			1	20	17	30			359	24,349	19,402	58,945			359	1,217	1,141	1,179			
324 Industrie et commerce du diamant			3	4	6	3		509	867	1,460	9,516	536		170	289	373	1,586	1,179			
330 Etablissements et services de santé			0	466	257	375			0	50,923	45,327	70,287			0	109	176	187			
Total	939	1,180	1,422	3,011	3,511	4,155	951,645	1,526,315	2,066,364	2,811,182	4,064,715	5,786,580	1,013	1,293	1,467	934	1,158	1,393			

Graphique 43. Capitaux décès, montant total et montant moyen par bénéficiaire, 2010 - 2017, peer group 2

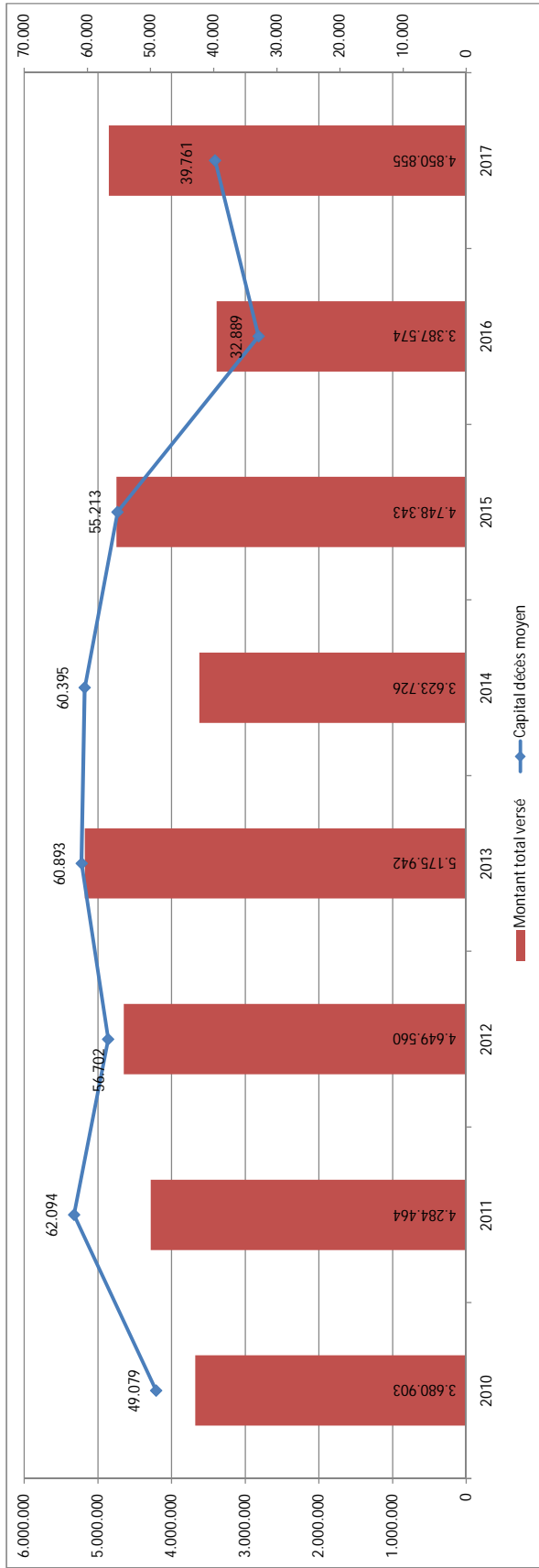


Tableau 45. Capitaux décès, nombre de bénéficiaires, par commission paritaire et au total, 2010 - 2017, peer group 2

Commission paritaire	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
216 Employés occupés chez les notaires	8	9	11	21	8	13	12	21
326 Industrie du gaz et de l'électricité	26	27	22	23	23	40	32	48
328.01 Transport urbain et régional Région flamande	12	10	23	13	7	20	1	5
328.03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale	29	23	26	28	22	13	58	48
Total	75	69	82	85	60	86	103	122

Tableau 46. Capitaux décès, montant par commission paritaire et montant total, 2010 - 2017, peer group 2

Commission paritaire	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
216 Employés occupés chez les notaires	389.699	288.649	315.742	411.824	243.789	441.012	230.362	804.468
326 Industrie du gaz et de l'électricité	2.127.879	3.186.436	2.962.910	3.458.993	1.822.446	3.550.178	2.738.743	3.686.943
328.01 Transport urbain et régional Région flamande	540.174	225.891	852.634	982.954	1.020.875	559.384	22.186	178.230
328.03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale	623.151	583.489	518.275	322.171	536.616	197.768	396.284	181.214
Total	3.680.903	4.284.464	4.649.560	5.175.942	3.623.726	4.748.343	3.387.574	4.850.855

Tableau 47. Capitaux décès, montant moyen par commission paritaire et au total, 2010 - 2017, peer group 2

Commission paritaire	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
216 Employés occupés chez les notaires	48.712	32.072	28.704	19.611	30.474	33.924	19.197	38.308
326 Industrie du gaz et de l'électricité	81.841	118.016	134.678	150.391	79.237	88.754	85.586	76.811
328.01 Transport urbain et régional Région flamande	45.015	22.589	37.071	75.612	145.839	27.969	22.186	35.646
328.03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale	21.488	25.369	19.934	11.506	24.392	15.213	6.832	3.775
Moyenne	49.079	62.094	56.702	60.893	60.395	55.213	32.889	39.761

Graphique 44. Rentes décès non issues de la conversion d'un capital, montant total et rente annuelle moyenne, 2007 - 2017 (*)

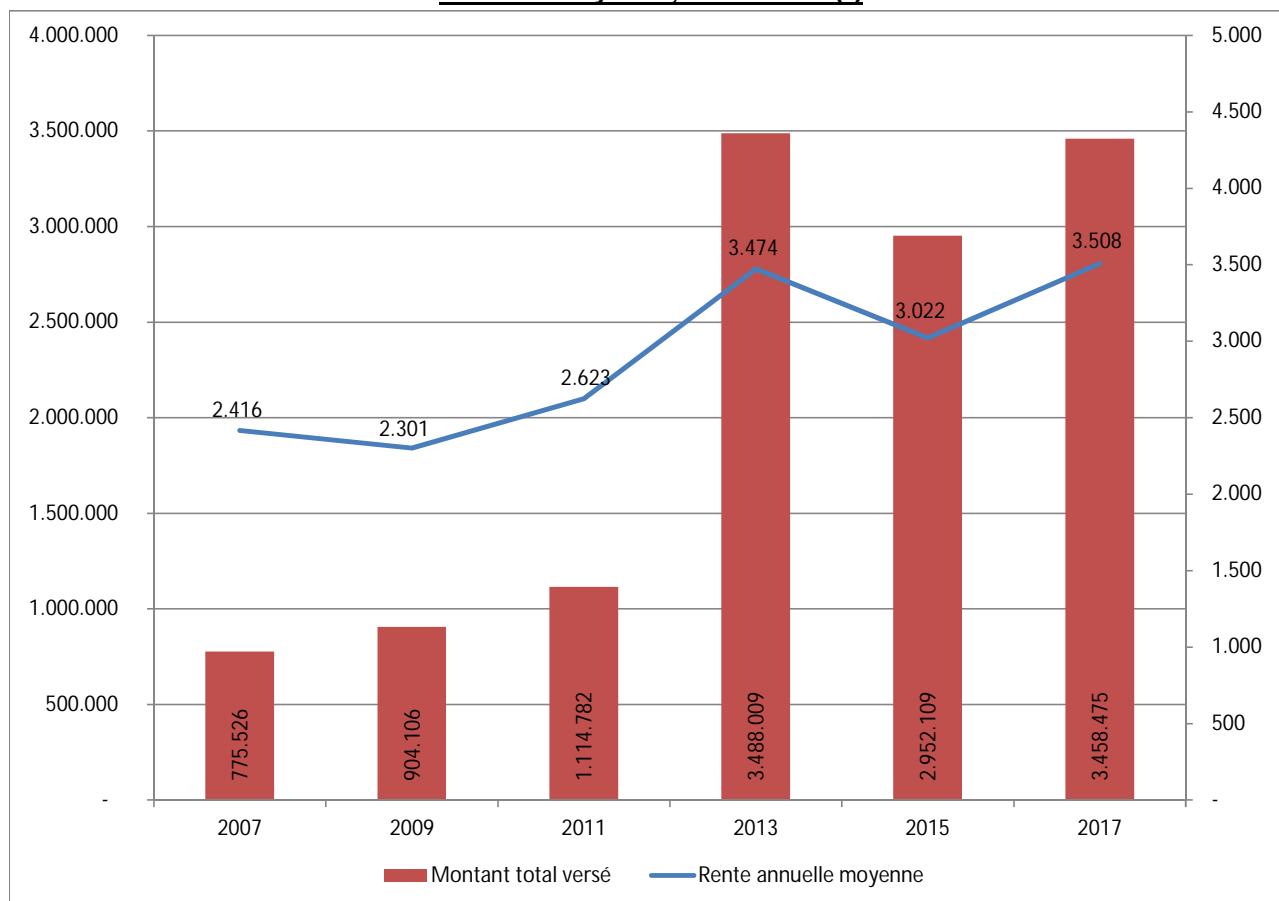


Tableau 48. Rentes décès non issues de la conversion d'un capital, nombre de nouvelles rentes, nombre total de rentes, montant total et rente annuelle moyenne, par commission paritaire et au total, 2007 - 2017 (*)

Nombre de nouvelles rentes	2007	2009	2011	2013	2015	2017
216 Employés occupés chez les notaires	13	16	18	18	10	16
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	0	0	3	-	1	2
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale	1	3	7	8	2	6
Total	14	19	28	26	13	24

Nombre total de rentes	2007	2009	2011	2013	2015	2017
216 Employés occupés chez les notaires	265	284	272	267	255	248
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	0	0	18	19	1	147
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale	56	109	135	718	721	588
Total	321	393	425	1.004	977	983

Montant total versé	2007	2009	2011	2013	2015	2017
216 Employés occupés chez les notaires	688.180	589.471	690.481	623.633	608.723	584.827
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	0	0	19.386	22.029	999	204.406
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale	87.346	314.634	404.915	2.842.347	2.342.388	2.659.249
Total	775.526	904.106	1.114.782	3.488.009	2.952.109	3.448.483

Rente annuelle moyenne	2007	2009	2011	2013	2015	2017
216 Employés occupés chez les notaires	2.597	2.076	2.539	2.336	2.387	2.358
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	0	0	1.077	1.159	999	1.391
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale	1.560	2.887	2.999	3.959	3.249	4.523
Moyenne	2.416	2.301	2.623	3.474	3.022	3.508

* La forte augmentation du nombre total de rentes, le montant total versé et la rente annuelle moyenne en 2013 est attribuée à une CP où les engagements de pension autrefois gérés en interne ont été externalisés.

Graphique 45. Volet pensions, cotisations patronales et cotisations personnelles, 2007 - 2017

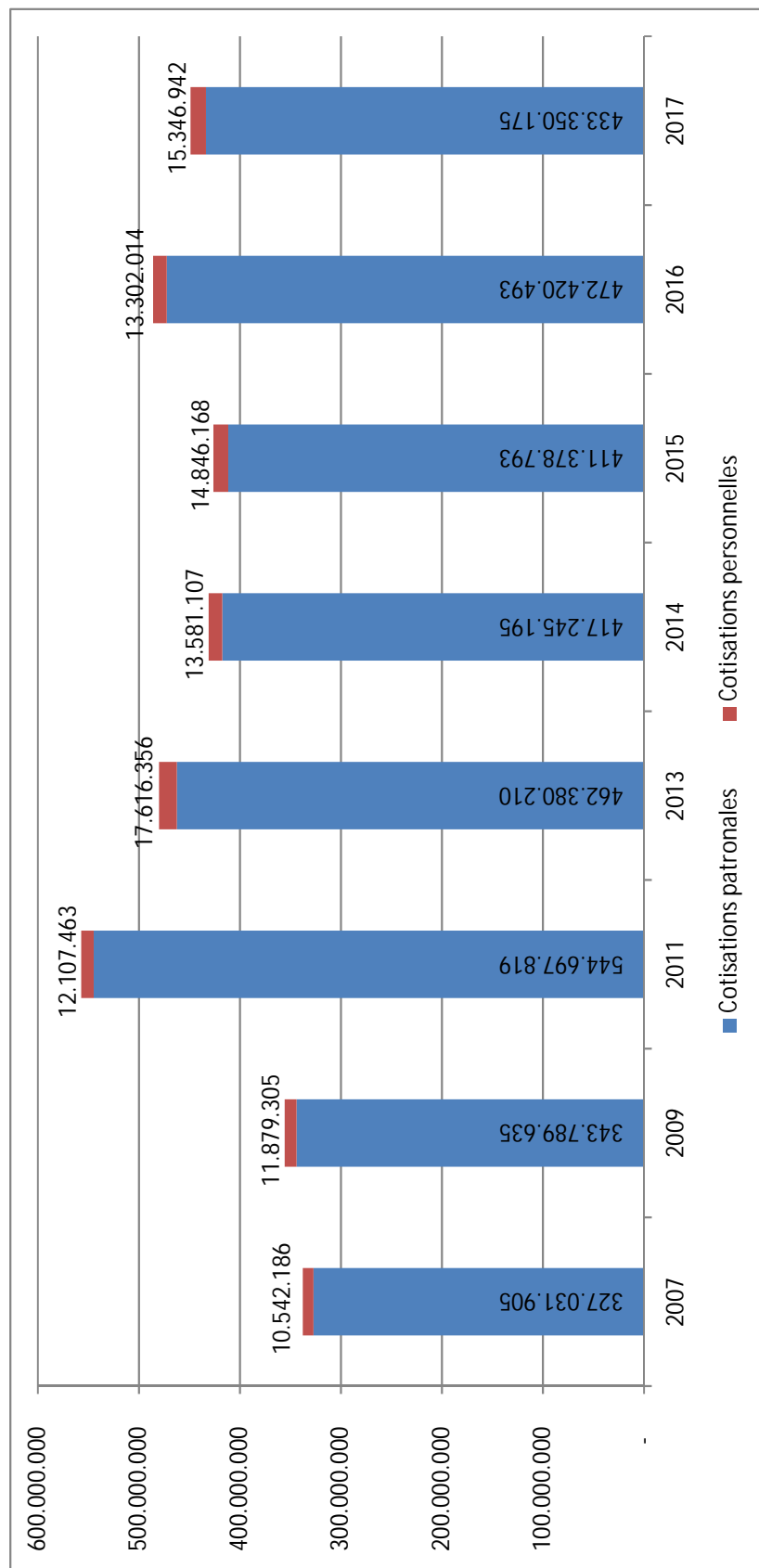


Tableau 49. Volet pensions, cotisations patronales et cotisations personnelles, 2007 - 2017

	2007	2009	2011	2013	2014	2015	2016	2017
Cotisations patronales	327.031.905	343.789.635	544.697.819	462.380.210	417.245.195	411.378.793	472.420.493	433.350.175
Cotisations personnelles	10.542.186	11.879.305	12.107.463	17.616.356	13.581.107	14.846.168	13.302.014	15.346.942
Total	337.574.090	355.668.940	556.805.282	479.996.566	430.826.301	426.224.961	485.722.507	448.697.117

Graphique 46. Cotisations patronales et cotisations personnelles, montant total et ventilation, 2006 - 2017, peer group 1

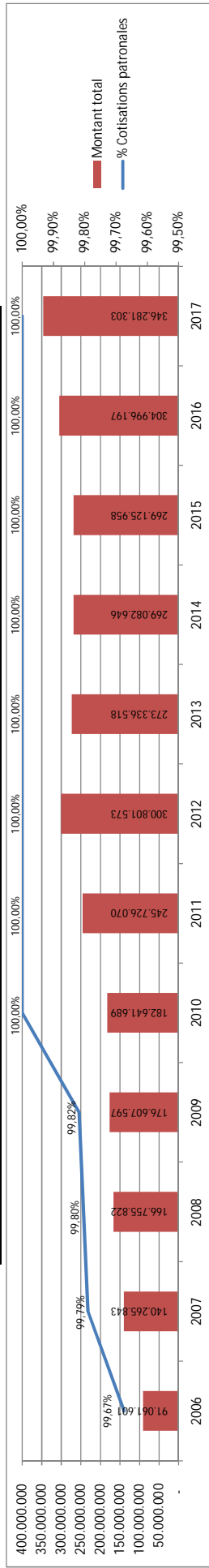


Tableau 50. Cotisations patronales et cotisations personnelles, montant par commission paritaire et montant total, 2012 - 2017, peer group 1

Commission paritaire	2012		2013		2014		2015		2016		2017	
	Cotisations patronales	Cotisations personnelles	Cotisations patronales	Cotisations personnelles	Cotisations patronales	Cotisations personnelles	Cotisations patronales	Cotisations personnelles	Cotisations patronales	Cotisations personnelles	Cotisations patronales	Cotisations personnelles
102.01 Industrie des carrières Hainaut	136.640	0	124.062	0	125.586	0	120.875	0	129.196	0	132.611	0
102.06 Carrières de Gravier et de Sable	0	0	0	0	18.625	0	25.000	0	10.500	0	10.875	0
102.07 Carrières, cimenteries et fours à chaux de Tournai	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
102.09 Carrières et fours de calcaire et dolomie	301.866	93.606	93.606	0	352.193	0	211.463	0	209.059	0	201.899	0
106.02 Industrie du béton	2.006.753	1.978.443	1.978.443	0	2.136.146	0	2.231.333	0	2.055.380	0	2.142.197	0
111 Constructions métallique, mécanique et électrique	57.873.893	60.011.169	60.011.169	0	61.801.649	0	59.753.938	0	70.846.050	0	73.073.865	0
112 Entreprises de garage	11.361.988	11.078.089	11.078.089	0	11.306.830	0	11.230.277	0	11.731.682	0	13.059.531	0
113.04 Tuileries	16.679	17.198	17.198	0	26.995	0	26.062	0	26.099	0	26.072	0
114 Industrie des briques	132.065	121.054	121.054	0	127.298	0	112.857	0	124.800	0	115.782	0
116 Ouvriers industrie chimique	3.205.025	2.985.765	2.985.765	0	3.192.228	0	2.986.185	0	3.825.245	0	3.928.490	0
118 Industrie alimentaire	20.206.710	19.869.760	19.869.760	0	19.728.659	0	20.550.592	0	15.136.934	0	25.312.385	0
120.02 Préparation du lin	28.047	37.370	37.370	0	38.585	0	42.848	0	44.911	0	41.365	0
121 Nettoyage	8.386.506	9.030.073	9.030.073	0	9.878.306	0	9.980.238	0	10.388.281	0	10.748.819	0
124 Construction	48.378.736	48.067.481	48.067.481	0	48.065.649	0	42.068.184	0	43.483.033	0	44.251.562	0
126 Armeublement et industrie transformatrice du bois	2.952.520	3.332.136	3.332.136	0	3.569.925	0	3.583.972	0	3.463.046	0	3.498.532	0
127 Commerce de combustibles	1.080.182	1.161.820	1.161.820	0	1.257.022	0	1.357.727	0	1.239.616	0	1.674.305	0
130 Imprimeries, arts graphiques et journaux	1.358.956	864.093	864.093	0	823.892	0	765.601	0	739.451	0	719.322	0
132 144 145 Secteurs verts	4.482.672	5.037.103	5.037.103	0	5.060.310	0	5.964.343	0	5.111.363	0	8.617.796	0
139 Batellerie	250.000	187.907	187.907	0	168.843	0	153.000	0	159.000	0	192.000	0
140.01 Autobus et Autocars	2.059.337	684.300	684.300	0	1.979.306	0	665.690	0	1.190.178	0	943.123	0
140.03 Transport routier et la logistique	11.903.595	7.688.294	7.688.294	0	7.665.583	0	7.861.552	0	12.531.382	0	13.029.532	0
140.05 Déménagement	216.526	137.224	137.224	0	153.733	0	151.287	0	237.988	0	280.959	0
142.01 Récupération de métaux	703.127	827.564	827.564	0	692.552	0	999.936	0	766.759	0	874.016	0
143 Pêche maritime	243.344	269.270	269.270	0	252.457	0	214.231	0	240.714	0	260.862	0
149.01 Électriciens	13.870.720	13.167.072	13.167.072	0	13.730.099	0	8.823.385	0	16.748.588	0	15.167.269	0
149.02 Carrosserie	2.204.536	2.032.809	2.032.809	0	2.289.258	0	2.235.770	0	2.557.856	0	2.824.431	0
149.03 Métaux précieux	0	0	0	0	0	0	46.762	0	73.697	0	72.727	0
149.04 Commerce du métal	8.355.663	8.979.883	8.979.883	0	8.303.524	0	9.064.716	0	10.039.452	0	11.325.793	0
207 Employés industrie chimique	2.383.068	2.238.241	2.238.241	0	2.633.530	0	2.628.795	0	4.232.467	0	4.470.620	0
209 Employés des fabrications métalliques	12.011.343	11.851.040	11.851.040	0	12.723.824	0	14.078.556	0	17.403.288	0	14.700.886	0
220 Employés de l'industrie alimentaire	0	1.945.217	1.945.217	0	1.617.185	0	1.273.930	0	2.483.285	0	3.543.455	0
226 Employés commerce international	8.868.381	8.694.355	8.694.355	0	9.265.128	0	9.345.058	0	9.858.730	0	10.358.540	0
301.01 Port d'Anvers	4.986.406	5.522.171	5.522.171	0	5.147.298	0	6.603.100	0	8.408.400	0	5.091.303	0
302 Industrie hôtelière	0	5.414.810	5.414.810	0	6.032.880	0	12.221.698	0	14.237.985	0	14.066.198	0
304 Spectacle	1.534.106	2.071.417	2.071.417	0	1.631.624	0	1.602.092	0	1.711.915	0	1.783.304	0
317 Services de gardiennage et/ou de surveillance	1.082.383	1.090.333	1.090.333	0	1.878.263	0	2.077.203	0	3.053.942	0	3.224.081	0
318.02 319.01 327.01 329.01 331 Non-marchand flamand	39.284.907	15.086.377	15.086.377	0	12.657.176	0	12.833.416	0	12.999.559	0	13.336.200	0
323 Immobilier	4.309.635	4.683.027	4.683.027	0	4.833.246	0	6.888.427	0	8.421.954	0	8.893.390	0
324 Industrie et commerce du diamant	236.651	432.153	432.153	0	519.646	0	739.068	0	555.827	0	554.421	0
330 Établissements et services de santé	26.387.579	16.523.833	16.523.833	0	7.397.593	0	6.706.801	0	8.518.602	0	33.732.785	0
Total	300.801.573	273.336.518	273.336.518	0	269.082.646	0	269.125.958	0	304.996.197	0	346.281.303	0

Graphique 47. Cotisations patronales et cotisations personnelles, montant total et ventilation, 2006 - 2017, peer group 2

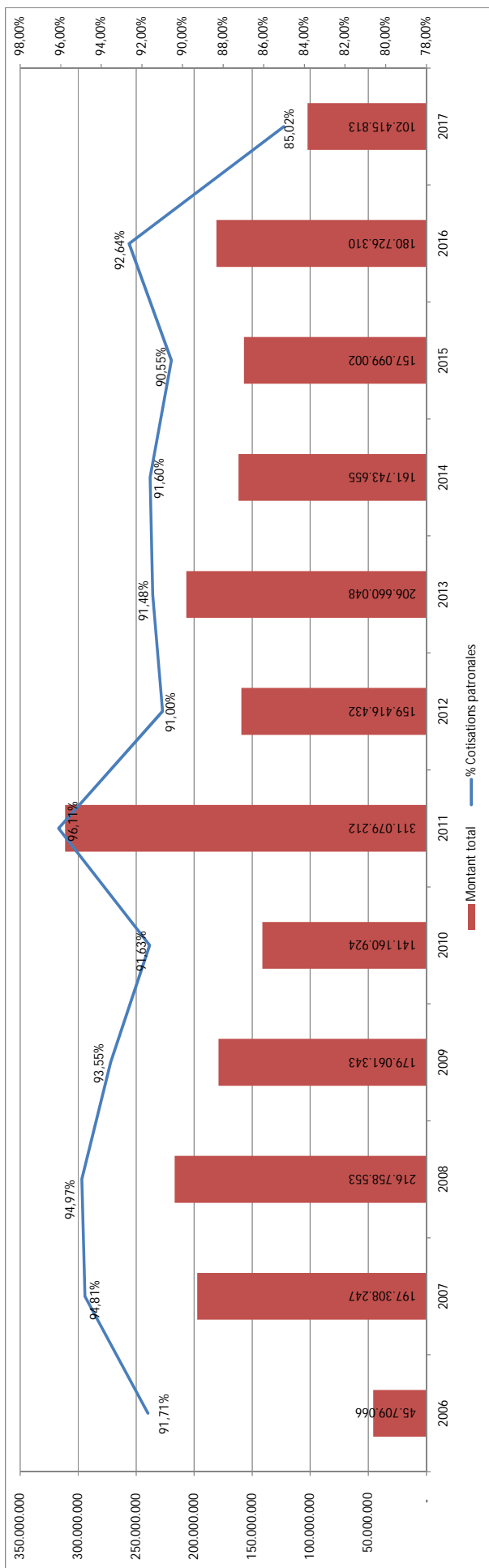


Tableau 51. Cotisations patronales et cotisations personnelles, montant par commission paritaire et montant total, 2012 - 2017, peer group 2

Commission paritaire	2012		2013		2014		2015		2016		2017	
	Cotisations patronales	Cotisations personnelles	Cotisations patronales	Cotisations personnelles	Cotisations patronales	Cotisations personnelles	Cotisations patronales	Cotisations personnelles	Cotisations patronales	Cotisations personnelles	Cotisations patronales	Cotisations personnelles
216 Employés occupés chez les notaires	17.092.247	4.053.994	23.671.937	6.931.343	14.138.558	3.228.880	17.693.833	4.435.550	18.782.765	4.669.810	19.407.028	4.853.744
326 Industrie du gaz et de l'électricité	102.941.484	6.663.872	95.628.119	6.780.211	110.740.875	6.346.754	101.460.667	6.134.090	124.538.299	4.151.884	45.056.569	5.719.360
328.01 Transport urbain et régional Région flamande	9.869.575	1.336.168	8.978.222	1.386.350	9.537.251	1.465.546	8.296.211	1.463.593	8.503.270	1.463.593	8.578.263	1.529.455
328.03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale	15.158.033	2.301.060	60.765.414	2.518.452	13.745.864	2.539.927	14.802.124	2.812.935	15.599.962	3.016.726	14.027.012	3.244.383
Total	145.061.338	14.355.094	189.043.692	17.616.356	148.162.548	13.581.107	142.252.835	14.846.168	167.424.296	13.302.014	87.068.872	15.346.942

Tableau 52. Type d'organisme de pension et type de contrat d'assurance, 2017

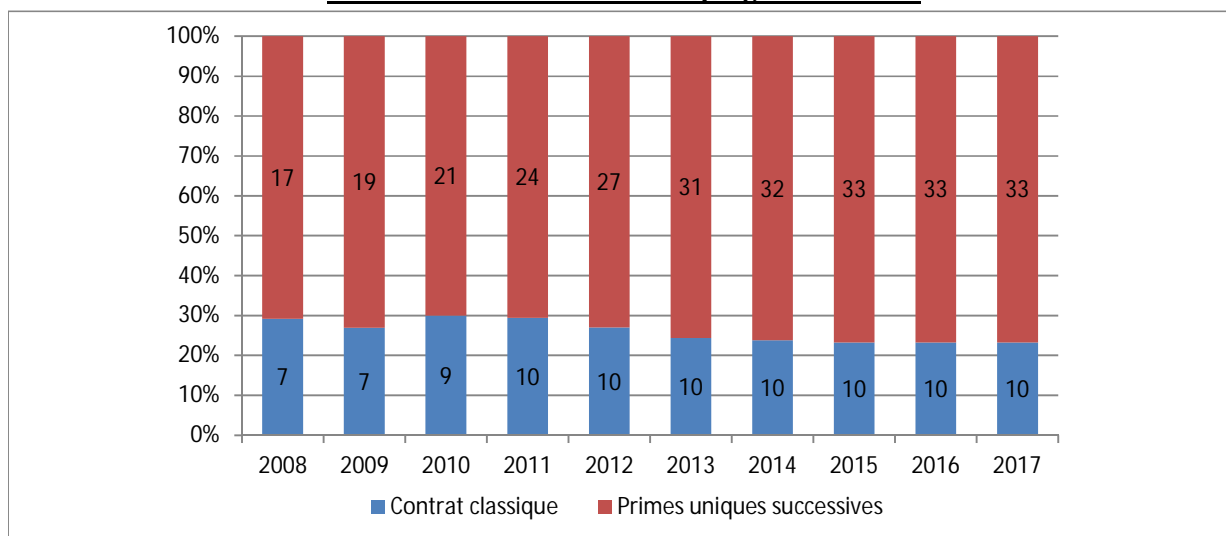
Régime	IRP	Assureur	Branche 21			Contrat classique	AR 69	Combinaison (*)	Branche 23
			Fonds commun	Fonds cantonné	Primes uniques successives				
102.01		•	•				Autre		
102.06		•	•				CDAR		
102.07									
102.09		•	•			•	CDAR		
106.02		•		•			CDAR		
111	•								
112		•		•			CDAR		
113.04		•	•				CDAR		
114		•	•				CDAR		
116		•	•			•	CDAR		
118		•	•				CDAR		
120.02		•	•				CDAR		
121		•	•			•	CDAR		
124	•								
126		•		•			CDAR		
127	•								
130		•		•			CDAR		
132 - 144 - 145		•	•				CDAR		
139		•	•				CDAR		
140.01		•	•				CDAR		
140.03	•								
140.05		•	•			•	CDAR		
142.01		•		•			CDAR		
143 (Entrepôts)		•	•				CDAR		
143 (Marins pêcheurs)		•	•				CDAR		
149.01		•	•			•	CDAR		
149.02		•		•			CDAR		
149.03		•	•				CDAR		
149.04		•	•				CDAR		
207		•	•			•	CDAR		
209		•	•			•	CDAR		
216 DC		•	•				CDSR		
216 DB	•								
220 (Assureur 1)		•	•			•	CDAR		

Pas d'info

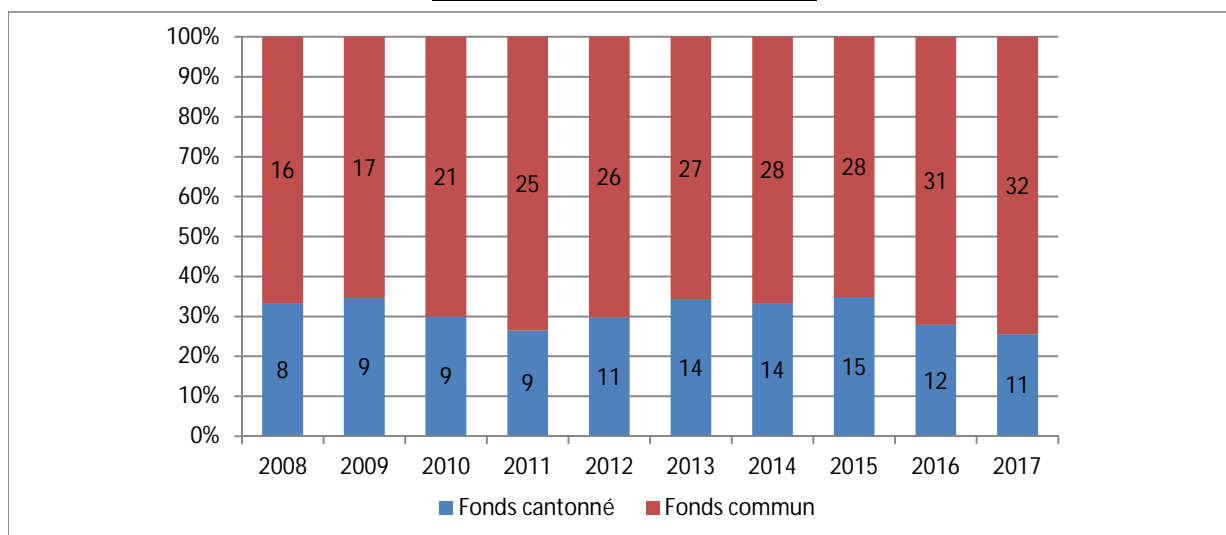
Régime	IRP	Assureur	Branche 21				Combinaison (*)	Branche 23
			Fonds commun	Fonds cantonné	Primes uniques successives	Contrat classique		
220 (Assureur 2)		•		•	•		CDAR	
226		•	•		•		CDAR	
301.01		•		•	•		CDAR	
302 (Assureur 1)		•	•	•	•		CDAR	
302 (Assureur 2)		•	•	•	•	•	CDAR	
304		•	•	•	•		CDAR	
317		•	•	•	•	•	CDAR	
318.02, 319.01, 327.01, 329.01 et 331	•							
323		•	•			•	CDAR	
324		•	•	•			CDAR	
326 DC (IRP)	•							
326 DC (Assureur 1)		•	•			•	CDSR	
326 DC (Assureur 2)		•	•			•	CDAR	
326 DB (IRP)	•							
326 DB (Assureur 1)		•	•			•	CDSR	
326 DB (Assureur 2)		•	•			•	CDSR	
326 DB bis	•							
328.01	•							
328.03 DC		•	•			•	CDAR	
328.03 DB		•	•	•			Autre	
330	•							

* Il fallait choisir entre CDAR - CDSR - Mixte et Autre

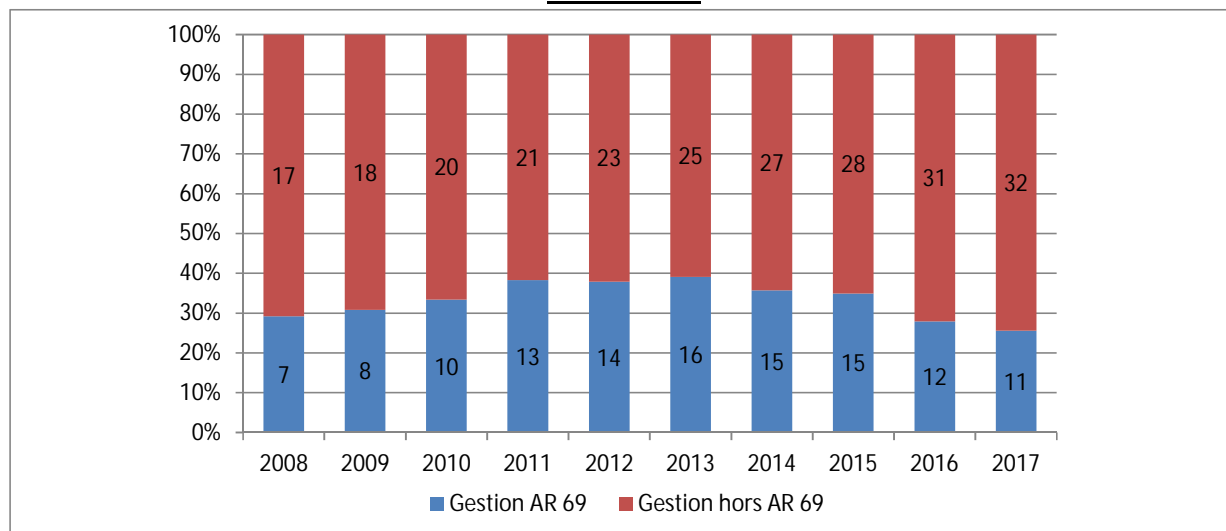
Graphique 48. Contrats d'assurance, ventilation selon le type de contrat (primes uniques successives/contrat classique), 2008 - 2017



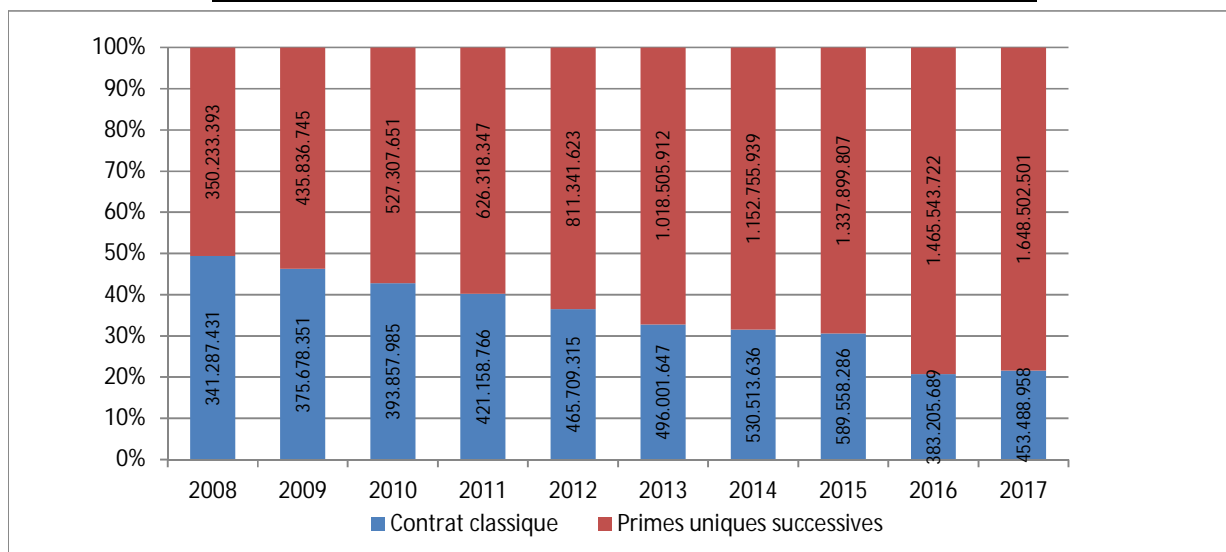
Graphique 49. Contrats d'assurance, proportion de contrats liés au fonds commun/au fonds cantonné, 2008 - 2017



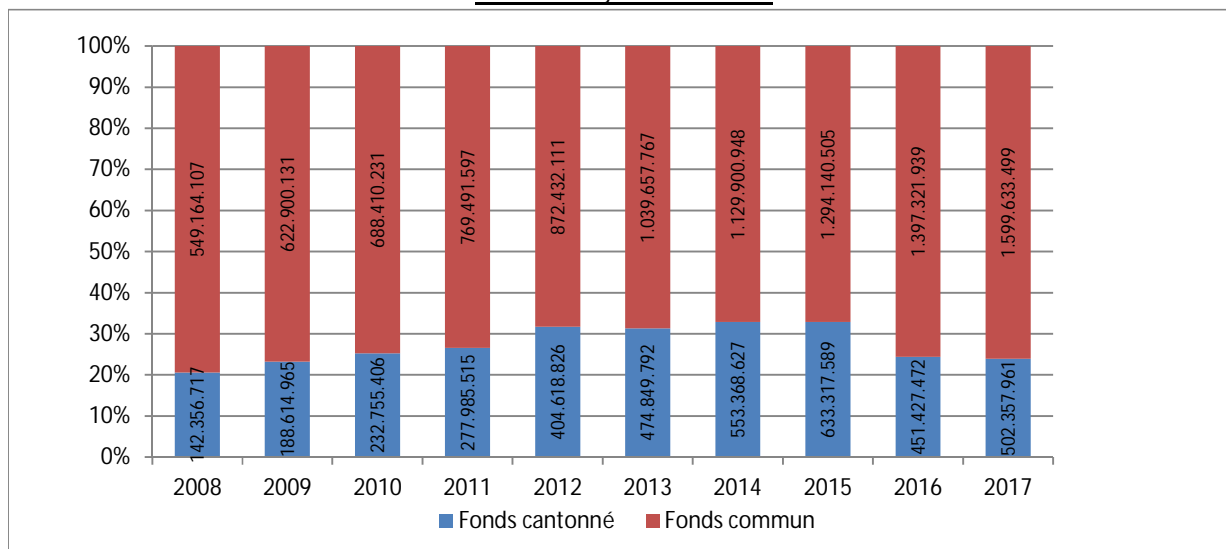
Graphique 50. Contrats d'assurance, proportion de la gestion dans le cadre de l'AR 69, 2008 - 2017



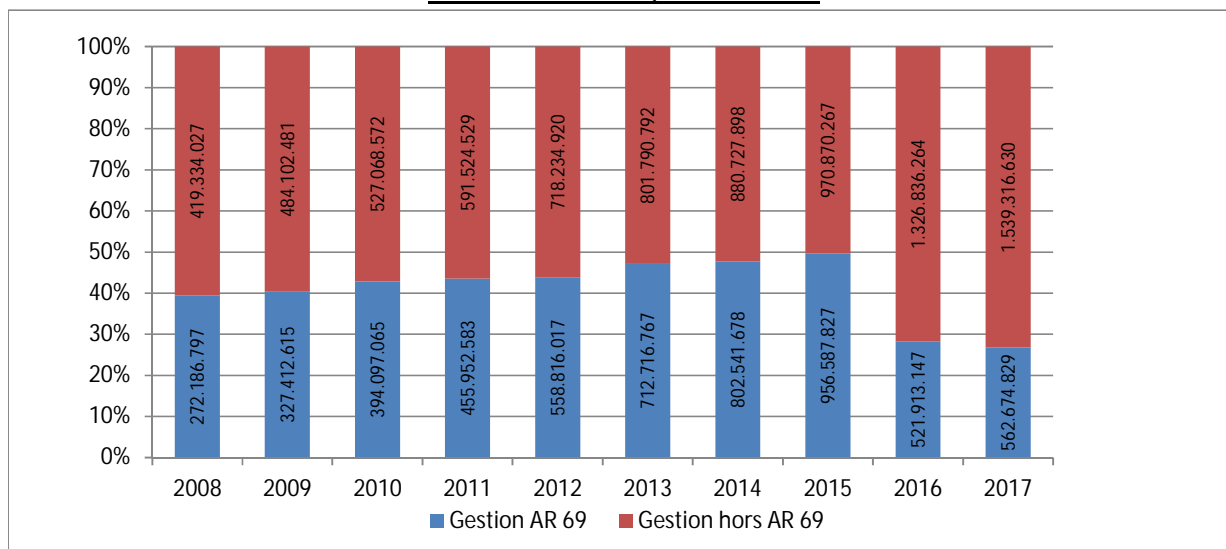
Graphique 51. Réserves gérées par des assureurs, ventilation selon le type de contrat (primes uniques successives/contrat classique), 2008 - 2017



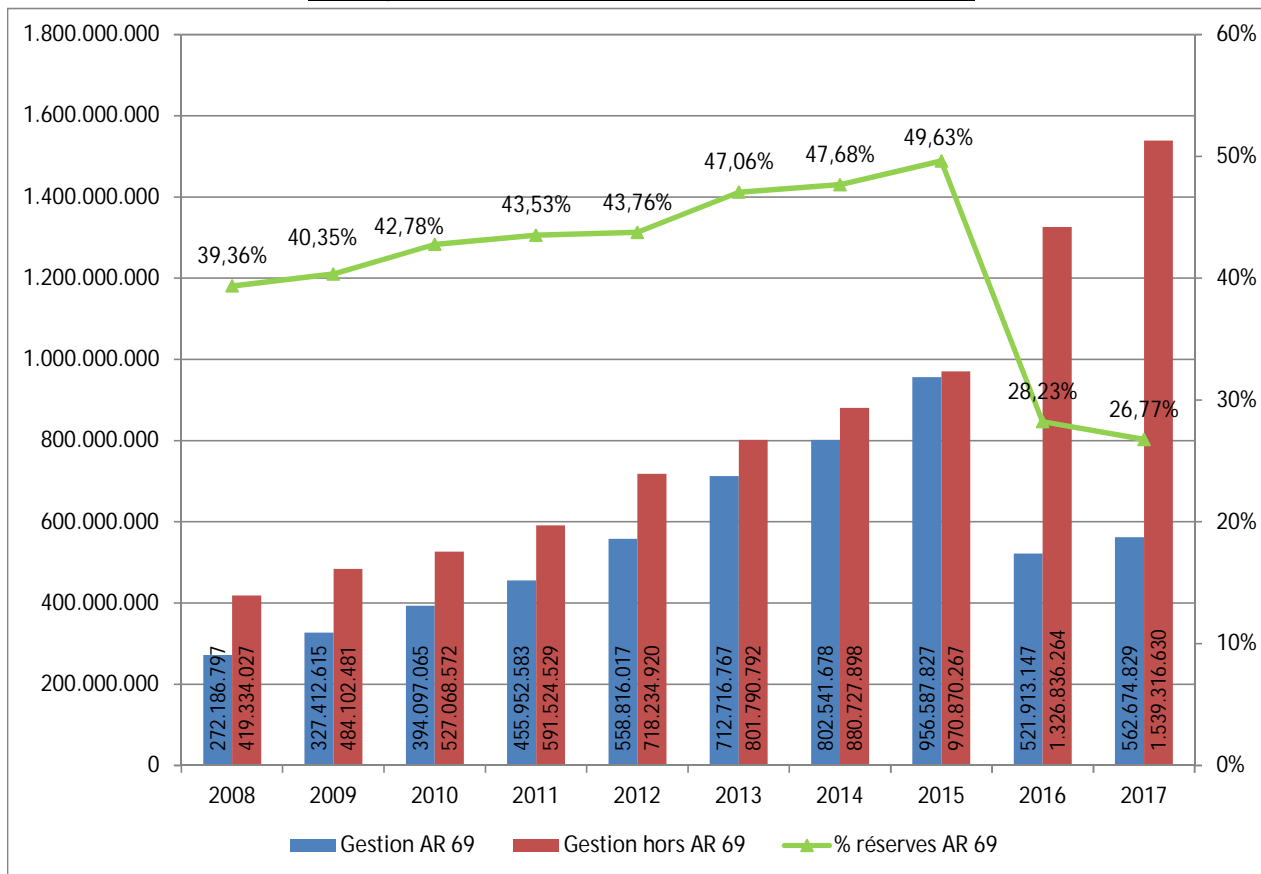
Graphique 52. Réserves gérées par des assureurs, proportion fonds commun/fonds cantonné, 2008 - 2017



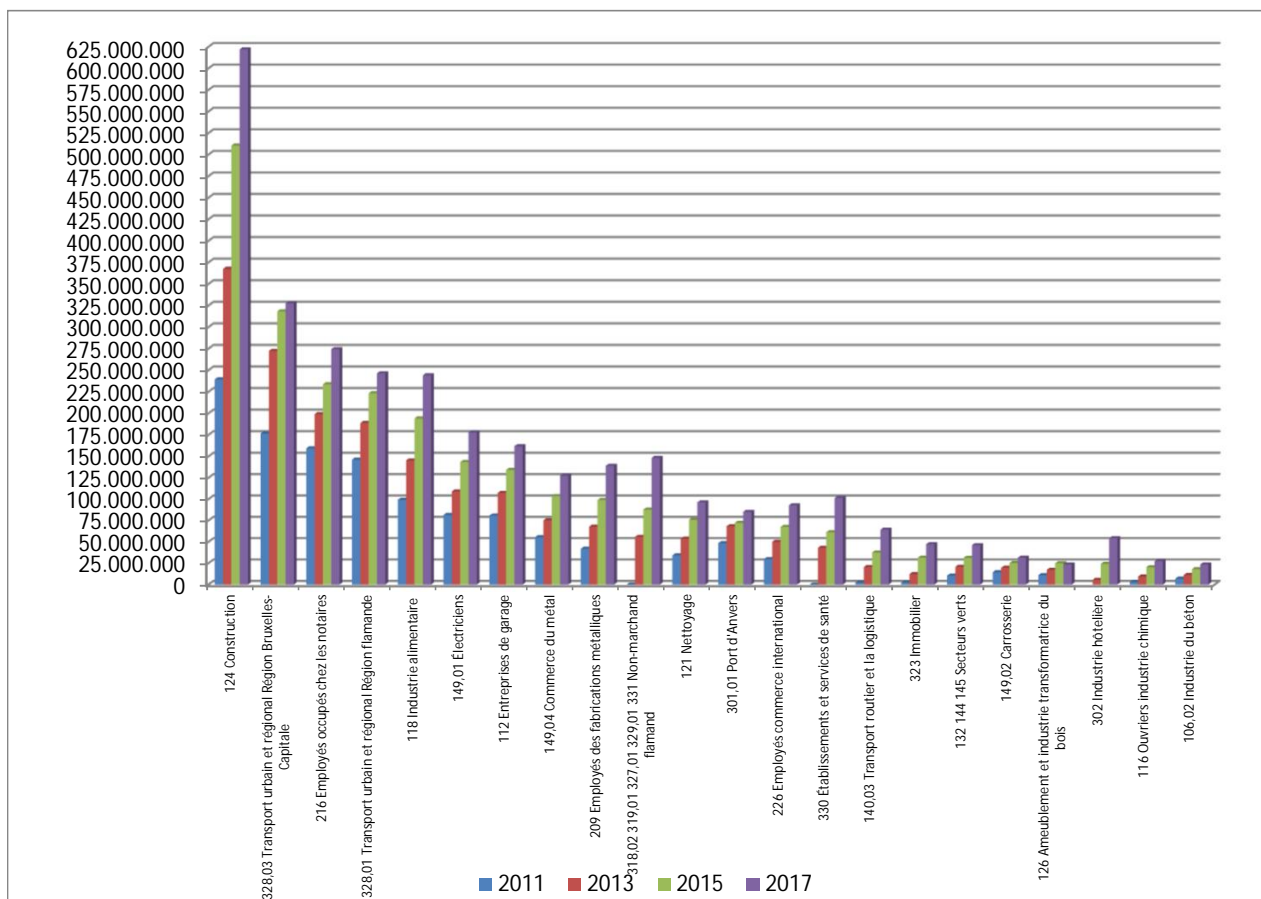
Graphique 53. Réserves gérées par des assureurs, proportion de la gestion dans le cadre de l'AR 69, 2008 - 2017



Graphique 54. Réserves gérées par des entreprises d'assurances, montant total et proportion de la gestion dans le cadre de l'AR 69, 2008 - 2017

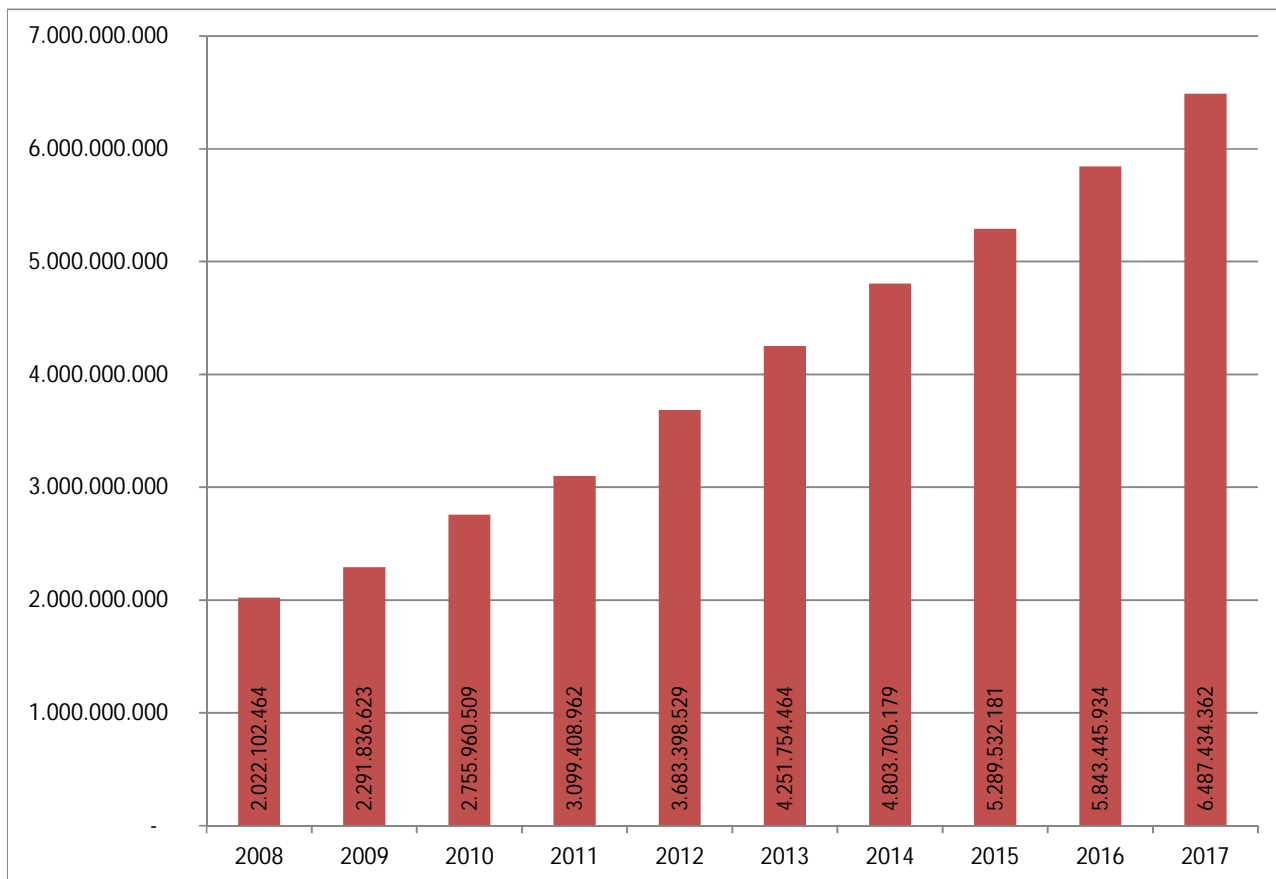


Graphique 55. Réserves, montant total par commission paritaire, 2011 - 2017 (*)

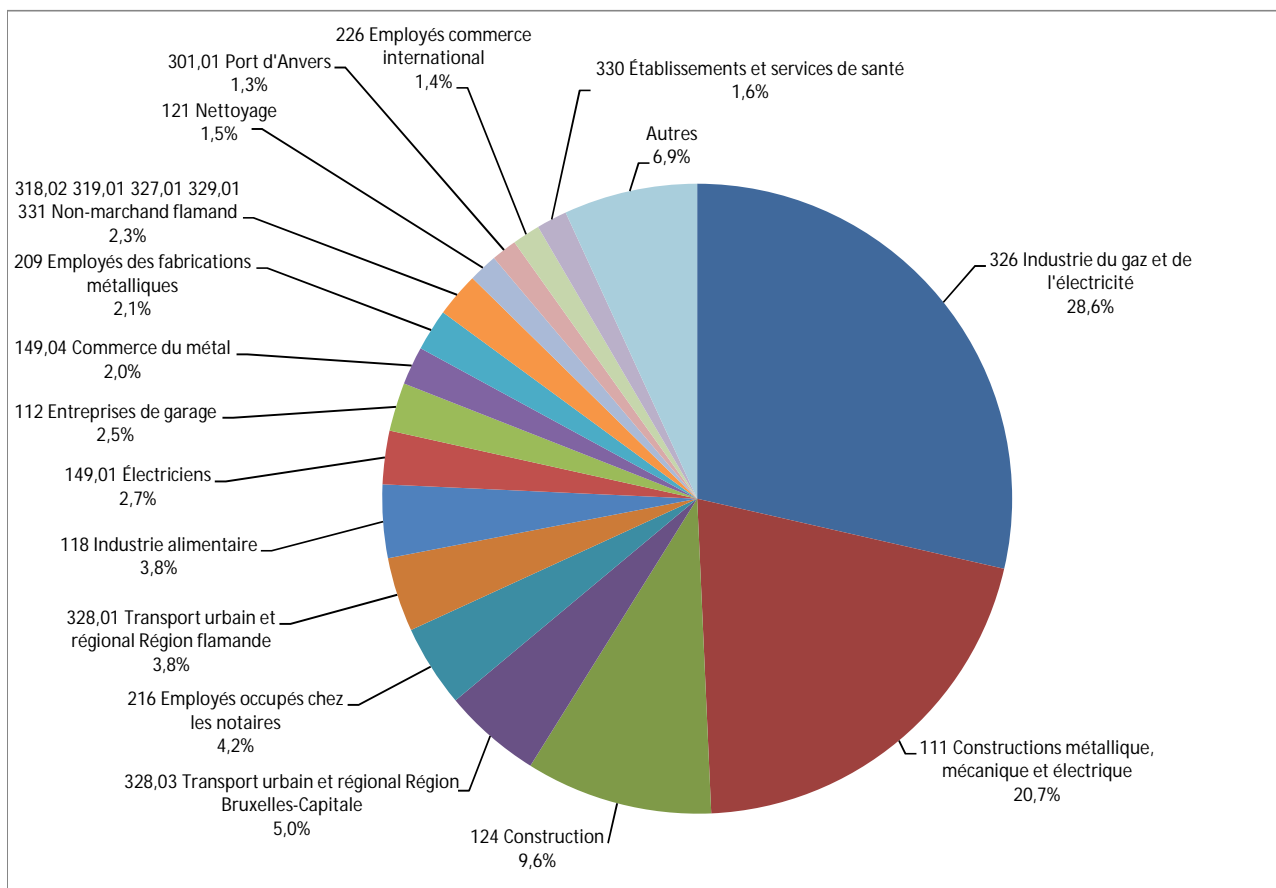


* Pour des raisons de lisibilité, la CP 111 et la CP 326 n'ont pas été reprises dans ce graphique ainsi que les 20 plus petites commissions paritaires.

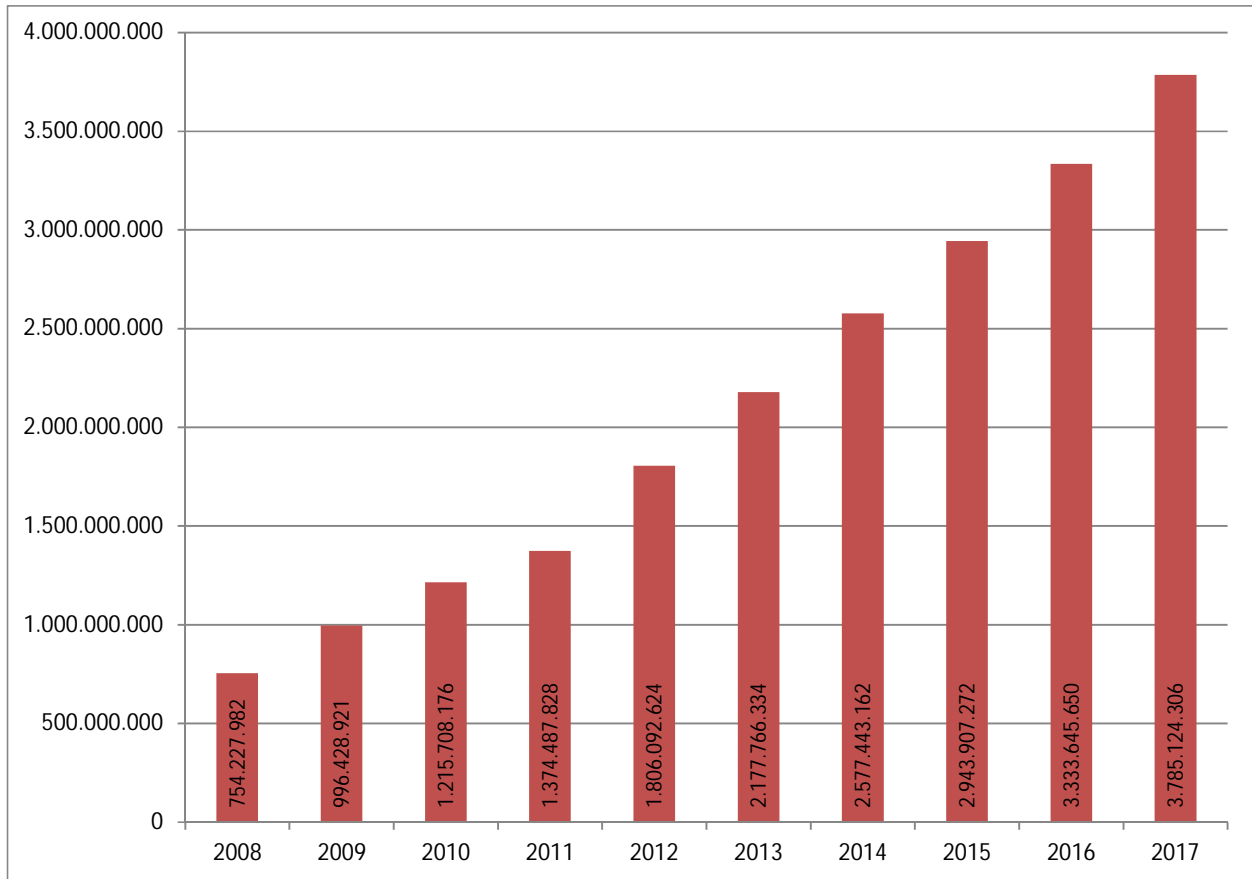
Graphique 56. Réserves, montant total, 2008 - 2017



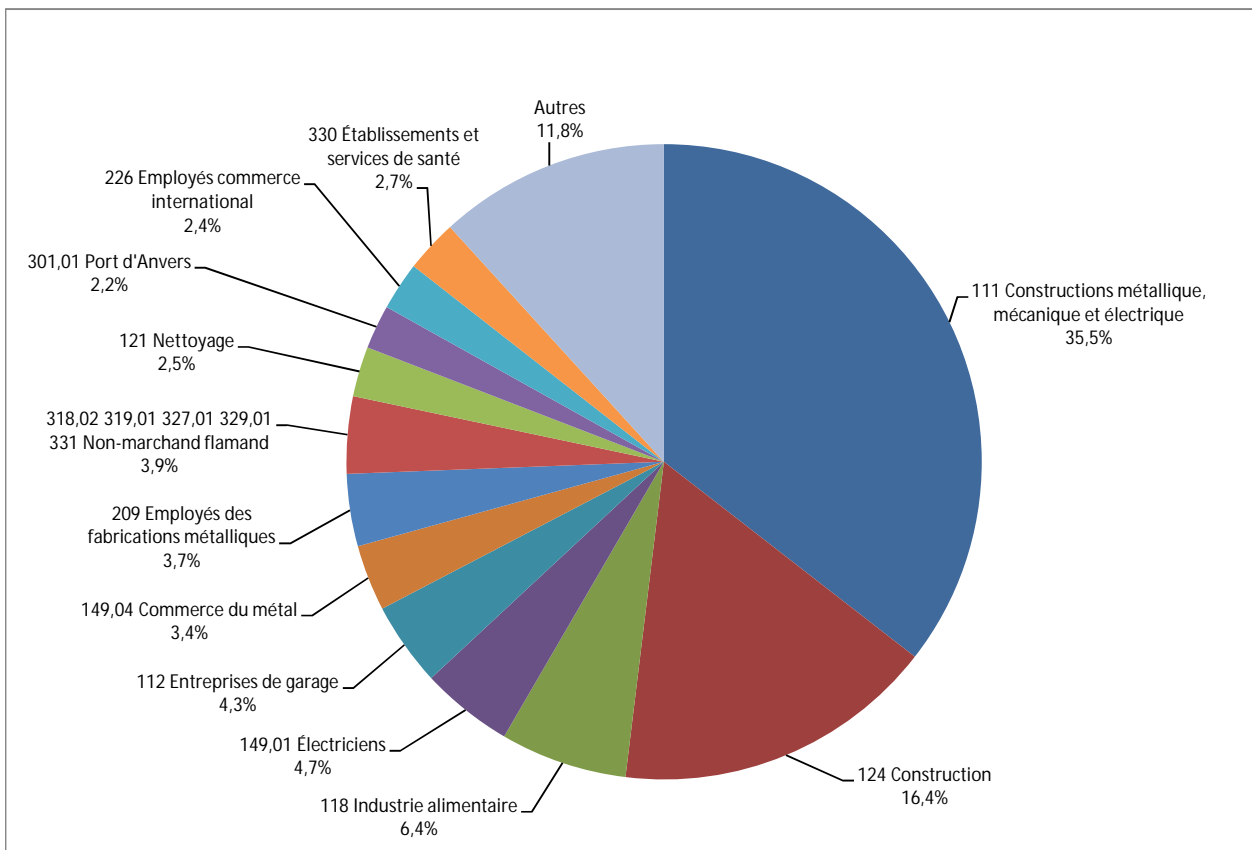
Graphique 57. Réserves, ventilation par commission paritaire, 2017



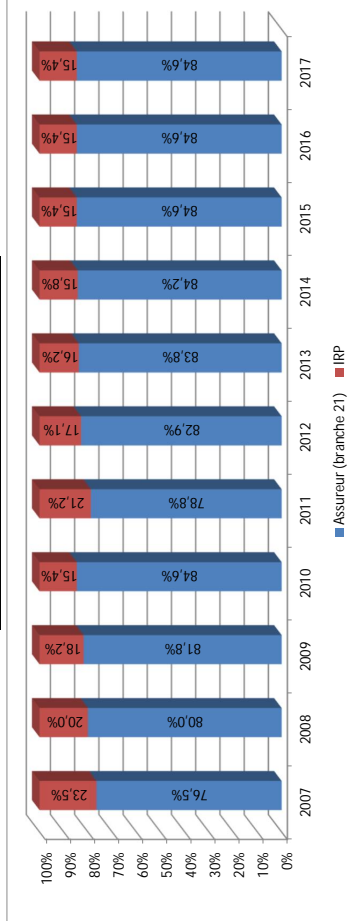
Graphique 58. Réserves, montant total, 2008 - 2017, peer group 1



Graphique 59. Réserves, ventilation par commission paritaire, 2017, peer group 1



Graphique 60. Commissions paritaires, ventilation selon le type d'organisme de pension (entreprise (entreprise d'assurances/IRP), 2007 - 2017, peer group 1



Graphique 61. Réserves, ventilation selon le type d'organisme de pension (entreprise d'assurances/IRP), 2007 - 2017, peer group 1

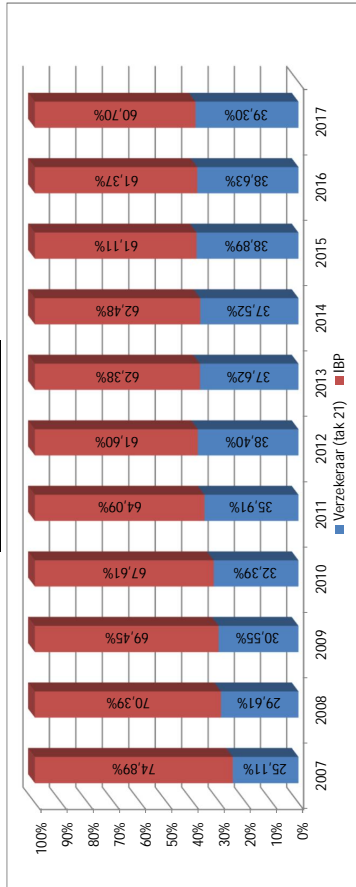
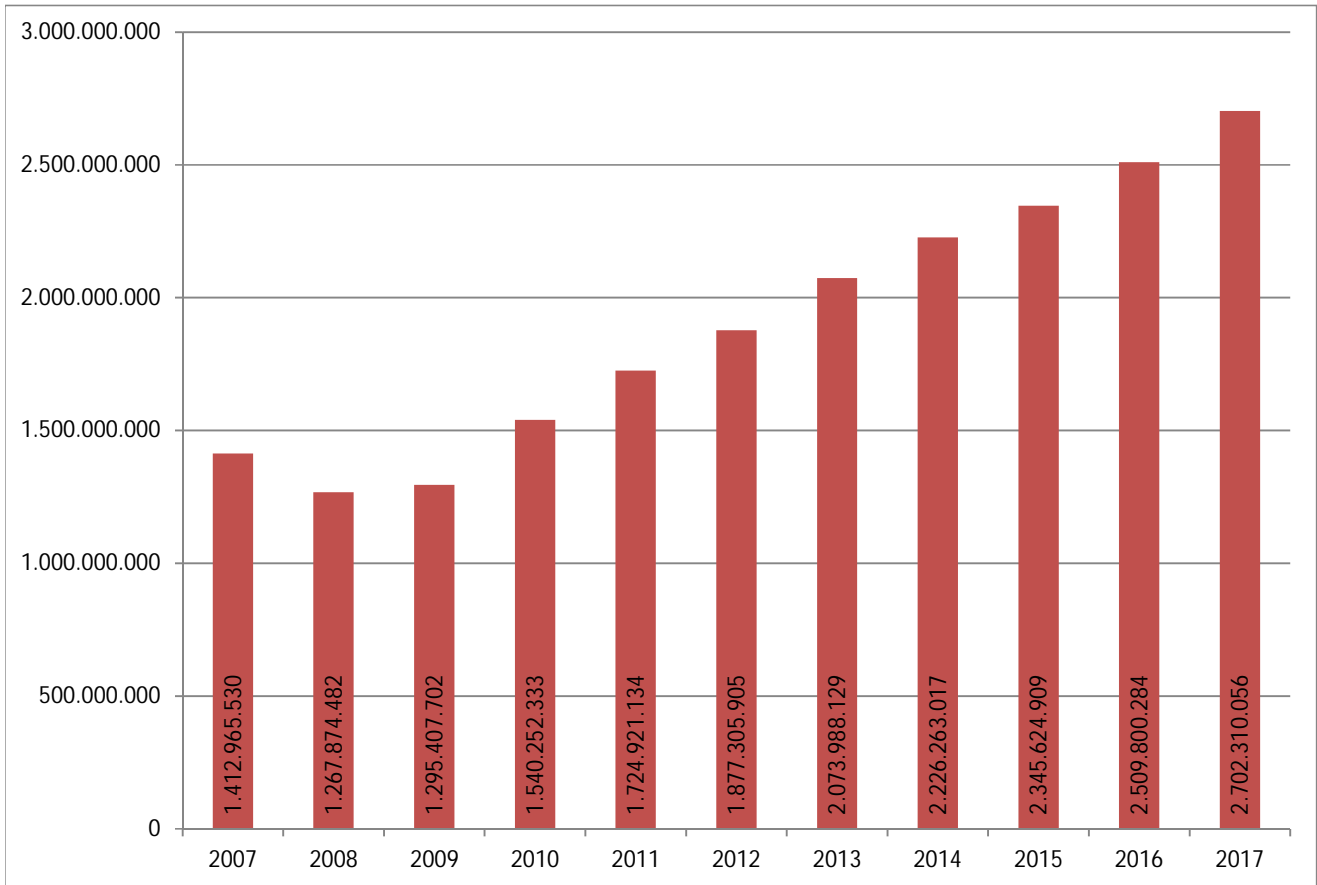


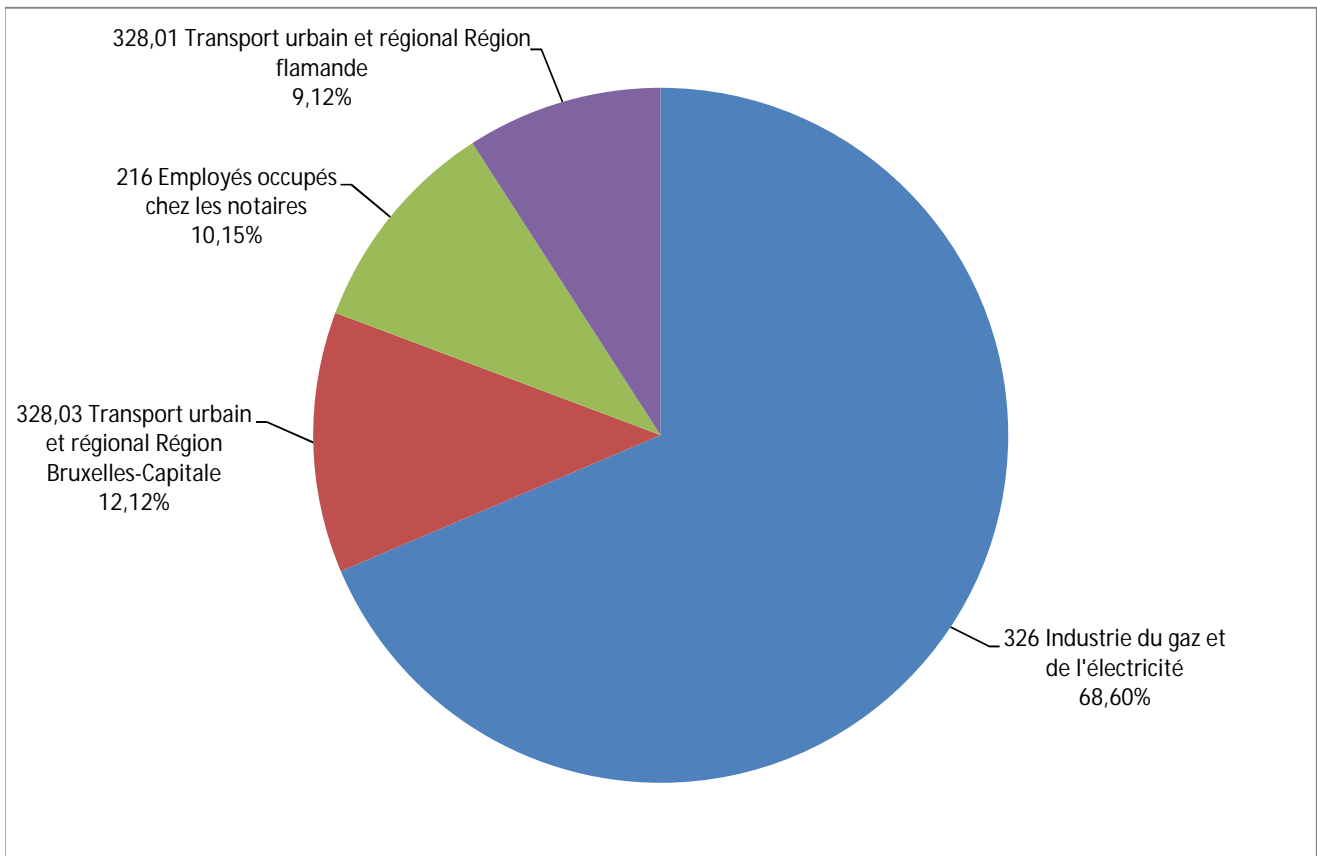
Tableau 53. Réserves, montant total selon le type d'organisme de pension (entreprise d'assurances/IRP), par commission paritaire et au total, 2009 - 2017, peer group 1

Commission paritaire	2009		2011		2013		2015		2017	
	Assureur (branche 21)	IRP	Assureur (branche 21)	IRP	Assureur (branche 21)	IRP	Assureur (branche 21)	IRP	Assureur (branche 21)	IRP
102.01 Industrie des carrières Hainaut					883.328		1.430.963		1.724.927	
102.06 Carrières de Gravier et de Sable					405.851		62.634		53.827	
102.09 Carrières et fours de calcaire et dolomie					11.070.898		17.990.712		23.373.973	
106.02 Industrie du béton	3.527.815	499.263.990	6.885.461	581.779.480						1.344.118.934
111 Constructeurs métallique, mécanique et électrique	60.030.858		80.632.060		107.272.182		134.097.060		161.752.007	
112 Entreprises de garage			103.880		145.754		207.726		240.598	
113.04 Tulleries					310.394		566.663		814.448	
114 Industrie des briques			2.868.240		9.292.562		20.270.691		27.335.580	
116 Ouvriers industrie chimique	65.689.896		99.259.974		145.310.587		194.066.975		244.003.045	
118 Industrie alimentaire	509.227		593.117		689.164		772.158		849.089	
120.02 Préparation du lin	8.135.499		34.107.657		53.565.503		75.800.874		96.198.993	
121 Nettoyage		142.808.595		239.350.322					510.542.858	
124 Construction	2.898.486		11.033.639		17.218.098		24.816.760		23.296.238	
126 Armelement et industrie transformatrice du bois		6.585.932		9.265.829					14.065.772	
127 Commerce de combustibles			2.359.026		4.485.198		6.462.167		8.111.790	
130 Imprimeries, arts graphiques et journaux	4.807.856		10.288.981		20.652.622		31.219.444		46.024.182	
132 144 145 Secteurs vers	421.442		734.776		1.371.439		1.709.792		1.952.160	
139 Batiellerie	2.067.005		3.606.536		7.305.447		10.048.119		12.390.536	
140.01 Autocars et Autocars				2.260.485						64.127.612
140.03 Transport routier et la logistique										
140.05 Déménagement					576.391		1.024.229		1.595.886	
142.01 Récupération de métaux	1.626.648		2.699.523		4.248.892		6.059.127		7.824.157	
143 Pêche maritime	854.731		1.431.660		2.010.673		2.655.909		3.208.922	
149.01 Electriciens	59.253.577		81.564.058		109.057.484		143.369.690		177.820.246	
149.02 Carrosserie	10.380.482		14.446.675		19.567.523		25.083.866		31.311.449	
149.03 Métaux précieux					44.003		44.003		199.856	
149.04 Commerce du métal	40.604.506		55.415.010		75.237.866		103.417.436		127.419.450	
207 Employés industrie chimique	1.783.316		6.553.267		15.950.626		15.950.626		24.435.112	
209 Employés des fabrications métalliques	25.457.486		41.895.699		67.746.839		98.913.190		138.993.313	
220 Employés de l'industrie alimentaire					1.943.290		5.000.706		10.508.029	
226 Employés commerce international	13.911.494	43.351.410	29.720.449	48.308.968	50.037.115		67.373.243		92.694.100	
301.01 Port d'Anvers					68.194.400		72.175.346		84.985.247	
302 Industrie hôtelière			6.990.854		5.449.046		24.223.656		54.082.830	
304 Spectacle	3.793.604		1.576.656		10.936.265		14.453.213		17.844.521	
317 Services de gardiennage et/ou de surveillance					3.618.067		9.991.219		13.536.306	
318.02 319.01 327.01 329.01 331 Non-marchand flamand										148.246.254
323 Immobilier	448.381		2.235.843		12.264.689		31.408.326		47.221.047	
324 Industrie et commerce du diamant			1.130.860		1.927.852		3.084.280		4.115.760	
330 Etablissements et services de santé										
Total	304.418.994	692.009.927	493.522.743	880.965.084	819.348.685	1.358.417.649	1.144.783.964	1.799.123.309	1.487.376.176	2.297.748.130

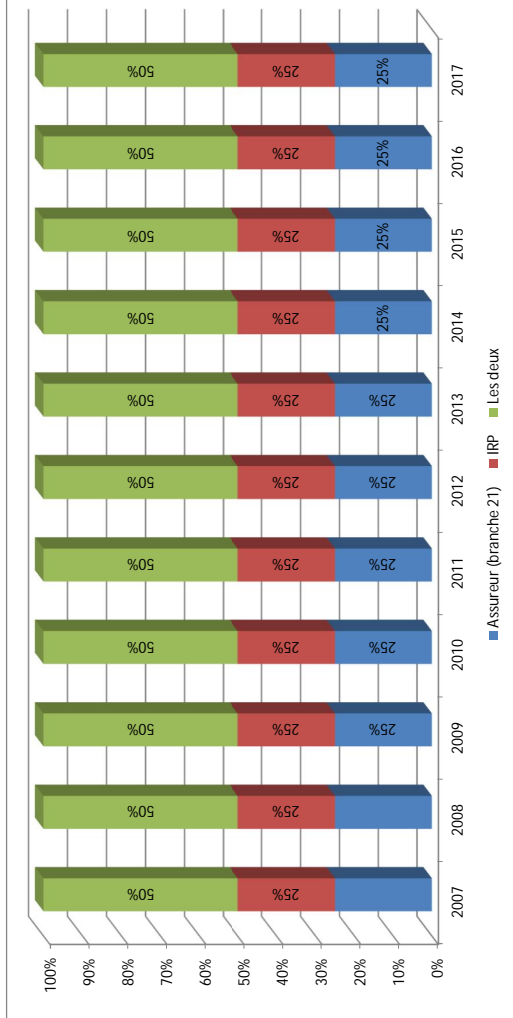
Graphique 62. Réserves, montant total, 2007 - 2017, peer group 2



Graphique 63. Réserves, ventilation par commission paritaire, 2017, peer group 2



Graphique 64. Commissions paritaires, ventilation selon le type d'organisme de pension (entreprise d'assurances/IRP), 2007 - 2017, peer group 2



Graphique 65. Réserves, ventilation selon le type d'organisme de pension (entreprise d'assurances/IRP), 2007 - 2017, peer group 2

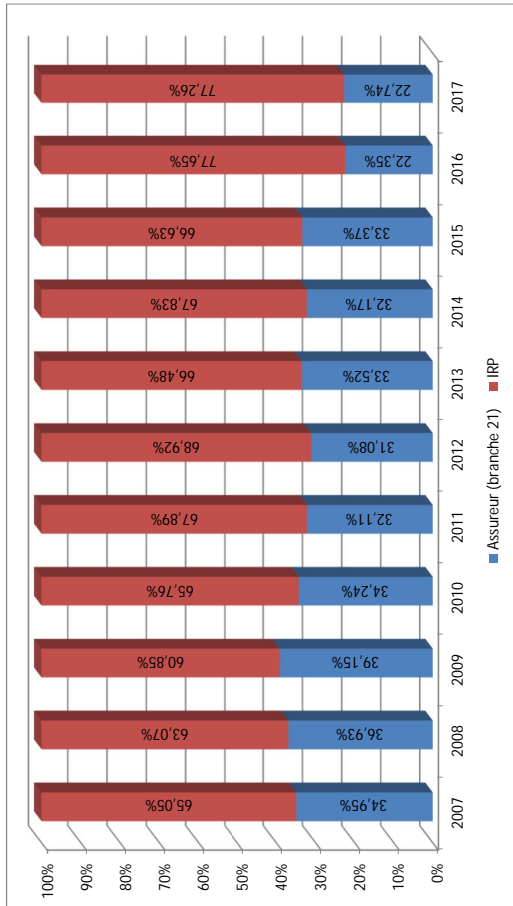


Tableau 54. Réserves, montant total selon le type d'organisme de pension (entreprise d'assurances/IRP), par commission paritaire et au total, 2009 - 2017, peer group 2

Commission paritaire	2009		2011		2013		2015		2017	
	Assureur (branche 21)	IRP	Assureur (branche 21)	IRP	Assureur (branche 21)	IRP	Assureur (branche 21)	IRP	Assureur (branche 21)	IRP
216 Employés occupés chez les notaires	102.368.972	25.306.114	128.632.694	30.765.289	163.460.237	35.673.572	193.674.866	39.973.686	229.792.504	44.593.216
326 Industrie du gaz et de l'électricité	242.725.835	625.789.770	248.714.847	983.905.517	259.357.706	1.154.377.855	270.922.143	1.299.646.169	57.222.129	1.796.697.642
328.01 Transport urbain et régional Région flamande		137.215.716		146.295.959		188.777.828		223.330.923		246.403.914
328.03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale	162.001.295		176.606.828		272.340.932		318.077.121		327.600.651	
Total	507.096.102	788.311.600	553.954.369	1.170.966.765	695.158.875	1.378.829.255	782.674.130	1.562.950.778	614.615.284	2.087.694.772

Graphique 66. Réserves, augmentation en % sur 2009 - 2011, 2011 - 2013, 2013 - 2015 et 2015 - 2017, par commission paritaire

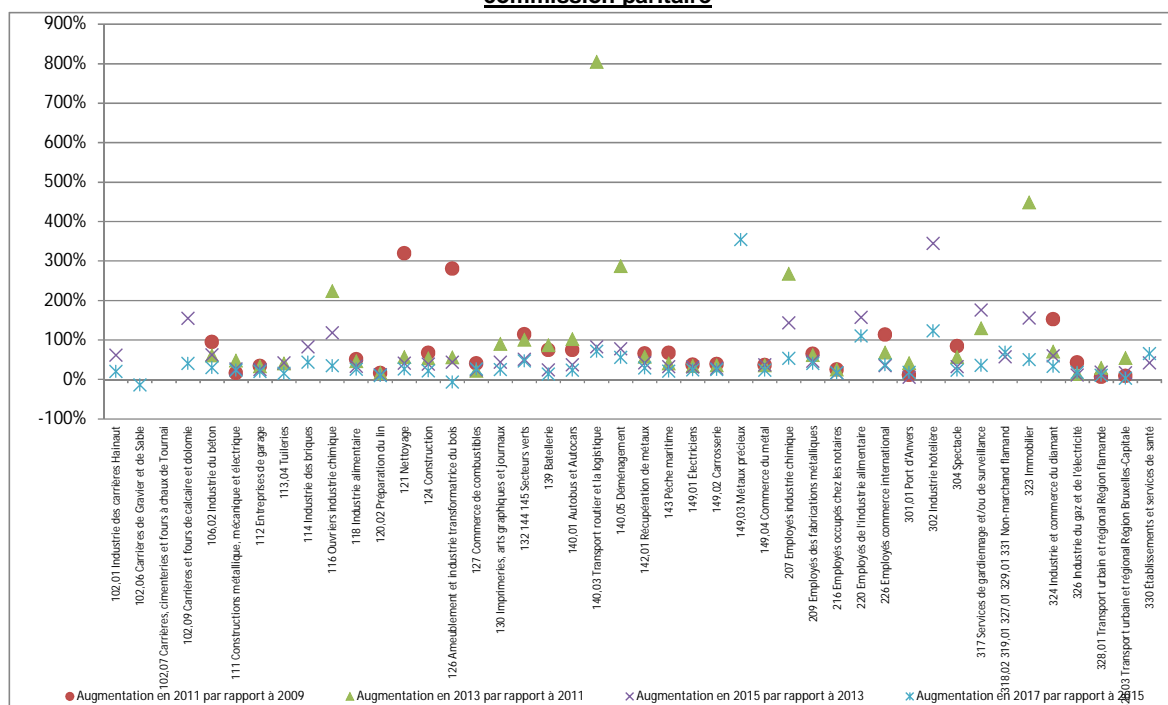
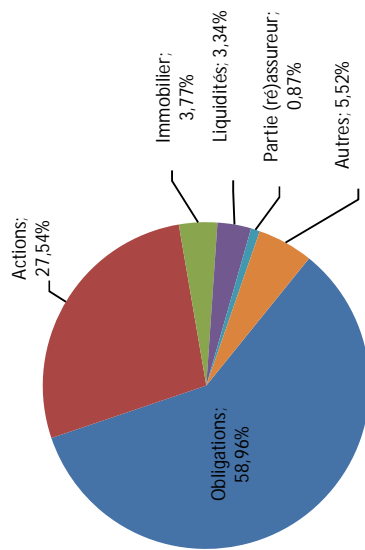


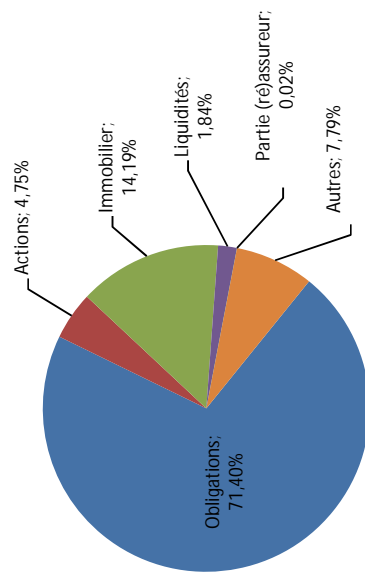
Tableau 55. Réserves, augmentation en % sur 2009 - 2011, 2011 - 2013, 2013 - 2015 et 2015 - 2017, par commission paritaire

Commission paritaire	Augmentation en 2011 par rapport à 2009	Augmentation en 2013 par rapport à 2011	Augmentation en 2015 par rapport à 2013	Augmentation en 2017 par rapport à 2015
102,01 Industrie des carrières Hainaut			62,00%	20,54%
102,06 Carrières de Gravier et de Sable				-14,06%
102,07 Carrières, cimenteries et fours à chaux de Tournai				
102,09 Carrières et fours de calcaire et dolomie			154,56%	40,98%
106,02 Industrie du béton	95,18%	60,79%	62,50%	29,92%
111 Constructions métallique, mécanique et électrique	16,53%	47,88%	26,48%	23,52%
112 Entreprises de garage	34,32%	33,04%	25,01%	20,62%
113,04 Tuileries		40,31%	42,52%	15,82%
114 Industrie des briques			82,57%	43,72%
116 Ouvriers industrie chimique		223,98%	118,14%	34,85%
118 Industrie alimentaire	51,10%	46,39%	33,55%	25,73%
120,02 Préparation du lin	16,47%	16,19%	12,04%	9,96%
121 Nettoyage	319,24%	57,05%	41,51%	26,91%
124 Construction	67,60%	53,56%	38,90%	21,84%
126 Ameublement et industrie transformatrice du bois	280,67%	56,05%	44,13%	-6,12%
127 Commerce de combustibles	40,69%	21,78%	24,65%	27,10%
130 Imprimeries, arts graphiques et journaux		90,13%	44,08%	25,53%
132 144 145 Secteurs verts	114,21%	100,53%	51,16%	47,42%
139 Batellerie	74,35%	86,65%	24,67%	14,18%
140,01 Autobus et Autocars	74,48%	102,56%	37,54%	23,31%
140,03 Transport routier et la logistique		804,80%	82,95%	71,38%
140,05 Déménagement		287,37%	77,70%	55,81%
142,01 Récupération de métaux	65,96%	57,39%	42,60%	29,13%
143 Pêche maritime	67,50%	40,44%	32,09%	20,82%
149,01 Électriciens	37,65%	33,71%	31,46%	24,03%
149,02 Carrosserie	39,17%	35,45%	28,19%	24,83%
149,03 Métaux précieux				354,19%
149,04 Commerce du métal	36,48%	35,77%	37,45%	23,21%
207 Employés industrie chimique		267,48%	143,40%	53,19%
209 Employés des fabrications métalliques	64,57%	61,70%	46,00%	40,52%
216 Employés occupés chez les notaires	24,85%	24,93%	17,33%	17,44%
220 Employés de l'industrie alimentaire			157,33%	110,13%
226 Employés commerce international	113,64%	68,36%	34,65%	37,58%
301,01 Port d'Anvers	11,44%	41,16%	5,84%	17,75%
302 Industrie hôtelière			344,55%	123,26%
304 Spectacle	84,28%	56,44%	32,16%	23,46%
317 Services de gardiennage et/ou de surveillance		129,48%	176,15%	35,48%
318,02 319,01 327,01 329,01 331 Non-marchand flamand			57,34%	69,01%
323 Immobilier		448,55%	156,09%	50,35%
324 Industrie et commerce du diamant	152,21%	70,48%	59,99%	33,44%
326 Industrie du gaz et de l'électricité	43,07%	13,77%	11,09%	18,04%
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	6,62%	29,04%	18,30%	10,33%
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale	9,02%	54,21%	16,79%	2,99%
330 Établissements et services de santé			42,20%	65,59%

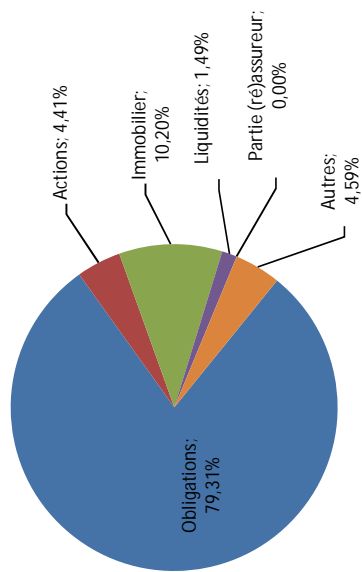
Graphique 67. Allocation des actifs, globalement, 2017



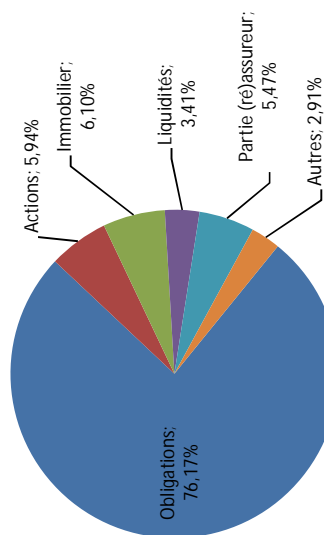
Graphique 68. Allocation des actifs, quintile 1, 2017



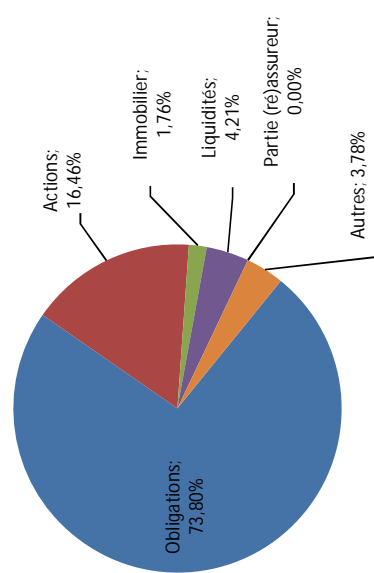
Graphique 69. Allocation des actifs, quintile 2, 2017



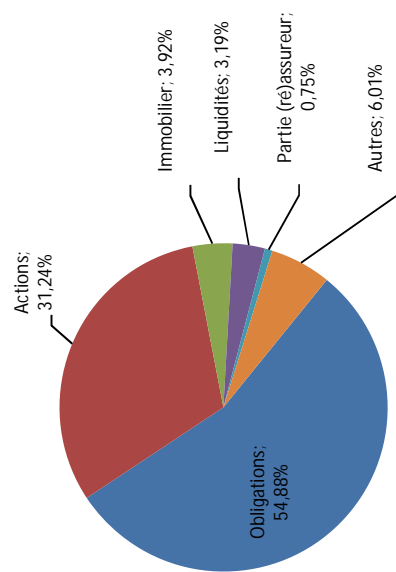
Graphique 70. Allocation des actifs, quintile 3, 2017



Graphique 71. Allocation des actifs, quintile 4, 2017



Graphique 72. Allocation des actifs, quintile 5, 2017



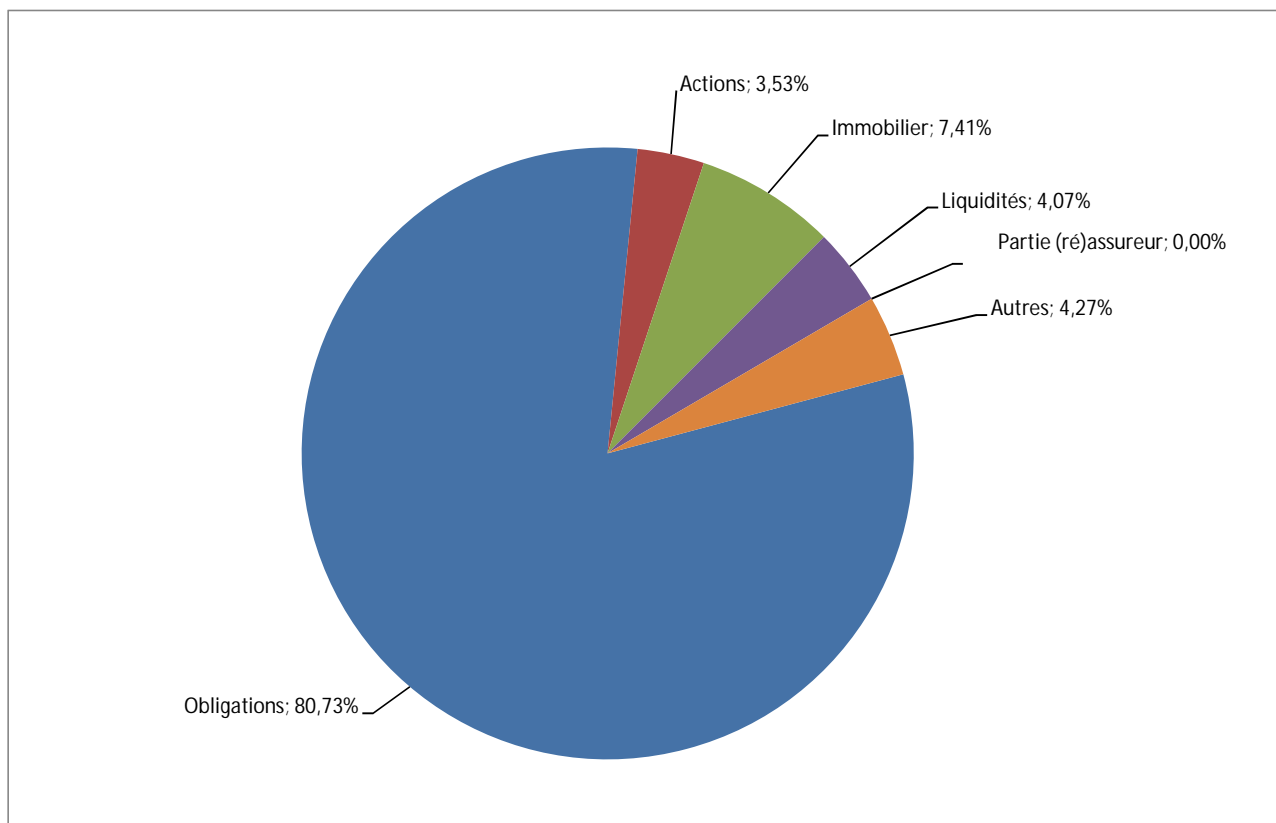
* Allocation des actifs calculée sur la base de la moyenne pondérée (au sein du quintile ou globalement).

** Ventilation en quintiles sur la base des réserves fin 2017.

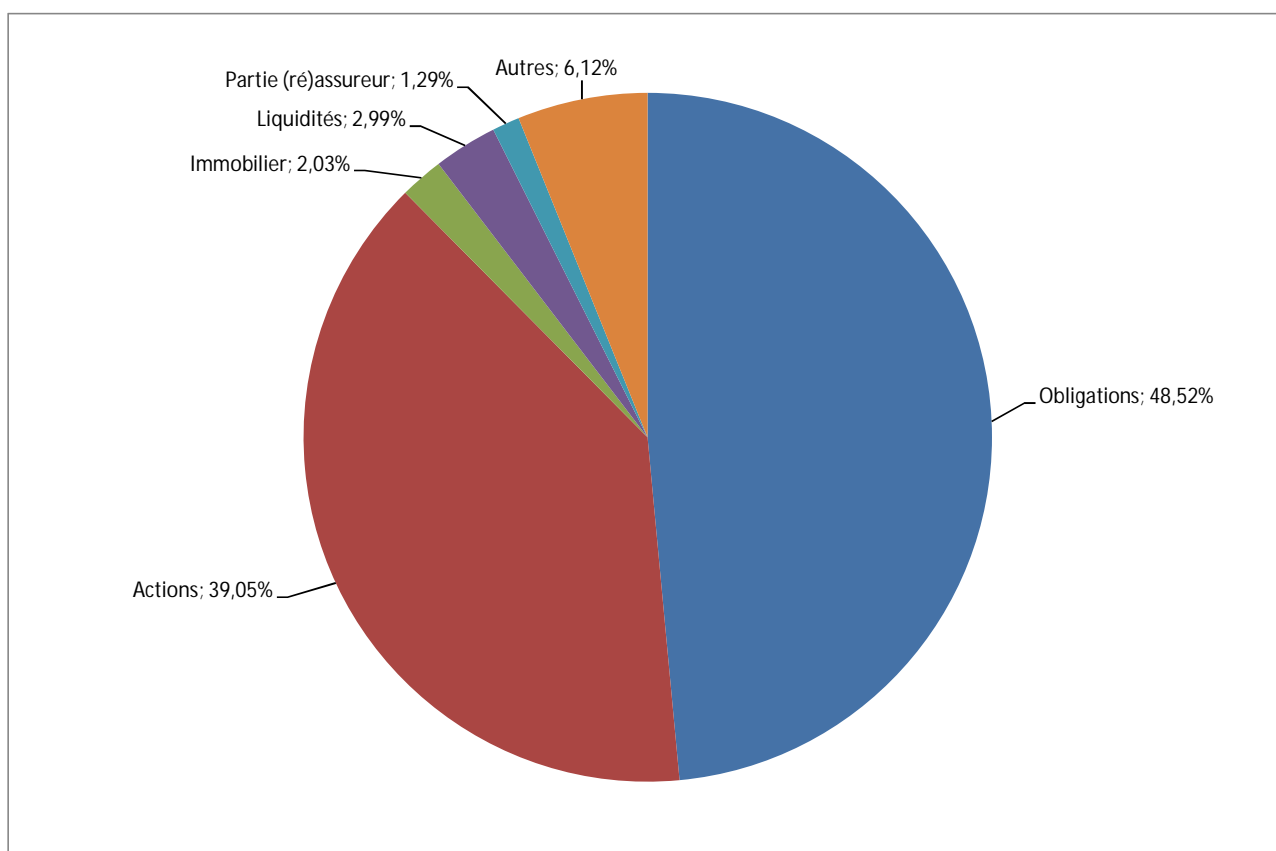
*** Les parts d'OPC ne sont pas considérées comme une classe d'actifs distincte. Les placements dans des OPC sont ventilés en fonction des actifs sous-jacents.

**** Les quintiles sont arrangés du plus petit quintile (1) au plus grand quintile (5).

Graphique 73. Allocation des actifs, entreprises d'assurances, 2017



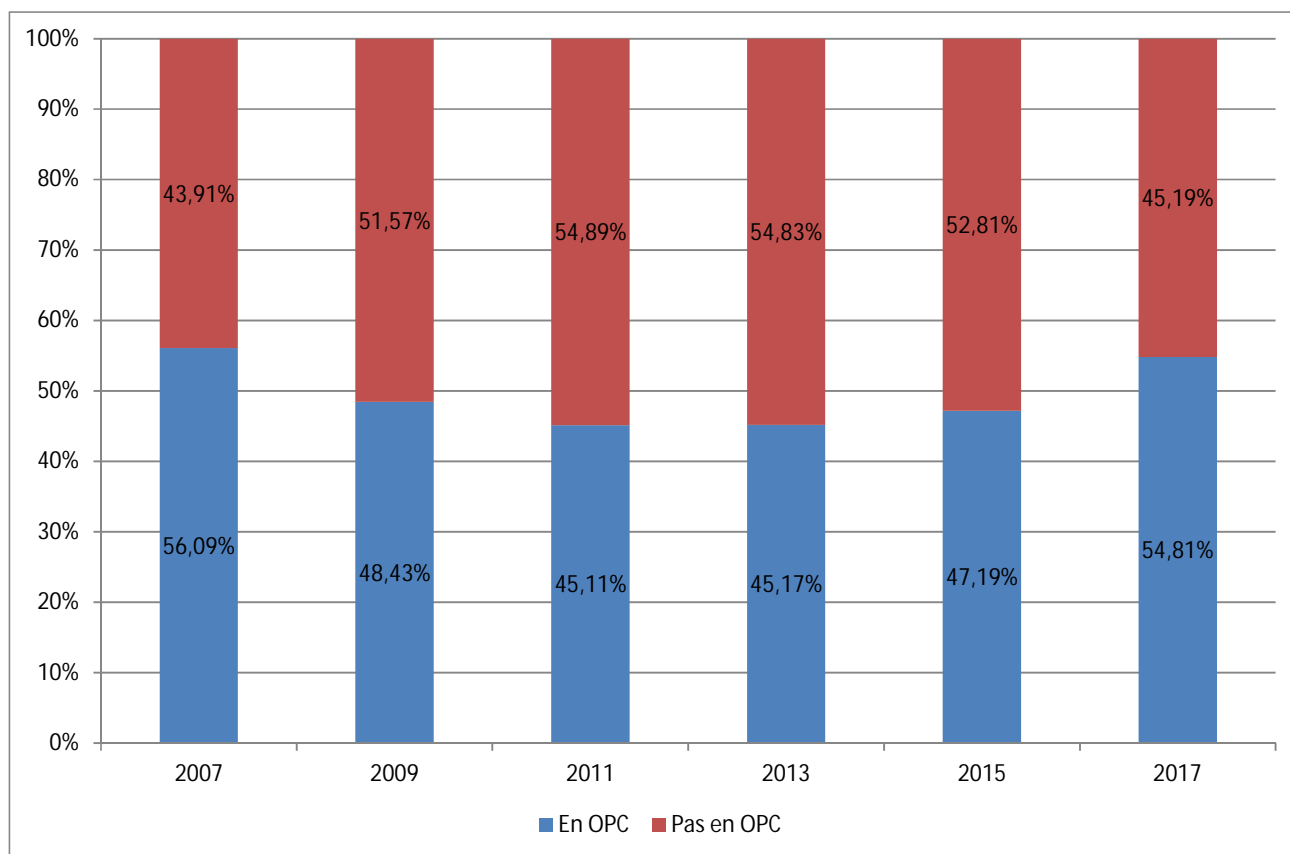
Graphique 74. Allocation des actifs, IRP, 2017



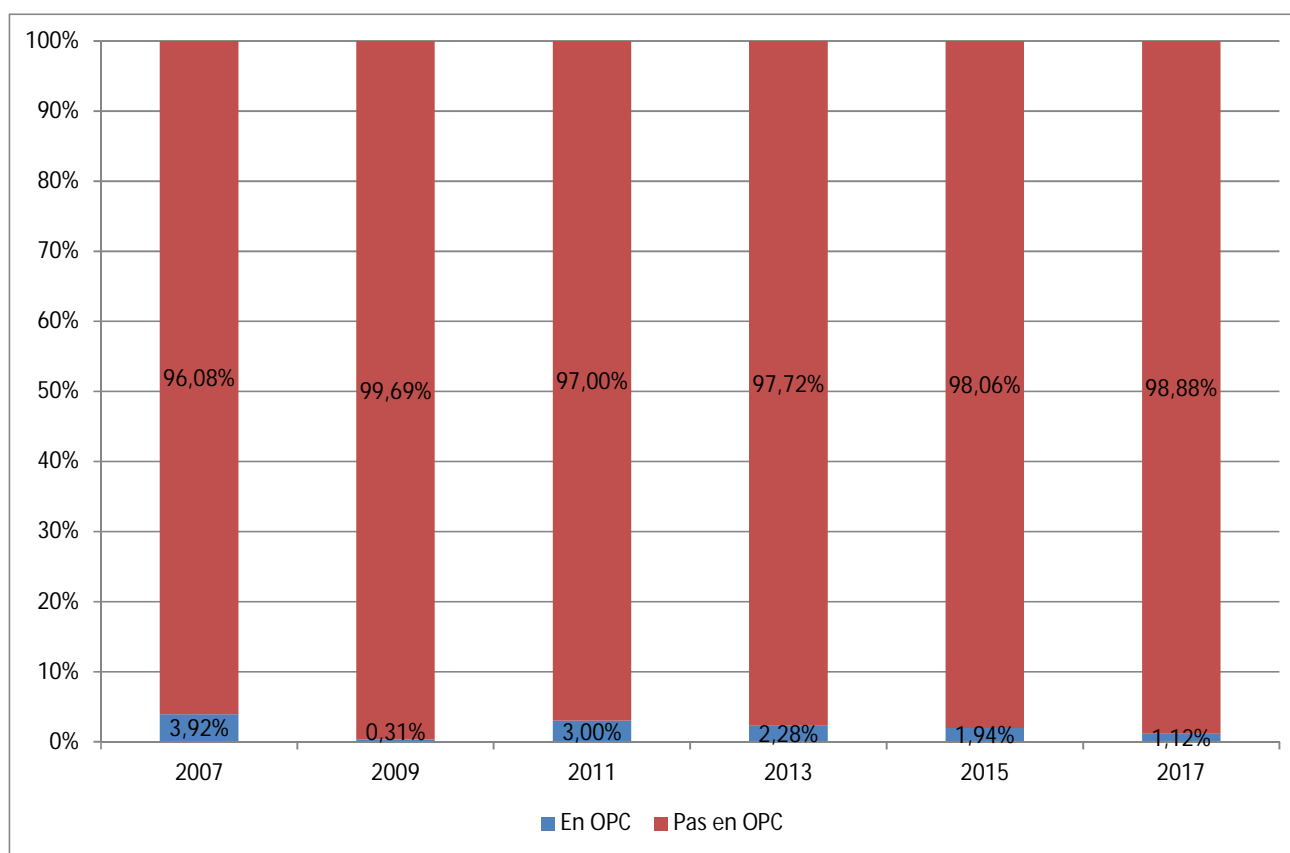
* Allocation des actifs calculée sur la base de la moyenne pondérée (au sein du quintile ou globalement).

** Les parts d'OPC ne sont pas considérées comme une classe d'actifs distincte. Les placements dans des OPC sont ventilés en fonction des actifs sous-jacents.

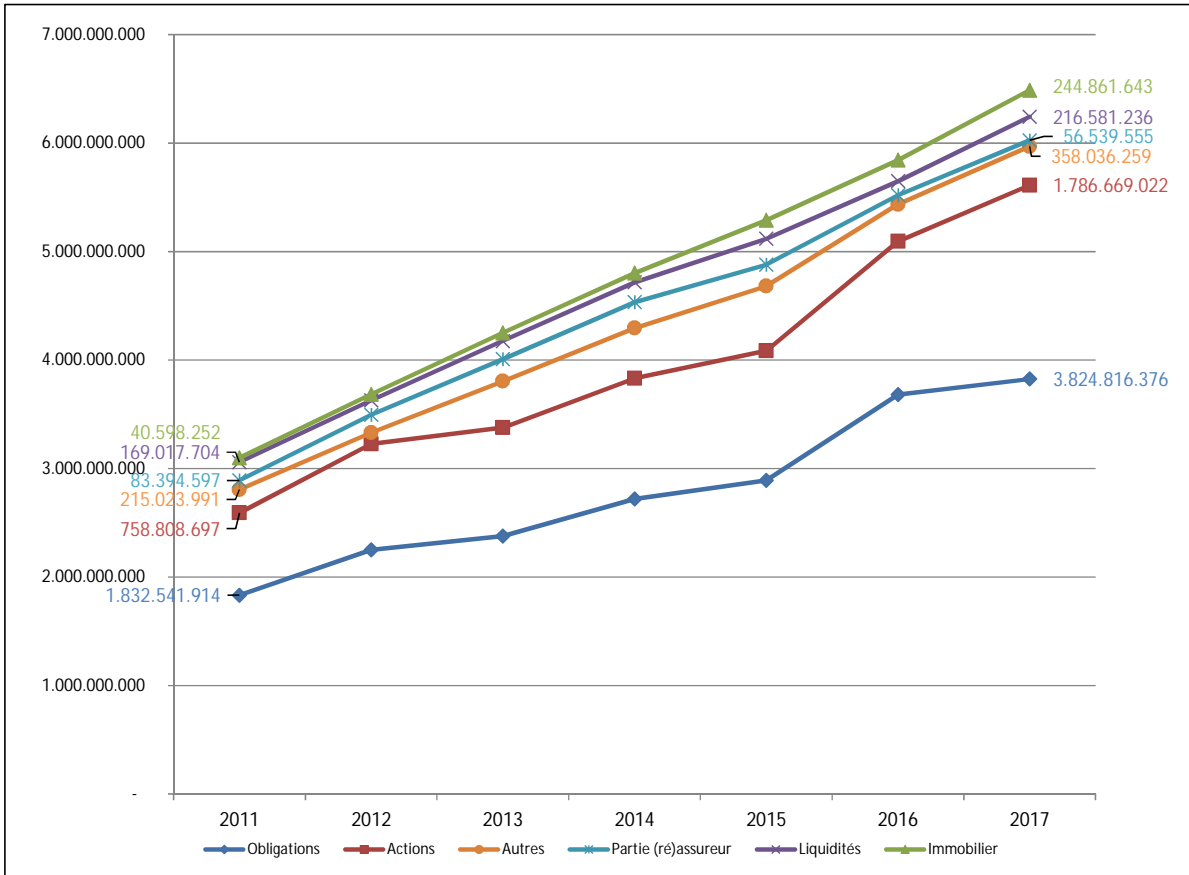
Graphique 75. IRP, pourcentage des réserves placées dans des OPC, 2007 - 2017



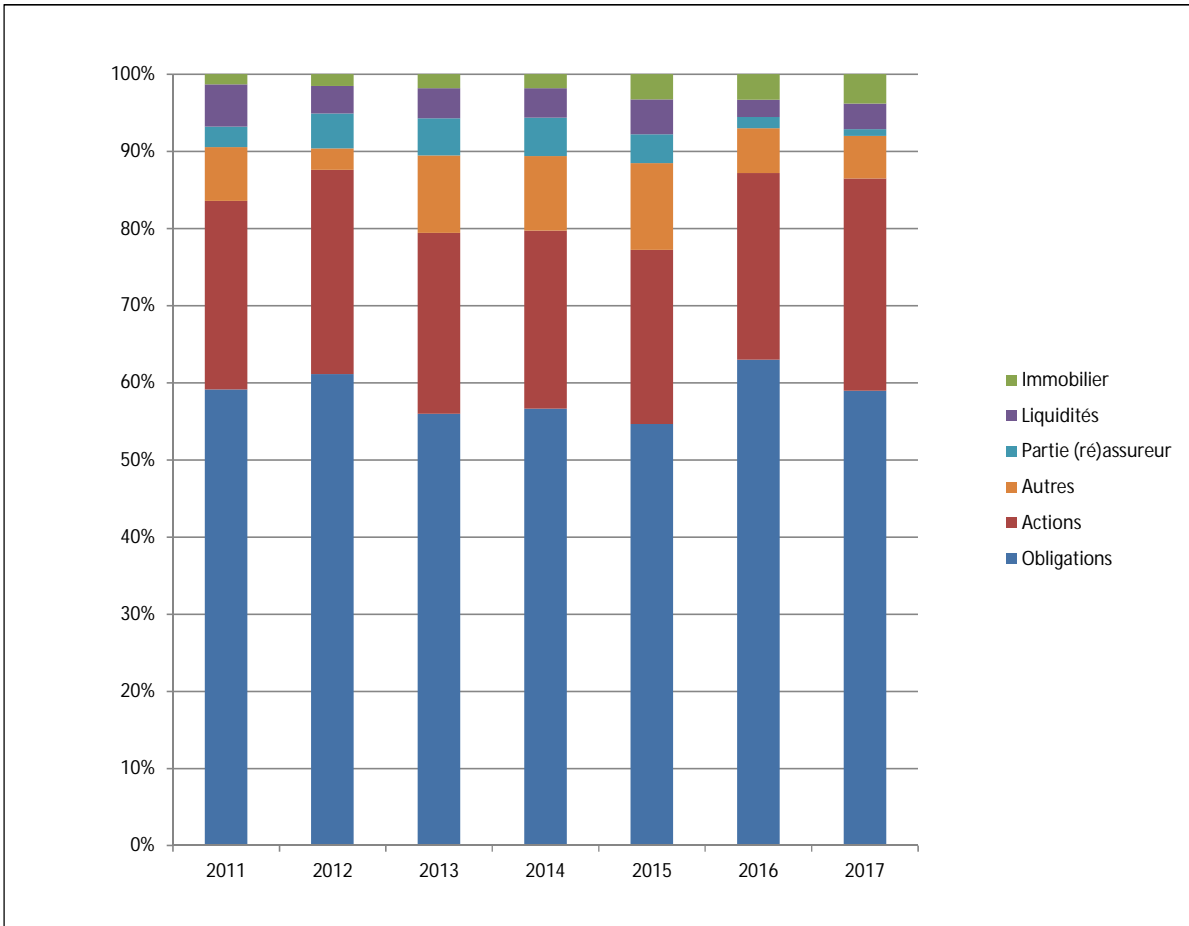
Graphique 76. Assureurs, pourcentage des réserves placées dans des OPC, 2007 - 2017



Graphique 77. Allocation des actifs, évolution des classes d'actifs, 2011 - 2017



Graphique 78. Allocation des actifs, 2011 - 2017



Graphique 79. Réserves pour lesquelles il est tenu compte des aspects sociaux, éthiques et environnementaux, montant total et part dans les réserves totales, 2007 - 2017 (*)

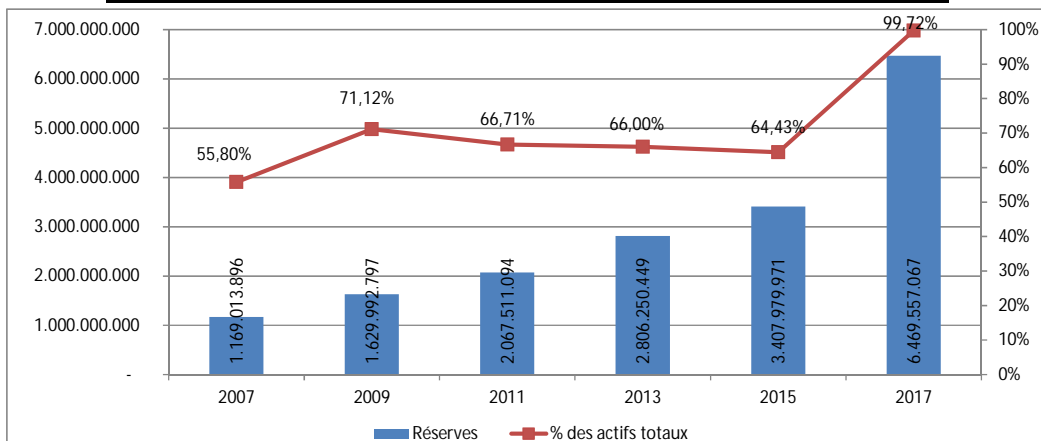


Tableau 56. Est-il tenu compte des aspects sociaux, éthiques et environnementaux, 2017

Régime de pension	Est-il tenu compte des aspects sociaux, éthiques et environnementaux?
102,01 Industrie des carrières Hainaut	Oui
102,06 Carrières de Gravier et de Sable	Oui
102,07 Carrières, cimenteries et fours à chaux de Tournai	
102,09 Carrières et fours de calcaire et dolomie	Oui
106,02 Industrie du béton	Oui
111 Constructions métallique, mécanique et électrique	Oui
112 Entreprises de garage	Oui
113,04 Tuileries	Oui
114 Industrie des briques	Oui
116 Ouvriers industrie chimique	Oui
118 Industrie alimentaire	Oui
120,02 Préparation du lin	Oui
121 Nettoyage	Oui
124 Construction	Oui
126 Ameublement et industrie transformatrice du bois	Oui
127 Commerce de combustibles	Non
130 Imprimeries, arts graphiques et journaux	Oui
132 144 145 Secteurs verts	Oui
139 Batellerie	Oui
140,01 Autobus et Autocars	Oui
140,03 Transport routier et la logistique	Oui
140,05 Déménagement	Oui
142,01 Récupération de métaux	Oui
143 Pêche maritime - Entrepôts	Oui
143 Pêche maritime - Marins pêcheurs	Oui
149,01 Électriciens	Oui
149,02 Carrosserie	Oui
149,03 Métaux précieux	Oui
149,04 Commerce du métal	Oui
207 Employés industrie chimique	Oui
209 Employés des fabrications métalliques	Oui
216 Employés occupés chez les notaires - Ancien régime	Oui
216 Employés occupés chez les notaires - Nouveau régime	Oui
220 Employés de l'industrie alimentaire - Assureur 1	Oui
220 Employés de l'industrie alimentaire - Assureur 2	Oui
226 Employés commerce international	Oui
301,01 Port d'Anvers	Oui
302 Industrie hôtelière - Assureur 1	Oui
302 Industrie hôtelière - Assureur 2	Oui
304 Spectacle	Oui
317 Services de gardiennage et/ou de surveillance	Oui
318,02 319,01 327,01 329,01 331 Non-marchand flamand	Oui
323 Immobilier	Oui
324 Industrie et commerce du diamant	Oui
326 Industrie du gaz et de l'électricité - DB - Assureur 1	Oui
326 Industrie du gaz et de l'électricité - DB - Assureur 2	Oui
326 Industrie du gaz et de l'électricité - DB - IRP	Oui
326 Industrie du gaz et de l'électricité - DB - IRP bis	Oui
326 Industrie du gaz et de l'électricité - DC - Assureur 1	Oui
326 Industrie du gaz et de l'électricité - DC - Assureur 2	Oui
326 Industrie du gaz et de l'électricité - DC - IRP	Oui
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	Oui
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale - DB	Oui
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale - DC	Oui
330 Établissements et services de santé	Oui

* Il fallait mentionner par unité de gestion s'il était tenu compte de critères éthiques, sociaux et environnementaux. Si la réponse à cette question était affirmative, il a été considéré, lors de l'établissement de ce graphique, que tel était le cas pour l'ensemble des réserves de l'unité de gestion en question.

Graphique 80. Rendement net du portefeuille, par quintile (*) et en moyenne, 2008 - 2017

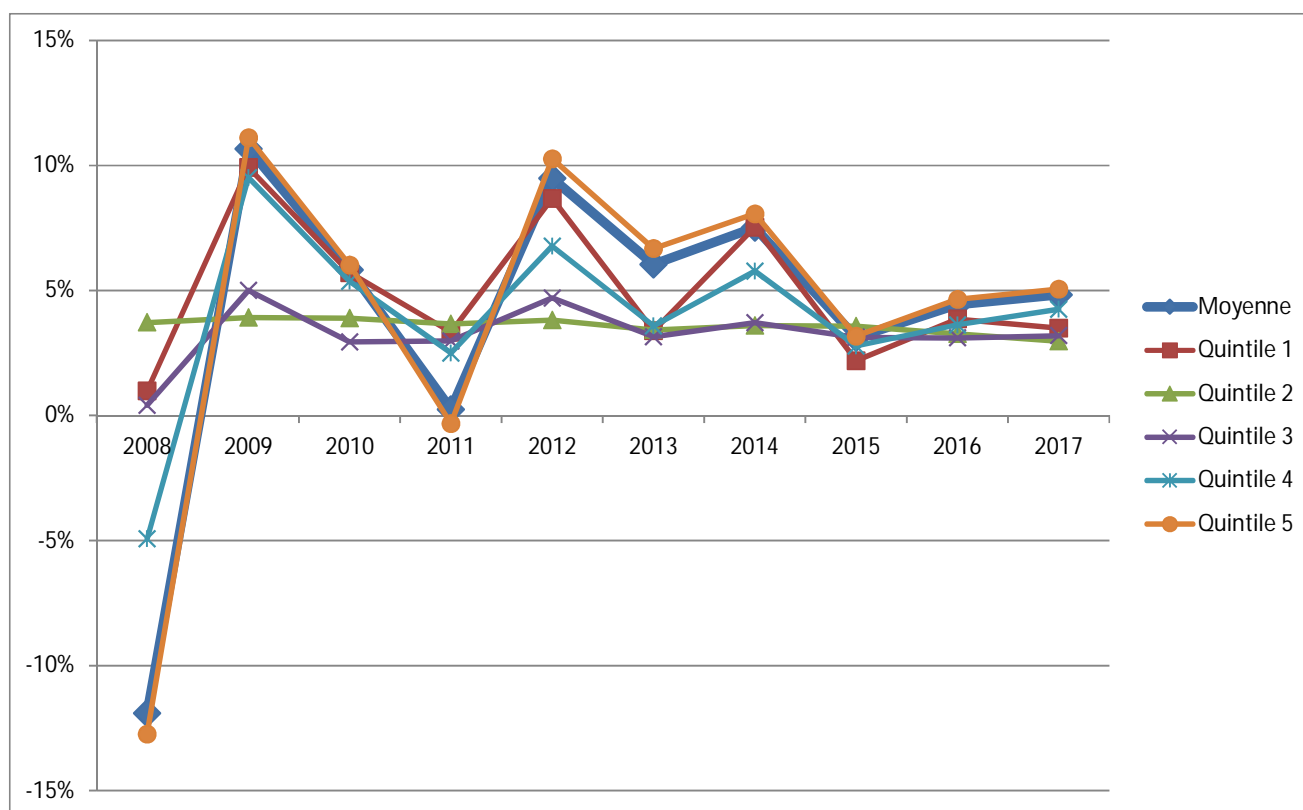


Tableau 57. Rendement net du portefeuille, par quintile et en moyenne, rendement maximum et minimum obtenu, rendement moyen selon le type d'organisme de pension (IRP/Assureur), 2008 - 2017

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Quintile 1	0,98%	9,92%	5,71%	3,33%	8,68%	3,39%	7,53%	2,19%	3,86%	3,50%
Quintile 2	3,72%	3,92%	3,89%	3,66%	3,82%	3,42%	3,60%	3,57%	3,27%	2,97%
Quintile 3	0,41%	5,01%	2,95%	2,98%	4,70%	3,15%	3,72%	3,13%	3,10%	3,19%
Quintile 4	-4,92%	9,51%	5,36%	2,49%	6,77%	3,58%	5,77%	2,78%	3,63%	4,25%
Quintile 5	-12,73%	11,12%	6,01%	-0,32%	10,27%	6,68%	8,06%	3,18%	4,64%	5,06%
Moyenne	-11,91%	10,67%	5,82%	0,24%	9,48%	6,04%	7,51%	3,12%	4,43%	4,83%
Maximum	4,78%	20,21%	7,84%	4,94%	15,75%	12,44%	13,52%	6,18%	5,77%	6,92%
Minimum	-27,33%	2,88%	0,00%	-6,18%	2,81%	2,22%	1,75%	0,75%	0,75%	0,17%
IRP	-17,31%	13,24%	6,57%	-1,20%	11,95%	7,47%	9,26%	3,17%	5,14%	5,88%
Assureur	3,45%	5,97%	4,35%	3,07%	4,83%	3,47%	4,27%	3,01%	2,91%	2,63%

* Ventilation en quintiles sur la base des réserves fin 2017.

Graphique 81. Unités de gestion au sein des régimes de pension de type contributions définies ou cash balance, ventilation selon le rendement octroyé aux comptes individuels, 2006 - 2017

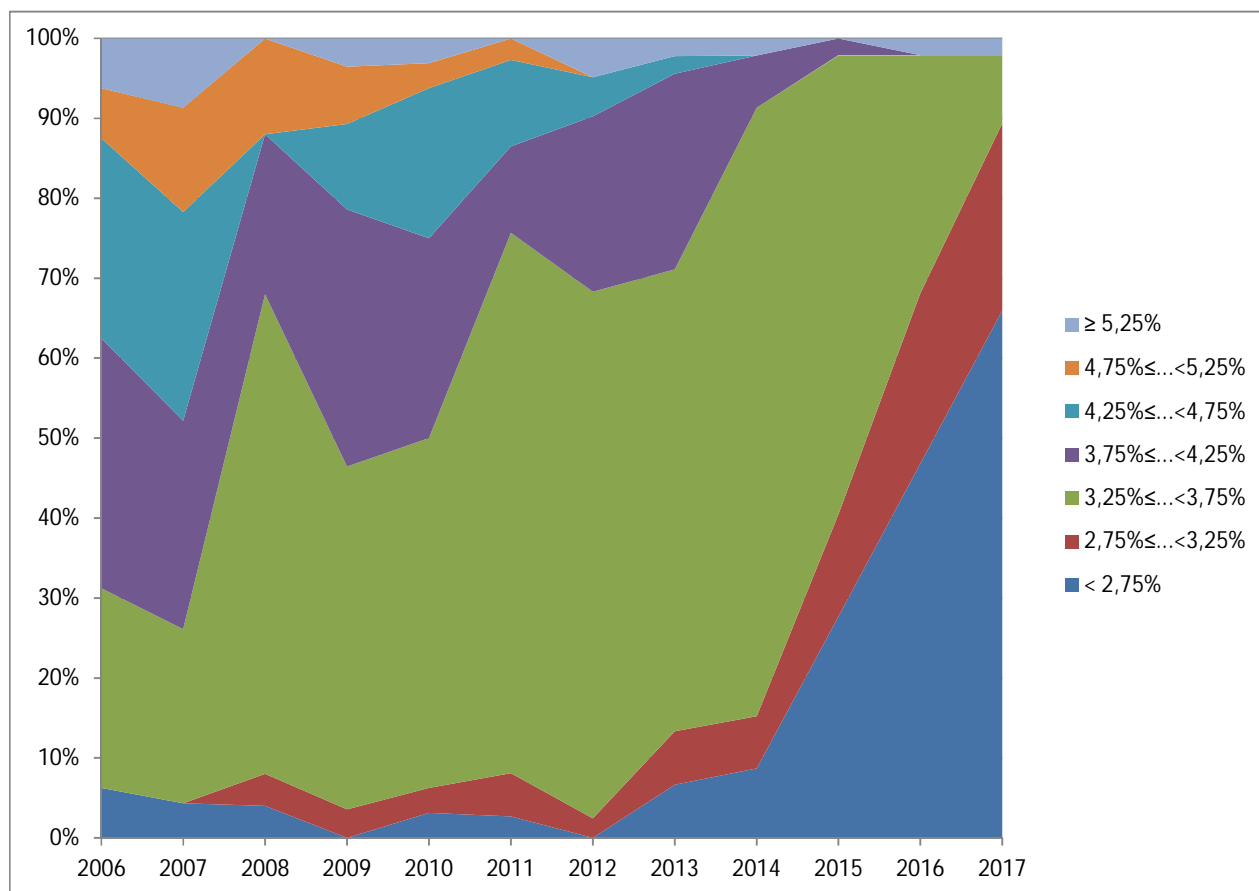


Tableau 58. Unités de gestion au sein des régimes de pension de type contributions définies ou cash balance, nombre selon le rendement octroyé aux comptes individuels, 2006 - 2017

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
< 2,75%	1	1	1	0	1	1	0	3	4	13	22	31
2,75% ≤ ... < 3,25%	0	0	1	1	1	2	1	3	3	6	10	11
3,25% ≤ ... < 3,75%	4	5	15	12	14	25	27	26	35	27	14	4
3,75% ≤ ... < 4,25%	5	6	5	9	8	4	9	11	3	1	0	0
4,25% ≤ ... < 4,75%	4	6	0	3	6	4	2	1	0	0	0	0
4,75% ≤ ... < 5,25%	1	3	3	2	1	1	0	0	0	0	0	0
≥ 5,25%	1	2	0	1	1	0	2	1	1	0	1	1
Total	16	23	25	28	32	37	41	45	46	47	47	47

Tableau 59. Unités de gestion au sein des régimes de pension de type contributions définies ou cash balance, rendement moyen octroyé selon le type d'organisme de pension (IRP/Assureur), rendement minimum et maximum octroyé, 2006 - 2017

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Moyenne IRP	2,95%	3,17%	-0,51%	5,67%	4,11%	1,73%	5,18%	3,49%	3,86%	2,71%	2,47%	2,92%
Moyenne assureur	4,21%	4,43%	3,72%	3,83%	3,68%	3,64%	3,57%	3,40%	3,20%	2,88%	2,64%	2,32%
Moyenne globale	3,98%	4,15%	2,87%	4,16%	3,75%	3,28%	3,84%	3,42%	3,30%	2,86%	2,61%	2,41%
Min	2,35%	2,73%	-15,10%	2,88%	0,00%	-6,51%	2,81%	2,25%	2,25%	0,50%	0,50%	0,17%
Max	5,25%	5,75%	5,00%	15,72%	7,84%	4,75%	10,41%	5,36%	7,83%	3,75%	5,69%	6,92%

Graphique 82. Affiliés actifs auprès de régimes de pension de type contributions définies ou cash balance, ventilation selon le rendement octroyé aux comptes individuels, 2008 - 2017

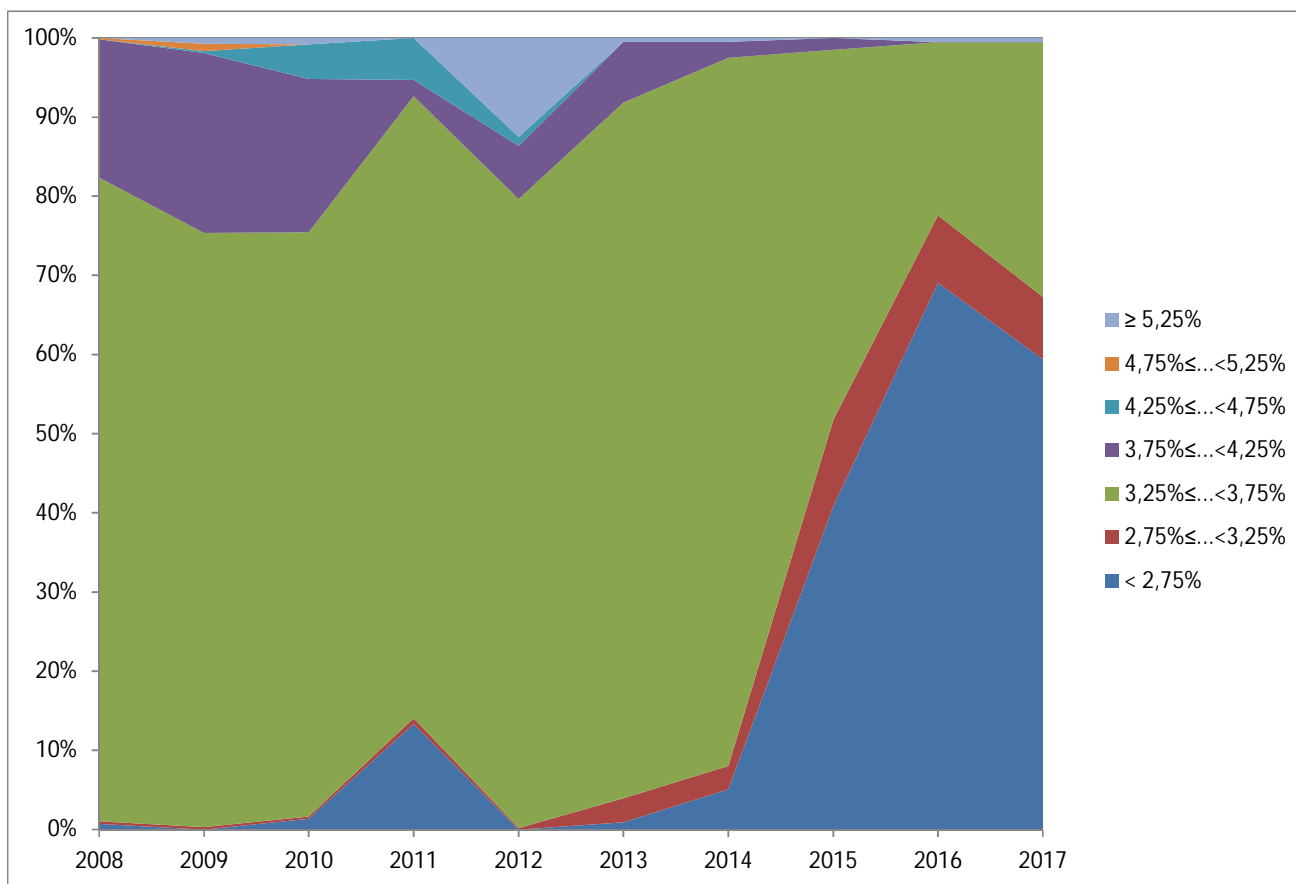


Tableau 60. Affiliés actifs auprès de régimes de pension de type contributions définies ou cash balance, nombre selon le rendement octroyé aux comptes individuels, 2008 - 2017

	2008	2009	2011	2013	2015	2017
< 2,75%	4.028	-	137.977	11.223	489.302	753.984
2,75% ≤ ... < 3,25%	1.884	1.935	7.756	36.748	130.849	100.357
3,25% ≤ ... < 3,75%	469.035	492.245	814.350	1.062.574	559.998	408.576
3,75% ≤ ... < 4,25%	100.623	148.919	21.202	92.749	18.053	-
4,25% ≤ ... < 4,75%	-	1.490	55.209	-	-	-
4,75% ≤ ... < 5,25%	1.113	6.136	-	-	-	-
≥ 5,25%	-	4.993	-	6.130	-	7.068
Total	576.683	655.718	1.036.494	1.209.424	1.198.202	1.269.985

Graphique 83. Réserves des régimes de pension de type contributions définies ou cash balance, ventilation selon le rendement octroyé aux comptes individuels, 2008 - 2017 (*)



Tableau 61. Réserves des régimes de pension de type contributions définies ou cash balance, montant total selon le rendement octroyé aux comptes individuels, 2008 - 2017 ()**

	2008	2009	2011	2013	2015	2017
< 2,75%	7.945	0	581.779	9.985	457.183	3.123.839
2,75%≤...<3,25%	5.519	6.586	33.634	72.257	189.536	522.401
3,25%≤...<3,75%	793.563	872.549	765.741	1.968.055	2.518.885	428.264
3,75%≤...<4,25%	71.083	145.201	172.252	334.658	98.913	0
4,25%≤...<4,75%	0	1.276	8.464	12.674	0	0
4,75%≤...<5,25%	3.501	106.760	8.123	0	0	0
≥ 5,25%	0	13.262	0	40.287	0	107.706
Totaal	881.612	1.145.635	1.569.994	2.437.916	3.264.518	4.182.211

* La forte augmentation de la tranche '< 2,75%' en 2011 ainsi que de la tranche '> 5,25%' en 2012 est causé par 1 CP avec beaucoup d'affiliés.

** Montants affichés en milliers.

Graphique 84. Unités de gestion au sein de régimes de pension de type contributions définies ou cash balance gérées par des assureurs, ventilation selon la hauteur des chargements d'encaissement, 2009 - 2017

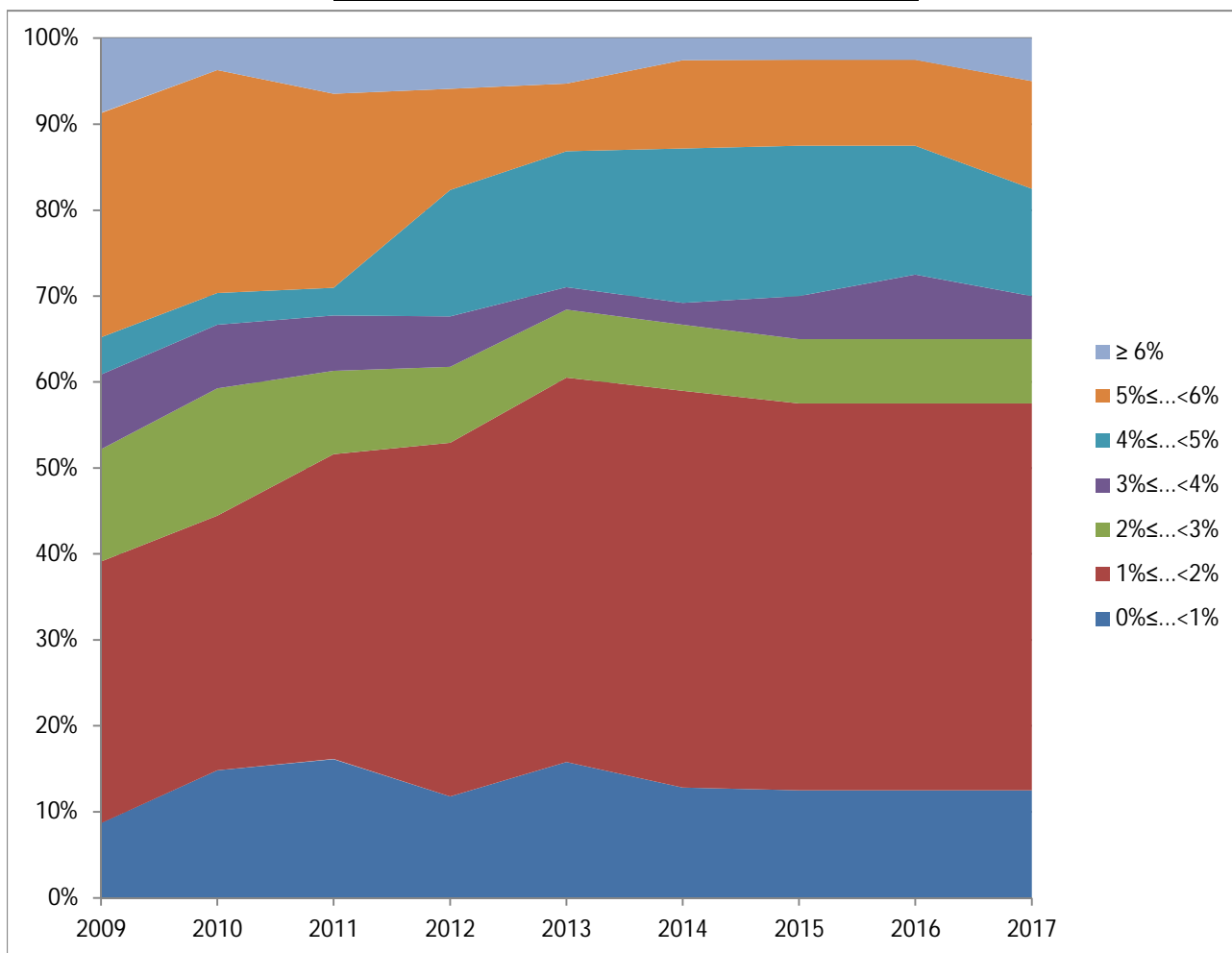
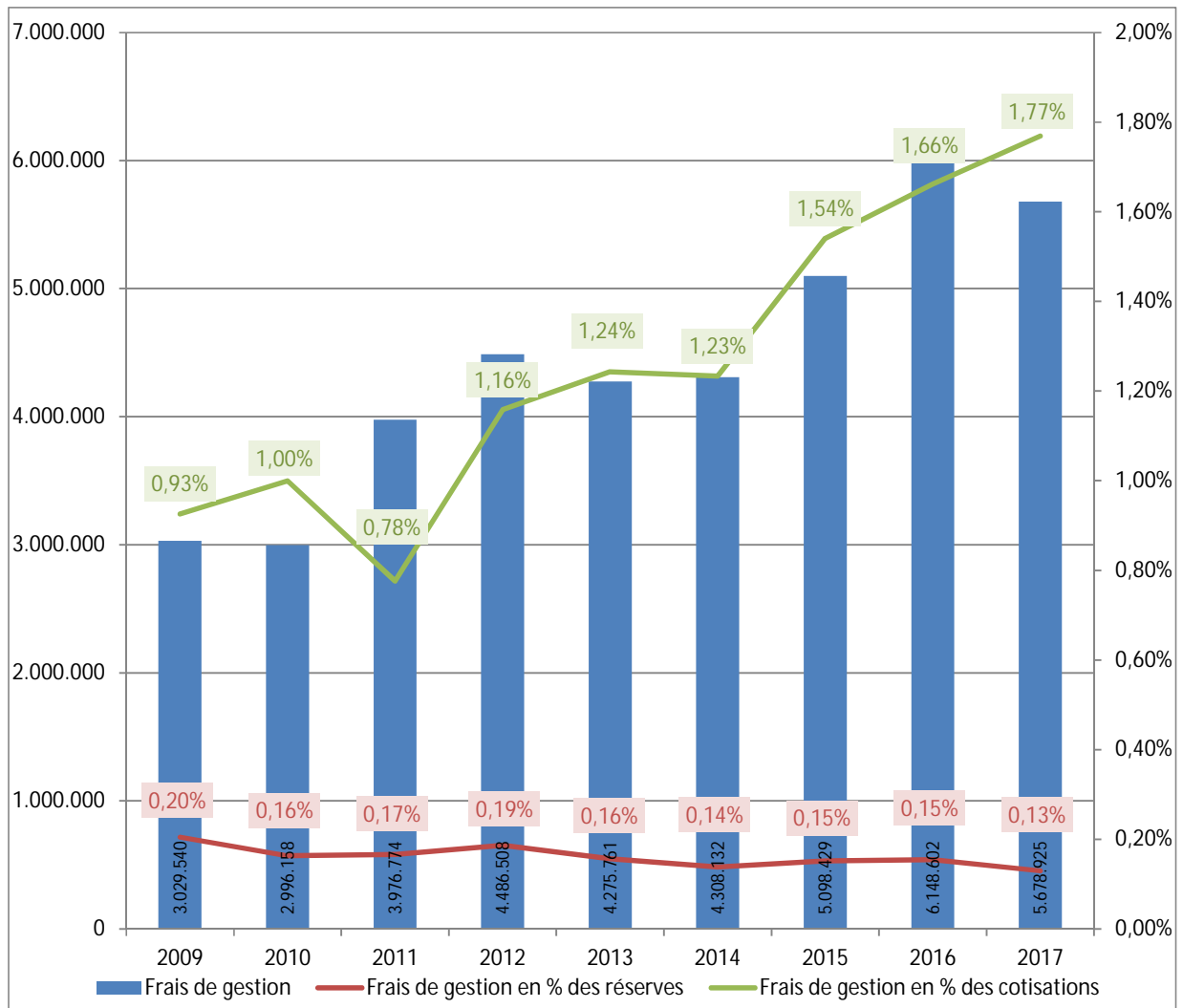


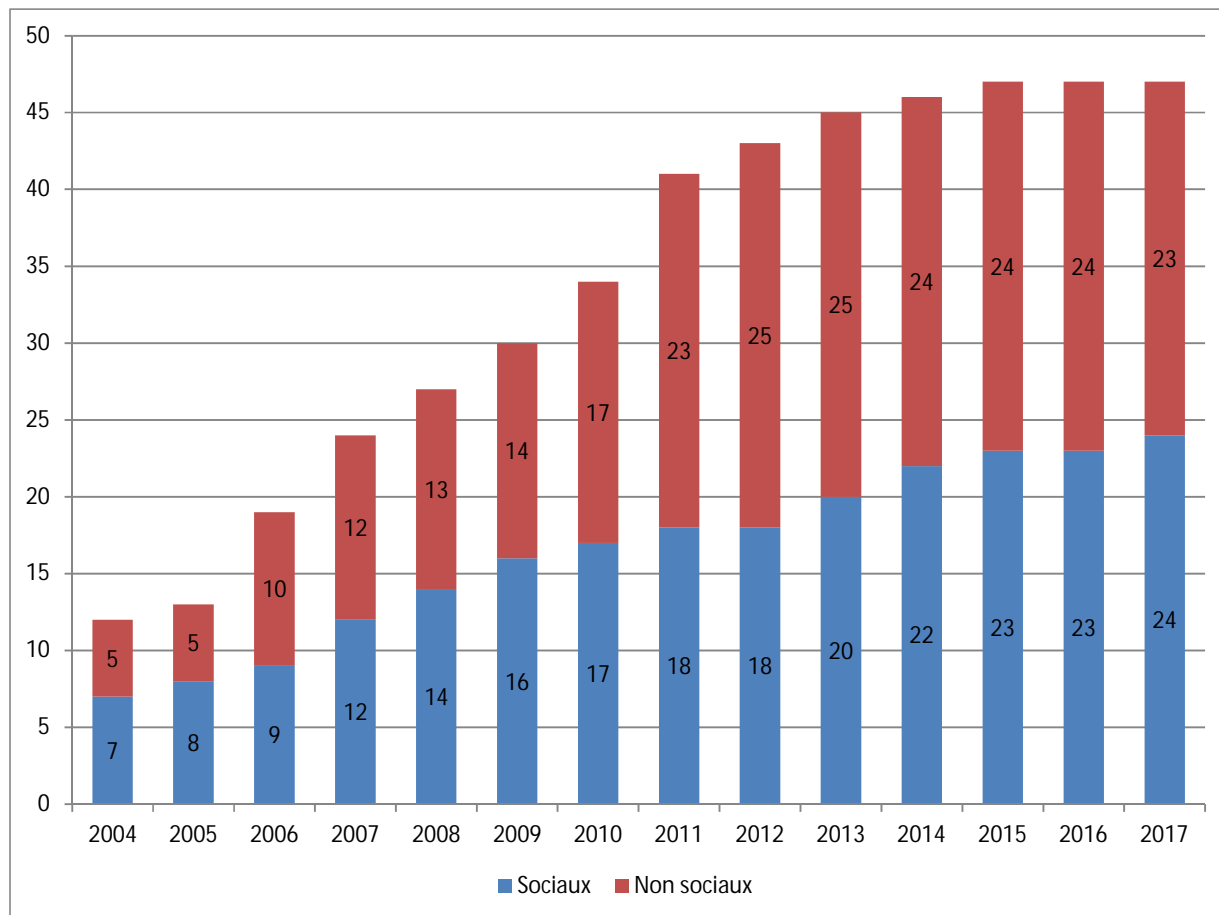
Tableau 62. Unités de gestion au sein de régimes de pension de type contributions définies ou cash balance gérées par des assureurs, nombre selon la hauteur des chargements d'encaissement, 2009 - 2017

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
0%≤...<1%	2	4	5	4	6	5	5	5	5
1%≤...<2%	7	8	11	14	17	18	18	18	18
2%≤...<3%	3	4	3	3	3	3	3	3	3
3%≤...<4%	2	2	2	2	1	1	2	3	2
4%≤...<5%	1	1	1	5	6	7	7	6	5
5%≤...<6%	6	7	7	4	3	4	4	4	5
≥ 6%	2	1	2	2	2	1	1	1	2
Total	23	27	31	34	38	39	40	40	40

Graphique 85. Frais de gestion dans les IRP, montants absolus et en % des cotisations et des réserves, 2009 - 2017



Graphique 86. Régimes de pension, nombre de régimes de pension sociaux et de régimes de pension non sociaux, 2004 - 2017



Graphique 87. Régimes de pension sociaux, ventilation selon le type d'organisme de solidarité, 2004 - 2017

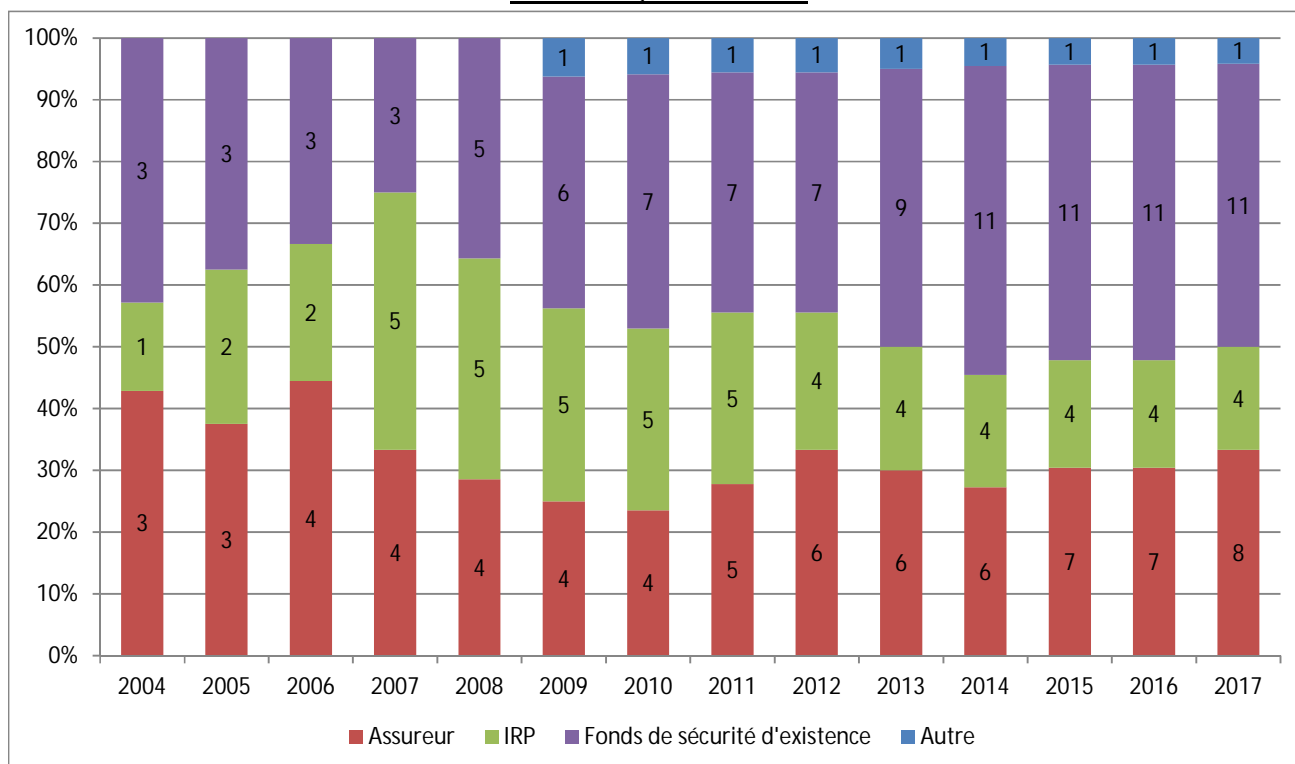


Tableau 63. Régimes de pension sociaux, nombre selon le type d'organisme de solidarité, 2008 - 2017

Organisme de solidarité	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Assureur	4	4	4	5	6	6	6	7	7	8
IRP	5	5	5	5	4	4	4	4	4	4
Fonds de sécurité d'existence	5	6	7	7	7	9	11	11	11	11
Autre	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Total	14	16	17	18	18	20	22	23	23	24

Graphique 88. Cotisations pour le volet solidarité, ventilation par commission paritaire, 2017

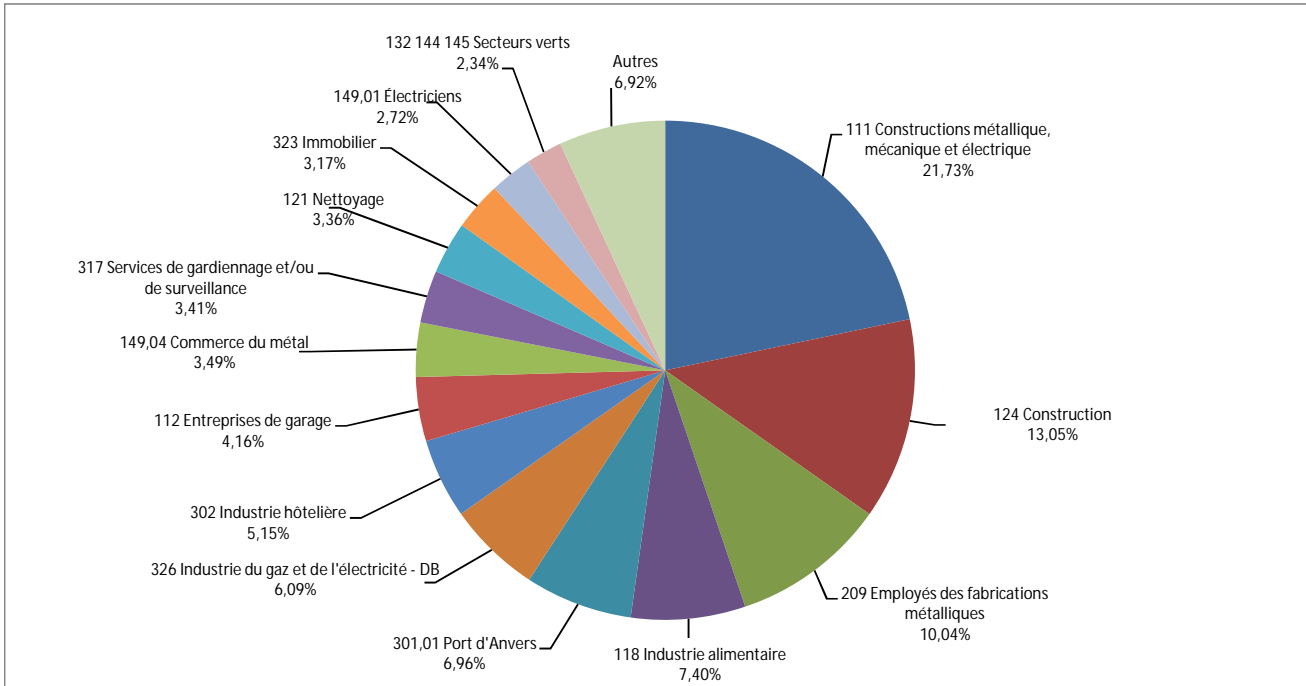


Tableau 64. Cotisations pour le volet solidarité, par commission paritaire et au total, 2007 - 2017 (*)

Commission paritaire	2007	2009	2011	2013	2015	2017
102,09 Carrières et fours de calcaire et dolomie				5.175	9.486	8.878
106,02 Industrie du béton					162.667	155.063
111 Constructions métallique, mécanique et électrique	3.616.010	2.985.150	3.307.538	3.235.877	3.114.580	3.240.782
112 Entreprises de garage	351.318	421.995	441.636	507.089	550.100	621.074
118 Industrie alimentaire	603.183	742.480	817.315	895.145	1.067.418	1.104.338
120,02 Préparation du lin	1.328	1.508	26.559			
121 Nettoyage		355.748	379.259	404.299	469.283	501.612
124 Construction	1.969.626	1.856.860	3.095.078	2.609.378	2.326.371	1.946.630
126 Ameublement et industrie transformatrice du bois		175.611	180.000	180.000	210.000	210.000
127 Commerce de combustibles	38.957	42.588	48.455	49.567	59.790	69.245
132 144 145 Secteurs verts		66.538	159.419	230.654	293.301	348.339
140,01 Autobus et Autocars		55.875	210.014	229.676	234.892	254.345
140,05 Déménagement			7.931	22.803	10.491	13.878
142,01 Récupération de métaux	16.593	29.606	25.711	37.890	46.590	41.586
149,01 Électriciens	427.118	504.502	511.383	554.814	548.436	406.329
149,02 Carrosserie	56.471	81.336	91.854	94.678	110.344	124.083
149,03 Métaux précieux					2.985	3.422
149,04 Commerce du métal	247.470	346.270	342.412	443.824	424.220	521.289
209 Employés des fabrications métalliques						1.497.286
220 Employés de l'industrie alimentaire				109.880	92.304	152.043
301,01 Port d'Anvers	887.413	765.069	864.265	898.786	941.200	1.038.123
302 Industrie hôtelière				238.300	650.489	767.768
317 Services de gardiennage et/ou de surveillance					340.607	509.157
323 Immobilier			78.000	282.183	320.962	473.397
326 Industrie du gaz et de l'électricité - DB	8.950.914	6.694.618	10.626.367	7.549.722	3.673.502	908.432
Total	17.166.401	15.125.755	21.213.196	18.579.741	15.660.018	14.917.099

* Le volet solidarité pour la CP 120.02 a été arrêté le 1 janvier 2012.

Graphique 89. Cotisations pour le volet solidarité, montant total, 2004 - 2017

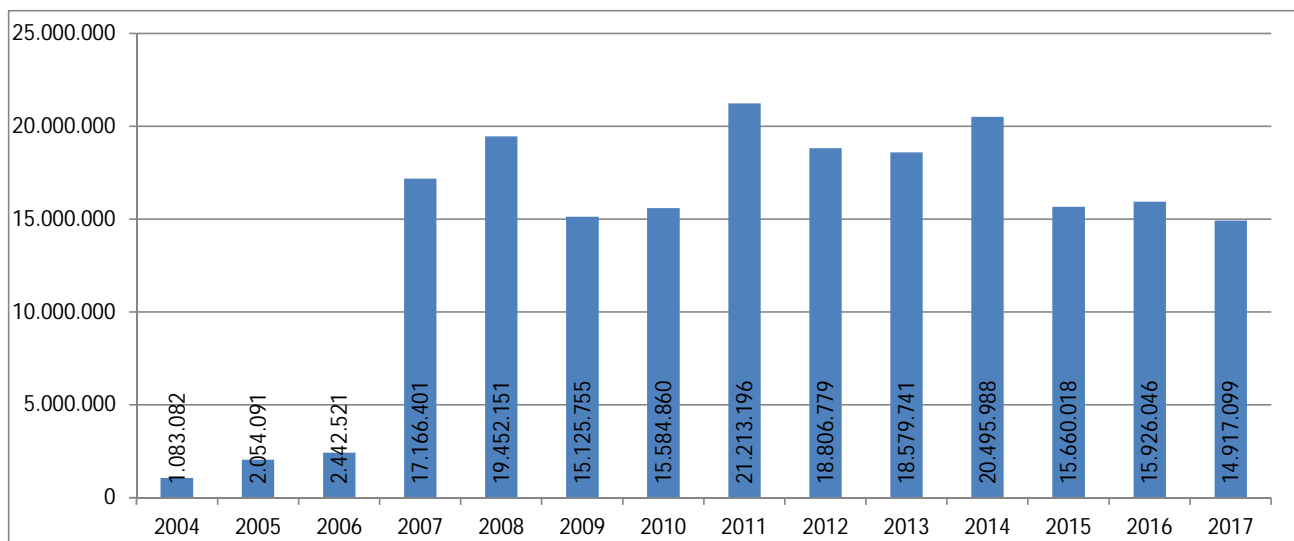


Tableau 65. Cotisations pour le volet solidarité, montant par commission paritaire et montant total, 2007 - 2017 (*)

Paritaire comité	2007	2009	2011	2013	2015	2017
102,09 Carrières et fours de calcaire et dolomie	-	-	-	0,03%	0,06%	0,06%
106,02 Industrie du béton	-	-	-	-	1,04%	1,04%
111 Constructions métallique, mécanique et électrique	21,06%	19,74%	15,59%	17,42%	19,89%	21,73%
112 Entreprises de garage	2,05%	2,79%	2,08%	2,73%	3,51%	4,16%
118 Industrie alimentaire	3,51%	4,91%	3,85%	4,82%	6,82%	7,40%
120,02 Préparation du lin	0,01%	0,01%	0,13%	-	-	-
121 Nettoyage	-	2,35%	1,79%	2,18%	3,00%	3,36%
124 Construction	11,47%	12,28%	14,59%	14,04%	14,86%	13,05%
126 Ameublement et industrie transformatrice du bois	-	1,16%	0,85%	0,97%	1,34%	1,41%
127 Commerce de combustibles	0,23%	0,28%	0,23%	0,27%	0,38%	0,46%
132 144 145 Secteurs verts	-	0,44%	0,75%	1,24%	1,87%	2,34%
140,01 Autobus et Autocars	-	0,37%	0,99%	1,24%	1,50%	1,71%
140,05 Déménagement	-	-	0,04%	0,12%	0,07%	0,09%
142,01 Récupération de métaux	0,10%	0,20%	0,12%	0,20%	0,30%	0,28%
149,01 Électriciens	2,49%	3,34%	2,41%	2,99%	3,50%	2,72%
149,02 Carrosserie	0,33%	0,54%	0,43%	0,51%	0,70%	0,83%
149,03 Métaux précieux	-	-	-	-	0,02%	0,02%
149,04 Commerce du métal	1,44%	2,29%	1,61%	2,39%	2,71%	3,49%
209 Employés des fabrications métalliques	-	-	-	-	-	10,04%
220 Employés de l'industrie alimentaire	-	-	-	0,59%	0,59%	1,02%
301,01 Port d'Anvers	5,17%	5,06%	4,07%	4,84%	6,01%	6,96%
302 Industrie hôtelière	-	-	-	1,28%	4,15%	5,15%
317 Services de gardiennage et/ou de surveillance	-	-	-	-	2,18%	3,41%
323 Immobilier	-	-	0,37%	1,52%	2,05%	3,17%
326 Industrie du gaz et de l'électricité - DB	52,14%	44,26%	50,09%	40,63%	23,46%	6,09%
Total	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

* Le volet solidarité pour la CP 120.02 a été arrêté le 1 janvier 2012.

Tableau 66. Contenu de l'engagement de solidarité, 2017

Régime	Social?	1° Financement de la pension complémentaire pendant							2° Rente compensant la perte de revenus en cas de		3° Rente en cas de maladie grave	4° Augmentation des rentes en cours
		Chômage temporaire	Chômage	Incapacité de travail	Cours	Interruption de carrière	Failite	Incapacité de travail	Décès			
102.01	NO											
102.06	NO											
102.07	YES	•		•							•	
102.09	YES	•		•								•
106.02	YES			•					•			•
111	YES	•		•							•	
112	YES	•		•							•	
113.04	NO											
114	NO											
116	NO											
118	YES	•		•							•	
120.02 (*)	NO											
121	YES			• (**)				• (***)			•	
124	YES	•		•							•	
126	YES	•		•							•	
127	YES							•				•
130	NO											
132 - 144 - 145	YES			•							•	
139	NO											
140.01	YES	•		•							•	
140.03	NO											
140.05	YES	•		•							•	
142.01	YES	•		•							•	
143 (Entrepôts)	NO											
143 (Marins pêcheurs)	NO											
149.01	YES	•		•							•	
149.02	YES	•		•							•	
149.03	YES	•		•							•	
149.04	YES	•		•							•	
207	NO											
209 (***)	YES	•		•							•	

Régime	Social?	1° Financement de la pension complémentaire pendant							2° Rente compensant la perte de revenus en cas de		3° Rente en cas de maladie grave	4° Augmentation des rentes en cours
		Chômage temporaire	Chômage	Incapacité de travail	Cours	Interruption de carrière	Failite	Incapacité de travail	Décès			
216	NO											
220	YES	•		•			•				•	
226	NO											
301.01	YES	•	•	•								•
302	YES			•			•				•	
304	NO											
317	YES			•			•				•	
318.02, 319.01, 327.01, 329.01 et 331	NO											
323	YES			•			•				•	
324	NO											
326 DC	NO											
326 DB	YES											
326 DB bis	NO			•								
328.01	NO											
328.03 DC	NO											
328.03 DB	NO											
330	NO											

* Le volet solidarité a été arrêté le 1 janvier 2012.

** Uniquement repos d'accouchement ou de maternité.

*** Uniquement congés thématiques.

**** Le volet solidarité est entré en vigueur le 1 janvier 2017.

Graphique 90. Prestations de solidarité, ventilation selon leur nature, 2017

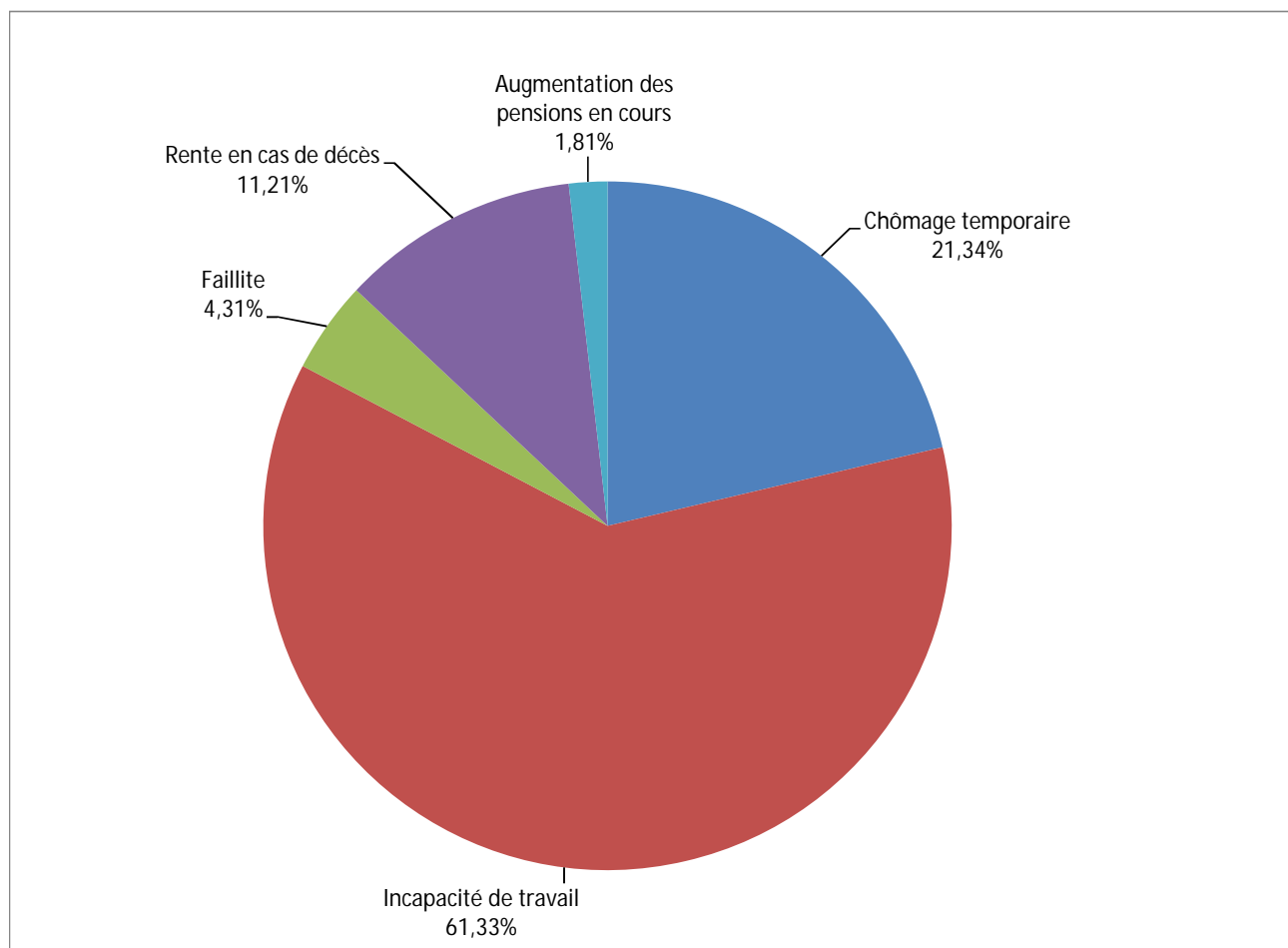


Tableau 67. Prestations de solidarité, ventilation selon leur nature, 2009 - 2017

Prestation de solidarité	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Chômage temporaire	44,38%	31,72%	18,95%	28,89%	33,75%	26,22%	24,26%	23,69%	21,34%
Incapacité de travail	49,75%	60,60%	72,19%	62,81%	58,22%	62,24%	65,24%	62,90%	61,33%
Faillite	0,65%	0,35%	0,49%	1,83%	0,55%	1,50%	0,06%	2,30%	4,31%
Total périodes assimilées	94,78%	92,67%	91,63%	93,53%	92,52%	89,97%	89,56%	88,89%	86,98%
Rente en cas de décès	4,53%	4,92%	5,91%	6,47%	7,27%	8,45%	10,44%	11,11%	11,21%
Augmentation des pensions en cours	0,69%	2,41%	2,46%	0,00%	0,21%	1,58%	0,00%	0,00%	1,81%
Total général	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Graphique 91. Poursuite du financement de la pension complémentaire pendant les périodes de chômage temporaire, montant selon la nature de la prestation, 2004 - 2017

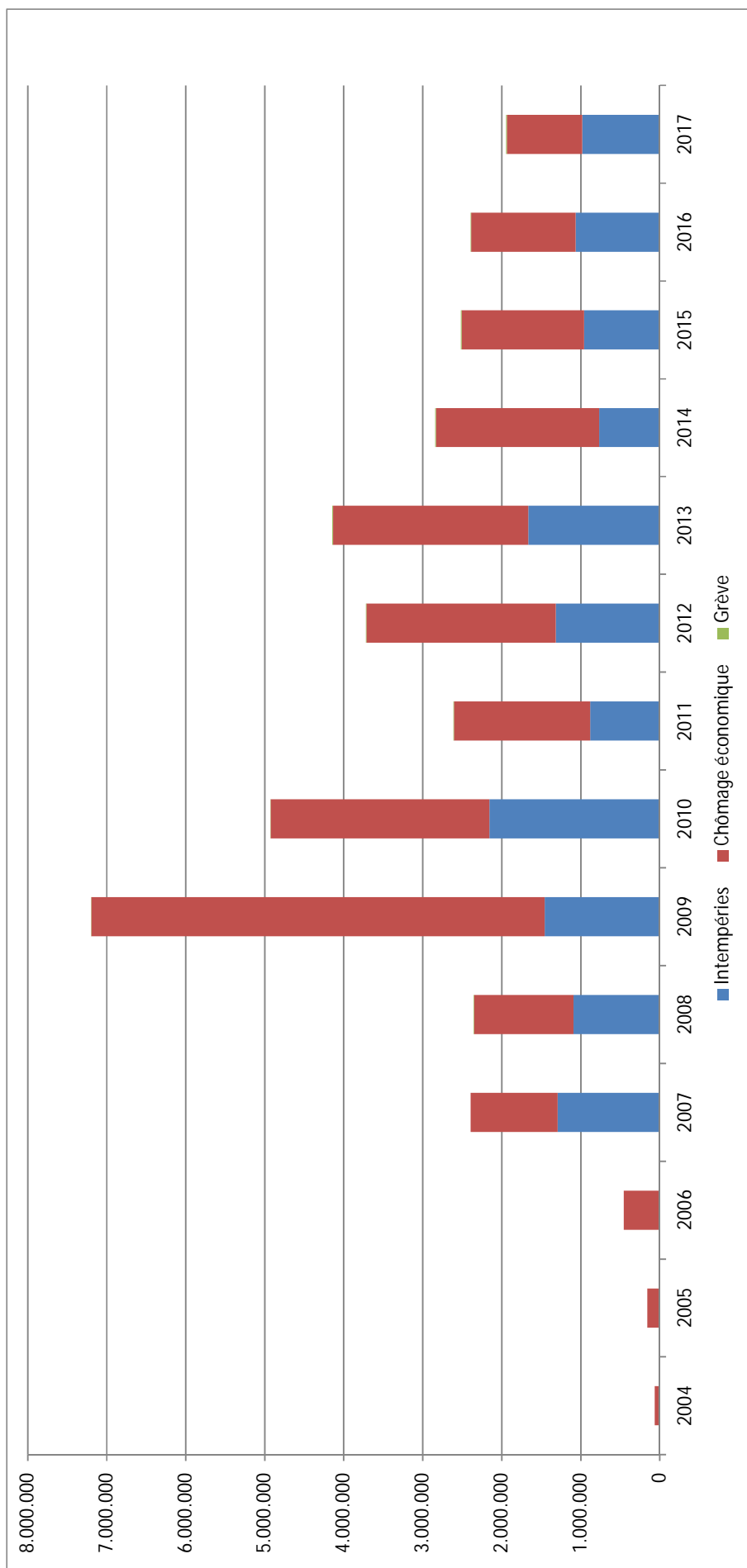


Tableau 68. Poursuite du financement de la pension complémentaire pendant les périodes de chômage temporaire, montant selon la nature de la prestation, 2008 - 2017

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Intempéries	1.091.909	1.456.184	2.155.979	879.993	1.317.955	1.663.536	766.712	959.777	1.063.999	980.648
Chômage économique	1.259.567	5.737.185	2.767.689	1.724.890	2.396.587	2.472.213	2.067.476	1.550.106	1.323.457	955.920
Grève	5.079	4.987	5.287	7.800	5.939	10.593	10.109	8.517	7.096	9.055
Total	2.356.554	7.198.356	4.928.955	2.612.684	3.720.481	4.146.341	2.844.297	2.518.400	2.394.552	1.945.622

Graphique 92. Poursuite du financement de la pension complémentaire pendant les périodes d'incapacité de travail, ventilation des prestations selon leur nature, 2009 - 2017

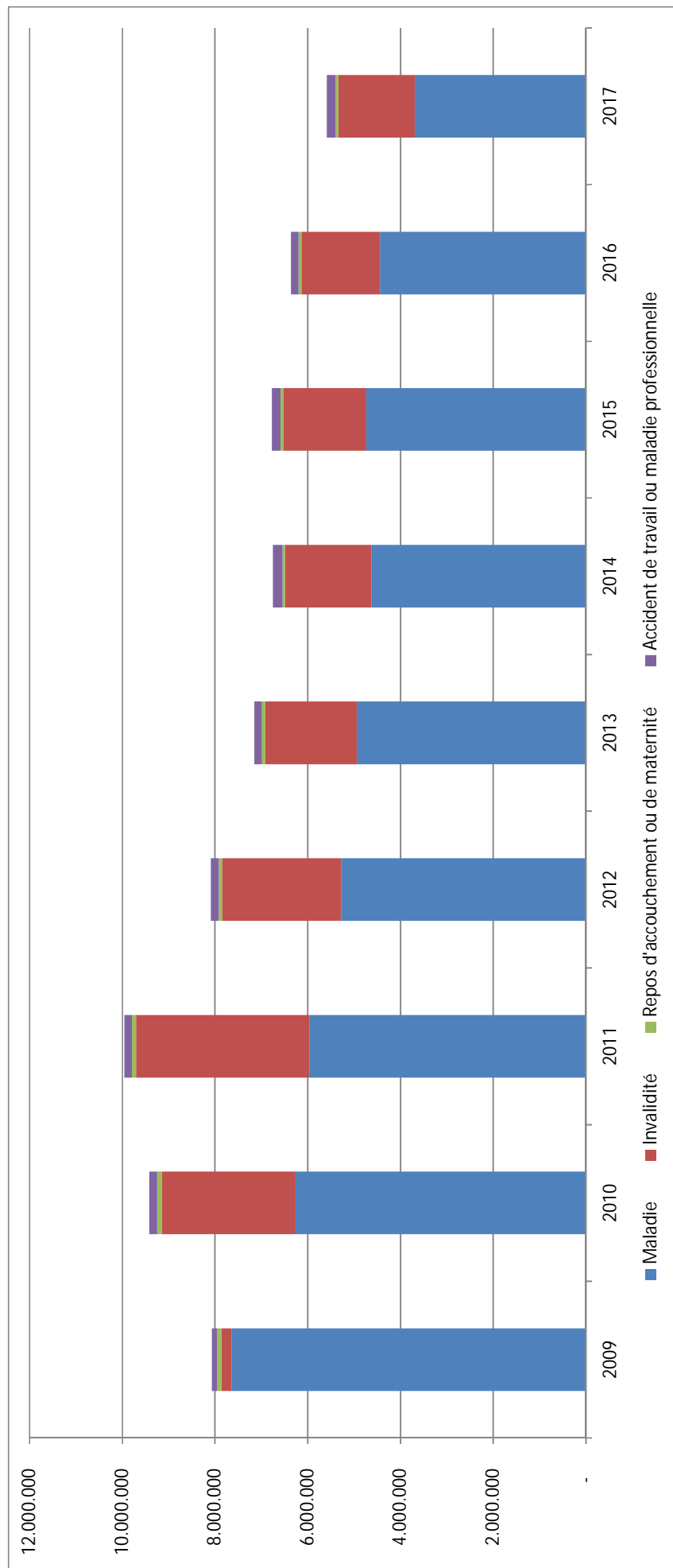


Tableau 69. Poursuite du financement de la pension complémentaire pendant les périodes d'incapacité de travail, montant selon la nature de la prestation, 2009 - 2017

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Maladie	7.647.696	6.264.091	5.967.323	5.282.320	4.939.411	4.628.974	4.738.521	4.443.280	3.692.234
Invalidité	212.205	2.886.695	3.733.396	2.567.750	1.979.421	1.862.375	1.782.926	1.692.746	1.648.900
Repos d'accouchement ou de maternité	92.553	96.709	90.557	70.260	70.201	52.560	63.603	61.633	61.189
Accident de travail ou maladie professionnelle	117.305	168.283	164.417	171.133	164.897	207.879	189.429	162.640	189.616
Total	8.069.759	9.415.778	9.955.694	8.091.463	7.153.931	6.751.788	6.774.480	6.360.299	5.591.939

Graphique 93. Poursuite du financement de la pension complémentaire pendant les périodes d'interruption de carrière et de crédit-temps, ventilation selon la nature des prestations, 2008 - 2017

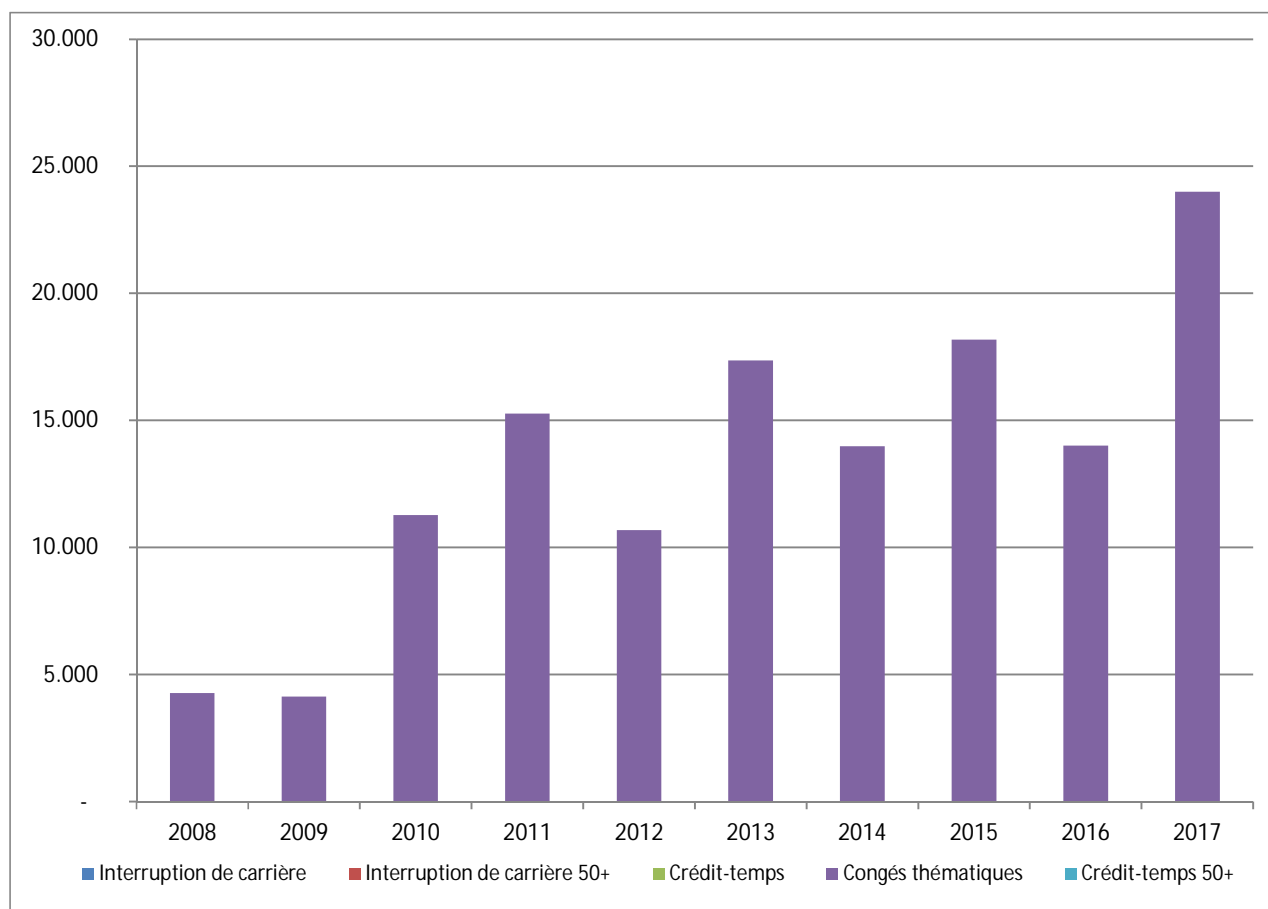


Tableau 70. Poursuite du financement de la pension complémentaire pendant les périodes d'interruption de carrière et de crédit-temps, montant selon la nature de la prestation, 2011 - 2017

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Interruption de carrière	0	0	0	0	0	0	0
Interruption de carrière 50+	0	0	0	0	0	0	0
Crédit-temps	0	0	0	0	0	0	0
Congés thématiques	15.266	10.679	17.357	13.986	18.179	14.005	24.000
Crédit-temps 50+	0	0	0	0	0	0	0

Graphique 94. Poursuite du financement de la constitution de la pension complémentaire en cas de faillite de l'employeur, montant total, 2004 - 2017

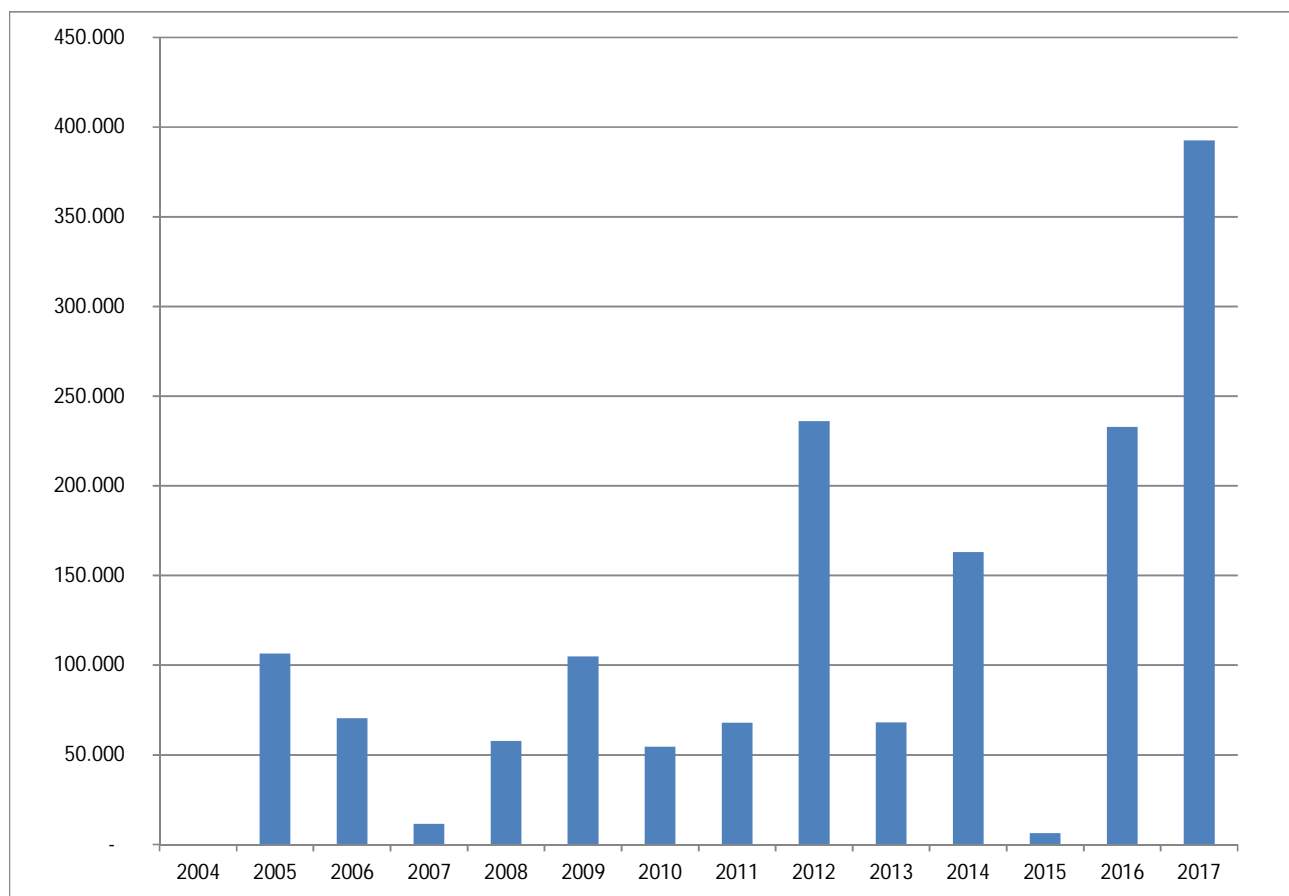


Tableau 71. Poursuite du financement de la constitution de la pension complémentaire en cas de faillite de l'employeur, montant total, 2009 - 2017

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Faillite de l'employeur	104.853	54.554	68.002	236.004	68.105	163.107	6.358	232.847	392.515

Graphique 95. Indemnité sous forme de rente en cas de décès, montant total et rente moyenne, 2004 - 2017 (*)



Tableau 72. Indemnité sous forme de rente en cas de décès: nombre de nouvelles rentes, nombre total de rentes et montant total versé, 2009 - 2017 (*)

Commission paritaire	Nouvelles rentes						Nombre total de rentes						Montant total versé					
	2009	2011	2013	2015	2017	2009	2011	2013	2015	2017	2009	2011	2013	2015	2017			
102.01 Industrie des carrières, Hainaut																		
102.06 Carrières de Gravelier et de Sable																		
102.07 Carrières, cimenteries et fours à chaux de Tournai																		
102.09 Carrières et fours de calcare et dolomite																		
106.02 Industrie du béton																		
111 Constructions métallique, mécanique et électrique	262	228	155	161	155	262	228	155	161	155	262.000	228.000	155.000	161.000	155.000			
112 Entreprises de garage	34	28	29	19	23	34	28	29	19	23	51.000	42.000	58.000	37.500	46.000			
113.04 Tuileries																		
114 Industrie des briques																		
116 Ouvriers industrie chimique	85	95	73	63	60	85	95	73	63	60	106.250	118.750	91.250	126.000	120.000			
118 Industrie alimentaire																		
120.02 Préparation du lin	64	70	61	74	71	64	70	61	74	71	80.000	87.500	76.250	92.500	88.750			
121 Nettoyage	150	3	4	180	143	150	8	15	204	213	87.092	217.099	362.843	366.346	269.694			
124 Construction	17	29	27	10	39	17	29	27	10	39	-	-	7.500	29.250	29.250			
126 Ameublement et industrie transformatrice du bois																		
127 Commerce de combustibles																		
130 Imprimeries, arts graphiques et journaux																		
132.14, 145 Secteurs verts	26	22	21	17	11	26	22	21	17	11	32.500	27.500	26.250	21.250	13.750			
139 Bâtiments																		
140.01 Autobus et Autocars																		
140.03 Transport routier et la logistique																		
140.05 Demi-garnement																		
142.01 Récupération de métaux	3	3	2	2	5	3	3	2	2	5	7.434	4.500	4.000	4.000	4.000			
143 Pêche maritime																		
149.01 Electriciens	45	36	36	33	36	45	36	36	33	36	67.500	54.000	49.500	54.000	54.000			
149.02 Carrosserie	4	6	3	2	5	4	6	3	2	5	6.000	9.000	6.000	4.000	10.000			
149.03 Métaux précieux																		
149.04 Commerce du métal	25	13	18	23	21	25	13	18	23	21	37.500	19.500	36.000	46.000	42.000			
207 Employés industrie chimique																		
209 Employés des fabrications métalliques																		
216 Employés occupés chez les notaires																		
220 Employés de l'industrie alimentaire																		
226 Employés commerce international																		
301.01 Port d'Anvers																		
302 Industrie hôtelière																		
304 Spectacle																		
317 Services de gardiennage et/ou de surveillance																		
318.02, 319.01, 327.01, 329.01, 331 Non-marchand flamand																		
323 Immobilier																		
324 Industrie et commerces du diamant																		
326 Industrie du gaz et de l'électricité																		
328.01 Transport urbain et régional Région flamande																		
328.03 Transport urbain et régional Région bruxelloise-Capitale																		
330 Etablissements et services de santé																		
TOTAL	715	544	447	685	690	715	549	458	709	760	734.342	815.283	893.397	1.085.714	1.022.449			

* Le terme de « rente » doit toutefois être nuancé. Dans de nombreux cas, la prestation est définie de telle sorte que le montant annuel reste sous le seuil réglementaire de 300 EUR, ce qui signifie que l'indemnité est toujours versée sous la forme d'un capital unique.

Graphique 96. Augmentation des rentes de retraite ou de survie en cours, montant total, 2004 - 2017

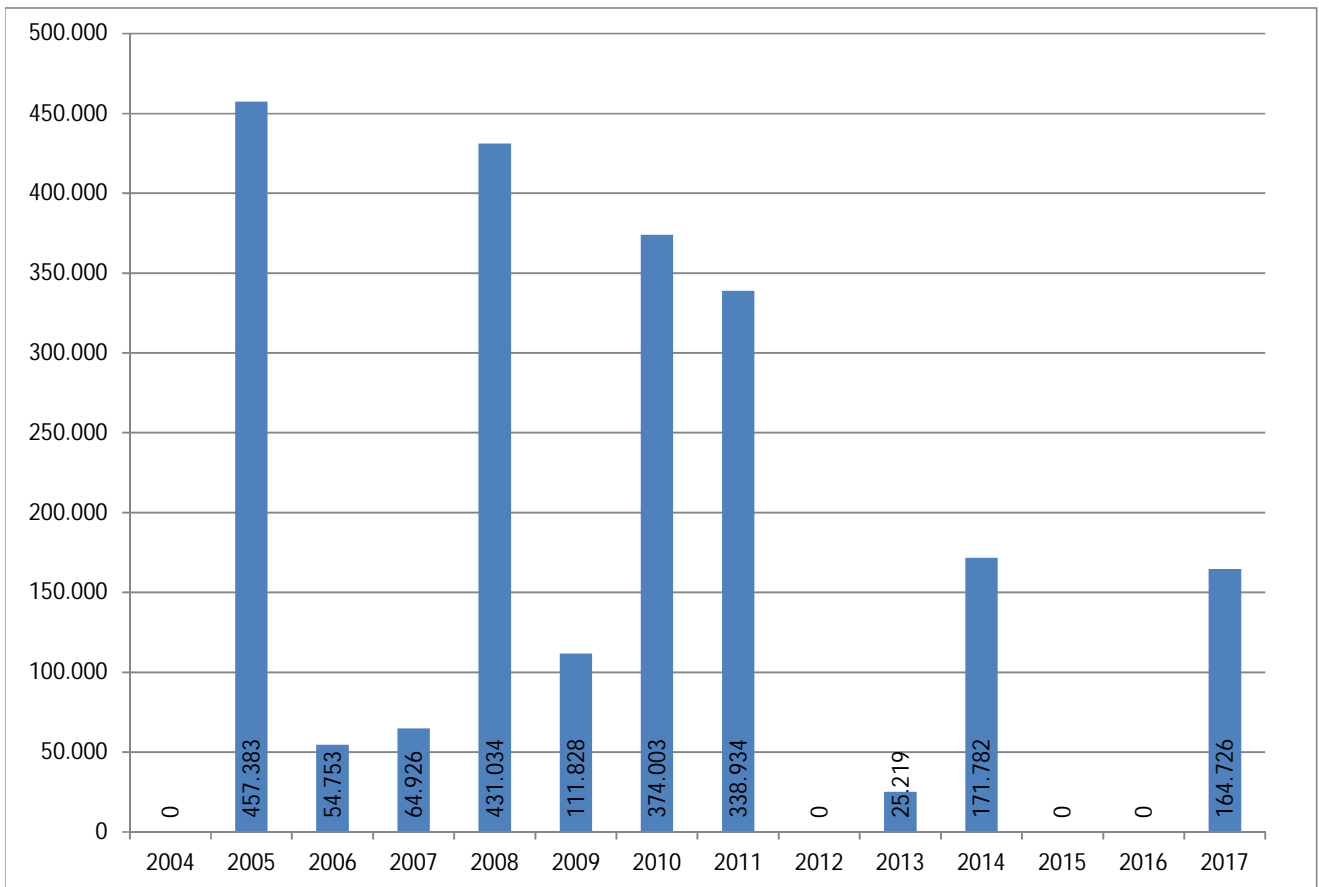


Tableau 73. Augmentation des rentes de retraite ou de survie en cours, montant total, 2010 - 2017

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Montant total	374.003	338.934	-	25.219	171.782	-	-	164.726

Graphique 97. Régimes FSE fermés, rentes de retraite, montant total et rente annuelle moyenne, 2004 - 2017

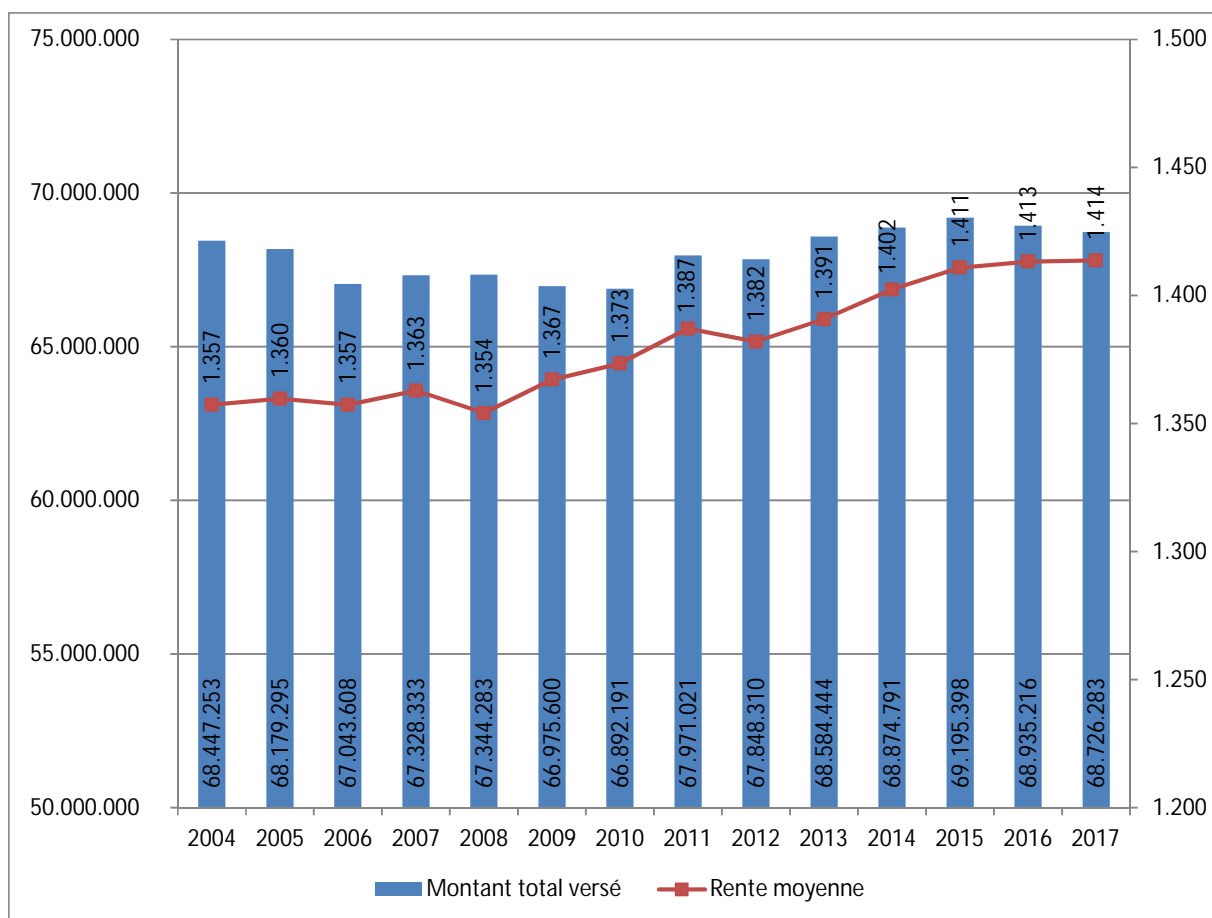


Tableau 74. Régimes FSE fermés, rentes de retraite, nombre de nouvelles rentes, nombre total de rentes et montant total versé, 2009 - 2017

	2009	2011	2013	2015	2017
Nouvelles rentes	2.270	2.380	2.509	2.321	2.389
Nombre total de rentes	48.988	49.001	49.315	49.042	48.613
Montant total versé	66.975.600	67.971.021	68.584.444	69.195.398	68.726.283

Graphique 98. Régimes FSE fermés, rentes de survie, montant total et rente annuelle moyenne, 2004 - 2017

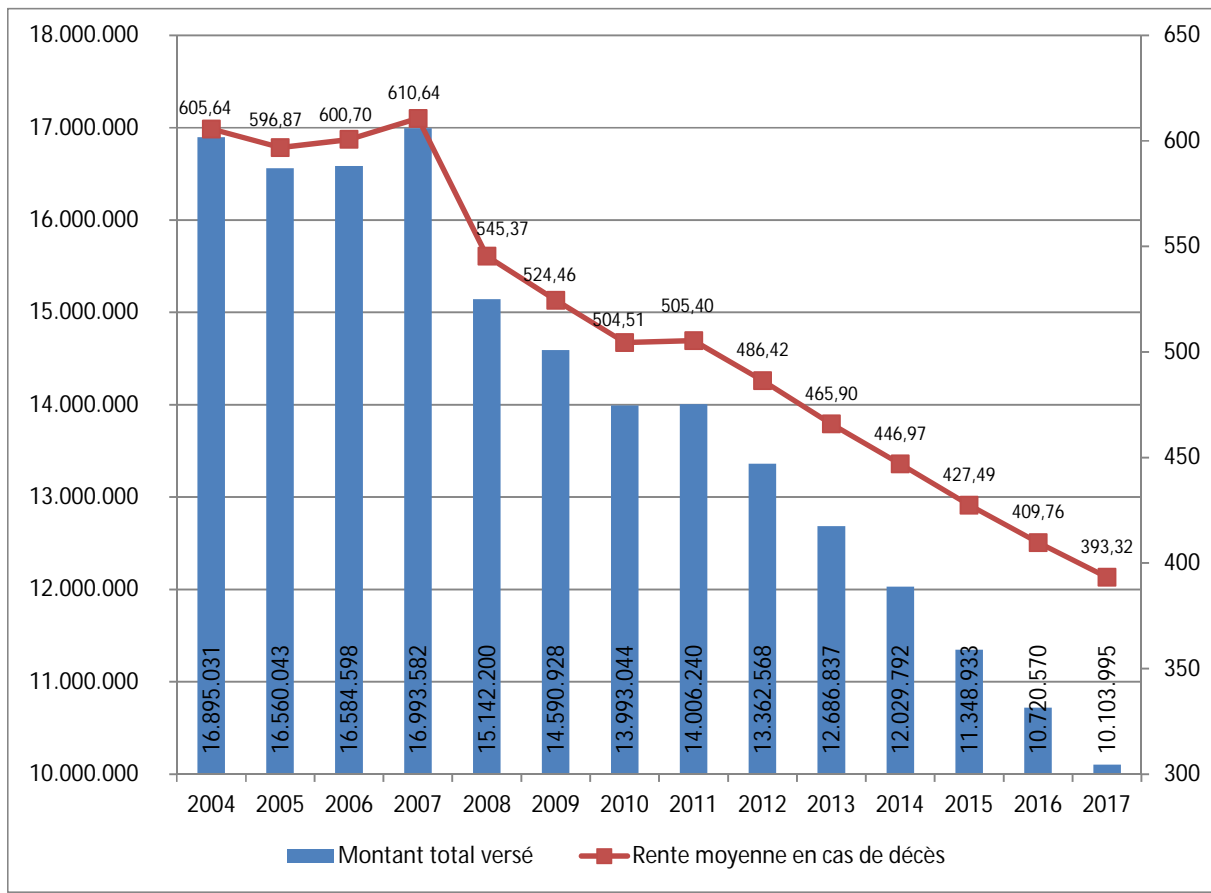


Tableau 75. Régimes FSE fermés, rentes de survie, nombre de nouvelles rentes, nombre total de rentes et montant total versé, 2009 - 2017

	2009	2011	2013	2015	2017
Nouvelles rentes	1.541	1.591	1.565	1.421	1.374
Nombre total de rentes	27.821	27.713	27.231	26.548	25.689
Montant total versé	14.590.928	14.006.240	12.686.837	11.348.933	10.103.995

Graphique 99. Régimes FSE fermés, cotisations patronales et cotisations personnelles, 2004 - 2017

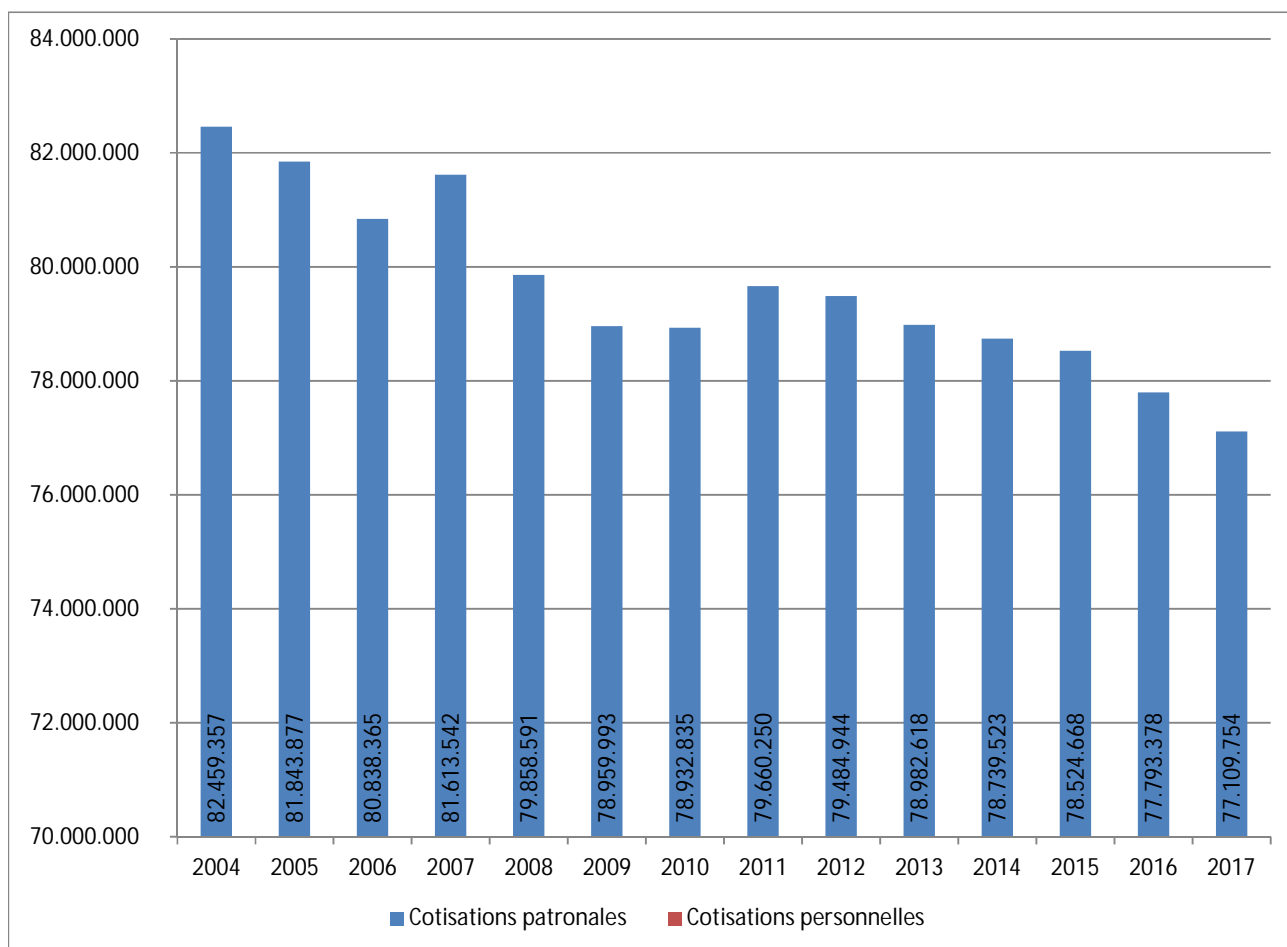


Tableau 76. Régimes FSE fermés, cotisations patronales et cotisations personnelles, 2009 - 2017

	2009	2011	2013	2015	2017
Cotisations patronales	78.959.993	79.660.250	78.982.618	78.524.668	77.109.754
Cotisations personnelles	0	0	0	0	0

Questionnaire – Régime de pension sectoriel

Sauf mention contraire, toutes les questions de ce questionnaire concernent la situation au 31 décembre 2017

Veillez (le cas échéant) remplir séparément ce questionnaire pour chaque régime de pension.

Les (sous-)commissions paritaires où il existe à la fois un régime de pension conforme à la LPC qui se rapporte aux années de service après l'entrée en vigueur de la LPC et un régime au sein d'un fonds de sécurité d'existence se rapportant uniquement aux années de service prestées avant l'entrée en vigueur de la LPC ne doivent compléter le questionnaire qu'une seule fois. Pour les régimes conformes à la LPC les parties II à V sont à compléter. Pour les régimes au sein d'un fonds de sécurité d'existence, la partie VI est à compléter.

Les réponses au questionnaire ne pourront plus être envoyées à la FSMA que sous la forme d'un fichier Excel et par courrier électronique. Le fichier Excel à utiliser peut être téléchargé sur le site web de la FSMA.

Pour les secteurs ayant collaboré au rapport bisannuel précédent, ce fichier sera également envoyé par e-mail aux personnes de contact désignées alors. Le questionnaire au format texte ne doit pas être retourné à la FSMA. Il ne vous est envoyé qu'à titre d'aide. Un code figure dans le cadre de réponse afférent à chaque question. Ce code renvoie au champ de réponse correspondant dans le fichier Excel.

Veillez nous transmettre vos réponses (sous la forme du fichier Excel) pour le **15 octobre 2018** à l'adresse suivante: **WAPrappelLPC@FSMA.be**.

La FSMA utilise au maximum les données disponibles dans la banque de données DB2P. Il va de soi que les données qui pourront être obtenues par cette voie ne seront plus demandées via les questionnaires. Toutefois pour les nouveaux régimes de pension nous demandons de remplir le questionnaire complet.

Pour toute question complémentaire sur ce questionnaire ou sur le mode de reporting, vous pouvez toujours nous contacter:

- par téléphone au numéro: 02/220 52 12
- par e-mail à l'adresse suivante: WAPrappelLPC@fsma.be

Personne de contact <ul style="list-style-type: none">• Nom• E-mail• Téléphone	

Partie I. Données de la (sous)-commission paritaire

A. Données qualitatives

1.	Commission paritaire
Numéro	<i>1.1.</i>
Nom	<i>1.2</i>
Président	<i>1.3</i>

B. Données quantitatives

2.	Nombre d'employeurs et de travailleurs, dernier trimestre				
Nombre d'employeurs	Nombre de travailleurs	Ouvriers	Employés	Hommes	Femmes
<i>2.1</i>	<i>2.2</i>	<i>2.3</i>	<i>2.4</i>	<i>2.5</i>	<i>2.6</i>

Partie II. Données de base du régime de pension

A. Données qualitatives

1.	Instauration du régime de pension	Date (jj/mm/aaaa)
	Régime de pension depuis (date)	1.1
	Régime conforme à la LPC depuis (date)	1.2
	Date et dénomination des CCT en vigueur à la fin de l'exercice et qui règlent le fonctionnement du régime de pension	
	1.3	

2.	Organisateur	
Nom	2.1	
Forme juridique	2.2	
Rue	2.3.1	
Numéro	2.3.2	
Code postal	2.3.3	
Commune	2.3.4	

3. Champ d'application de la CCT instaurant le régime de pension

La question ci-dessous concerne les employeurs qui tombent sous le champ d'application de la CCT sectorielle instaurant le régime de pension, y compris les cas d'opting-out.

3.1.	Quels employeurs tombent sous le champ d'application de la CCT, quels employeurs sont hors du champ d'application?
	3.1

4.	Opting-out	
	Est-ce que la CCT prévoit une clause "opting out"	4.1
	Dans l'affirmative, décrivez les conditions de l'opting-out	
	4.2	

B. Données quantitatives

5. Nombre d'employeurs et de travailleurs, situation au dernier trimestre

Les données demandées dans les tableaux ci-dessous concernent:

- (1) Les travailleurs et les employeurs qui tombent sous la Commission Paritaire (**CP**) concernée.
- (2) Les travailleurs et les employeurs qui tombent sous le champ d'application de la **CCT** sectorielle instaurant le régime de pension, y compris les cas d'opting-out.
- (3) Les travailleurs et les employeurs qui utilisent les possibilités de l'**opting-out**.
- (4) Les travailleurs et les employeurs qui tombent en dehors du champ d'application de la **CCT** sectorielle instaurant le régime de pension (**hors CCT**).

5.1.	Taille de l'entreprise	(1) CP	(2) CCT	(3) Opting-out	(4) Hors CCT
		Nombre d'employeurs	Nombre d'employeurs	Nombre d'employeurs	Nombre d'employeurs
	≥ 1.000 travailleurs	5.1.1	5.2.1	5.3.1	5.4.1
	500 – 999 travailleurs	5.1.2	5.2.2	5.3.2	5.4.2
	100 – 499 travailleurs	5.1.3	5.2.3	5.3.3	5.4.3
	50 – 99 travailleurs	5.1.4	5.2.4	5.3.4	5.4.4
	< 50 travailleurs	5.1.5	5.2.5	5.3.5	5.4.5

5.2.		(1) CP	(2) CCT	(3) Opting-out	(4) Hors CCT
		Nombre total d'ouvriers	6.1.1	6.1.2	6.1.3
	Nombre total d'employés	6.2.1	6.2.2	6.2.30	6.2.4

Partie III. Volet Pension

A. Données qualitatives

1.	Conditions d'affiliation	
	Age minimum d'affiliation?	1.1
	Autres conditions d'affiliation?	
1.2		

2.	Engagement concernant la pension de retraite	
2.1.	Est-ce que le régime prévoit la constitution d'une pension de retraite (oui/non)? Dans l'affirmative, veuillez répondre aux autres questions sous 2	2.1
2.2.	Plan en rente/Plan en capital	
	La prestation est exprimée sous forme de rente ou de capital?	2.2.1
	En cas de rente, est-ce que le régime permet la conversion de la rente en capital?	2.2.2
	En cas de rente, est-ce que la rente est réversible en cas de décès (au profit de la veuve, du veuf, ...)?	2.2.3.1
	si oui, quel pourcentage?	2.2.3.2
2.3.	Engagement de pension du type prestations définies (oui/non)? Dans l'affirmative, veuillez répondre aux autres questions sous 2.3	2.3.1
	Veuillez indiquer ci-dessous la méthode de calcul (formule de pension) des prestations	
	2.3.2	
2.4.	Engagement de pension du type contributions définies (oui/non)? Dans l'affirmative, veuillez répondre aux autres questions sous 2.4	2.4.1
	Si la contribution définie est calculée sur base d'un pourcentage linéaire du salaire, veuillez indiquer ce pourcentage	2.4.2
	Si la contribution définie est calculée autrement (p.ex. contribution forfaitaire, différents pourcentages en fonction de l'ancienneté ...), veuillez indiquer ci-dessous la méthode de calcul	

	2.4.3	
	Base de calcul (salaire brut, salaire brut x 108%, forfaitaire ...)	2.4.4
	Est ce que la taxe sur les contrats d'assurance (4,4% si celle-là s'applique) est incluse dans la contribution (oui/non)?	2.4.5
	Est ce que la cotisation patronale ONSS (8,86%) est incluse dans la contribution (oui/non)?	2.4.6
	L'organisateur garantit-il un rendement annuel sur les contributions ¹ ?	2.4.7.1
	Dans l'affirmative, quel en est le rendement	2.4.7.2
2.5.	Engagement de pension du cash balance (oui/non)? Dans l'affirmative, veuillez répondre aux autres questions sous 2.5	2.5.1
	Veuillez décrire ci-dessous la méthode de calcul (formule de pension) des avantages de pension.	
	2.5.2	
2.6.	Exonération des primes en cas d'invalidité ² (oui/non)?	2.6

2.7.	Conditions d'octroi	
	Age normal de la retraite prévu dans le règlement	2.7.1
	Retraite anticipée possible à partir de	2.7.2

2.8.	Réserves acquises (uniquement en cas de prestations définies)	
	Taux d'actualisation	2.8.1
	Tables de mortalité	2.8.2

¹ Uniquement à compléter si l'organisateur garantit un rendement *annuel*. La garantie de rendement *au moment de la sortie ou de la pension*, en vertu de l'article 24 de la LPC n'est pas visée.

² A compléter seulement si cela ne fait pas partie de l'engagement de solidarité éventuel.

2.9.	Le régime de pension prévoit-il une structure d'accueil?	
	Structure d'accueil pour les réserves des affiliés sortants	2.9.1
	Structure d'accueil pour les réserves transférées par des affiliés entrants	2.9.2

3.	Couverture décès avant retraite³	
3.1.	Est-ce que le régime prévoit la constitution d'une pension de retraite (oui/non). Dans l'affirmative, veuillez répondre aux autres questions sous 3	3.1
3.2.	Qui sont les bénéficiaires des avantages en cas de décès avant l'âge de la retraite? Si le règlement de pension prévoit une cascade, veuillez le mentionner	
	3.2	
3.3.	Mode de calcul	
	Est-ce que la couverture décès est limitée au remboursement des réserves (oui/non)?	3.3.1
	Si non, comment calculez-vous les avantages décès ? (formules utilisées)	
	3.3.2	

³ A remplir seulement si ceci ne fait pas partie de l'engagement de solidarité éventuel et si ceci peut être considéré comme faisant partie de l'engagement de pension.

B. Données quantitatives

4.	Nombre d'affiliés, situation au dernier trimestre			
	Actifs		Dormants	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
< 25	4.1.1	4.2.1	4.3.1	4.4.1
25-34	4.1.2	4.2.2	4.3.2	4.4.2
35-44	4.1.3	4.2.3	4.3.3	4.4.3
45-54	4.1.4	4.2.4	4.3.4	4.4.4
55-64	4.1.5	4.2.5	4.3.5	4.4.5
≥ 65	4.1.6	4.2.6	4.3.6	4.4.6
	Nombre d'affiliés à la structure d'accueil, situation au dernier trimestre			
	Structure d'accueil pour des réserves d'affiliés sortants			4.5.1
	Structure d'accueil pour des réserves transférées par des affiliés entrants			4.5.2

5.	Réserves	
	Montant total des réserves acquises	5.1
	Montant total des capitaux constitutifs des rentes en cours	5.2

6.	Prestations de pension versées⁴	
6.1.	Capital (à l'exception des capitaux qui ont été convertis en rentes)	
	• Nombre de bénéficiaires	6.1.1
	• Montant payé total (brut)	6.1.2
6.2.	Rente provenant de la conversion d'un capital	
	• Nombre de nouvelles rentes	6.2.1
	• Nombre total de rentes	6.2.2
	• Montant total payé (brut)	6.2.3

⁴ En tenant compte de l'ouverture des droits endéans cette année, indépendamment du moment où les prestations seront réellement payées.

6.3.	Autres rentes (ne provenant pas de la conversion d'un capital)	
	• Nombre de nouvelles rentes	6.3.1
	• Nombre total de rentes	6.3.2
	• Montant total payé (brut)	6.3.3

7.	Sorties et transferts	
7.1.	Sorties	nombre 7.1
7.2.	Transferts <i>vers</i> la structure d'accueil	nombre 7.2.1
		montant transféré 7.2.2
7.3.	Transferts <i>vers</i> un organisme de pension qui répartit la totalité des bénéficiaires et limite les frais	nombre 7.3.1
		montant transféré 7.3.2
7.4.	Transferts <i>vers</i> l'organisme de pension du nouvel organisateur	nombre 7.4.1
		montant transféré 7.4.2
7.5.	Transferts <i>provenant de</i> l'organisme de pension de l'ancien organisateur	nombre 7.5.1
		montant transféré 7.5.2

8.	Prestations versées en cas de décès avant retraite⁵	
8.1.	Nombre de décès	8.1
8.2.	Capital (à l'exception des capitaux qui ont été transformés en rentes)	
	• Nombre de bénéficiaires	8.2.1
	• Montant payé total (brut)	8.2.2
8.3.	Rente provenant de la conversion d'un capital	
	• Nombre de nouvelles rentes	8.3.1
	• Nombre total de rentes	8.3.2
	• Montant payé total (brut)	8.3.3

⁵ En tenant compte de l'ouverture des droits endéans cette année, indépendamment du moment où les prestations seront réellement payées.

8.4.	Autres rentes (ne provenant pas de la conversion d'un capital)	
	• Nombre de nouvelles rentes	8.4.1
	• Nombre total de rentes	8.4.2
	• Montant payé total (brut)	8.4.3

9.	Mode de financement du régime de pension⁶	
	Cotisations patronales	9.1
	Cotisations personnelles	9.2

⁶ Les contributions qui sont dues pour cette année, indépendamment du moment où les contributions seront réellement payées. Tant pour la pension de retraite que pour la pension de survie.

Partie IV. Gestion du régime de pension

A. Données qualitatives

1.	Organisme de Pension
Nom	1.1
Rue	1.2.1
Numéro	1.2.2
Code postal	1.2.3
Commune	1.2.4
Code BNB ou FSMA ⁷	1.3

2.	Type d'organisme de pension	
2.1.	Compagnie d'assurance (oui/non)?	2.1
	• Contrat branche 21 (oui/non)?	2.1.1
	Type contrat: classique / primes uniques successives	2.1.2
	Actifs: fonds commun / fonds cantonné	2.1.3
	Gestion dans le cadre de l'« AR.69 » (oui/non) ⁸	2.1.4
	Combinaison d'assurance (CDSR, CDAR, assurance mixte ...)	2.1.5
	Taux d'intérêt technique applicable aux contributions payées	2.1.6
	• Contrat branche 23 (oui/non)?	2.1.7
2.2.	IRP	2.2

⁷ Il s'agit du numéro d'agrément auprès de la BNB ou de la FSMA.

⁸ Régimes visés par l'arrêté royal du 14 novembre 2003 concernant l'octroi d'avantages extra-légaux aux travailleurs salariés visés par l'arrêté royal n° 50 du 24 octobre 1967 relatif à la pension de retraite et de survie des travailleurs salariés et aux personnes visées à l'article 32, alinéa 1er, 1° et 2° du Code des Impôts sur les Revenus 1992, occupées en dehors d'un contrat de travail.

B. Données quantitatives

3.	Réserves/actifs au 31 décembre	en €
	Montant des réserves/de l'actif en rapport avec le volet pension ^{9 10}	3.1

4.	Répartition des investissements au 31 décembre	en %¹¹
4.1.	Obligations	4.1.1
	Actions	4.1.2
	Parts dans des organismes de placement collectif	4.1.3
	en obligations	4.1.3.1
	en actions	4.1.3.2
	en biens immobiliers	4.1.3.3
	en liquidités	4.1.3.4
	en autres	4.1.3.5
	Autres instruments du marché monétaire et des capitaux	4.1.4
	Produits dérivés	4.1.5
	Prêts	4.1.6
	Immeubles	4.1.7
	Certificats immobiliers	4.1.8
	Droits réels sur des biens immobiliers	4.1.9
	Comptes à vue et comptes à terme	4.1.10
	Parts assureur / réassureur	4.1.11
	Autres	4.1.12
4.2.	Tenez-vous compte des aspects sociaux, éthiques ou environnementaux (oui/non)	4.2

5.	Rendement des investissements ci-dessus (en %)	
	Rendement annuel brut ¹²	5.1
	Rendement annuel net ¹³	5.2

⁹ Il s'agit aussi bien des réserves sur les contrats individuels que des réserves dans le fonds de financement.

¹⁰ Pour une IRP qui gère les régimes de plusieurs organisateurs, seulement la partie des actifs qui se rapporte au régime en question est visée.

¹¹ Dans le cas d'une entreprise d'assurances selon le cas de la gestion distincte, du fonds cantonné ou du fonds d'investissement.

¹² Rendement des investissements avant tous les frais.

¹³ Le rendement lié aux investissements, tous frais déduits (les frais d'entrée et de sortie, frais de gestion, précompte mobilier, taxe boursière, ...).

6.	Structure de chargements (uniquement pour les compagnies d'assurances)	%
	Chargement d'encaissement (% prime)	6.1
	Chargement d'acquisition (% prime)	6.2
	Chargement d'inventaire (% réserve)	6.3
	Chargement d'inventaire (% capital décès)	6.4
	Frais de gestion (branche 23) (% réserve)	6.5
	Frais d'entrée (branche 23) (% prime)	6.6
	Frais de sortie (branche 23) (% réserve)	6.7

7.	Structure de frais (uniquement pour les IRP)	
	Charges d'exploitation (somme des postes 631 (biens et services) et 633/733 (autres) du compte de résultat)	7.1

Pour les régimes de pension de type contributions définies et cash balance

8.	Rendement attribué aux comptes individuels	
	Quel rendement (net) a été attribué aux comptes individuels ¹⁴ ?	8.1

¹⁴ Pour les assurances en branche 21: le rendement garanti majoré de la participation bénéficiaire (nette). Lorsque l'organisateur garantit un rendement: le rendement garanti majoré des surplus éventuellement attribués.

Partie V. Volet Solidarité (si d'application)

A. Données qualitatives

0.	Est-ce que le régime de pension est un régime social (Oui/Non)? Dans l'affirmative, veuillez remplir le reste de la partie V	<i>0.1</i>
-----------	--	------------

1.	Organisme de Solidarité	
Nom	<i>1.1</i>	
Rue	<i>1.2.1</i>	
Numéro	<i>1.2.2</i>	
Code Postal	<i>1.2.3</i>	
Commune	<i>1.2.4</i>	
Code BNB ou FSMA (si applicable)	<i>1.3</i>	

2.	Type d'organisme de solidarité	
	Compagnie d'assurance (oui/non)	<i>2.1</i>
	IRP (oui/non)	<i>2.2.</i>
	Fonds de sécurité d'existence (oui/non)	<i>2.3.</i>
	Autre (oui/non)	<i>2.4</i>

3.	Contenu du volet solidarité	
	Quelles prestations de solidarité sont offertes? Donnez à chaque fois la dénomination de la prestation, ainsi que le mode de calcul et les conditions qui donnent droit à la prestation	
	1.	<i>3.1.1</i>
	Calculs et conditions	<i>3.1.2</i>
	2.	<i>3.2.1</i>
	Calculs et conditions	<i>3.2.2</i>
	3.	<i>3.3.1</i>
	Calculs et conditions	<i>3.3.2</i>

	4.	3.4.1.
	Calculs et conditions	3.4.2

B. Données quantitatives

4.	Financement¹⁵	
	Montant des contributions encaissées	4.1

5.	Prestations de solidarité versées¹⁶	
1^o Financement de la constitution de la pension complémentaire de retraite et/ou de survie:		
a) Pendant les périodes de chômage (temporaire) pour cause de		
	○ Interruption technique	5.1.1
	○ Intempéries	5.1.2
	○ Chômage économique	5.1.3
	○ Force majeure	5.1.4
	○ Grève	5.1.5
	○ Lock out	5.1.6
	○ Fermeture pour vacances annuelles	5.1.7
	b) Pendant les périodes de chômage involontaire, limitées à 12 mois	5.2
c) Pendant les périodes indemnisées d'incapacité de travail		
	○ Pour cause de maladie	5.3.1
	○ Pour cause d'invalidité	5.3.2
	○ Pour cause de repos d'accouchement ou de maternité	5.3.3

¹⁵ Les contributions dues pour cette année, indépendamment du moment où les contributions seront réellement payées.

¹⁶ En tenant compte de l'ouverture des droits endéans cette année, indépendamment du moment où les prestations seront réellement payées.

○ Pour cause d'incapacité de travail temporaire en raison d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle		5.3.4
d) Pendant les périodes de participation à des cours ou à des journées d'étude consacrées à la promotion sociale		5.4
e) Pendant les périodes d'interruption de carrière (avec diminution des prestations)		
○ au cours desquelles la carrière a été interrompue selon les conditions prévues à l'article 100 de la loi du 22 janvier 1985 ou de l'arrêté royal du 2 janvier 1991 relatif à l'octroi d'allocations d'interruption		5.5.1
○ d'inactivité au cours desquelles le travailleur, à partir de l'âge de 50 ans, a réduit ses prestations conformément aux conditions prévues à l'article 102 de la loi du 22 janvier 1985 ou a bénéficié de l'arrêté royal du 2 janvier 1991 relatif à l'octroi d'allocations d'interruption		5.5.2
○ au cours desquelles le travailleur a suspendu ou réduit ses prestations de travail conformément à l'article 3 de la CCT n° 77bis du Conseil national du Travail, avec un maximum de 12 mois (crédit temps)		5.5.3
○ de congé parental, congé de paternité, congé pour soins palliatifs ou congé pour s'occuper d'un parent malade		5.5.4
○ au cours desquelles le travailleur a réduit ses prestations à partir de 50 ans sur base de l'article 9 de la CCT n°77bis du Conseil national du Travail		5.5.5
f) Lors de la faillite de l'employeur jusqu'à 6 mois suivant la déclaration de faillite		5.6
2° Compensation sous forme de rente d'une perte de revenus:		
a) En cas d'incapacité de travail permanente de plus de 66% limitée à 25.000 euros par an	nouvelles rentes	5.7.1
	nombre total des rentes	5.7.2
	montant	5.7.3
b) En cas de décès pendant la carrière professionnelle, limitée à 20.000 euros par an	nombre de décès	5.8.1
	nouvelles rentes	5.8.2
	nombre total des rentes	5.8.3
	montant	5.8.4
3° Paiement d'une rente de maximum 25.000 euros par an en cas de maladie grave (cf. liste INAMI)	nouvelles rentes	5.9.1
	nombre total des rentes	5.9.2
	montant	5.9.3
4° Augmentation des rentes de retraite ou de survie en cours	montant	5.10

Partie VI. Les régimes de pensions sur base d'une CCT sectorielle en dehors du cadre de la LPC

A. Données qualitatives

0.	Est-ce qu'il existe au sein de la commission paritaire un régime de pension en dehors du cadre de la LPC (années de service avant 2007) (oui/non)? Dans l'affirmative, veuillez remplir le reste de la partie VI	<i>0.1</i>
-----------	--	------------

1.	Introduction du régime de pension	Date (jj/mm/aaaa)
	Régime de pension depuis	<i>1.1</i>
	Date et dénomination des CCT actuellement en vigueur qui règlent le fonctionnement	
	<i>1.2</i>	

2.	Quelles prestations sont prévues?	
	Pension	<i>2.1</i>
	Décès	<i>2.2</i>

3.	Institution de gestion	
	Nom	<i>3.1</i>
	Rue	<i>3.2.1</i>
	Numéro	<i>3.2.2</i>
	Commune	<i>3.2.3</i>
	Code Postal	<i>3.2.4</i>

4.	Champ d'application du régime de pension	
	Employeurs	<i>4.1</i>
	Travailleurs	<i>4.2</i>

5.	Pension de retraite
5.1	Comment la pension est-elle calculée? (formule) Précisez si l'avantage est donné en une fois ou s'agit-il d'une rente
	5.1

5.2	A quelles conditions doit satisfaire l'(ex-)travailleur pour avoir des droits à une pension?	
	Age normal de la pension prévu dans la CCT	5.2.1
	Retraite anticipée possible à partir de	5.2.2
5.3	Autres conditions	
	5.3	

5.4	En cas de rente, est-ce que la rente est réversible en cas de décès (au profit de la veuve, du veuf, ...) (oui/non)?	5.4.1
	si oui, quel pourcentage?	5.4.2

6.	Décès
6.1.	Qui sont les bénéficiaires des avantages en cas de décès avant l'âge de la retraite? Si la CCT prévoit une cascade, veuillez le mentionner
	6.1

6.2.	Comment calculez-vous la pension de survie? (formules utilisées) Précisez si l'avantage est donné en une fois ou s'agit-il d'une rente?
	6.2
6.3.	Conditions d'octroi
	6.3

7.	Financement	
	Comment le régime de pension est financé: Capitalisation/ Répartition	7.1

B. Données quantitatives

8.	Prestations de pension versées¹⁷	
8.1	Capital	
	• Nombre de bénéficiaires	8.1.1
	• Montant payé total (brut)	8.1.2
8.2	Rente	
	• Nombre de nouvelles rentes	8.2.1
	• Nombre total de rentes	8.2.2
	• Montant total payé (brut)	8.2.3

¹⁷ En tenant compte de l'ouverture des droits endéans cette année, indépendamment du moment où les prestations seront réellement payées.

9.	Prestations versées en cas de décès¹⁸	
	Nombre de décès	<i>9.1</i>
9.2	Capital	
	• Nombre de bénéficiaires	<i>9.2.1</i>
	• Montant payé total (brut)	<i>9.2.2</i>
9.3	Rente	
	• Nombre de nouvelles rentes	<i>9.3.1</i>
	• Nombre total de rentes	<i>9.3.2</i>
	• Montant total payé (brut)	<i>9.3.3</i>

10.	Source de financement¹⁹	
	Cotisations patronales	<i>10.1</i>
	Cotisations personnelles	<i>10.2</i>

MERCI POUR VOTRE COLLABORATION !

~~~~~

<sup>18</sup> En tenant compte de l'ouverture des droits endéans cette année, indépendamment du moment où les prestations seront réellement payées.

<sup>19</sup> Les contributions dues pour cette année, indépendamment du moment où les contributions seront réellement payées.